

A Madame Rolland, lig
descendant de la première famille française,
au Canada, hommage de l'auteur.

LA PREMIÈRE FAMILLE
FRANÇAISE AU CANADA.

ENREGISTRÉ conformément à l'Acte du Parlement du Canada, par
L'ABBÉ AZARIE COUILLARD-DESPRÉS, en l'année 1906,
au bureau du Ministre de l'Agriculture.



Samuel de Champlain, fondateur de Québec.

LA
PREMIÈRE FAMILLE FRANÇAISE
AU CANADA,
SES
ALLIÉS
ET SES
DESCENDANTS,

PAR

L'ABBÉ AZARIE COUILLARD-DESPRÉS.

Quo cultior aliqua societas, eo majori pietate et sollicitudine prosequitur reliquias majorum, de patria bene meritorum.

HURTER, c. dog., III vol., p. 656



MONTREAL

Imp. DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DES SOURDS-MUETS, MILE-END.

1906

A LA VILLE
DE QUÉBEC,
BERCEAU
DE LA
Première Famille Française
AU
CANADA,
l'auteur dédie cet ouvrage.

Lettre de Mgr Emm.-H. Guilbert, Curé de Saint-Ours,
à Sa Grandeur Monseigneur A.-X. Bernard,
Evêque de Saint - Hyacinthe.

*A Sa Grandeur Monseigneur A.-X. Bernard,
Evêque de Saint - Hyacinthe.
Monseigneur,*

Selon le désir de Votre Grandeur, j'ai pris connaissance de l'ouvrage intitulé : " LA PREMIÈRE FAMILLE FRANÇAISE AU CANADA, SES ALLIÉS ET SES DESCENDANTS," par monsieur l'abbé A. C. Després: ..

Je n'y ai rien rencontré qui puisse en empêcher la publication ; je pense même que cet ouvrage est de nature à faire aimer la Religion et la Patrie.

L'auteur a dû, pour la composition de ce livre, s'imposer des travaux de bénédictin.

*Les jeunes qui travaillent font la joie de ceux qui s'en vont.
Que Dieu en soit béni !*

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

avec le plus profond respect,

de Votre Grandeur,

l'humble serviteur et fils en N.-S.

EMM.-H. GUILBERT, Ptre.

St-Ours, 15 juillet 1906.



PREFACE.

Quo cultior aliqua societas, eo majori pietate et sollicitudine prosequitur reliquias majorum, de patria bene meritorum.

Le degré de la civilisation d'un peuple se détermine par le soin qu'il prend à conserver la mémoire des ancêtres, qui ont bien mérité de la patrie.

C'est le 3 juillet 1908, que la vieille cité de Champlain célébrera le troisième centenaire de sa fondation. Tout annonce des fêtes grandioses. Comme dans les temps héroïques, le vieux rocher de Québec sera ébranlé par la grande voix des canons; non plus, cette fois, pour repousser l'ennemi, mais pour annoncer qu'un peuple fort est sorti de l'humble colonie dont Champlain jetait les bases il y a trois siècles. On évoquera les glorieuses traditions du passé dans ces réjouissances où le peuple canadien-français affirmera de nouveau sa fidélité à la religion, à la langue et aux traditions de ses pères.

Car, dans notre jeune patrie, nous avons en vénération la mémoire des aïeux. Nous comprenons la justesse de cette parole d'un auteur célèbre: "Le culte des ancêtres est la marque caractéristique des peuples qui ne veulent pas mourir."

Aussi longtemps que nous resterons attachés à ces traditions saintes, l'ennemi de notre nationalité sera peu redoutable.

Ce culte, en effet, qui relie la génération présente à celle qui n'est plus, exerce dans nos âmes une fascination salutaire. "C'est tout un passé que l'on fait renaître, ce sont les disparus, les aimés qui dorment là, au loin, et qui reviennent enlacer nos âmes de leur bon souvenir"(1). En un mot, ce culte contribue à sauvegarder notre avenir comme peuple distinct, et, suivant le mot de Duvernay, "à nous rendre meilleurs."

Convaincu de cette vérité, nous avons voulu ajouter un nouvel anneau à cette chaîne qui lie le présent au passé en rappelant le souvenir de la première famille française, dont l'histoire est si intimement unie à la fondation de Québec, et aux temps héroïques de la Nouvelle-France. Montrer le courage et le mérite de ces premiers pionniers, dont les noms seront évoqués dans les fêtes du troisième centenaire : tel est le but de cet ouvrage. Nous avons recueilli avec soin ces miettes de leur histoire qui ont échappé à l'oubli ; nous les avons réunies dans ce volume, afin que la génération présente n'oublie point combien ils furent nobles, par leur courage et leurs vertus, les premiers défricheurs de nos forêts vierges.

Nous voulions faire une histoire de famille, mais comme nos recherches nous ont montré que la plupart des familles anciennes de notre patrie peuvent remonter, par quelques-uns de leurs membres, jusqu'à Louis Hébert et Guillaume Couillard, les premiers

(1) *Souvenirs de Famille, notes manuscrites, par la Rév. M^{re} Ste-Hélène du Bon-Pasteur, Québec.*

colons canadiens, nous présentons cet ouvrage à la grande famille canadienne-française. Nous serions heureux, si la lecture de ces pages pouvait contribuer, pour une faible part, à augmenter dans nos cœurs l'amour que nous avons pour la religion et la langue de nos pères.

C'est l'héritage qu'ils nous ont conservé au prix des plus grands sacrifices, et pour lequel nous devons lutter encore, afin de le léguer intact aux générations futures.

Alors, nous aurons le droit de répéter bien haut, et en toute vérité, cette belle devise de notre chère Province : **Je me souviens.**

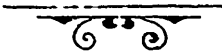
St-Ours, 24 mai, 1906.



Liste des ouvrages consultés par l'auteur.

- LESCARNOT.—Histoire de la Nouvelle-France.
LE PÈRE CHARLEVOIX.—Histoire de la Nouvelle-France.
" " —Journal Historique.
LE FRÈRE SAGARD.—Histoire du Canada.
Les Relations des Jésuites.
Les Œuvres de Champlain.
MARIE DE L'INCARNATION.—Lettres Historiques.
LE PÈRE LECLERQ.—Premier Établissement de la Foy.
B. SOLTE.—Histoire des Canadiens-Français.
L'ABBÉ DANIEL.—Les Grandes Familles Françaises.
" CASGRAIN.—Un Pèlerinage au pays d'Évangéline.
" " —Une Paroisse Canadienne.
" SCOTT.—Histoire de Ste-Foye.
" FERLAND.—Histoire du Canada.
" GOSSELIN.—Jean Nicolet.
LE PÈRE CHARLAND, O. P.—Madame Ste-Anne.
L'ABBÉ FAILLON.—Histoire de la Colonie Française.
RAMEAU.—Une Colonie féodale en Amérique.
T. CHAPUIS.—Jean Talon.
ED. ROY.—La Seigneurie de Lauzon.
G. ROY.—Bulletin des Recherches Historiques.
-

Nous devons remercier ici : Mgr Emmanuel-H. Guilbert, curé de St-Ours, qui a bien voulu nous aider de ses lumières et de ses conseils dans le cours de nos travaux ; M. l'abbé Troie, P. S. S., curé de Notre-Dame de Montréal ; Mgr Faguy, curé de Notre-Dame de Québec ; M. l'abbé Marois de St-Thomas de Montmagny, qui ont bien voulu faciliter nos recherches dans les archives de leurs paroisses respectives. Nous devons les mêmes remerciements à M. P. Gagnon, archiviste de Québec ; M. E. Valois de Montréal ; M. Louis Couillard de Beaumont ; la Révérende Mère Sainte-Hélène du Bon Pasteur de Québec, qui ont voulu mettre à notre disposition les documents qu'ils possédaient sur la famille Couillard.



La Première Famille Française au Canada,

SES ALLIÉS ET SES DESCENDANTS.

CHAPITRE I.

L'ACADIE.

Lorsque la France, dans la personne de ses rois, fit le rêve de fonder en Amérique une France nouvelle, des hommes entreprenants et courageux s'offrirent pour porter dans ces pays lointains les bienfaits de la civilisation et ceux plus grands encore de la religion chrétienne et catholique.

Les premiers colonisateurs se dirigèrent vers l'Acadie. C'est donc dans les annales de cette partie du Canada, que nous trouvons les noms de ces pionniers, qui formèrent le projet de s'établir, avec leurs familles, dans les forêts immenses de l'Amérique du Nord.

A M. de Poutrincourt revient l'honneur d'avoir laissé, le premier, le pays de ses pères, pour contribuer à la fondation de la Nouvelle-France. Animé des intentions les plus pures, il communiqua son des-

sein à ses compagnons d'armes ; s'il ne put en voir le parfait accomplissement, il eut du moins avant sa mort la satisfaction de constater que l'idée de fonder une colonie française en Amérique se répandait de plus en plus à la cour et chez le peuple.

Parmi les compagnons de Poutrincourt, il s'en trouva un qui fut plus heureux que son chef : c'était Louis Hébert. Ce dernier, plein de zèle et d'ardeur, ne craignit point de s'imposer les plus grands sacrifices pour étendre, au delà des mers, le domaine de la France, et y gagner plus facilement les sauvages à la Foi. Lorsqu'il mourut, sur cette terre canadienne devenue sa patrie, Hébert pouvait espérer que ses travaux seraient couronnés de succès. Si à M. de Poutrincourt appartient l'honneur d'avoir commencé les premiers défrichements en Acadie, à Louis Hébert revient celui de l'avoir secondé, et d'avoir travaillé plus que tout autre, après M. de Champlain, à l'établissement de Québec.

Aussi, est-ce avec une légitime fierté, que les descendants de ce premier colon voient le nom de leur ancêtre écrit, en lettres d'or, à la première page de l'histoire du pays.

Hébert, toi le premier, du sol canadien
 Tu tiras ton bonheur, ta gloire et tout ton bien !
 A tes côtés, Couillard, noble et digne recrue,
 Comme toi, s'enrichit en suivant sa charrue,
 Honneur, cent fois honneur, à ces premiers colons (1).

* * *

L'Acadie, appelée aujourd'hui Nouvelle-Ecosse, fait partie de la confédération canadienne. C'est une presqu'île formée par l'Océan Atlantique, la baie de

(1) Mgr Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, I vol., Préface.

Fundy et le détroit de Northumberland. Elle est reliée au Nouveau-Brunswick par un isthme de quatorze milles de largeur. Suivant Denys, qui fut gouverneur d'une partie de ce pays, on comprenait sous le nom d'Acadie les terres qui s'étendent depuis le Cap de Sable jusqu'au détroit de Canso. Cependant, les gouverneurs du Canada ont toujours considéré comme faisant partie de l'Acadie l'île du Cap Breton, de même que les terres situées au sud du Nouveau-Brunswick, principalement celles qu'arrose la rivière St-Jean.

Ce pays ne renferme pas de montagnes remarquables ; mais, du Cap Canso au Cap de Sable, s'étend une chaîne d'élévations dont la hauteur varie de cinq à huit cents pieds. La belle et riche vallée d'Annapolis, si remplie d'épisodes à la fois héroïques et douloureux, se trouve protégée contre les brouillards de la mer par une autre chaîne de rochers escarpés. A certains endroits on rencontre de véritables précipices, au fond desquels coulent plusieurs rivières qui vont se jeter dans le bassin des Mines.

Ainsi, la surface du sol acadien, partout accidentée, offre aux regards des voyageurs les paysages les plus pittoresques. M. l'abbé Casgrain, à qui nous empruntons les lignes qui suivent, nous donne un tableau à peu près fidèle des nombreux et beaux panoramas qui se rencontrent dans cette terre de souvenirs, quand il nous décrit les environs de Peticoudiac (1). " Nous arrivons, dit-il, sur les hauteurs qui dominent le cours de la rivière Peticoudiac. Le paysage qu'on y a sous les yeux est gracieux et doux

(1) Cette rivière se déverse dans la baie de Fundy, après avoir traversé plusieurs comtés du Nouveau-Brunswick. (L'auteur).

comme une idylle. Les deux rives s'élèvent graduellement en amphithéâtres couronnés d'arbres verts et tachetés de blanc par les maisons propres des Acadiens, qui ont l'air heureuses avec leurs granges et leurs remises bien tenues et fermées d'un enclos de palissades blanchies à la chaux. A droite, la vue suit les méandres de la rivière, jusque dans les profondeurs des terres ; à gauche, elle s'étend jusqu'à son embouchure qui s'ouvre en large entonnoir, sur la baie de Fundy, dont les eaux bleuâtres se confondent là-bas avec le ciel" (1).

Ce tableau que M. Casgrain nous trace de l'Acadie actuelle, ne devait pas avoir moins de charme aux yeux des premiers explorateurs. A la place de ces maisons blanches qui se perdent dans une mer de feuillage, à la place de ces plantureux champs d'avoine et de blé qui attestent la fertilité du sol, c'était la forêt vierge, la forêt épaisse et inextricable qui couronnait les collines, et qui s'étendait à perte de vue, jusqu'au rivage de la mer.

Dans ces immenses forêts, que la hache du colon n'avait point encore entamées, les voyageurs d'alors pouvaient admirer les sapins et les pins majestueux, qui ombrageaient le cours des rivières gracieuses dont les eaux vont se perdre dans de nombreuses et magnifiques baies.

A ces beautés naturelles qui devaient encourager les premiers explorateurs dans leur projet de colonisation, on peut joindre encore l'attrait d'un climat doux et la richesse du sol. "On a dit avec raison, écrit l'abbé Casgrain, que ce littoral qui comprend

(1) *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, page 32.

les trois comtés d'Annapolis, Kings et Hunts, est le jardin des Provinces Maritimes" (1).

A l'époque qui nous occupe, l'Acadie était habitée par les Micmacs ou Souriquois. Ces sauvages, aux mœurs relativement douces, au naturel gai, au cœur ouvert, se lièrent facilement avec les Français, dont ils devinrent les fidèles amis. " Lorsque plus tard, écrit l'abbé Ferland, l'Acadie fut tombée au pouvoir des Anglais, les Acadiens refusèrent obstinément de faire la guerre à leurs anciens alliés : — " nous avons vécu ensemble, disaient-ils, nous avons prié ensemble, nous avons partagé les mêmes dangers, ce sont nos frères : nous ne les attaquerons jamais." — Cette nation sauvage est presque entièrement disparue ; il n'en reste plus que quelques villages dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et le Bas-Canada ; dans un siècle, on n'en trouvera peut-être plus de trace" (2).

(1) *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, page 56.

(2) *Histoire du Canada*, l'abbé Ferland, I vol., page 71.



CHAPITRE II.

PREMIER VOYAGE EN ACADIE

Louis Hébert, né à Paris, exerçait depuis longtemps la profession d'apothicaire, que son père avait lui-même pratiquée dans la maison royale, sous la reine Catherine de Médicis. Lorsqu'il entendit parler, à la cour, des voyages que l'on voulait entreprendre dans le Nouveau-Monde, il manifesta le désir d'accompagner les explorateurs. Le roi, dans un édit daté du huit novembre 1603, avait donné à M. de Monts les pouvoirs les plus étendus, de peupler ces terres, de les cultiver, et d'y bâtir des villes; enfin de travailler à la colonisation de ces lointaines régions.

Pierre du Guast, sieur de Monts, que le roi honorait ainsi de sa confiance, était un gentilhomme distingué. Il avait servi avec tant de bravoure dans les guerres de la Ligue, pour sauvegarder l'honneur et la gloire de son prince, que ce dernier, pour le récompenser de son zèle, le nomma lieutenant-général au pays de l'Acadie.

M. de Monts équipa deux navires; et, le 7 mars 1604, il s'embarqua au Havre-de-Grâce, en compagnie de Louis Hébert, de M. de Poutrincourt, de Samuel de Champlain, et de plusieurs autres gentilshommes.

Après une traversée de deux longs mois, les voyageurs arrivèrent sur les côtes de l'Acadie. M. de Monts débarqua ses gens sur une petite île, qu'on appelait "Sainte-Croix." Cette île, d'une demi-lieue de tour, située dans la baie de Passamaquoddy, n'offrait aucune commodité. Obligés de passer l'hiver en cet endroit, les hommes de l'équipage endurèrent tant de souffrances causées par le froid, la maladie et la famine, que trente-six d'entre eux moururent en quelques mois.

Au printemps, M. de Monts abandonna cette île pour la terre ferme. Il aborda à un endroit superbe qu'il nomma Port-Royal. "La nature, dit Charlevoix, n'a presque rien épargné pour en faire un des plus beaux ports du monde. Il a deux lieues de long, sur une grande lieue de large; une petite île, qu'on a nommée l'île aux Chèvres, est presque au milieu du bassin, et les vaisseaux peuvent en approcher de fort près... Le climat y est tempéré, l'hiver moins rude qu'en beaucoup d'autres endroits de la côte, la chasse abondante, le pays charmant, de vastes prairies environnées de grandes forêts, et partout des terres fertiles"(1).

Lescarbot, le premier historien de la Nouvelle-France, nous en donne la description suivante: "Ce dit Port est environné de montagnes du côté du nord: vers le sud ce sont coteaux, lesquels (avec les dites montagnes) versent mille ruisseaux, qui rendent le lieu agréable plus que nul autre du monde, et y a de fort belles chutes pour faire moulins de toutes sortes. A l'est, est une rivière entre les dits coteaux et montagnes, dans laquelle les na-

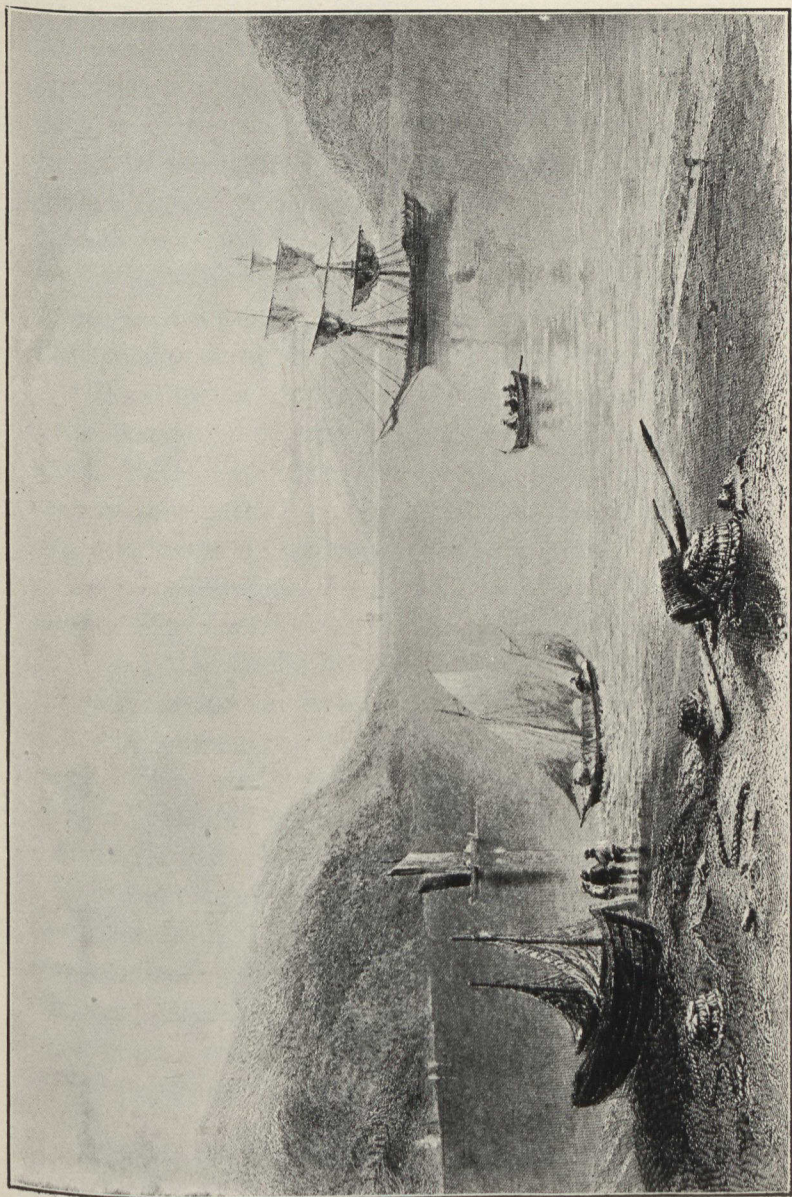
(1) P. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*.

vires peuvent faire voile jusques à quinze lieues ou plus, et durant cet espace ce ne sont que prairies d'une part et d'autre la dite rivière, laquelle fut appelée l'Equille... Mais le dit Port pour sa beauté fut appelé le Port-Royal... " Enfin étant dans le port, continue Lescarbot, ce nous était chose émerveillable de voir la belle étendue d'icelui, et les montagnes et les coteaux qui l'environnent, et je m'étonnais comment un si beau lieu demeurerait désert et tout rempli de bois; vu que tant de gens languissent au monde qui pourraient faire profit de cette terre, s'ils avaient seulement un chef pour les y conduire. Peu à peu nous approchâmes de l'île qui est vis-à-vis du fort, où nous avons depuis demeuré; île, dis-je, la chose la plus agréable à voir en son espèce qu'il soit possible de souhaiter"(1).

Ce pays attira l'attention de M. de Poutrincourt qui, quelques mois plus tard, se fit céder Port-Royal et les environs. Pendant que M. de Monts travaillait avec ses hommes à asseoir la colonie sur des bases solides, des envieux cherchaient à le perdre à la cour de France. Afin de déjouer leurs intrigues, il abandonna le soin de l'Acadie à son fidèle ami, de Poutrincourt, le chef de ce mouvement colonisateur. En changeant de maître, la colonie n'avait qu'à y gagner, car M. de Monts, bien que poussé par de bonnes intentions, était protestant, et, comme tel, il ne pouvait être un instrument convenable pour propager les dogmes catholiques dans les terres découvertes par Jacques-Cartier.

*
* * *

(1) Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, II vol., page 429.



VUE DE LA BAIE DE PORT-ROYAL (aujourd'hui Annapolis),
d'après une ancienne gravure.

Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt, chevalier des ordres du roi, né en 1557, a laissé dans nos annales un nom célèbre. Il avait résolu de fonder dans le Nouveau-Monde une colonie française, afin de contribuer par là à l'agrandissement du domaine de la France, et à la propagation de la foi chez les infidèles du Canada. Pour mieux réussir dans ce projet il y conduisit sa famille. M. de Poutrincourt, au dire de Charlevoix "était un fort honnête homme, et sincèrement attaché à la religion catholique"(1).

"Il est fort à remarquer, dit Rameau, combien à cette époque, il se trouva d'hommes en France, mus par ce désir d'étendre, dans les pays nouveaux, leur race et leur patrie; ce sentiment revêtait dans leur esprit la forme du patriotisme le plus élevé"(2).

Ce gentilhomme, à qui M. de Monts venait de confier le gouvernement de l'Acadie, s'embarqua au port de La Rochelle le 11 mai 1606. Longue fut la traversée, mais exempte d'accident. Le 21 juillet il abordait heureusement à Port-Royal avec son équipage. Sur cette flotte, on avait eu soin d'apporter tout le matériel nécessaire au défrichement et à la culture du sol. Un avocat français, Lescarbot, qui s'était joint à l'expédition, nous a laissé une histoire détaillée de ces premiers voyages. "Le vendredi, lendemain de notre arrivée, dit-il, le sieur de Poutrincourt, affectionné à cette entreprise comme pour soi-même, mit une partie de ses gens en besogne au labourage de la terre"(3).

(1) *Histoire de la Nouvelle-France, par Charlevoix*, I vol., page 29.

(2) *Une colonie féodale en Amérique, Rameau*, I vol., page 29.

(3) *Marc Lescarbot, Histoire de la Nouvelle-France*, II vol., page 521.

Louis Hébert est, selon toutes probabilités, celui qui dirigea ces premiers travaux, puisque le même historien nous dit encore quelques pages plus loin : " Le sieur de Poutrincourt fit cultiver un peu de terre pour y semer du blé et y planter la vigne, comme il fit à l'aide de notre apothicaire, M. Louis Hébert qui, outre l'expérience qu'il a dans son art, prend grand plaisir au labourage de la terre "(1).

A cette époque, Louis Hébert se sentait déjà attiré vers ces belles et riches terres de l'Acadie, où il voulait s'établir avec sa femme et ses enfants : " Il avait compris, dit l'abbé Ferland, que le plus solide fondement de la prospérité d'un pays nouveau, c'est l'agriculture, qui attache le colon au sol en lui fournissant les premiers besoins de la vie, et en le rendant indépendant des secours étrangers "(2). Voilà pourquoi il voulait, par son exemple, encourager ses compatriotes à se livrer à l'agriculture qui devait être, selon lui, le seul moyen d'assurer l'avenir de la colonie projetée.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de parler des explorations de ces pionniers, des dangers nombreux qu'ils rencontrèrent sur leur route, des obstacles qui s'opposaient à leur marche, ni des attaques qu'ils eurent à repousser de la part des sauvages.

Toutefois, nous ne pouvons résister au désir de raconter un des incidents les plus remarquables de ce voyage, que nous raconte le premier historien du Canada, Lescarbot.

" M. de Poutrincourt, dit-il, ayant voulu faire une excursion dans le pays, pour voir s'il ne découvrirait

(1) *Marc Lescarbot, Histoire de la Nouvelle-France*, page 539.

(2) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*.

pas quelques singularités, remarqua, à son retour, que, les sauvages s'enfuyaient dans l'intérieur des terres, par bandes assez nombreuses... Il recommanda à ses gens de se retirer dans la barque, à la tombée de la nuit, afin d'éviter toute surprise... Mais tous ne suivirent pas ce sage conseil, et quelques-uns s'endormirent sur le rivage. Au milieu de la nuit, les sauvages vinrent attaquer ces imprudents. Lors donc, celui qui faisait la sentinelle dans la barque, s'écrie, tout effrayé : Mon Dieu ! on tue, on tue nos gens ! A cette voix, chacun se lève hâtivement, ils se mettent dix dans la chaloupe, des noms desquels il me souvient : du sieur de Champlain, Robert Gravé, fils du Sieur du Pont, Daniel Hay, les chirurgiens et apothicaire (Louis Hébert), et le trompette "(1).

Trois français furent tués pendant l'action, un quatrième mourut en arrivant à Port-Royal. Le fils du Sieur du Pont fut blessé par l'éclat d'un mousquet, qui lui emporta trois doigts de la main droite. Malgré les misères et les dangers de toutes sortes qu'ils rencontraient à chaque instant, ces voyageurs employèrent plusieurs mois à explorer les terres de l'Acadie. Ils ne pouvaient assez admirer les beautés naturelles dont Dieu avait enrichi cette partie de la Nouvelle-France, qu'ils regardaient déjà comme leur patrie d'adoption. Les collines, garnies de leurs forêts vierges, les ruisseaux, les rivières, qui mêlaient aux concerts des oiseaux le murmure de leurs eaux limpides, tout semblait se réunir pour leur faire aimer ces terres de l'Amérique. En présence de cette grande et riche nature, où leur âme se sentait plus libre qu'au milieu

(1) Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, II vol., page 511.

du bruit confus des villes, et où leurs yeux se perdaient dans la contemplation de ce tableau immense qu'ils avaient devant eux, en présence de ces beautés où se trouvaient réunies tant de poésie et de sauvage grandeur, ils ne pouvaient s'empêcher de s'écrier avec le psalmiste : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris*(1).

“ Aussi, dit l'abbé Casgrain, les noms que les colonisateurs français ont donnés aux principaux endroits de l'Acadie, portent l'empreinte de l'admiration que leur inspirait ce pays, ce qui atteste en même temps jusqu'à quel point était développé chez eux le sentiment de la nature. Cette belle nappe d'eau qui s'étend au pied du fort de Beauséjour, c'était pour eux la baie de Beaubassin avec son fort, auquel ils s'étaient plu de donner le même nom...” “ Il y a deux siècles, écrit le même auteur, Mgr de St-Valier parlait ainsi de Beaubassin : — “ Sa situation est “ charmante. Cet établissement est au fond d'une “ baie de six lieues de tour où se jettent sept belles “ rivières, et qui communique avec la baie française “ par un passage qui n'a qu'une demi-lieue de large et “ sans danger”(2).

L'âme poétique de Lescarbot trouvait des accents pour exprimer son admiration. Aussi, nous aimons à rapporter ici quelques-uns de ses vers qui ne manquent point d'originalité.

(1) *C'est le Seigneur qui a fait toutes ces choses, et ses œuvres sont admirables à nos yeux* : Psaume 97, 23.

(2) *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, pages 48 et 49.

Allez donc, voguez, ô troupe généreuse,
 Qui avez surmonté d'une âme courageuse
 Et des vents et des flots les terribles fureurs
 Et de maintes saisons les cruelles rigueurs
 Pour conserver ici de la Française gloire.

.....
 Fatigués de travaux vous nous laissez ici
 Ayans également l'un de l'autre souci

.....
 Et nous comme perdus parmi la gente sauvage
 Demeurons étonnés sur ce marin rivage
 Privés du doux plaisir et du contentement
 Que là vous recevrez dès votre avènement.

Que di-je ? je me trompe, car en ce lieu solitaire
 L'homme juste a de quoy à soi-même complaire,
 Et admirer de Dieu, la haute majesté
 S'il en veut contempler l'agréable beauté,
 Car qu'on aille rôdant toute la terre ronde
 Et qu'on furette encore tous les cachots du monde,
 On ne trouvera rien si beau, si parfait,
 Que l'aspect de ce lieu ne passe d'un long trait.
 Y désirez-vous voir une large campagne ?
 La mer de toutes parts, ses moites rives baigne.
 Y désirez-vous voir des coteaux à l'entour ?
 C'est ce qui, de ce lieu, rend le plus beau séjour.

Y voulez-vous avoir le plaisir de la chasse ?
 Un monde de forêts de toutes parts l'embrasse.

.....
 Aimez-vous des ruisseaux le doux gazouillement ?
 Les coteaux enlassés, en versent largement.
 Cherchez-vous le plaisir des verdoyantes îles ?
 Ce port en contient deux, capables de deux villes.

.....

Le blé te manque encor et le fruit de la vigne,
 Pour faire ton renom, par l'univers insigne.
 Mais si le Tout-Puissant, bénit notre labreur.
 En bref tu sentiras la céleste faveur....

.....Le bord de tes eaux,
 Peut fournir de pâture, à mille grands troupeaux.
 Et des villes bâtir des maisons, des bourgades,
 Qui servent de retraites aux Françaises peuplades,
 Et pour changer les mœurs de cette nation,
 Qui vit sans Dieu, sans lois, sans religion.
 O trois fois Tout-Puissant, grand Dieu que j'adore,
 Ores que ton soleil envoie son aurore
 Sur cette terre icy, ne veuille plus tarder ;
 Veilles d'un œil piteux, ce peuple regarder,
 Qui languit attendant ta parfaite lumière,
 Trop prolongeant, hélas ! sa divine carrière(1).

*
 * *

Ces voyages d'exploration à travers les terres de l'Acadie, fournissaient à Louis Hébert les occasions les plus favorables de se livrer à l'étude de la botanique qu'il n'avait pas encore abandonnée. Il allait partout, avec ses compagnons, dans l'intérieur des bois, sur les collines, sur le bord des rivières, cherchant des plantes qu'il pourrait utiliser au profit de la science. Les vignes sauvages attirèrent surtout son attention, et, dès ce voyage, il avait résolu d'en cultiver à Port-Poyal.

“ Le Sieur de Poutrincourt, dit Lescarbôt, voyant les raisins beaux à merveille, avait commandé à son homme de chambre de serrer dans la barque un *faix* de vignes où ils avaient été pris. Maître Louis Hébert, notre apothicaire, désireux d'habiter ce pays-là,

(1) *Adieu des Français retournant de la Nouvelle-France, dans la France Gauloise.* Marc Lescarbôt, II vol., pages 14-15.

en avait arraché une bonne quantité pour les planter à Port-Royal, où n'y en a point, quoique la terre y soit fort propre au vignoble. Ce qui, par une stupide oubliance, ne fut fait, au grand déplaisir du dit Sieur et de nous tous"(1).

Pendant que les associés prenaient une connaissance plus parfaite des richesses du pays, M de Monts, rentré en France, toujours en butte aux attaques de ses ennemis, se décida, à la fin, de rappeler tous les hommes qu'il avait envoyés au Canada, à ses frais. De Poutrincourt, qui jusque-là n'avait été que lieutenant de M. de Monts, dut, pour cette fois, renoncer à son projet de s'établir dans le pays, et retourner en France. En partant, Louis Hébert donna son nom à l'une des îles qu'il avait visitée, ainsi qu'à une petite rivière qui coule près de Port-Royal. Dans les années suivantes, ce nom fut changé, par les Anglais, en "Herbert Island," et "Herbert River" et enfin en "Bear Island," et "Bear River," noms que île et rivière portent encore de nos jours.

Lescarbot, profondément affligé par cette décision, nous a laissé des marques de son chagrin dans les vers suivants :

" Faut-il donc abandonner les beautés de ce lieu,
 Et dire à Port-Royal un éternel adieu ?
 Serons-nous toujours accusés d'inconstance,
 En l'établissement d'une Nouvelle-France ?

Adieu donc, beaux coteaux, et montagnes aussi,
 Qui d'un double rempart, ceignez ce Port ici !
 Adieu vallons, herbes que le flot de Neptune
 Va baignant largement deux fois à chaque lune !

(1) *Marc Lescarbot, Histoire de la Nouvelle-France*, II vol., page 54.

Adieu, mon doux plaisir, fontaines et ruisseaux
 Qui les vaux et les monts arrosez de vos eaux !
 Pourrai-je t'oublier, belle île forestière,
 Riche honneur de ce lieu et de cette rivière ?

Adieu donc, je te dis, île de beautés pleine !
 Et vous aussi, oiseaux des bois et des forêts,
 Qui serez toujours de mes tristes regrets ;
 Car c'est à grand regret et je ne le puis taire,
 Que je quitte ce lieu, quoiqu'assez solitaire.

Je vous dis donc adieu, pauvre peuple, et ne puis
 Exprimer la douleur en laquelle je suis
 De vous laisser ainsi, sans voir qu'on ait encore
 Fait que quelqu'un de vous, son Dieu vraiment

[adore(1).

Tous s'embarquèrent pour la France, le 3 septembre 1607, mais Poutrincourt et Louis Hébert gardaient l'espérance de revoir plus tard leur chère Acadie.

(1) Marc Lestarbou, *Adieu à la Nouvelle-France*, 30 juillet 1607, pages 42 et 43.



CHAPITRE III.

DEUXIÈME VOYAGE DES FRANÇAIS EN ACADIE.

" Je vous vois encor, beaux pins du rivage,
Bois silencieux, vallons embaumés,
Ruisseaux murmurant sous le vert feuillage,
Sites enchanteurs que j'ai tant aimés."

ROMANCE.

M. de Poutrincourt et ses compagnons dans leur premier voyage en Acadie avaient constaté par eux-mêmes que la France retirerait de grands avantages de la colonie qu'ils se proposaient d'établir en Amérique. C'est pourquoi, ils voulurent à tout prix conquérir à l'influence française le vaste territoire situé entre les deux Océans. Ils ne connaissaient point encore toute l'étendue de ce domaine, dont ils voulaient doter leur patrie. Et, bien que leur désir fût de le voir un jour colonisé par leurs compatriotes, ils étaient loin de s'imaginer que trois cents ans plus tard, des villages nombreux, des villes industrielles s'élèveraient à la place de ces forêts incultes et sauvages.

Quoiqu'il en soit, ces hardis pionniers de la civilisation voulurent travailler de toutes leurs forces à la réalisation de ce désir. Les oppositions sans nombre qu'ils rencontrèrent sur leur chemin ne purent

les détourner de leur généreux dessein. Leur ambition ne consistait pas dans l'acquisition d'un pays vaste et riche, où ils auraient pu vivre plus à l'aise qu'en Europe; non, des pensées plus nobles, des aspirations plus élevées poussaient ces explorateurs à coloniser l'Amérique : se dépenser à la conversion des infidèles, les gagner à la Foi, tel était le véritable but qui leur faisait préférer ces solitudes sauvages avec leurs privations et leurs misères, aux délicatesses de la cour de France.

* * *

De retour dans la mère-patrie, le premier soin de M. de Poutrinçourt fut de se rendre à Paris, avec son fils, et peut-être aussi Louis Hébert, pour montrer au roi quelques-unes des productions nombreuses qui croissaient en Acadie. Il désirait obtenir la permission de retourner dans cette contrée, afin de continuer les travaux commencés. Ayant reçu la commission de M. de Monts, son associé, il ne perdit point son temps. Il équipa deux navires, dont il donna le commandement à son fils. En même temps, il écrivit au pape Paul V, pour lui demander de bénir ses pieux desseins. Dans cette lettre, il dit que : " Son premier but est d'établir la religion chrétienne en la terre qu'il a plu à Sa Majesté lui octroyer, et à icelle amener les pauvres peuples, lesquels ne désirent autre chose que de se conformer à nous en tout bien, il a été d'avis de demander la bénédiction du Pape de Rome, premier Evêque de l'Eglise, par une messe faite de ma main, au temps où j'ai commencé cette histoire, laquelle a été envoyée a Sa Sainteté, avec les lettres de Sa Majesté, en octobre 1608(1)... "

(1) Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, II vol., page 582.

Touché de cette demande, le Saint Père envoya sa bénédiction paternelle à ces pionniers, afin d'attirer les faveurs du ciel sur eux et sur leur entreprise.

Incapable de se rendre en Acadie aussi vite qu'il l'aurait désiré, M. de Poutrincourt y envoya son fils. "C'était, dit le Père Biard, un jeune seigneur de grande vertu et fort recommandable." M. de Biencourt partit pour l'Acadie, où il demeura deux ans. Son père ne put le rejoindre qu'en 1610. Au milieu de l'hiver, ce dernier quitta son manoir de Saint-Just, et s'embarqua sur un navire rempli de meubles, de provisions et d'instruments de toutes sortes. Charles et Jacques, deux autres de ses fils, le suivirent en Amérique. Louis Hébert, désireux de ne point perdre l'occasion qu'on lui offrait de revoir l'Acadie, fit la traversée sur le même bâtiment. Parmi les passagers les plus remarquables, nous devons mentionner : Claude de la Tour, et Charles, son fils, qui jouèrent tous deux un rôle important dans l'histoire de cette contrée.

On quitta Dieppe le 25 février 1610, mais on n'aborda à Port-Royal qu'au mois de juin. La traversée avait duré quatre longs mois. Quel courage ne fallait-il pas à ces explorateurs qui se hasardaient sur de semblables vaisseaux(1). Si de nos jours, on regarde la traversée de l'Océan comme une chose pénible, que devons-nous penser de ces voyages que les premiers colons entreprenaient sur des navires si primitifs. " Pour entreprendre la traversée il fallait

(1) Parmi d'autres détails, Poutrincourt racontait que le vaisseau de l'expédition du marquis de La Roche était si petit, que du pont de ce navire l'on pouvait se laver les mains à la mer. *L'abbé Verland*, I vol., page 60.

une résolution peu ordinaire. On devait se résigner à être ballotté deux ou trois mois sur des vaisseaux qui ressemblaient de bien loin à nos palais flottants. On y entassait tout, colons, aliments, mobiliers. Le naufrage était une hypothèse possible, et les maladies contagieuses étaient fort probables "(1).

*
* *
*

A peine débarqué avec son monde, de Poutrincourt se mit à réparer les habitations pour les mettre en état de recevoir les familles des nouveaux colons. Il conseilla à tous de profiter de l'embarquement de son épouse pour faire passer dans le pays leurs femmes et leurs enfants.

Madame de Poutrincourt arriva sur le navire "la Grâce de Dieu," en compagnie des Pères Biard et Masse, Jésuites. Cette dame et Marie Rollet, épouse de Louis Hébert, sont les deux premières françaises qui soient passées en Canada.

L'arrivée des Jésuites fut saluée avec joie. On comprend facilement que ces pionniers avaient besoin des secours de la Religion pour les aider dans leur noble entreprise. Ces premiers soldats du Christ, qui venaient sur nos bords commencer leur œuvre d'évangélisation, furent les devanciers de ces autres héros qu'on appelle Brébœuf, Lallemand, Jogues, Garnier qui eurent le bonheur de verser leur sang pour la foi. Qu'ils sont nombreux ces apôtres que la France chrétienne envoyait jadis, par tout le monde païen, porter les lumières de l'Évangile avec les bienfaits de la civilisation ! Car, à la France, la fille aînée de l'Église, était confiée la mission sublime d'envoyer,

(1) *Le Messager Canadien*, mois de juin 1905.

par toute la terre, des apôtres infatigables qui devaient jeter dans les âmes des barbares les premières semences du christianisme. Cette France si noble, si chevaleresque d'autrefois, semble, dans ces derniers temps, faillir à la mission que Dieu lui a tracée. Mais, malgré les persécutions religieuses, malgré les ennemis nombreux qui l'attaquent de toutes parts, il est certain que le ciel ne la laissera pas succomber. Non, car les prières de tous les peuples qui lui doivent leur conversion et leur salut montent sans cesse vers le trône de Dieu pour intercéder en faveur de la France prévaricatrice. Bientôt, nous en avons l'espoir, la religion catholique, dans notre mère-patrie, brillera d'un éclat plus resplendissant que jamais. Et, alors, lorsque le vent de la tempête qui passe maintenant sur elle sera apaisé, la France pourra continuer à travers le monde l'œuvre évangélisatrice qu'elle inaugurerait dans notre propre pays il y a trois siècles(1).

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes, le gouvernement français vient de rompre avec le St-Siège. Après avoir banni des écoles et des couvents les communautés religieuses qui en avaient le soin, ce gouvernement infâme brise le concordat, et sous prétexte d'inventaires, il veut s'emparer des biens de l'Eglise. Il pousse l'audace jusqu'à envoyer un commissaire qui, au nom de l'Etat, pénètre dans les églises, les sacristies, voire même les tabernacles pour en inventorier le contenu. Dans toute la France des cris d'indignation s'élèvent ; les catholiques, on doit le dire à leur honneur, ne peuvent souffrir de tels attentats à la liberté religieuse, ni de semblables sacrilèges. Cette résistance spontanée des catholiques français semble de bon augure. Elle nous montre qu'il y a encore dans notre ancienne mère-patrie des hommes qui ne fléchissent pas le genou devant le veau d'or, et qui sauront mourir pour défendre les droits de l'Eglise. La France a déjà eu ses martyrs, elle en aura encore, car ils sont nombreux ceux qui répètent ces paroles si pleines de foi :

“ Si Dieu permet un jour que l'enfer réalise
 Le plus ardent de ses désirs,
 Et s'il n'est d'autre choix aux enfants de l'Eglise
 Que d'être apostats ou martyrs,
 Frères, recueillons l'héritage
 De nos aînés, morts pour la foi ;
 Déployant le même courage,
 Mourons pour notre Roi ! ”

L'hiver de 1610 - 1611 fut extrêmement rigoureux et la famine fit souffrir les habitants de Port-Royal. Cependant, "malgré les privations, chacun conservait un bon espoir dans l'avenir de la colonie"(1). Au mois de juin de l'année 1611, M. de Poutrincourt, s'embarquant pour la France, laissa le commandement de Port-Royal à son fils, M. de Bien-court, qui, par la douceur de son caractère et ses manières engageantes, s'était concilié l'affection de ses hommes et des sauvages de l'Acadie. Louis Hébert, aussi, s'était acquis l'estime de ces indiens, et, dit Rameau, "les Micmacs s'empresaient auprès de ce bon ramasseur d'herbes, qu'ils prenaient volontiers pour un être extraordinaire"(2).

La conduite du chef sauvage, Henri Membertou, nous montre bien la confiance que ces indiens avaient pour les Français. Atteint d'une maladie sérieuse, il partit de la Baie Sainte-Marie pour se mettre sous les soins des Jésuites et de Louis Hébert. Ceux-ci firent preuve d'une grande charité envers le pauvre malade: "le Père Ennemond Masse, disent les Relations de 1611, l'avait logé dans son lit, le Père Biard fut bien aise de l'occasion de charité que Dieu lui donnait, et, tous deux se mirent à le soigner jour et nuit, sans qu'aucun autre les soulageât, si ce n'est l'apothicaire, Louis Hébert, qui apportait les médecines et les viandes qu'il fallait lui donner."

Membertou, qui s'était déjà converti au catholicisme(3), malgré tous les bons soins dont on l'entoura,

(1) *Lescarbot*.

(2) *Une colonie féodale en Amérique*. Rameau, 1 vol., page 45.

(3) Membertou reçut au baptême le nom de Henri, en l'honneur du roi de France. Il avait été baptisé le 24 juin 1610, par l'abbé Fléché, prêtre français qui avait accompagné M. de Poutrincourt en Acadie. *Relations de 1613*.

mourut : "dans de grands sentiments de ferveur et en fort bon chrétien."

Monsieur de Poutrincourt ne fut pas peu surpris d'apprendre, en arrivant à Paris, qu'une société venait de se former dans le but d'ouvrir un nouvel établissement. Il aurait désiré que ces nouveaux colons se fussent établis à Port-Royal ; mais, en dépit de ses protestations, un navire fut équipé et confié au capitaine La Saussaye. Madame de Guercheville dont la fortune était considérable en paya les frais. Cette pieuse dame, très influente à la cour, avait pris les Jésuites sous sa protection, et voulait contribuer pour sa part à la colonisation de l'Acadie (1).

Trente personnes s'embarquèrent pour l'Amérique avec deux autres Jésuites : les Pères Quantin et Gilbet du Thet.

La Saussaye aborda au Cap de la Hève, en Acadie, le 12 mars 1613. En touchant la terre ferme, il fit ériger une grande croix aux armes de sa protectrice, et là, aux pieds du symbole de la Rédemption, un des Pères célébra la sainte messe. Après cet acte solennel de foi, La Saussaye se rendit à Port-Royal où il ne rencontra que Louis Hébert, qui commandait le fort, les deux Jésuites et leur serviteur.

(1) Madame de Guercheville avait pris les bons Pères Jésuites sous sa protection. Elle les défendait contre les attaques malveillantes que les calvinistes répandaient contre eux. Poutrincourt n'avait pu se mettre en garde contre ces préjugés qu'on cherchait à répandre même à la cour, et, lors de son premier voyage, il avait refusé de les embarquer sur ses navires. Voilà pourquoi cette pieuse dame voulut les faire conduire en Acadie à ses frais. On peut juger, par le fait suivant, de la vertu de madame de Guercheville, qui, à ce qu'il paraît, était d'une grande beauté. Un jour que le roi lui avait adressé des hommages d'un caractère pour le moins douteux, elle lui fit cette noble et fière réponse : "Sire, mon rang ne me permet pas d'être votre femme, et j'ai trop de cœur pour devenir moins que cela." *M. N. Bourassa, Nos Grand'mères*, note page 24.

Voici comment les Relations de 1613 nous racontent son arrivée : " En l'absence de M. de Biencourt, Louis Hébert commandait la place. On lui présenta les lettres de la Reine qui ordonnait de laisser partir les Jésuites pour leur permettre d'aller où bon leur semblerait. Ainsi, ils retirèrent leurs hardes en bonne paix, et tant ce jour-là que le suivant, on fit bonne chère à Hébert et à son compagnon, afin que cette arrivée ne leur fut pas triste. Au départ, quoiqu'ils ne fussent point dans la disette, on leur laissa un baril de pain et quelques flacons de vin, à ce que l'adieu fut pareillement de bonne grâce "(1).

Ces nouveaux colons s'établirent à l'entrée de la Rivière Pentagoët, sur une île qu'ils appelèrent Saint-Sauveur. Il est certain qu'il eût mieux valu que cette recrue demeurât à Port-Royal, où l'on avait déjà commencé à bâtir, à défricher et à cultiver. Avec ces secours, il eut été plus facile de résister aux attaques que les Anglais firent contre ces deux colonies, en cette même année 1613. En effet, l'établissement de Saint-Sauveur était à peine commencé, que Samuel Argall, sous-gouverneur de la Virginie, s'en empara sans coup férir. Après ce premier exploit fait contre le droit des gens, il se dirigea sur Port-Royal : s'en emparer fut pour lui chose d'autant plus facile qu'il n'y avait personne dans le fort pour le défendre. Port-Royal fut brûlé, et, en quelques heures, les édifices que les Français avaient élevés avec tant de difficultés, furent détruits.

Ruiné par la destruction de son Fort, M. de Poutrincourt retourna en France avec ses compagnons. " Il ramena avec lui Hébert, l'apothicaire parisien, ce

(1) *Relations des Jésuites*—1613.

doyen de la colonie acadienne, le seul peut-être des compagnons de Lescarbot qui fut resté dans la contrée ; il venait d'y passer quatre ans, et retournait sans doute en France, dans l'intention de ramener avec lui sa famille et toutes ses ressources. Mais ni lui ni de Poutrincourt ne devaient revoir l'Acadie" (1).

Devenu le chef de la famille par la mort de son père, M. de Biencourt se réfugia avec son ami, Charles de La Tour, au milieu de ses fidèles alliés, les Souriquois. Il passa plusieurs années avec ces sauvages, vivant, comme eux, de chasse et de pêche, et attendant des secours qui arrivèrent enfin et lui permirent de se maintenir dans le pays. Il mourut vers l'année 1623, laissant tous ses biens à son ami, Charles-Amador de La Tour qui se montra digne de la confiance que M. de Biencourt avait placée en lui. Son attachement à la France le rendit célèbre. On sait que Claude de La Tour, son père, après s'être vendu aux Anglais, voulut l'entraîner dans sa trahison. Promesses, menaces, il mit tout en œuvre pour le séduire, mais rien ne put faire changer les dispositions de Charles-Amador qui resta inébranlable, et aima mieux s'opposer les armes à la main à ces empiétements que de trahir son pays. Claude de La Tour, vaincu et retenu prisonnier, reçut, par l'entremise de son fils, la grâce qui lui accordait le pardon de sa faute, et un vaste domaine, sur lequel il fit ériger une maison qui put le loger convenablement. C'est là qu'il habita jusqu'à sa mort. Nous ne pouvons rapporter ici tous les beaux faits d'armes qui ont illustré l'histoire de l'Acadie. Qu'il nous suffise de saluer, en passant,

(1) Rameau, *Colonie féodale en Amérique*, I vol.

madame de La Tour. Cette dernière, on le sait, opposa une résistance héroïque aux empiétements de Charnisay, l'ennemi de son mari. Après la mort de M. de Biencourt, la colonisation de l'Acadie fût reprise avec plus d'ardeur. Malheureusement les guerres fratricides que les seigneurs se livrèrent entre eux contribuèrent pour beaucoup à affaiblir cette colonie destinée à devenir le rempart de la Nouvelle-France. A la suite de ces guerres, l'Angleterre entreprit de conquérir ce riche territoire, mais elle dut payer cher cette conquête. L'histoire atteste la vaillance, la bravoure du peuple Acadien ; et, dans ces luttes inégales, l'honneur du nom Français fut sauf. Car il se battit si bien ce peuple, que terrassé et vaincu par le nombre, il fut encore un sujet d'alarmes pour les vainqueurs. Voilà pourquoi, le général Anglais conçut un projet aussi ignoble qu'inouï dans l'histoire des nations. C'était d'en disperser les débris à travers les forêts et les villes des Etats-Unis. Nous ne souleverons pas le voile sur les détails de cette noire tragédie. Tous les Canadiens se souviennent du nom de ce général, Charles Lawrence, qui s'est à jamais couvert de honte aux yeux des nations civilisées, en conseillant à ses compatriotes l'anéantissement d'un peuple dont le seul crime consistait dans l'attachement qu'il portait à la France et à la religion catholique. Par le traité d'Utrecht, signé en 1713, l'Acadie passa sous la domination de la Grande-Bretagne. Les Acadiens, toujours fidèles à leur religion et à leur sang, refusaient de prendre les armes contre leurs frères, et réclamaient à grands cris la neutralité. Il semble que l'Angleterre aurait dû res-

pecter ce noble sentiment, mais il n'en fut pas ainsi. Après avoir enduré toutes sortes de vexations et d'injustices, le peuple Acadien respirait plus à l'aise, et commençait à réparer les ruines que les guerres avaient amoncelées dans sa patrie, lorsque le gouverneur anglais, Charles Lawrence, entreprit de l'exterminer par le crime le plus atroce, "que le genre humain ne connaissait plus depuis le temps des conquérants assyriens, et que le protestantisme a la honte d'avoir introduit dans notre société chrétienne : la translation en masse!... Cette mesure infâme... fut exécutée avec une cruauté qui en doubla l'horreur. Convoqués de se rendre à l'Eglise de Grand-Pré, ce fut le commandant Winslow qui fut chargé de transmettre aux 418 paysans rassemblés dans le saint édifice la sentence terrible du gouvernement anglais. Dans tous les autres villages, on procéda de la même manière. Le 10 septembre, on commença l'exportation des infortunées victimes ; Grand-Pré seul en fournit 1923. On les embarqua au hasard, séparant dans bien des cas pour toujours, les maris de leurs femmes et les mères de leurs enfants, et les débarquant ensuite sur les rivages les plus différents, où ceux qui ne succombèrent pas à l'excès du désespoir essayèrent de se refaire une patrie. Des scènes déchirantes se passèrent... Sur les malheureux qui s'évadaient on tira comme sur des bêtes féroces, et ceux qui parvinrent à s'échapper trouvèrent chez les Indiens sauvages, avec une hospitalité généreuse, la pitié qu'ils n'avaient point rencontrée chez des chrétiens ! La haine des persécuteurs n'était pas satisfaite, elle s'assouvit sur les biens des proscrits. " On réduisit en solitude, dit Bancroft,

toute une magnifique partie du pays. On ne laissa rien autour des cendres des cottages acadiens, si ce n'est le fidèle chien de garde cherchant inutilement les mains qui le nourrissaient... Je ne sais si les annales du genre humain conservent le souvenir de souffrances aussi amères, aussi longues, aussi criminellement infligées que celles qui accablèrent les colons français de l'Acadie"(1).

“ Des crimes que l'histoire avec des pleurs raconte,
 “ Dis, en est-il un seul, plus lâche que le tien ?
 “ Tu voulais le silence, et voici que ta honte
 “ Sera des temps futurs l'éternel entretien.
 “ Lawrence, tu croyais cacher ton acte infâme,
 “ En chargeant ton pays du poids de ton forfait ;
 “ Mais voici que l'éclat de ta hideuse fâme,
 “ A fait rougir les tiens, et le grand jour s'est fait ”(2).

*
 * *

Louis Hébert, nous l'avons dit plus haut, ne revit plus sa chère Acadie. Rentré en France, “il rencontra Champlain, qui avait été avec lui le compagnon de Poutrincourt dans ses premières expéditions, et il ne put résister au plaisir de s'associer à son vieil ami; celui-ci avait fondé, en 1608, une colonie nouvelle à Québec”(3).

C'est là, maintenant, que nous le verrons à l'œuvre, s'occupant avec ardeur au défrichement des terres canadiennes. Louis Hébert est le premier de ces défricheurs, de ces pionniers qui, par leurs travaux

(1) “*Évangéline*,” de Longfellow, traduit par M. Godfroid Kurth. Introduction, pages 22 et 23.

(2) *Fragment de poésie*, A. Poisson.

(3) Rameau, *Une Côte*: *Idem*, I vol., page 65.

persévérants, nous ont conquis ce domaine si beau et si riche que nous appelons notre patrie. Il est à nous ce pays que nos pères ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang ! Aimons-le donc et soyons fiers des progrès qu'il fait ; mais n'oublions pas que pour le conserver nous devons rester fidèles aux traditions du passé. Pour nous, admirant le courage de ces pionniers qui ont su nous tailler une si large part d'héritage sur ces terres d'Amérique, nous aimons à répéter avec le poète :

“ Ils furent grands ces paysans hardis,
“ Qui, perçant la forêt l'arquebuse à la main,
“ Au progrès à venir ouvrirent le chemin ;
“ Et ces hommes furent nos pères ! ”(1)

(1) *Légende d'un Peuple, Fréchette.*



CHAPITRE IV.

FONDATION DE QUÉBEC. DESCRIPTION DU PAYS, SES BEAUTÉS, SES RICHESSES, AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

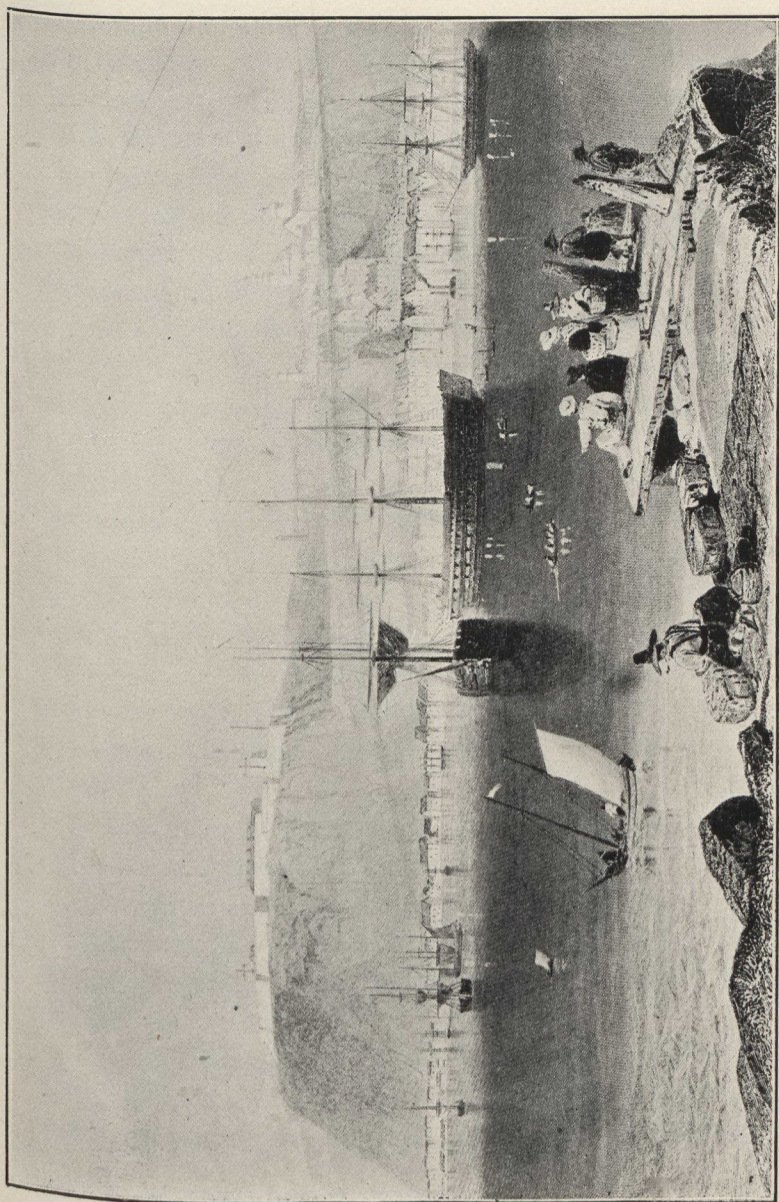
Ton ciel est pur et beau ; tes montagnes sublimes
Elancent dans les airs leurs verdoyantes cimes,
Tes fleuves, tes vallons, tes lacs et tes coteaux
Sont faits pour un grand peuple, un peuple de héros.

Fragment de poésie, au Canada.

F.-X. GARNEAU.

Québec, la ville canadienne-française par excellence, fut fondée en 1608. En remontant le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, Jacques Cartier, le découvreur du Canada, n'avait pu s'empêcher d'admirer ce pays qu'il visitait pour la première fois. Et, lorsque à son tour, Champlain visita le fleuve jusqu'au Sault St-Louis, il fut tellement épris des beautés et des richesses du Canada, que ni les arguments de M. de Poutrincourt, ni la poésie de Lescarbot ne purent lui faire changer le plan qu'il avait conçu de fonder une colonie sur les bords du St-Laurent.

Au printemps de l'année 1607, alors que M. de Poutrincourt se disposait à s'embarquer pour l'Acadie, M. de Champlain obtenait une commission et le commandement d'un navire. Ayant mis à la voile au



QUÉBEC AU COMMENCEMENT DU SIÈCLE DERNIER,
d'après une ancienne gravure.

printemps de l'année 1608, il arriva, le 3 juillet suivant, dans un endroit que les sauvages nommaient Québec, ce qui, dans leur langue, signifiait détroit. Après avoir examiné les deux rives du St-Laurent, Champlain jugea que l'endroit le plus favorable pour l'établissement de sa colonie était le plateau étroit, mais assez élevé, qui forme la rive du fleuve sur une distance de huit milles.

“ Je cherchai, dit-il, un lieu propre pour notre habitation ; mais je n'en pu trouver de plus commode, ni de mieux situé que la pointe de “ Québecq, ” laquelle était remplie de noyers ”(1).

Avec l'arrivée de M. de Champlain, la Nouvelle-France est fondée. Le drapeau blanc flottera désormais sur les murs de Québec, et la colonie, bénie de Dieu, grandira à l'ombre de ses plis. Cependant, elle aura à surmonter des périls, des dangers incroyables, mais, à travers ces périls et ces dangers, il sera facile de distinguer l'action de la Divine Providence, qui ne permet l'épreuve que pour nous rendre meilleurs.

Ce drapeau de la France chrétienne flottera sur les murs de Québec, jusqu'au jour où, hélas ! écrasé par le nombre, abandonné par la mère-patrie, le peuple canadien devra se courber sous le joug d'une nation ennemie. Mais, malgré la conquête, la Nouvelle-France vivra.

Et le traité qui unira notre destinée à celle de la Grande-Bretagne, ne pourra arracher de nos cœurs notre amour pour la langue et la religion de nos pères.

(1) *Œuvres de Champlain*, I vol., page 296.

Aux luttes sanglantes, aux combats meurtriers soutenus avec tant d'âpreté, de vaillance et d'héroïsme, succéderont les luttes parlementaires. L'histoire du petit peuple de 60,000 âmes, vaincu et abandonné de 1760, nous apprend, cent cinquante ans plus tard, qu'il existe une population de trois millions d'hommes ayant conservé sa foi, sa langue, ses lois et ses coutumes malgré le vainqueur. Pourquoi s'étonner de ce fait lorsque l'on sait que les premiers pionniers qui vinrent coloniser notre pays étaient de fervents et profonds chrétiens ? Après la conquête, ces vaillants colons, ruinés et demeurés sans drapeau, furent cependant fidèles au sang français qui coulait dans leurs veines. Guidés par le clergé, demeuré au pays lorsque les nobles désertaient presque tous la colonie, soutenus par ses conseils, ils surent défendre leurs droits garantis par les traités, leur langue et leur foi.

Et, n'est-il pas naturel de voir de nos jours, sur les bords du grand fleuve, ce drapeau fleurdelysé qui, pendant tant d'années, flotta si glorieusement sur les murs de Québec ? Il est revenu parmi nous le drapeau de la France chrétienne, rajeuni, transformé (1) ;

(1) "Quelle sera la fortune de ce nouvel étendard ? Si Notre-Seigneur le veut—Il le veut !—il poursuivra sa pacifique conquête, et finira par rallier autour de lui toute la nationalité canadienne-française de l'Amérique du Nord. On le verra flotter sur nos édifices publics, sur nos maisons d'éducation ; on lui donnera la place d'honneur dans les grandes solennités civiles et religieuses. Il est digne d'une si belle fortune, à cause de l'emblème sacré qu'il porte dans ses nobles plis, à cause des glorieux souvenirs qu'il évoque dans l'âme canadienne-française.

"C'est le vœu ardent que nous prenons occasion de déposer aux pieds de notre Bonne sainte Anne, la conjurant d'en obtenir la prompte réalisation. Oui, nous prions notre bien-aimée Patronne de mettre fin aux hésitations de ceux qui semblent méconnaître le droit absolu de Dieu à nous rappeler sa présence dans l'univers par tels signes qu'il lui plaira : signes de puissance et de

identifiant dans un même symbole et le drapeau de Champlain et celui de Carillon, où nos pères se sont immortalisés au service de la France. Oui il est revenu ce glorieux drapeau pour affirmer la vitalité de la race française en Amérique, et la noble fidélité à la foi des aïeux.

Et nous, fils des pionniers qui les premiers sont venus bâtir leur maisonnette au sein de ces forêts et qui apportèrent sur ce sol vierge l'emblème de la France chrétienne, en voyant flotter au-dessus de nos têtes ce drapeau qui nous rappelle notre origine, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier avec le poète .

“Ouvre large ton aile,
O drapeau canadien,
Emblème d'un peuple fidèle,
Au cœur noble et chrétien.

O blanc lys, d'où viens-tu ? De cette France ancienne
Qui ne rougissait pas de s'affirmer chrétienne,
Tu fus l'orgueil de ses beaux jours.
Nous, de notre berceau consacrant la mémoire,
Héritons de ta fleur : elle a conquis la gloire,
A nous de la garder toujours... ”(1).

*
* *

Le choix du fondateur de la Nouvelle-France honore la sûreté du coup d'œil dont il était doué. N'était-il pas destiné, ce promontoire, à devenir une

justice, signes d'amour et de miséricordieuse tendresse. Or Dieu a demandé d'arbore le signe de sa miséricorde. Etrange aberration d'oser discuter l'opportunité d'une démarche requise par Celui qui est la Sagesse éternelle ! On discutera jusqu'à la fin du monde, et l'emblème du Sacré-Cœur restera, comme le divin Crucifié dont il représente l'amour, un scandale pour les Juifs, une folie pour les païens, un signe de ralliement pour les élus de Dieu.”
(*Annales de la Bonne Ste Anne, No. juillet 1903*).

(1) *Le Drapeau National des Canadiens-Français*. 1904, page 300.

forteresse formidable? Et ce port, formé par le fleuve et la pointe de Québec, ne paraissait-il pas un des plus sûrs et des plus commodes de l'Amérique?

Ces raisons, et la beauté du site poussèrent M. de Champlain à choisir cet endroit pour y asseoir la colonie. Pittoresque, ce pays l'était en effet. Les Laurentides, cette belle chaîne de montagnes, toutes garnies de leurs forêts immenses, devaient présenter un coup d'œil admirable. Et le fleuve majestueux qui, de ses eaux profondes, baigne les pieds de ce promontoire superbe, ne devait-il point, naturellement attirer l'attention de Champlain et de ses compagnons?

Voilà pourquoi le fondateur de Québec, dans son zèle éclairé, choisit cet endroit de préférence à tout autre, afin d'en faire le berceau d'un peuple fort, mais surtout profondément chrétien. Ce rêve est accompli. Mais au prix de quelles inquiétudes, et de quelles fatigues? Dieu seul le sait.

Que de fois, interrogeant l'avenir, M. de Champlain ne s'est-il pas demandé quel serait le résultat de tant de travaux et de tant de peines? Mais c'est un fait accompli. Le rêve des premiers colons s'est réalisé. Notre pays a marché avec les années dans la voie du progrès et de la civilisation et Québec n'a rien perdu de sa beauté. Non, bien que les bois antiques qui l'entouraient du temps de nos aïeux soient disparus, la vieille cité de Champlain conserve encore un cachet particulier qui nous rappelle l'époque de son origine. C'est dire qu'elle charme les voyageurs non seulement par les monuments et les souvenirs historiques qu'elle renferme, mais en-

core par la beauté de son site. Perché sur son promontoire de roc, à une hauteur de trois cents pieds au-dessus du fleuve, la citadelle de Québec domine tous les environs. De ces hauteurs, nous avons sous les yeux un des plus grandioses panoramas qu'il soit donné de contempler. A nos pieds, le port nous apparaît avec ses quais et ses nombreux navires. De temps en temps les eaux du Saint-Laurent sont sillonnées par des bateaux qui font la traversée entre Lévis et Québec, ou encore par de superbes paquebots qui nous apportent les productions des pays lointains.

Des goëlettes descendent doucement le cours du fleuve. Elles nous apparaissent, avec leurs voiles blanches, comme autant de colombes aux ailes étendues, qui semblent planer au-dessus des eaux.

Plus loin, et comme resserrée entre les deux bras du grand fleuve, on aperçoit une île avec des champs ondulés, des massifs d'arbres, et des maisonnettes qui respirent l'aisance et le bonheur. C'est l'île d'Orléans, si célèbre dans nos annales canadiennes.

Vers le Nord, la riante côte de Beaupré, dont M. J.-G.-A. Creighton nous décrit les beautés, dans les lignes qui suivent : " L'immense courbe du grand fleuve, laquelle s'étend depuis les remparts du Cap Diamant jusqu'à la crête forestière du Cap Tourmente, est bordée de riches prairies, s'étagant en terrasses verdoyantes d'une colline à l'autre, jusqu'au pied des sombres montagnes qui forment l'arrière plan de ce vaste amphithéâtre. Au premier plan le chenal du Nord, dominé par les hauteurs de l'île d'Orléans, étincelle au soleil. Loin . . . , entre le front a

demî rasé du Petit Cap, et la pointe de l'île d'Orléans, l'œil discerne un groupe d'îlots émaillant la surface du grand fleuve, dont le bleu éclatant se confond à l'horizon lointain avec l'azur à peine plus pur des cieux. . . . A l'intérieur, des peupliers de Lombardie, aux allures martiales, et des ormes touffus dessinent les contours du chemin, qui se déroule comme un long ruban bruni. . . . Cà et là de blanches chaumières se serrent plus près les unes des autres, et le clocher de l'Eglise qui les protège de son ombre, dominant les cimes des arbres, marque le centre d'une paroisse.

“ De riches pâturages, des champs de blé ondulant sous la brise, des vergers, des bosquets d'érables conduisent le regard à travers leurs nuances délicatement fondues, jusqu'aux sombres massifs de violet et de vert dont les forêts revêtent la montagne.

“ D'immenses crevasses où le soleil et l'ombre produisent de merveilleux effets de lumière, révèlent le passage de ruisseaux qui s'échappent de leurs prisons pour se frayer une voie à travers les rocs des Laurentides, et retomber en cascades bruyantes. Quand le soleil baisse à l'horizon, l'œil est parfois ravi du reflet de quelqu'un de ces lacs enchanteurs, qui dorment au delà des coteaux ”(1).

Telle est la côte de Beaupré que nous pouvons contempler du haut de la citadelle de Québec. Si nous jetons les yeux sur la rive sud du fleuve, nous voyons, en face, la ville de Lévis avec son collègue massif, son hôpital, ses églises et ses maisons coquettes, solidement bâtie sur un rocher superbe. Ce rocher, qui doit avoir trois cents pieds de hauteur, semble

(1) “ *Le Canada Pittoresque* ” par J.-G.-A. Creighton, traduit par le Révérend Père Charland, O. P. “ *Madame Ste. Anne.* ”

défier celui sur lequel s'élève si fièrement la ville de Québec.

Enfin, de quelque côté que nous jetions les yeux, on ne voit nulle part paysage plus attrayant ou nature plus richement ornée. Mais, au milieu de ces beautés qui se déroulent devant nous et qui charment nos regards, une pensée bien douce vient, en même temps, parler au cœur du chrétien fervent et catholique. En effet, la vue de ces clochers nombreux et élancés atteste encore la vivacité de la foi canadienne. C'est ce tableau qui arracha à un évêque illustre un cri demeuré célèbre dans nos annales. Mgr de Forbin-Janson, que la France révolutionnaire avait jeté sur nos bords, ne pouvant retenir son admiration pour notre foi et notre patriotisme, s'écria un jour : " Canadiens au cœur d'or et aux clochers d'argent ! "

Oui, le panorama que nous avons sous les yeux est pour nous tous une leçon de foi. D'où viennent ces églises, ces couvents, ces hôpitaux ? C'est la foi de nos pères qui les a élevés, c'est la foi de nos pères qui les a dotés, c'est la même foi qui les a soutenus et protégés ! Honneur à ces chrétiens ! Il avait bien raison le poète de s'écrier dans son enthousiasme :

" O Canada ! terre de nos aïeux,
" Ton front est ceint de fleurons glorieux ;
" Car ton bras sait porter l'épée,
" Il sait porter la croix.
" Ton histoire est une épopée
" Des plus brillants exploits ;
" Et ta valeur, de foi trempée
" Protégera nos foyers et nos droits ! " (1)

(1) *L'hon. juge A. B. Rouhier.*

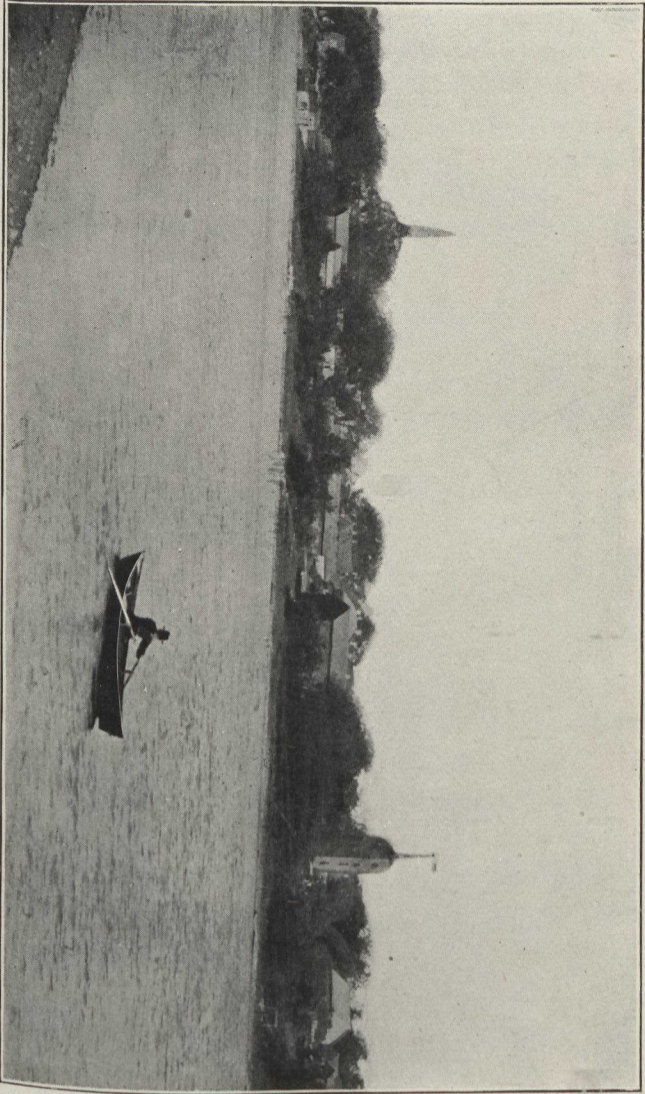
Ces églises élevées à la gloire de Dieu, ces hôpitaux, ces asiles où sont recueillis et le malade et le déshérité de ce monde, ces couvents où des légions de vierges vont ensevelir et leurs talents et leur cœur, . . . sont bien les plus beaux ornements du pays ; ce sont les hommages que nos pères ont voulu rendre à la Majesté de Dieu, dans un langage immortel. A nous de propager ces œuvres, de les aider, car elles sont et seront toujours le salut assuré de la patrie canadienne, que Champlain voulait faire grande, belle, mais surtout française et catholique.



Dans notre chère province, les environs de Québec ne sont pas les seuls dignes de l'attention des voyageurs. Si l'on visite en été la vallée du Richelieu, quelles beautés, et quelles richesses n'y rencontrons-nous pas ? Combien de villages, combien de belles et riches fermes cachées au milieu du feuillage, comme des nids d'oiseaux, et disséminées çà et là sur les bords enchanteurs de cette rivière. Champlain, dans son expédition contre les Iroquois, lorsqu'il remonta les eaux du Richelieu jusqu'au lac qui porte son nom, pouvait-il s'imaginer qu'un jour, la région qu'il traversait alors deviendrait une des plus riches et des plus populeuses de la Nouvelle-France ?

Cependant, depuis le lac Champlain jusqu'à Sorel, les villages gracieux qui bordent les deux côtés de la rivière annoncent à tous la prospérité et le bonheur du peuple canadien.

Trois fois le jour, les cloches des églises voisines unissent leur grande voix d'airain, pour saluer Marie,



VUE DE SAINT-OURS-SUR-RICHELIEU.

dans un harmonieux concert, et l'écho de la rive ré-
pète au loin ces notes joyeuses qui viennent fortifier
le cœur chrétien et le consoler. Elles semblent dire,
à l'*Angelus* du soir :

- “ Nous venons près de toi, Mère, quand le soir tombe,
“ Et nous ne craignons plus ni la mort ni la tombe
“ Depuis que dans nos cœurs le tien s'est épanché.
“ La nuit vient ! mais qu'importe ? Un chant vers toi
[s'élançe ;
“ Pour que l'amour te loue à travers le silence,
“ Dieu mit dans l'âme pure un orchestre caché ” (1).

* * *

Que dire des environs de Montréal ?... mais il
faut nous borner. Si l'on descend le Saint-Laurent, de
Montréal à Québec, au cours de ce voyage de quel-
ques heures, nous ne pouvons nous lasser d'admirer
les deux rives de ce beau fleuve dont la largeur varie
de deux à trois milles. Au départ de Montréal, les
côtes basses nous laissent voir les champs ondulés,
qui descendent en pentes douces jusqu'au fleuve.
Dans le lointain les montagnes de St-Bruno, Belœil,
Rougemont, ferment l'horizon. Les villages succè-
dent aux villages avec leurs églises, leurs maisons
coquettes, entourées de jardins et de bosquets. Les
plus beaux noms de notre histoire passent sous nos
yeux, et nous rappellent les vaillantes familles qui
ont joué un rôle plus ou moins important dans l'his-
toire de la colonisation du St-Laurent, où elles y ont
laissé un nom impérissable.

A mesure que l'on descend, le panorama change
d'aspect. Bientôt, ce ne sont plus ces plaines basses,

(1) *Fragment de poésie, M. Legrain.*

ces campagnes fertiles qui nous laissaient voir, à perte de vue, de beaux champs de blé et d'avoine, ce sont maintenant des coteaux et des rochers assez élevés, où l'on voit encore quelques débris de forêts, que la hache du colon a respectés. Elles sont disparues ces vieilles forêts qui furent témoins des luttes que nos pères ont soutenues si vaillamment pendant plus de deux siècles. Cependant, ces quelques massifs de pins, de sapins et de cèdres qui ornent, ici et là, ces rochers escarpés, donnent à la nature un aspect sauvage. Il nous est alors facile de nous reporter, par la pensée, au temps où les rives du grand fleuve étaient encore garnies de leurs forêts vierges. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les beautés et les richesses de notre pays.

“ Maints ruisseaux et maintes rivières
“ Arrosent nos fertiles champs,
“ Et de nos montagnes altières
“ On voit de loin les longs penchants.
“ Vallons, coteaux, forêts, chutes, rapides ;
“ De tant d'objets est-il plus beaux concours ?
“ Qui n'aimerait tes lacs aux eaux limpides,
“ O Canada ! mon pays ! mes amours (1) !

Hélas ! faut-il l'avouer ? ce sont ces belles campagnes, ce sont ces riches fermes que souvent, trop souvent, nous abandonnons pour aller demander ailleurs ce que nous pouvons trouver ici largement : l'aisance, le bonheur. Ne quittons point notre chère Province, elle n'a rien à envier aux pays étrangers. N'allons point dépenser chez nos voisins les forces, les talents, et la santé que Dieu nous a donnés. La

(1) *Fragment de poésie, George-Etienne Cartier.*

patrie a besoin de ses enfants. Demeurons attachés au sol qui nous a vus naître, afin d'agrandir autant que nous le pourrons notre héritage national. Nous trouverons, chez nous, un bonheur qu'on ne ressent pas ailleurs (1).

(1) Comment ne pas citer, ici, les lignes que M. O. Reclus consacre à notre pays. Cet écrivain distingué, après avoir énuméré les grandes phases de notre histoire, et avoir donné à notre clergé son juste tribut d'éloges, pour encourager ses compatriotes à venir renforcer notre population et nous aider, par là, à conserver notre nationalité, ajoute ces remarques qui sont à notre louange : "Pourtant, dit-il, un faible courant français... a commencé de descendre vers la province de Québec... S'il grossit et ne cesse plus de couler, il agrandira la France d'Amérique, menacée non pas d'anéantissement... car elle est trop vivace, mais condamnée sans cela à ne pas croître assez vite pour prendre sa légitime moitié d'empire. Il serait dommageable qu'elle n'atteignît point à de hautes destinées, cette France nouvelle, car notre race, dont tout le monde reconnaît, au Canada, les qualités solides et les qualités aimables, a fait preuve, là bas, d'une extraordinaire vitalité. Presque entièrement resserrée, il y a cinquante ou soixante ans, entre Québec et Montréal, aux deux rives de son fleuve superbe, elle a repris, sans recul désormais possible, tout son Bas-Canada, franchi l'Ottawa, conquis des comtés jadis anglophones, sur la rive droite de cette rivière, envahi, par des colonies agricoles, les terres rudes et boisées du nord de l'Ontario, et assis les fondements d'une autre jeune France dans les prairies orientales du Manitoba, en même temps, elle s'est assurée plusieurs comtés de l'ancienne Acadie..." En terminant cette étude M. Reclus invite ses compatriotes à se rendre dans notre Province, "car, dit-il, le Canada est prospère, libre, ample, sain, magnifique. Les Français qui désertent la France, ne trouveront nulle part pays plus français, plus grand et plus beau."



CHAPITRE CINQUIÈME.

ARRIVÉE DE LOUIS HÉBERT A QUÉBEC.

J'adorai, Seigneur, de votre Providence
 Les desseins merveilleux sur ce pauvre inconnu
 Qui, n'ayant pour tout bien, que sa forte croyance
 Et ses deux fortes mains, vint ici, le front nu,
 Avant de tout quitter pour la terre étrangère
 Murmurer à vos pieds sa suprême prière.

.....
 Je vis cet inconnu par votre main poussé,
 Après s'être nourri du pain eucharistique,
 Descendre cette nef, et franchir ce portique
 Essuyer en secret quelques pleurs de ses yeux,
 Presser des mains amies dans les derniers adieux.

Au pays de Cayla, l'abbé Casgrain, page 58.

Neuf ans s'étaient écoulés depuis que Champlain avait jeté les bases de sa colonie sur le rocher de Québec, et la compagnie formée à Paris pour l'aider dans l'établissement de la Nouvelle-France n'avait envoyé aucun colon. On voyait bien arriver, à cette époque, bon nombre de marchands, de chasseurs, d'ouvriers, mais des colons, des défricheurs... point.

Quelle était donc la cause de cette négligence? Ah! c'est que la compagnie des marchands faisait le commerce des fourrures sur une grande échelle... Ces

Messieurs, comme les appelle l'abbé Faillon, croyaient que leur commerce serait de beaucoup diminué le jour où les colons abattraient les épaisses forêts des environs de Québec; les défrichements causeraient l'éloignement du gibier, la ruine du commerce, et partant, la perte de beaux profits.

Cette raison leur paraissait suffisante, pour entraver l'œuvre de M. de Champlain. Aussi ne voulurent-ils consentir à laisser établir la première famille française au pays, qu'après s'être bien assurés qu'elle pourrait leur être de quelque secours.

“ Peut-être, dit à son tour l'abbé Faillon, que pour faire consentir plus facilement ces marchands à laisser passer Louis Hébert au Canada, M. de Champlain leur alléguait-il un autre motif d'utilité publique, plus propre à faire impression sur eux, car Hébert était apothicaire, et, comme tel, il pouvait se rendre utile aux employés de ces messieurs ” (1).

Tout entière à son commerce, la compagnie des marchands se montrait d'une parcimonie décourageante même à l'égard de ses propres employés. S'il faut en croire Champlain, lorsque la flotte partit de France, en 1617, elle n'embarqua sur les navires que les provisions nécessaires à la traversée, et, comme le voyage fut long, “ il ne resta, dit Faillon, de tout ce qu'on avait envoyé pour nourrir soixante personnes, qu'un baril de lard, si petit, qu'un homme put le porter sur ses épaules jusqu'à l'habitation ” (2).

(1) *L'abbé Faillon, Histoire de la Colonie Française au Canada*, I vol., page 187.

(2) *Le même*, I vol., page 162.

Ceux qui étaient dans la colonie couraient tous le risque ou de mourir de faim ou de retourner en France au premier revers.

Comme on le voit, la perspective n'était pas bien encourageante pour ceux qui désiraient s'établir au Canada. Cependant, Louis Hébert brava toutes ces difficultés. Soutenu par Champlain, qui avait appris à le connaître en Acadie et qui désirait se l'associer, notre héros vendit tous les biens qu'il possédait à Paris pour venir aider le fondateur de la Nouvelle-France dans sa noble entreprise.

Ce n'était point l'esprit de lucre qui l'attirait sur nos bords, mais plutôt l'espérance de gagner les sauvages à la foi. Aussi, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cet homme, ou son détachement des biens de la fortune, ou son esprit de foi qui lui fit entreprendre la colonisation des terres des environs de Québec.

Au printemps de l'année 1617 (1), Louis Hébert s'érendit à Honfleur avec sa femme, Marie Rollet, et ses trois enfants : Guillaume, Anne et Guillemette. C'est là qu'il s'embarqua avec M. de Champlain, sur un navire commandé par le capitaine Morin.

La Nouvelle-France l'avait attiré. Déjà en Acadie Champlain avait pu admirer les travaux qu'il avait entrepris; aussi, ni les prières de ses parents, ni la perspective des revers ne purent détourner notre premier colon du projet qu'il avait formé de travailler à l'agrandissement du domaine de la France et à la

(1) En 1617, Champlain faisait une précieuse acquisition dans la personne de Louis Hébert qui promettait de l'aider dans l'établissement de la colonie. *L'abbé Ferland: H. du C.*

cause infiniment plus noble : l'extension de la foi catholique.

Quel courage, quel noble enthousiasme attirèrent nos aïeux vers ces plages inconnues et sauvages ? Il leur fallait tout quitter, la France leur patrie, leurs parents, leurs amis, pour venir sur ce continent, au milieu des dangers de toutes sortes, commencer une vie de misères et de privations. " En effet, dit un chroniqueur, au Canada, ce qu'on entrevoyait, c'était un hiver interminable, des logis trop primitifs, la famine peut-être, et surtout les Iroquois, ces demi-démons, dont parlent tant les relations de l'époque. A ces détails peu encourageants, joignons les grossissements de l'imagination populaire, les sollicitations des parents, et vous aurez une idée des obstacles que devaient surmonter, avant leur départ, ceux qui faisaient voile vers nos rivages. Quand on sait que ces défricheurs n'étaient ni des aventuriers, ni des malfaiteurs, ni des hérétiques entêtés, on s'étonne moins de leur petit nombre et des germes de vertu qu'ils laissèrent à leurs descendants. C'est que pour entreprendre un tel voyage, il fallait un patriotisme bien réel, une grande confiance en Dieu, jointe à l'espoir de contribuer à la conversion des sauvages et à l'établissement d'un empire ; car les motifs d'intérêt particulier étaient bien minces, et les risques toujours grands "(1).

C'était bien le noble but que se proposait le premier colon canadien. Il vint dans la Nouvelle-France, pour travailler à la conversion des sauvages, comme il en témoigne lui-même, sur son lit de mort : " Je

(1) *Le Messager Canadien*, année 1905, No de juin.

meurs content, puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir avant moi des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir, plutôt que pour aucun intérêt particulier, et je mourrais volontiers pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu" (1).

Des paroles si apostoliques nous font comprendre la sublimité du dévouement que cet homme montra le reste de sa vie pour les sauvages du Canada.

Pouvons-nous croire que ce fut sans regret et sans peine que Louis Hébert et les premiers colons canadiens qui, après lui, vinrent se fixer dans notre pays, abandonnaient, dans la mère-patrie, tout ce qu'ils avaient de plus cher en ce monde? Non. Notre histoire nationale commence au milieu des larmes et des chagrins de la séparation. On peut facilement se transporter, par la pensée, à ces départs émouvants qui se reproduisirent bien des fois dans la suite.

Avec quelle ferveur ces colons, à la veille de s'embarquer pour l'Amérique, ne devaient-ils point aller, une dernière fois, se prosterner dans l'église de leur village natal?

Oui, dans cette vieille église qui avait entendu les soupirs et les vœux de leurs ancêtres, qui avait été le témoin de leur baptême, et qui leur rappelait le jour si beau de leur première communion, avec quelle ferveur ces courageux colons ne devaient-ils point s'approcher une dernière fois de la Table-Sainte, pour y recevoir le Pain des forts! Puis, après avoir mis leur voyage sous la protection de la Vierge Marie, ils disaient un dernier adieu à ceux qu'ils aimaient, et

(1) *Histoire du Canada* "Sagard."

s'embarquaient sur les navires qui devaient les conduire dans leur nouvelle patrie. Pouvaient-ils, sans verser des larmes, voir disparaître les côtes de la France? Non, sans doute. Néanmoins, malgré la douleur qui étreignait leur cœur, malgré la pensée qu'ils vogaient vers l'inconnu, ils mettaient leur confiance dans les soins de la Providence, et répondaient aux desseins secrets de Dieu, qui voulait la fondation d'une France nouvelle en Amérique.

*
* *

En 1617, la traversée fut longue et orageuse. Le navire faillit périr en mer, près des Bancs de Terre-neuve. Les vents et les courants le poussaient contre les glaces flottantes, avec une telle violence, que déjà les malheureux passagers avaient perdu tout espoir de salut. " Dans la consternation générale, dit Sagard, le Père Joseph demanda instamment le secours du ciel, il confessa tout le monde, et lui-même se mit en état de paraître devant Dieu. Nous fûmes touchés de compassion et sensiblement attendris, quand la Dame Hébert éleva, par les écoutilles, le plus petit de ses enfants, afin qu'il reçut, aussi bien que tous les autres, la bénédiction du bon Père "(1).

Les voyageurs n'échappèrent au naufrage que par miracle. " A Québec, dit Sagard, on avait déjà prié Dieu pour eux, les croyant morts et submergés, lorsqu'Il leur fit la grâce de les délivrer, et de leur donner passage pour Tadoussac, où ils arrivèrent à bon port, le quatorzième jour de juin, après avoir été treize semaines et un jour en mer, dans de continuelles

(1) Sagard, *Histoire du Canada*, page 34.

appréhensions de la mort, et si fatigués qu'ils n'en pouvaient plus"(1).

Tandis que le Père Joseph continue son voyage jusqu'à Québec, les autres passagers, arrêtés à Tadoussac, se disposent à passer la journée en prières pour remercier le Ciel de les avoir délivrés du naufrage. Aidés par les charpentiers, les matelots élèvent une chapelle avec des branches de sapins et de cèdres. Les femmes et les enfants l'ornent de leur mieux avec des fleurs sauvages et, en peu de temps :

Un autel de feuillage et de mousse est dressé,
Au sommet du coteau, sur un tronc renversé.
Au-dessus, un massif de coudriers et d'ormes,
Ombrent le rocher de leurs branches énormes.

Ressemblant aux arceaux d'un temple naturel,
Des lianes on voit les verdoyants cordages
Retomber en festons au-dessus de l'autel
Et des cierges bénis, parmi les fleurs sauvages,
Dont les pieuses mains du prêtre et des marins
Ont jonché le sol vierge et les degrés divins.
Sur les bords de la croix rustique se balance
Un faisceau d'étendards aux armes de la France.

.....
Notre patrie a vu bien des jours glorieux ;
Mais jamais elle n'eut d'instant plus précieux.
Le prêtre auguste et saint, avec la blanche hostie,
Eève vers le ciel un regard qui supplie.
Pour la première fois, en ce pays nouveau
Est offerte la chair et le sang de l'Agneau.
Le flot attentif baise avec respect la plage
Et la brise, au rameau, suspend son doux ramage.
Car ce vaste désert est devenu sacré,
Depuis que du Sauveur, le Sang l'a consacré.
La France américaine, en ce moment suprême,
A reçu l'onction de son premier baptême... (2).

(1) *Sagard, Histoire du Canada*, page 41.

(2) *Fragment de poésie.—La première messe au Canada.—l'abbé Casgrain.*

Ce fut le Père Paul qui célébra la Sainte Messe, en présence de tout l'équipage à genoux dans le plus profond recueillement. Et dans cette pauvre chapelle, au bruit des fusillades, Notre-Seigneur, à la voix du prêtre, descendit sur cet humble autel, s'immolant pour la première fois, sur les bords du Saint-Laurent, depuis la fondation de Québec.

“ Le capitaine Morin, dit Sagard, fit tirer plusieurs salves en actions de grâces. Au sortir du dîner, on chanta les Vêpres solennellement, de manière que ce désert sauvage fut changé, en ce jour, en un petit Paradis, où les louanges divines retentissaient jusqu'au ciel”(1).

Telle fut la traversée orageuse du premier colon canadien. Après avoir échappé au naufrage avec sa famille, il eut encore bien d'autres tribulations à endurer. A Québec même, il eut à souffrir toutes sortes d'injustices de la part des associés de la Compagnie des Marchands. Jamais, cependant, il ne se laissa abattre par ces persécutions. Dans ces heures de tristesse et d'angoisse, le fondateur de Québec savait l'encourager et le consoler. Pendant dix ans, Louis Hébert travailla sans relâche avec cette sublime pensée : fonder une colonie chrétienne, aider les missionnaires dans leur œuvre et gagner les âmes à Dieu. Cette pensée ne le quitta pas un seul instant. Elle le soutint pendant sa vie ; elle fut sa force et son espérance lorsque la mort vint l'enlever à l'affection des siens.

(1) Sagard, *Histoire du Canada*.

CHAPITRE VI.

PREMIERS DÉFRICHEMENTS A QUÉBEC.

Je vis (le colon) sur les bords de notre Saint-Laurent.
 De sa cognée ouvrir la forêt primitive,
 Et bâtir, plein d'espoir, sa lutte sur la rive.
 Aux angles des rochers, aux ronces des déserts,
 Chaque jour, de lui-même il laisse quelque chose ;
 Mais son regard ardent vers le ciel est ouvert.

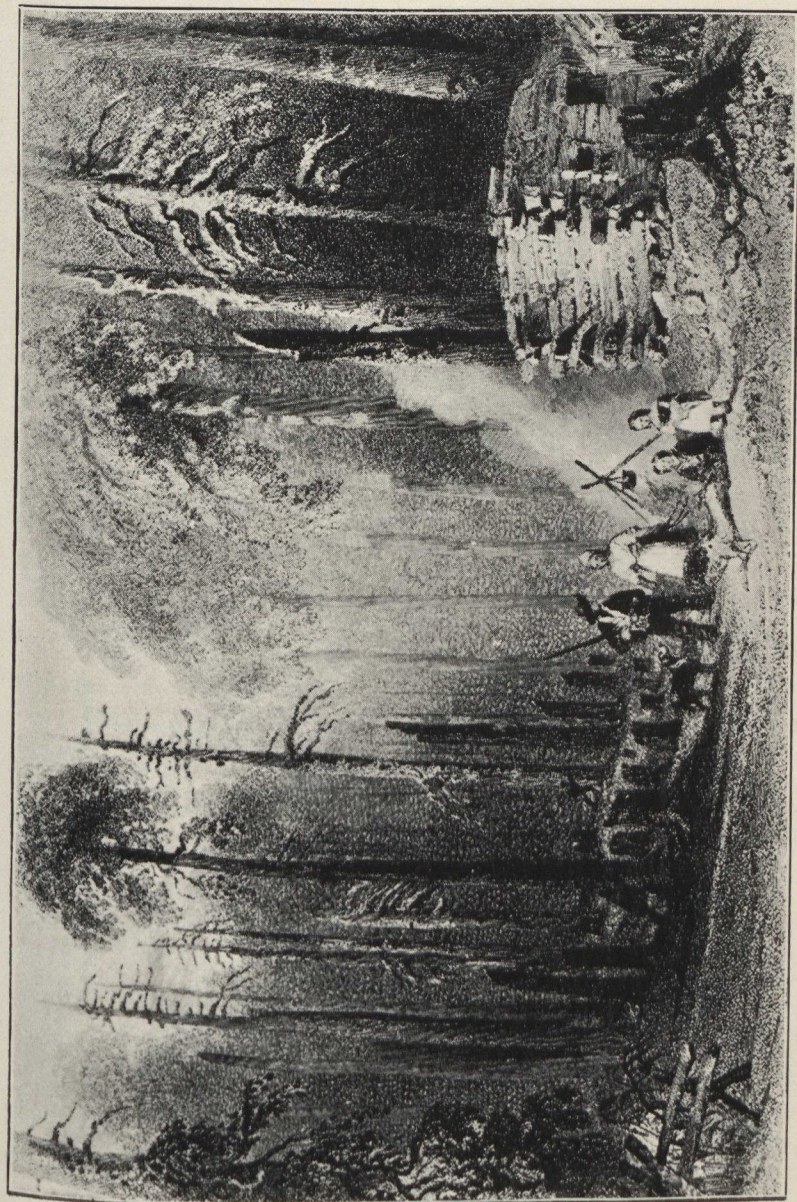
.....

“ *Au pays de Cayla*,” l'abbé Casgrain, page 58.

Peu de temps après son arrivée sur le sol canadien, Louis Hébert se mit en frais de se construire une demeure convenable. Les ouvriers et les maçons lui prêtèrent généreusement leur concours. Bientôt l'on vit s'élever, sur les hauteurs qui dominent le grand fleuve, et au milieu des arbres séculaires, la première maison qui devait être le témoin des luttes que nos pères soutinrent pendant de longues années pour la cause française au Canada.

“ La maison de Louis Hébert, dit l'abbé Ferland, fut le premier bâtiment élevé sur l'emplacement de la haute ville. Elle devait être située entre la rue Ste-Famille et la rue Couillard ”(1). Parlant sur le même sujet, M. l'abbé Gosselin dit à son tour : “ Nous

(1) *L'abbé Ferland — Histoire du Canada*. I vol., page 190



UN PREMIER DÉFRICHEMENT DANS UNE FORÊT CANADIENNE,
d'après une ancienne gravure.

avons dit ailleurs à quel endroit était l'humble maison de Louis Hébert, et de son gendre Guillaume Couillard. Ils la bâtirent, sans doute, le plus tôt possible, après leur arrivée à Québec. Mais en attendant où trouverent-ils un abri? Il y a soixante ans, on voyait encore au coin de la rue Ste-Anne, près de la Place-d'Armes, un orme majestueux et très ancien. Il fut abattu en 1846. C'est une tradition dans la famille Couillard, que ses ancêtres, en arrivant à Québec, dressèrent leur tente sous cet orme, en attendant qu'ils pussent se préparer une autre demeure"(1).

Cette maison bâtie à la Haute-Ville fut plus tard remplacée par une autre plus spacieuse et plus commode. Elle devint, en 1668, le berceau du petit-séminaire de Québec. C'était une maison construite en pierre, elle avait trente-huit pieds de longueur sur quatorze de largeur.

Autour de son humble logis, Louis Hébert commença les premiers défrichements. L'histoire aurait dû conserver la date de ce jour mémorable. On célèbre parfois de moins dignes anniversaires.

Ce fut, en effet, au nom de la civilisation chrétienne que ce pionnier attaqua de sa hache les arbres des forêts vierges de l'Amérique. Ce jour fut donc pour la Nouvelle-France l'annonce d'une ère nouvelle; l'aurore succédait alors à la nuit profonde. C'était la promesse que bientôt la lumière de l'Évangile dissiperait les ténèbres qui, jusque-là, avaient enveloppé le pays.

Dans cette pensée, Louis Hébert, avec son âme d'apôtre, pouvait-il ne point travailler avec un coura-

(1) L'abbé Gosselin.—Jean Nicolet.

ge toujours croissant pour perfectionner son œuvre ? Il venait d'inaugurer en Amérique la lutte de la civilisation contre la barbarie. Elle dura plus d'un siècle cette lutte et il la soutint, le reste de sa vie, avec un zèle admirable. Chaque arbre qui tombait sous ses coups marquait d'autant les progrès de la civilisation. Et, lorsque le soir, harassé de fatigue, il contemplait le résultat de son labeur, ne s'endormait-il pas avec l'espérance de voir un jour les hauteurs de Québec dépouillées de leurs immenses forêts ? . . .

Son contentement dut être bien plus grand encore lorsque, à l'automne, il put recueillir les premières gerbes, fruits de ses sueurs et de son dur labeur.

Le soir arrive enfin, mais les gerbes sont prêtes,
On en charge à pleins bords les rustiques charrettes,
Dont l'essieu va ployant sous le noble fardeau.
Puis, presque recueilli, le front ruisselant d'eau
Pendant que stupéfait l'enfant de la savane
Regarde défilér l'étrange caravane
Et s'étonne à l'aspect de cet apprêt nouveau,
Hébert, qui suit, ému, le pas de ses chevaux,
Rentre, offrant à Celui qui donne l'abondance,
La première moisson de la Nouvelle-France (1) !

Louis Hébert espérait que ses compatriotes suivraient son exemple. Mais, il faut l'avouer, bien peu l'imitèrent.

La compagnie des marchands qui, à cette époque, n'avait pas défriché un arpent et demi de terre, et suivant Sagard, un demi arpent, refusait de donner aux habitants les moyens de cultiver. " Bien plus, dit l'abbé Faillon, Hébert qui, par son travail personnel, avait défriché une partie des hauteurs de

(1) *Légende d'un peuple, Fréchette.*

Québec, eut à endurer les injustices les plus criantes. Ce digne et zélé colon, après qu'il eût défriché un peu de terre et récolté quelques grains, par son industrie privée et personnelle, ceux qui l'avaient autorisé prétendirent, contre toute justice, des droits sur le fruit de son travail, et l'obligèrent à ne vendre ses grains, ni à les traiter à d'autres qu'à eux, et aux prix qu'ils fixeraient eux-mêmes, pour le revendre aux sauvages selon leur bon plaisir. Il fallait que cette vexation fut aussi notoire que criante, puisqu'elle entra dans les motifs de l'édit de 1627 qui supprima la compagnie de ces marchands"(1).

M. de Champlain eut donc lieu de se féliciter du choix qu'il avait fait de ce colon pour l'associer à son œuvre. Louis Hébert ne se laissa jamais rebuter ni par les fatigues ni par les tracasseries de toutes sortes qu'il eut à endurer de la part de la compagnie des marchands. Une seule pensée occupait son esprit : assurer l'avenir de la colonie, à la fondation de laquelle il avait tout sacrifié, son avenir, ses parents, sa patrie et son repos.

Toutefois, que de chagrins, que de soucis n'eut-il pas à surmonter pendant les dix années qu'il employa à cette œuvre patriotique et chrétienne ! Ce fut surtout lorsqu'il eut à lutter contre la mauvaise volonté de ses propres compatriotes, qu'il montra son énergie et son dévouement. On voulait le décourager et le faire renoncer au noble dessein qu'il avait formé de demeurer dans ce pays sauvage, mais il sut déjouer ces intrigues mesquines, et il demeura au poste que Dieu lui avait confié.

(1) *L'abbé Faillon, Histoire de la Colonie Française.*

Il entretenait la ferme assurance que les sacrifices qu'il s'imposait chaque jour auraient leur récompense. Aussi, c'était avec une joie de plus en plus grande, qu'il voyait agrandir ses défrichements. La semence qu'il y jetait tous les ans était fécondée par la rosée des bénédictions célestes ; et d'abondantes moissons venaient remplir, chaque année, les greniers de ce rude travailleur.

Dans l'automne qui suivit son arrivée, Louis Hébert donna en mariage, Anne, sa fille aînée, au sieur Etienne Jonquest, colon venu de Normandie. Ce premier mariage fut célébré par le Père Joseph, récollet, en présence des parents et des amis de la jeune épouse. " Le Père Joseph, dit Sagard, fit le premier mariage en Canada, entre Etienne Jonquest, de Normandie, et Anne Hébert, fille aînée de Louis Hébert, qui depuis un an était arrivé à Kébec, luy, sa femme, deux filles et un garçon, en intention de s'y habituer, et y persévèrent jusqu'à présent, nonobstant les grandes traverses des anciens marchands, qui les ont traités avec toutes les rigueurs possibles, pensant peut-être leur faire perdre l'envie d'y demeurer et à d'autres mesnages de s'y aller établir. O Dieu ! partout les gros poissons mangent les petits "(1).

Plus loin, le même religieux ajoute : " Messieurs les nouveaux associés ont à présent adoucy toutes ces rigueurs, et donnent tout sujet de contentement à cette honneste famille qui n'est pas peu à son aise."

En 1620, Louis Hébert fut nommé Procureur du Roi. Ce fut en cette qualité qu'il apposa, l'année suivante, sa signature à la requête que les habitants

(1) F. Sagard, *Histoire du Canada*.

de Québec envoyèrent au roi, afin de le prier de faire cesser les abus occasionnés par les membres de la Compagnie des Cent Associés. Sagard nous donne le texte de cette supplique, dans laquelle il est dit que cette assemblée des habitants a été faite : " Afin d'aviser les moyens les plus propres sur la ruine et la désolation de ce dit pays, et pour chercher les moyens de conserver la religion catholique, apostolique, et romaine "(1).

Comme on le voit, le fondateur de la Nouvelle-France et les premiers colons canadiens, qui avaient à cœur le développement du pays, voulaient assurer avant tout l'avenir de la religion chrétienne. Tout désireux qu'ils furent de voir arriver de nouveaux colons, ils les choisirent, avec le plus grand soin, parmi les plus honnêtes et les plus laborieux.

Les familles protestantes, calvinistes, que l'on trouvait alors en France, n'étaient point acceptées pour la colonisation.

Champlain voulait faire de sa colonie, un peuple fort et vertueux, voilà pourquoi il choisit avec tant de soin les familles d'où devait sortir la race canadienne-française. Heureux notre pays si ses représentants ne perdaient pas de vue le sublime idéal qui était le mobile des actions de nos pères !

(1) Parmi les signataires de cette requête se trouvent les suivants : Champlain, F. Denis Jamay, F. Joseph le Caron, Hébert, procureur du Roy, Courson, Boulé, Le Tardif, P. DesPortes. *Sagard, Histoire du Canada.*

CHAPITRE VII.

LES PREMIÈRES FRANÇAISES A QUÉBEC.

Il y avait déjà trois ans que Marie Rollet était arrivée dans la Nouvelle-France, lorsque M. de Champlain voulut conduire à Québec sa jeune épouse, Hélène Boulé. Elle était fille de Nicolas Boulé, et n'avait que douze ans à l'époque de son mariage, qui fut célébré, le 30 décembre 1610, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois. Madame de Champlain avait été élevée dans la religion protestante, qu'elle abjura, trois ans plus tard, grâce au zèle de son pieux époux. De plus, après sa conversion, elle travailla avec ardeur à amener dans le chemin de la vérité son frère, Eustache Boulé, que nous trouvons à Québec vers ce temps.

Samuel de Champlain aurait bien désiré recevoir son épouse dans un logis convenable; mais les ouvriers, pendant son absence, avaient été employés à bâtir le couvent des Récollets et la maison du premier colon. On se mit néanmoins à l'œuvre pour réparer les anciens édifices qui furent bientôt prêts à les recevoir.

L'arrivée de madame de Champlain fut saluée avec joie par l'épouse de Louis Hébert. Jusqu'à cette époque Québec ne possédait que quatre femmes : Marie Rollet, Marguerite Le Sage, Françoise et Marguerite Langlois. Il est aisé de concevoir que, dans ces circonstances, l'arrivée d'une jeune femme aussi distinguée, devait encourager madame Hébert et ses compagnes.

De son côté, madame de Champlain, exilée au milieu des forêts de l'Amérique, ne pouvait, naturellement, s'empêcher de trouver quelque charme dans la fréquentation de ces dernières. " Il est peu probable, dit M. E. Dionne, qu'elle gardât une réserve aussi complète à l'égard de la famille Hébert, comme semble le croire l'abbé Faillon. Tout distinguée qu'elle fut par le rang et la position de son mari, elle dut avoir quelque liaison avec la femme de Couillard, qui était à peu près de son âge. Pourquoi eût-elle consenti à vivre seule, durant les absences répétées de M. de Champlain, au lieu de chercher des distractions légitimes dans le commerce journalier avec des femmes aussi respectables que Marie Rollet, Marguerite Le Sage, Françoise et Marguerite Langlois ? "

* * *

Madame de Champlain fit preuve d'un grand courage en suivant son mari au Canada (1). Jeune et d'une santé délicate, elle consentait à courir les dangers et les fatigues d'un voyage de deux mois en mer, puis, au Canada, à vivre au milieu d'un pays encore

(1) Madame de Champlain avait alors vingt-deux ans.

tout couvert de forêts. Pendant le court séjour qu'elle fit à Québec, elle sut se concilier le respect et l'affection des colons, aussi bien que l'amitié des sauvages, pour qui elle montra une charité toute apostolique. En compagnie de madame Hébert et des quelques femmes qui se trouvaient dans la colonie, elle aimait à les visiter dans leurs cabanes, à les soigner pendant leurs maladies, et à les instruire des principales vérités de la Religion. Quand on se reporte à ce temps reculé où les hauteurs de Québec étaient toutes couvertes de forêts épaisses, dont les habitants n'étaient que des êtres malpropres, . . . pauvres, . . . mal vêtus, et que l'on suit, par la pensée, dans des huttes et des tentes enfumées, ces femmes courageuses qui allaient porter aux âmes de ces barbares les consolations et les douceurs de la religion, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou ce courage héroïque qui les poussait vers nos rives, ou ce zèle ardent, cette charité sublime, dont ils entouraient les pauvres infidèles. Afin de les instruire plus facilement, madame de Champlain étudia avec soin la langue algonquine. Madame Hébert, sans aucun doute, l'avait apprise avant elle ; jusqu'à sa mort, qui arriva le 27 mai 1649, elle continua à témoigner aux sauvages de Québec, une bienveillance et une affection qui ne se démentirent jamais.

Le séjour de Madame de Champlain, au Canada, fut de courte durée. Elle ne put s'habituer aux privations et aux misères de toutes sortes qu'elle devait rencontrer chaque jour. Aussi, le 15 août 1624, elle s'embarqua pour la France, avec son mari. Il fallait, en effet, que l'épouse de Louis Hébert, Marie Rollet

et ses dignes compagnes fussent douées d'une énergie peu commune pour persister à demeurer dans la colonie.

Eloignées de la mère-patrie, perdues avec les sauvages dans ce monde infini de forêts, obligées bien souvent de supporter les souffrances de la faim, vivant dans les transes continuelles, que causaient les courses et le voisinage dangereux des Iroquois, . . . telle était la situation de nos premières aïeules françaises. Ne devaient-elles point quelquefois, comme madame de Champlain, désirer le sol si hospitalier de la mère-patrie ? Ne devaient-elles point, dans les heures d'angoisse, verser bien des larmes à la pensée des êtres chéris qu'elles y avaient laissés, et que, suivant toutes les probabilités humaines, elles ne devaient plus jamais revoir ici-bas (1) ?

Que de fois pendant les longs jours de l'hiver, dont elles ne pouvaient que difficilement supporter les rigueurs, elles durent regretter le climat si doux de la France. Et le soir, lorsque dans les belles nuits d'été, où le firmament scintillait de mille feux, et que la brise légère leur apportait l'écho de quelque chanson du pays natal, elles aimaient, sans doute, à repasser dans leur esprit les souvenirs si chers de leur joyeuse enfance et à dire avec le poète :

“ Brise, parle-moi, parle-moi toujours
De mon beau pays et de mes amours ! ”

✽
✽ ✽

(1) Madame de Champlain conserva pendant toute sa vie un bon souvenir pour les missions canadiennes. Devenue veuve, elle se fit religieuse chez les Ursulines de Meaux, où elle s'était retirée quelques années auparavant.

L'année 1621 fut remarquable pour la famille Hébert. Cette année-là, le 26 avril, le premier colon donnait en mariage, à Guillaume Couillard, sa seconde fille, Guillemette. Leur union fut plus heureuse que celle d'Etienne Jonquest et de Anne Hébert. Celle-ci, en effet, était décédée l'année même de son mariage, et son mari l'avait suivie dans la tombe à quelque temps de là.



CHAPITRE VIII.

LOUIS HÉBERT ET LE SYSTÈME FÉODAL.

On a beaucoup écrit sur le système féodal qui fut inauguré au Canada pour Louis Hébert. Nous nous bornerons, dans le présent chapitre, à donner quelques explications sur ce système de colonisation, que le roi de France institua afin de développer plus rapidement les ressources du pays (1).

Au seigneur incombait la charge du défrichement et de la mise en valeur des domaines qu'il recevait du roi. Comme il ne pouvait, par lui seul, le développer assez rapidement, il faisait des concessions aux habitants qui voulaient aller s'y établir; et cela, moyennant une rente annuelle de un à deux sous par arpent de terre concédé. A cette rente, qui ne devait point apporter la richesse dans la maison du seigneur, on doit dire que les "lods et les ventes," de même que les "droits de mouture," ajoutaient un certain revenu. Toutes les terres devaient être concédées aux mêmes prix, de sorte que les habitants déjà établis pouvaient placer leurs enfants sur les terres subséquentes (2).

(1) Comme les petits fils de Louis Hébert obtinrent des seigneuries considérables, nous devons donner ces renseignements à leurs nombreux descendants: les Couillard de Lespinay, Després, Dupuis, de Beaumont, des Islets, des Ecores ou Essars et l'Islois.

(2) Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*.

Les seigneurs devaient s'empresser de concéder des terrains sur leurs domaines, sous peine de se voir enlever leur propre concession. Ainsi, ils avaient le plus grand intérêt à y attirer des colons, ce qui augmentait leurs revenus et en même temps garantissait leurs droits de propriété. Quelques seigneurs avaient le privilège d'avoir des juges et des tribunaux, mais ce qu'ils désiraient le plus, c'était la présence des prêtres. Aussi, "dès qu'un seigneur, accompagné de quelques colons, avait pris possession d'un nouveau territoire, le missionnaire arrivait sur leurs traces pour les encourager et les fortifier, en leur offrant les consolations et les secours de la religion. Tandis que les Pères Jésuites se dispersaient au loin dans les bois pour évangéliser les tribus sauvages, les prêtres des missions étrangères exerçaient leur zèle parmi les colons. Tout le système de colonisation reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêtaient généralement un mutuel soutien. Le censitaire, qui était en même temps le paroissien, avait deux points de ralliement : l'église et le manoir, dont les intérêts étaient ordinairement identiques "(1).

Le système féodal n'apportait point la richesse aux seigneurs canadiens. "Généralement, écrivait le père de Charlevoix (1721), les anciens habitants sont plus riches que les seigneurs, et en voici la raison : le Canada n'était qu'une grande forêt quand les Français ont commencé de s'y établir. Ceux à qui l'on a donné des seigneuries n'étaient pas gens à les mettre par eux-mêmes en valeur. C'étaient des officiers, des

(1) *L'abbé Casgrain, Une paroisse canadienne*, page 174.

gentils hommes. . . qui n'avait pas de fonds assez considérables pour y loger le nombre d'ouvriers nécessaires pour cela. Il a donc fallu qu'ils établissent des habitants qui, avant que de pouvoir recueillir de quoi subsister, ont été obligés de travailler beaucoup et de faire même toutes les avances. Ainsi, ils n'ont pu s'engager envers les seigneurs qu'à une redevance fort modique : de sorte qu'avec les lods et ventes, qui sont ici bien peu de chose, le droit du moulin et la métairie, une seigneurie de deux lieues de front, et d'une profondeur illimitée, n'est pas d'un grand revenu dans un pays si peu peuplé et où il y a si peu de commerce au dedans" (1).

*
* *

Le système féodal, établi au commencement de la colonie, demeura en vigueur jusqu'en 1854. Il n'avait, pour les censitaires, rien d'humiliant ni rien de tyrannique. Si les seigneurs faisaient des sacrifices réels, pour aider les habitants à mettre leurs terres en valeur, ces derniers entouraient ceux-là de respect et d'affection. Et lorsque la colonie était menacée, chacun des censitaires accourait se grouper autour du seigneur pour voler au secours de la patrie. Dans les jours de joie comme dans les jours de deuils, les censitaires et les seigneurs marchaient la main dans la main, ils sentaient que leur destinée était inséparablement unie, et que le bonheur des uns faisait le bonheur des autres. Pour la plupart, les seigneurs furent à la hauteur de leur mission. Leurs femmes et leurs filles ne rougissaient pas de travailler la terre, de filer le lin comme la plus humble des filles d'Eve.

(1) *Charlevoix, Journal historique*, I vol., page 160.

“ Des seigneurs dont les femmes et les filles labouraient la terre, dit Sulte, des seigneurs qui, à leur mort, laissaient des familles aux prises avec la pauvreté; des seigneurs dont la vie entière était consacrée aux plus rudes travaux, on a eu l'aplomb de les comparer aux courtisans de Versailles! Nous voyons en eux, au contraire, des fondateurs, des travailleurs, des patriotes. Tout le dix-septième siècle est employé utilement par ces hommes dévoués; ils éclaircissent la forêt; ils créent des établissements stables, ils exécutent, en un mot, ce que le roi ne veut pas faire, et ce que les compagnies privilégiées eussent dû accomplir, comme elles y étaient obligées par leur charte.”

“ Des seigneurs, oui! ils se comportèrent en seigneurs, lorsque la politique française nous eut mis en guerre contre les Anglais! A peine commencions-nous à respirer, après les durs labeurs des premiers défrichements, qu'il nous fallut prendre les armes. Les seigneurs et les habitants étaient alors sur le point de jouir de leurs travaux de colonisation; fils ou petits-fils des pionniers du Canada, ils allaient, eux, la deuxième ou troisième génération, ressentir un peu de bien-être,—mais non! l'heure de nouveaux sacrifices venait de sonner: on servit la cause du roi, et quand les luttes furent terminées, lorsque l'étendard fleurdelisé repassa la mer, le seigneur et l'habitant étaient ruinés, écrasés, abandonnés! Voilà leur histoire à ces hommes de courage, qui n'ont connu ni les splendeurs du palais, ni les enivremens du pouvoir, ni la richesse, ni les récompenses de leur dévouement”(1).

(1) *Histoire des Canadiens-Français*, B. Sulte, II vol., pp. 105-106.

Louis Hébert, nous l'avons dit plus haut, avait commencé, dès son arrivée, à défricher les terres de la Haute-Ville de Québec. Pour ne point perdre le fruit de tant de labeurs et pour assurer l'avenir de ses enfants, il adressa une supplique au roi pour lui demander le terrain qui environnait son logis. Dans cet acte, il est dit : "que Louis Hébert est le premier chef de famille française qui ait habité ce pays sauvage depuis le commencement du siècle, laquelle il avait conduit avec ses biens et moyens pour donner ce commencement à une peuplade chrétienne."

M. de Montmorency lui accorda, au nom du roi, le titre de cette propriété. Mais, après la mort de ce ministre, Louis Hébert, craignant d'être troublé dans la jouissance de son domaine, adressa une nouvelle requête au duc de Ventadour, qui, le 26 janvier 1626, lui accorda un nouveau titre de propriété dont nous donnons la plus grande partie :

"Henry de Lévy duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant Général pour Sa Majesté Très Chrétienne, au gouvernement de la Province de Languedoc et Vice-Roy de la Nouvelle-France. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront : Salut. Sçavoir faisons que Louis Hébert, l'un des sujets et habitants au susdit pays de la Nouvelle-France, nous a fait dire et remontrer que depuis plusieurs années il a souffert de longs et pénibles travaux, périls et despenses, supporter, sans intermission à la découverte des terres du Canada et qu'il est le chef de la première famille française qui ait habité avec sa famille jusqu'à présent, laquelle il a conduit avec tous ses biens et moyens qu'il avait à Paris, et tout quitté ses parents

et ses amis, pour donner commencement à une Colonie et Peuplade Chrétienne en ces lieux qui sont privés de la connaissance de Dieu..." Il est dit de plus : "qu'Hébert aurait, par son travail et industrie, assisté de ses serviteurs et domestiques, défriché certaines portions de terres comprises dans l'enceinte du dit Québec, et fait bâtir un logement pour lui, sa famille et son bétail... lesquelles terres logement et enclos il aurait obtenu de monsieur le duc de Montmorency, notre prédécesseur, Vice-Roy,... par lettres expédiées le samedi, quatrième février, mil six cent vingt-trois, Nous, pour les considérations sus-indiquées, et pour encourager ceux qui désireront ci-après habiter le dit pays du Carada, avons donné, ratifié et concédé, donnons... au dit Louis Hébert et ses successeurs et héritiers, et suivant le pouvoir à nous octroyé par Sa Majesté, toutes les susdites terres labourables défrichées, et comprises dans l'enclos du dit L. Hébert, ensemble la maison et bastiment, ainsi que le tout s'étend et comporte au lieu de Québec, sur la grande rivière ou fleuve de Saint-Laurent, pour en jouir en fief noble, pour luy, ses hoirs, et ayant cause, à l'avenir, comme de son propre et loyal acquest, pour en disposer, pleinement, paisiblement comme il verra bon estre, le tout relevant du fort et du chasteau de Québec..."

" Et pour la même considération, avons fait don, au dit Hébert et à ses successeurs, hoirs et héritiers, de l'étendue d'une lieue française de terre, proche du dit Québec, sur quatre de profondeur, sur la rivière Saint-Charles, qui a été bornée par les sieurs de Champlain et de Caën, pour les posséder, défricher,

cultiver et habiter, ainsi qu'il jugera bon estre, aux mêmes conditions de la première donation"(1).

On ne pouvait mieux reconnaître, à la cour de France les services que Louis Hébert avait rendus à la colonie depuis son arrivée. Sur ces différentes propriétés, non seulement il agrandit les défrichements, mais encore il y éleva des animaux, et planta avec soin des pommiers qu'il avait apportés de Normandie. Le Frère Sagard, parlant de Québec quelques années après la mort de Louis Hébert, dit encore : " Outre la maison des marchands à Québec, il y a, au-dessus de la terre haute, en lieu fort commode, et qui a été bâti par le deffunt Hébert, où sa femme et ses enfants nourrissent quantité de bétail, qu'il y avait fait passer de France. Ils ont un grand désert joignant leur maison, on y sème aussi tous les ans force blé d'Inde et des pois que les associés traitent après aux sauvages pour des pelleteries. Je vis aussi en ce champ un jeune pommier chargé de fort belles pommes, on l'avait apporté de Normandie, comme aussi de jeunes plants de vigne fort beaux, et tout plein d'autres petites productions qui témoignent de la bonté de la terre"(2).

De son côté, le Père Le Jeune disait dans la Relation de 1636 : " Les pommiers que Louis Hébert avait plantés ayant été gastés par les animaux, il faudra attendre pour voir si les pommes viennent bien en ce pays, bien qu'on me l'assure."

Comme on peut le voir, Louis Hébert ne négligea rien pour montrer à ses compatriotes la fertilité du

(1) Cette copie, conservée dans la famille Couillard, porte la signature de Gilles Rageot.

(2) *Sagard, Histoire du Canada*, page 55.

sol conadien. Il avait adopté la Nouvelle-France pour sa patrie, et il voulait travailler à son développement ; espérant encourager par son exemple les colons qui se trouvaient à Québec. Mais ces quelques familles, nous l'avons dit plus haut, ne purent se livrer à l'agriculture ; elles en furent empêchées par la Compagnie des Marchands. Ainsi Abraham Martin, Nicolas Pivert, Pierre DesPortes, Nicolas Langlois, d'après le témoignage de Champlain, jusqu'en 1629, n'avaient pu défricher un seul pouce de terre. Ceci explique les difficultés que le fondateur de Québec eut à surmonter pour assurer l'avenir de la colonie.

*
* *

Une partie de la seigneurie de Louis Hébert, appelé fief du Sault-au-Matlot, demeura la propriété de la famille Couillard jusqu'en 1663. Après la mort de son époux Guillemette Hébert vendit les terrains de la Haute-Ville à Mgr de Laval, qui, à son tour, en fit don aux messieurs du Séminaire de Québec.

La seconde partie de ce domaine, appelé fief Lespinay, ne comprenait, en 1725, que 11 arpents de terre de front sur quatre lieues de profondeur. A cette époque ce fief était la propriété de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, Lieutenant Général de l'Amirauté, et Lieutenant de la Prévôté à Québec (1).

On nomma des Islets le fief de la Rivière Saint-Charles. Il consistait en une lieue de terre de front sur quatre lieues de profondeur. Devenu la propriété de l'Intendant Talon, il fut érigé en baronnie, sous le

(1) Jean-Baptiste Couillard de Lespinay était le fils de Louis Couillard, Seigneur de la Rivière du Sud et de Geneviève Després.

nom des Islets, en 1671, en comté d'Orsainville en 1696. Talon, quelques années plus tard, en fit don à l'Hopital Général de Québec.

“ Parmi les promeneurs qui circulent à travers le parc Victoria, aux accords harmonieux des concerts en plein air, durant nos belles soirées d'été, dit M. Chapais, bien peu se doutent qu'ils foulent un sol historique, et que la mémoire de Louis Hébert, le pionnier de la Nouvelle-France, de Jean Talon, le grand Intendant, et de Mgr de St-Valier, l'illustre évêque, plane au-dessus de ces allées et de ces parterres” (1).

(1) *Jean Talon, par M. Th. Chapais.*



CHAPITRE IX.

MORT DE LOUIS HÉBERT.

Puis vient le dernier jour du pionnier des bois,
Il meurt aux bras du prêtre, en embrassant la croix
Au pays de Cayla, l'abbé Casgrain, page 58.

Louis Hébert s'appliquait depuis dix ans au défrichement de ses terres, et déjà, il récoltait plus de grains qu'il ne lui en fallait pour le nourrir avec sa petite famille, lorsqu'un accident vint l'enlever à l'affection des siens.

Ce malheureux événement jeta le deuil parmi les habitants de Québec. Nous devons laisser au Frère Sagard le soin de nous relater la fin édifiante de ce héros chrétien. "La mort du sieur Hébert fut une affliction pour tous, non seulement pour les français, mais aussi pour les sauvages, car ils perdaient en lui un vrai père nourricier, un bon ami, et un homme aussi zélé pour leur conversion, comme il l'a toujours témoigné par ses actions, jusqu'à sa mort, qui fut comme sa vie, laquelle avait pieusement correspondu à celle d'un vrai chrétien sans fard ni artifices. Je ne peux être blâmé de dire le bien là où il est, et de

déclarer la vertu de ce bon homme, pour servir d'exemple à ceux qui viendront après lui, puisqu'elle a éclaté devant tous, et a été en bonne odeur à tous. Si je n'en dis pas autant des vivants, c'est que personne ne peut être appelé saint qu'après la mort, ni jugé comme méchant qu'après le trépas, parce que l'on peut, jusqu'à la dernière heure, toujours déchoir de sa perfection, ou sortir du vice pour la vertu. Dieu voulant retirer ce saint personnage, et le récompenser des travaux qu'il avait soufferts pour Jésus-Christ, lui envoya une maladie dont il mourut. Mais, avant de mourir il reçut avec une piété touchante les sacrements de la sainte Eglise, du Père Joseph le Caron, et disposa de ses affaires au grand contentement de tous les siens. Après quoy il fit approcher de son lit sa femme et ses enfants, auxquels il fit une courte exhortation sur la vanité de cette vie, sur les trésors du ciel, et sur le mérite que l'on acquiert devant Dieu, en travaillant pour le salut du prochain. Je meurs content, leur disait-il, puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir avant moi des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir, plutôt que pour aucun intérêt particulier, et je mourrais volontiers pour leur conversion si tel était le bon plaisir de Dieu. Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés, et de les assister selon votre pouvoir. Dieu vous en saura gré et vous en récompensera en Paradis. Ce sont des créatures raisonnables comme nous, et elles peuvent aimer un même Dieu que nous, si elles en avaient la connaissance, à laquelle je vous supplie de les aider par vos exemples et vos prières. Je vous exhorte aussi à la

paix, et à l'amour maternel et filial, que vous vous devez respectueusement les uns les autres, car en cela vous accomplirez la loi de Dieu, fondée sur la charité. Cette vie est de courte durée, et celle à venir est pour l'éternité; je suis près d'aller devant mon Dieu, qui est mon juge, auquel je dois rendre compte de toute ma vie passée, priez-le pour moi, afin que je puisse trouver grâce devant sa face, et que je sois un jour du nombre de ses élus."

" Puis, continue Sagard, levant la main il leur donna à tous sa bénédiction, et rendit son âme entre les bras de son Créateur, le 25 janvier 1627, jour de la conversion de saint Paul"(1).

Cette suprême bénédiction du patriarche de la colonie fut ratifiée du haut du ciel. Elle attira sur ses nombreux descendants, les grâces les plus précieuses. En effet, dit l'abbé Lindsay: " Ils sont innombrables les héros, les vierges, les martyrs, les pontifes qui, issus de ce vertueux colon, ont illustré, et illustrent encore l'Eglise et la Patrie. Louis Hébert compte parmi ses descendants,—outre les familles Couillard et Fournier,—les familles Jolliet, de Lery, Deschambault, Ramesay, Taschereau, Bégin, Taché, Boucher... , en un mot, tout ce que la Nouvelle-France compte de plus illustre par la dignité, la vaillance, la vertu"(2).

" La mort de Louis Hébert, dit l'abbé Ferland, fut une grande perte pour la colonie car ce fut lui, qui, après Champlain, avait pris la plus grande part à l'établissement de Québec, et à l'avancement de la Nouvelle-France... Tandis que les autres habitants perdaient leur temps à faire la traite avec les sauvages,

(1) *Sagard, Histoire du Canada*, II vol., page 541.

(2) *La Revue, La Nouvelle-France*, pages 251-252. Numéro de mai 1903.

Louis Hébert avait compris que le plus solide fondement de la prospérité d'un pays nouveau est l'agriculture, qui attache le colon au sol, en lui fournissant les premiers besoins de la vie et le rendant ainsi indépendant de secours étrangers. Il avait défriché et cultivé avec intelligence une portion de sa terre; et déjà, à sa mort, ses champs fournissaient largement à la subsistance de sa famille. Des hommes tels que Louis Hébert et son gendre Guillaume Couillard, sont des bienfaiteurs pour un pays nouveau, dont ils développent les sources de richesses par leur bon sens et leur travail sagement dirigé vers la culture de la terre. Voilà ce que ne pouvaient comprendre les différentes compagnies qui se succédaient dans l'exploitation des ressources du Canada; elles avaient hâte de s'enrichir, et s'occupaient peu de l'avenir du pays"(1).

" Louis Hébert fut enterré solennellement dans le cimetière des Récollets, au pied de la grande croix, comme il l'avait demandé lui-même, deux ou trois jours auparavant, comme si Dieu lui avait donné quelques pressentiments de sa mort prochaine (2). En 1670, cet endroit ayant été renversé, on trouva ses ossements enfermés dans un cercueil de cèdre. Le Père Valentin Le Roux, alors supérieur des Récollets, le fit tirer de cet endroit, et le transporta solennellement dans la cave de la chapelle qu'il y avait fait bâtir. Et le corps, de celui qui avait été la tige des premiers habitants, est le premier dont les ossements reposent dans cette cave, avec ceux du frère Pacifique Du Plessis. Madame Couillard,

(1) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*, I vol., page 220.

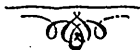
(2) *Sagard, Histoire du Canada*.

filles de Louis Hébert, et veuve de Guillaume Couillard, voulut être présente à cette translation, et s'y fit transporter "(1).

Nous ne pouvons terminer cette courte esquisse biographique sans rapporter les lignes que le Père Le Clercq consacre à Louis Hébert. " On peut l'appeler l'Abraham de la colonie, le Père des vivants et des croyants, puisque sa postérité a été si nombreuse, qu'elle a produit quantité d'officiers de robe et d'épée, des marchands habiles pour le négoce, de très dignes ecclésiastiques, enfin un grand nombre de bons chrétiens, dont plusieurs eurent à souffrir, ou furent tués par les sauvages pour les intérêts de la colonie "(2).

(1) *Sagard, Histoire du Canada.*

(2) *Le P. Le Clercq, Premier Etablissement de la Foy, I vol., page 374.*





GUILLAUME COUILLARD.

CHAPITRE X.

GUILLAUME COUILLARD.

Nous avons vu, jusqu'ici, l'intérêt que Louis Hébert portait à l'avancement de la Nouvelle-France. Nous l'avons vu se dépenser jusqu'à sa mort, au bénéfice de la colonisation de notre pays. Dans les pages qui vont suivre, nous parlerons des enfants de ce colon, et des plus illustres alliés de sa famille. Nous verrons qu'ils n'abandonnèrent point l'œuvre de Louis Hébert, mais que tous travaillèrent avec ardeur à la perfectionner.

Parmi cette pléiade intéressante Guillaume Couillard mérite la place d'honneur, non seulement, parce qu'il est le premier dans l'ordre chronologique, mais parce qu'il fut un des plus ardents collaborateurs de M. de Champlain.

*
* *

D'où lui vient le nom "de Lespinay" qu'il a porté lui-même, et qu'il a laissé à ses descendants? Appartenait-il aux familles de Lespinay qui, de nos jours, comptent encore de nombreux représentants dans la mère-patrie? M. B. Sulte le croit: "en 1629, dit-il, un nommé Jacques Couillard de Lespinay fut capturé par Thomas Kertk, au moment où il arrivait à Québec. Il devait être parent de Guillaume Couillard, dont la descendance a porté le nom de Lespinay"(1).

(1) B. Sulte, *Pages d'Histoire du Canada*, I vol., page 199.

C'est aussi l'opinion de l'abbé Daniel, qui, en parlant de la famille de Lespinay, dit encore : " ce nom connu aussi avantageusement en Louisiane qu'en Canada, possède encore de nombreux représentants en France "(1).

Quoiqu'il en soit de ces opinions, on sait que, sur les navires qui portaient les premiers explorateurs, se trouvaient des marins du nom de Lespinay, et du nom de Couillard. Sur celui de Jacques Cartier, on voit le nom d'un gentilhomme appelé de Lespinay (2).

De plus, en 1577, sur le Saint-Léonard, on voit un nommé Sylvestre Couillard. En 1584, sur le " Don de Dieu," navire qui portait M. Chauvin, Pont-Gravé, et Pierre du Guast, nous voyons le nom d'Henri Couillard. Treize ans plus tard, nous rencontrons un nommé Michel Couillard sur le Saint-Nicolas, et Sylvestre Couillard sur le St-Georges (3).

Le dictionnaire des annoblis mentionne le nom de Jean Couillard, sieur de la Brie qui, en 1584, reçut des lettres d'anoblissement. On trouve encore de nos jours, en Normandie, élection de Carentan, une famille : Couillard du Haut-mesnil, qui pouvait bien avoir des liens de parenté avec le gendre de Louis Hébert "(4).

(1) *L'abbé Daniel, Nos Gloires Nationales, Supplément*, page 15.

(2) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*, I vol., page 42.

(3) *N. E. Dionne, La Nouvelle-France, de Cartier à Champlain*, pages 201 et 292.

(4) D'Hozier mentionne deux familles du nom de Lespinay. La première habitait la Picardie. Elle était représentée par Louis de Lespinay, Chevalier de l'ordre de St-Louis, et Jacques de Lespinay, qui descendaient de Pierre de Lespinay, annobli en 1420. Cette famille portait : " D'argent à trois losanges de gueules, posés deux et un." La seconde habitait la Bretagne. Elle était représentée par Charles de l'Espinay, déclaré noble par un arrêt de l'année 1668. Elle portait : " D'argent à trois buissons d'épines de sinoples posés deux et un."

De quelle province venait Guillaume Couillard ? Nos historiens ne peuvent répondre à cette question. Cependant, un document que nous avons sous les yeux, nous indique qu'il est né en 1591, dans la paroisse Saint-Landry de Paris. Il était fils de Guillaume Couillard et d'Elizabeth de Vesins (1).

Le gendre de Louis Hébert pouvait avoir vingt-deux ans lors de son arrivée au Canada. Il était au service de la Compagnie des Cent-Associés, en qualité de charpentier. Venu dans la colonie, trois ans avant Louis Hébert, il eut ainsi l'occasion de voir ce dernier en pleine besogne.

Qui pourra jamais nous redire les paroles d'encouragement et d'espoir que ces deux hommes devaient s'échanger dans leurs fréquentes rencontres !

Louis Hébert, déjà parvenu à un âge avancé, comprit qu'il avait besoin d'un collaborateur ; et Couillard, ce jeune homme laborieux, lui parut, plus que tout autre, capable de le seconder dans ses travaux. D'ailleurs n'avait-il point su se concilier l'estime de M. de Champlain ? Il dut, de son côté, faire part à Louis Hébert, de l'intention qu'il avait formée de s'établir dans la Nouvelle-France, puisque ce dernier voulut l'associer à son œuvre, en lui donnant en mariage sa seconde fille, Marie-Guillemette.

La cérémonie religieuse eut lieu dans l'église de Québec, le 26 août 1621. Le Père Denis, Récollet, bénit l'union de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, en présence de Samuel de Champlain et d'Eustache Boulé, beau-frère de ce dernier. C'est

(1) L'abbé Robson, autrefois curé de St-Thomas de Montmagny, envoya ce renseignement à l'un des membres de la famille. Nous avons trouvé sa lettre parmi d'autres vieux papiers. Mais nous n'avons pu en vérifier l'exactitude.

le premier mariage que nous indiquent les registres de Notre-Dame de Québec. Un incendie ayant détruit l'église avec son contenu, en 1641, il fallut reconstituer les registres de mémoire. On oublia de mentionner le mariage d'Etienne Jonquest et d'Anne Hébert.

*
* *

Après la mort de Louis Hébert, ses biens furent partagés entre ses deux enfants : Guillaume et Guillemette. Guillaume Hébert fut baptisé en France, il épousa, le 10 octobre 1634, Hélène, née en 1620, fille de Pierre Des Portes et de Françoise Langlois. Cette union fut de courte durée. Guillaume Hébert mourut en 1639 laissant à sa veuve trois enfants : Joseph, né le 3 novembre 1636,—Françoise, née le 27 janvier 1638,—Angélique, née le 2 août 1639, l'année même de la mort de son père. Cette dernière mourut en bas âge. Devenue veuve, Hélène Des Portes épousa, en secondes noces, Noël Morin, charron, né à St-Etienne de Brie-Comte-Robert. Noël Morin fut un des premiers pionniers de Saint-Thomas de Montmagny. A celui-ci revient l'honneur d'avoir donné au pays le premier prêtre canadien, dans la personne de Germain, son fils.

L'abbé Germain Morin fut baptisé le 15 janvier 1642. Ses études terminées, il prit la soutane, et, le 29 septembre 1665, il recevait l'onction sacerdotale des mains de Mgr de Laval. Il desservit plusieurs années durant, les paroisses de la Pointe-aux-Trembles, de Château-Richer, et de Sainte-Anne de Beau-pré. On l'appela en qualité de chanoine, au chapitre de la cathédrale de Québec. Ce fut le 20 août 1702

qu'il rendit son âme à Dieu, après avoir dépensé trente-sept ans d'activité à la vigne du Seigneur.

Une de ses sœurs, Marie, devint religieuse chez les Hospitalières de Montréal, dès l'âge de douze ans. C'était la première canadienne qui entra dans cette communauté. Elle mourut à l'âge avancé de 81 ans, après avoir passé soixante et neuf ans, dans la pratique constante des plus belles vertus. Elevée à la dignité de Supérieure de la communauté, elle remplit cette charge avec beaucoup de zèle pendant plusieurs années.

*
* *

Joseph Hébert, né le 3 novembre 1636, fut baptisé par le Père de Quen. Son parrain fut Charles Huault, chevalier, sieur de Montmagny, Gouverneur du Canada. Marie Volant fut sa marraine. Il épousa, le 12 octobre 1660, Marie-Charlotte, fille de Pierre de Poitiers, sieur du Buisson, capitaine d'infanterie, et de dame Hélène de Belleau, de Montdidier.

Un an s'était à peine écoulé, depuis son mariage, qu'il fut pris par les Iroquois avec d'autres Français, et conduit dans une captivité plus affreuse que la mort. On ne peut lire, sans une profonde émotion, le récit des souffrances atroces auxquelles les soumirent leurs cruels bourreaux.

Toutefois, ces jeunes gens, ces héros surent montrer, au milieu de leurs tourments, un courage égal à celui des martyrs des premiers siècles du christianisme. Nous avons une preuve de cette affirmation dans les lettres que nous allons citer. Nous les empruntons aux Relations de l'époque. La première de ces lettres fut adressée par un des compagnons de

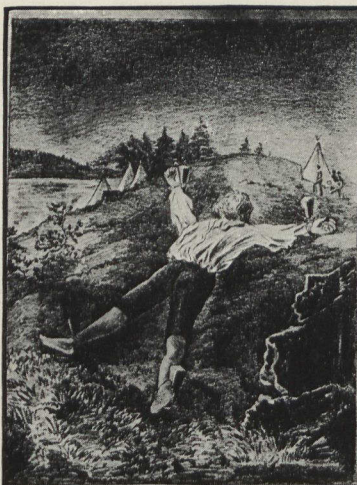
Joseph Hébert, à l'un de ses amis qui habitait les Trois-Rivières.

“ Mon cher ami,

“ Je n'ai presque plus de doigts, ainsi ne vous étonnez pas si j'écris si mal. J'ai bien souffert depuis ma prise; mais j'ai bien prié Dieu aussi. Nous sommes trois Français ici qui avons été tourmentés ensemble, et nous nous étions accordés que pendant que l'on tourmenterait l'un des trois, les deux autres prieraient Dieu pour lui, ce que nous faisons toujours. Nous nous étions accordés aussi que pendant que les deux prieraient Dieu, celui qui serait tourmenté chanterait les litanies de la sainte Vierge, ou bien l'*Ave maris Stella*, ou bien le *Pange lingua*, ce qui se faisait. Il est vrai que nos Iroquois s'en moquaient, mais cela ne nous empêchait pas de le faire.

“ Ils nous faisaient danser autour d'un grand feu pour nous faire tomber dedans. Ils étaient tout autour du feu plus de quarante, et nous jetaient à grands coups de pieds les uns contre les autres, comme une balle dans un jeu de paume, et après qu'ils nous avaient bien brûlés, ils nous mettaient dehors à la pluie et au froid. Je n'ai jamais senti si grande douleur, et néanmoins ils n'en faisaient que rire.

“ Nous priions Dieu de bon courage, et si vous me demandez si je n'avais pas d'impatience, et si je ne voulais point de mal aux Iroquois, qui nous faisaient tant de mal, je vous dirai que non, et qu'au contraire, je priais Dieu pour eux. Il faut que je vous dise des nouvelles de Pierre Rencontre, que vous connaissez



I



II



III

MARTYRE DE LOUIS GUIMOND, COMPAGNON DE CAPTIVITÉ
DE JOSEPH HÉBERT.

I. NUIT DU MARTYRE. II. LE SCALPE. III. LA BASTONNAD^E.

bien, il est mort en saint. Je l'ai vu pendant qu'on le tourmentait, jamais il ne dit autre chose que ces mots : Mon Dieu, ayez pitié de moi, qu'il répéta toujours, jusqu'au dernier soupir.

“ Connaissez-vous Louis Guimond, pris cet été ? il a été assommé à coups de bâton et de verge de fer. On lui en a tant et tant donné qu'il est mort sous les coups. Cependant il ne faisait que prier Dieu, tellement que les Iroquois, enragés de lui voir toujours remuer les lèvres, lui coupèrent les lèvres haute et basse. Que cela est horrible à voir ! et néanmoins il ne laissait pas encore de prier ; ce qui dépitait tellement les Iroquois, qu'ils lui arrachèrent le cœur de la poitrine, encore tout vivant, et lui jetèrent au visage (1).

“ Pour monsieur Hébert, qui était blessé d'un coup de fusil à l'épaule et au bras, il a été donné aux Iroquois d'Onneyout, là où il a été poignardé à coups de couteaux par des ivrognes du pays. Pour le petit Antoine de la Meslée (2), ce pauvre enfant m'a fait bien compassion, car il était devenu le valet de ces barbares, et puis ils l'ont tué à la chasse à coups de couteau aussi. Il y a bien d'autres Français icy ; je ne vous en écris rien, car ce ne sera jamais fait. Il en vient icy tous les jours, et puis mes doigts me font grand mal. C'est grande pitié de nous voir,

(1) Louis Guimond avait été miraculeusement guéri à la bonne sainte Anne de Beaupré. Il était né en 1625 et était le fils de François Guimond et de Jeanne De Launay, de la paroisse Deschamps, au Perche. Son épouse, Jeanne Bitouset, lui donna cinq enfants. De nombreux descendants lui survivent.

(2) Cet enfant était le fils de Christophe Crevier, sieur de la Meslée, et de Jeanne Enard, cette famille était alliée aux Boucher de Boucherville, Hertel, Chotel de Saint-Romain.

nous autres qui avons la vie, car ils font plus d'état de leurs chiens que de nous, et nous sommes bien aises quelquefois de manger le reste des chiens. En venant icy, quoique nous eussions tous les pieds écorchés, ils nous faisaient pourtant marcher nu-pieds, et nous chargeaient de tous leurs paquets, et nous hâtaient d'aller à coups de bâtons, comme on ferait au cheval. Quand ils rencontraient quelques-uns de leurs gens, ils nous arrachaient les ongles devant eux... mais nous prions toujours Dieu ; et ces barbares s'en moquaient toujours. Priez bien Dieu pour moi, car j'en ai besoin... Si le Père Le Moyne pouvait me délivrer d'icy il me ferait une grande charité, et aux autres Français qui sont icy : car nous sommes bien misérables et bien dignes de compassion. Les Hollandais ne veulent plus nous délivrer, car il leur en coûte trop ; et au contraire ils disent aux Iroquois qu'ils nous coupent bras et jambes, et nous tuent là où ils nous trouvent, sans se charger de nous. Je me recommande à vos bonnes prières, et à celles de tous nos bons amis. Je ne peux m'empêcher de pleurer bien fort, en leur disant ce dernier adieu, je ne sais ce que je deviendrai" (1).

Est-il possible de ne pas se sentir touché jusqu'aux larmes, en lisant de tels récits qui nous peignent l'état d'âme de ces infortunés ? Une lettre non moins émouvante est celle que le jeune François Hertel, écrivait à sa mère, alors qu'il était prisonnier en même temps que Joseph Hébert.

(1) L'auteur de cette lettre en a esté heureusement le porteur, dit la Relation, reconnaissant la sainte Vierge pour sa libératrice, au service de laquelle il s'était engagé d'un vœu tout particulier. Il aida à délivrer ses malheureux compagnons de captivité.

“ Ma Chère et Très Honorée Mère,

“ Je sais bien que ma prise vous aura bien affligée, je vous demande pardon de vous avoir désobéi. Ce sont mes péchés qui m'ont mis dans cet état où je suis. Vos prières m'ont redonné la vie, et celles de M. de St-Quentin, et celles de mes sœurs. J'espère que je vous reverrai devant l'hiver. Je vous prie de dire aux bons confrères de Notre-Dame, qu'ils prient Dieu et la sainte Vierge pour moi, ma chère mère, et vous et toutes mes sœurs ” (1).

C'est votre pauvre

Fanchon.

(1) François Hertel, était né le 3 juillet 1642. Il épousa, le 2 septembre 1664, à Montréal, Marguerite De Thauvenet. Il fut enterré le 31 mai 1722 à Boucherville. Dieu lui accorda une belle famille, et ses descendants se sont alliés aux Godefroy, Veron de Grandmesnil, Boucher de Boucherville. C'est lui qui est l'ancêtre des Hertel de Rouville, de Courmoyer, de La Frénière, tous valeureux officiers.

Après avoir languï dans cette dure captivité pendant plusieurs mois, il fut délivré par l'entremise du Père Le Moyne, à qui il avait adressé la messive suivante.

“ Mon R. Père,

“ Le jour mesme que vous partistes des Trois-Rivières, je fus pris sur les trois heures du soir, par quatre Iroquois d'en bas ; la cause pour laquelle je ne me fis pas tuer, à mon malheur, c'est que je craignais de n'estre pas en bon estat. Mon Père, si je pouvais avoir le bonheur de me confesser ! Si vous veniez ici, je crois que l'on ne vous ferait aucun mal... Je vous prie d'avoir pitié de ma pauvre mère, bien affligée : vous savez mon Père l'amour qu'elle a pour moy. J'ai sceu par un Français qui a esté pris aux T.-Rivières... qu'elle se porte bien, et qu'elle se console dans la pensée que je me retrouverai auprès de vous. Nous sommes trois Français, qui avons la vie icy, je me recommande à vos bonnes prières, particulièrement au Saint Sacrifice de la messe. Je vous prie de faire mes baise-mains à ma pauvre mère, et la consoler... Mon Père je vous prie de bénir la main qui vous écrit, et qui a un doigt bruslé dans un calumet, pour amende honorable à la majesté de Dieu que j'ai offensé, l'autre a un pouce coupé, mais ne le dites pas à ma mère...”

Cette lettre était écrite sur un morceau d'écorce de bouleau. Relation des Jésuites.

Quelles lettres touchantes. Cette dernière, surtout, ne mérite-t-elle pas notre admiration ? Selon la Relation, le jeune Hertel était un enfant délicat qui faisait les délices de sa mère. Il lui écrivait pour l'encourager dans les épreuves de la séparation. Et lui, n'avait-il pas besoin de courage pour supporter les tourments qui l'attendaient ? Chaque jour, il voyait tomber à ses côtés quelques-uns de ses compagnons. Que de larmes ne devait-il pas répandre au souvenir des jours heureux de son enfance. . . Avec quelle ferveur sa mère bien-aimée et ses sœurs ne devaient-elles point prier pour sa délivrance ! Ses rêves ne devaient-ils pas le reporter bien souvent vers la maison paternelle ? Et, lorsqu'à son réveil, il se trouvait plongé dans la triste réalité, ne devait-il pas regarder le ciel, comme pour dire aux nuages qui passaient au-dessus de sa tête :

“ D'où viens-tu beau nuage,
Emporté par le vent ?
Viens-tu de cette plage,
Que je pleure souvent ? ”

Ses compagnons de captivité devaient aussi revoir en esprit leur foyer domestique, où une mère désolée, une épouse fidèle, et peut-être aussi, des enfants chéris les attendaient.

Ces pensées augmentaient encore les souffrances de leur dure captivité ; mais, en dépit de la tristesse qui les envahissait, et des angoisses de leurs cœurs, ils savaient se résigner à la volonté divine. C'est dans la prière qu'ils puisaient ce courage surhumain qui leur permettait d'endurer les plus cruels tourments avec une patience digne des premiers martyrs dont s'enorgueillit la primitive Eglise.

Ayant acquis une preuve certaine de la mort de son mari, la veuve de Joseph Hébert convola en secondes noccs, avec Simon Lefebvre, sieur Angers, ancêtre de la digne famille de ce nom, qui a donné au pays des hommes remarquables. Le contrat de mariage, qui fut passé à Québec le 10 janvier 1667, réunit les personnes les plus influentes de la colonie(1). Le mariage fut béni dans l'église de Québec, par Germain Morin, beau-frère de l'épouse.

Comme on le voit aucun enfant mâle ne survécut pour perpétuer la mémoire du premier colon canadien.

*
* *

Françoise, fille de Guillaume Hébert, fut baptisée le 23 mai 1638, par le Père de Quen, son parrain fut Guillaume Hubou, et sa marraine Guillemette Hébert. Cette petite fille du premier colon épousa, le 20 novembre 1651, Guillaume Fournier (2) originaire de Normandie. Il était né en 1619. Il fut un des premiers colons de Saint-Thomas de Montmagny, où il mourut en 1679. On l'inhuma dans l'église

(1) M. de Tracy, Daniel de Remy, chevalier, seigneur de Courcelles, Henri Lafresnaye, Octave Jappaglia, écuyer, sieur de Ressay.—Ce dernier, originaire de St-Sylvestre de Mantoue, était fils d'Achille, écuyer, sieur de Ressay, et de Dominique Ranzetti. Il épousa, le 7 septembre 1668, demoiselle Anne, fille de Guillaume Guillemot, sieur de Querbodot, et de demoiselle Anne, fille de Noël-Nicolas-Honoré des Prez, noble homme, et de Marie-Madeleine Le Blanc—François Massy, sieur du Vally, Jean Talon, Germain Morin, prêtre, Louis Couillard, sieur de Lespinay, Charles Couillard, sieur des Islets, Charles Aubert de La Chesnaye, Jean-Baptiste Le-Gardeur, sieur de Repentigny, Jean Bourdon et Anne Gasnier, son épouse, François Bissot, Jean Guyon, Hélène des Portes, Guillemette-Marie Hébert, Marguerite Couillard, signèrent au contrat de mariage.

(2) Guillaume Fournier eut une belle famille. Nous reviendrons plus tard sur ses descendants dont la plupart sont avantageusement connus dans le district de St-Thomas de Montmagny.

dont il était l'un des bienfaiteurs. Sa veuve mourut dans la même paroisse, où elle fut inhumée le 16 mars 1716.

*
* *

On sait que les biens de Louis Hébert furent divisés en deux parts égales, entre Guillaume et Guillemette Hébert (1). Le partage eut lieu le 15 septembre 1634, en présence de Henry Pinguet, marchand à Tournay, et de Nicolas Pivert, dont nous avons parlé.

Devenu chef de la famille, Guillaume Couillard continua d'agrandir les défrichements sur ses terres. Aidé de Guillaume Hubou, qui avait épousé, le 16 mai 1629, la veuve de Louis Hébert (2), il travailla avec tant d'ardeur, que dès l'année 1632, il avait près de vingt arpents de terre en culture (3).

Ce fut probablement le gendre de Louis Hébert qui introduisit au pays l'usage des charrues. Cet événement eut lieu au printemps de l'année 1628 (4).

Jusqu'à cette époque, Couillard et les missionnaires qui avaient déjà défriché une certaine portion de terrain n'avaient employé que la bêche et la pioche pour remuer la terre. On peut juger de la somme d'énergie que ces hommes devaient dépenser pour cultiver dix ou douze arpents de terre. De telles difficultés auraient suffi, il semble, pour détourner de la culture les colons les mieux intentionnés ; mais, à ces ennuis s'ajoutait le mauvais vouloir de la Com-

(1) *Greffe d'Audouard*. Document conservé dans la famille Couillard.

(2) Le mariage fut béni en présence de M. de Champlain et d'Olivier Le Tardif. *Œuvres de Champlain*.

(3) Le même.

(4) *Œuvres de Champlain*.

pagnie des Marchands, qui, on l'a dit plus haut, refusa longtemps d'aider les habitants à mettre leurs terres en valeur.

Cependant Champlain ne ménagea ni son temps ni ses peines. Pour encourager les colons, par son exemple, il prépara lui-même, dès l'année 1622, un jardin qu'il ensemena le printemps suivant. "Ce que je fis, dit-il, prenant un singulier plaisir à cette occupation, à cause de l'utilité et des avantages qu'en recevrait toute l'habitation : car l'on ne saurait dire combien on reçoit d'utilité des jardinages, en ces lieux ; ce dont personne n'avait fait d'épreuve, car la plupart voudraient bien cueillir, mais rien semer" (1).

La négligence de la compagnie, à laquelle Champlain fait allusion, exposa plusieurs fois les colons de Québec au danger de mourir de faim. Les années 1628 et 1629, furent particulièrement pénibles pour les habitants de la colonie, qui eurent à lutter à la fois contre les Iroquois, la famine et les Anglais.

(1) *Paroles de Champlain, citées par l'abbé Faillon, Histoire de la Colonie Française, I vol., page 187.*



CHAPITRE XI.

PREMIÈRES ATTAQUES DES IROQUOIS CONTRE QUÉBEC.

Quels jours ensanglantés ! quelle époque tragique !
Ah ! ce fut une race à la trempe énergique
Que les premiers colons de ce pays naissant.
Ils vivaient sous le coup d'un qui-vive incessant :
Toujours quelque surprise, embûche, assaut, batailles !
Quelque ennemi farouche, émergeant des broussailles !
Habitants égorgés, villages aux abois,
Prisonniers tout sanglants entraînés dans les bois...!

Fréchette, Légende d'un peuple, page 64.

Dans le chapitre précédent, nous avons parlé des tortures que les Iroquois infligeaient à leurs victimes. Quels étaient donc ces êtres cruels qui menacèrent tant de fois d'anéantir la colonie ?

M. de Champlain, en 1609, s'était aliéné les Iroquois en s'unissant aux tribus confédérées des Hurons, des Algonquins et des Montagnais, qui avaient levé la hache de guerre, contre leur ennemi commun. De tous les sauvages du Canada, les Iroquois étaient les plus redoutables. Ces barbares, aussi intrépides dans les combats que cruels lorsqu'ils voulaient torturer leurs prisonniers, étaient aussi les plus nombreux.

On en comptait cinq tribus : Les Tsonnontouans qui habitaient près du lac Ontario, les Goyogouins, les Onontagués, les Onneyouts, puis enfin les Mohawks. Ces cinq tribus formaient une confédération redoutable. Il est certain que le fondateur de Québec ne prévoyait pas que la démarche qu'il faisait pour aider les Algonquins, les Montagnais et les Hurons, lui susciterait d'aussi puissants ennemis. Plus tard, les Iroquois, appuyés par les colons de la Nouvelle-Angleterre, jaloux de la puissance coloniale de la France, parcoururent le pays en tous sens, semant partout la désolation et la mort.

On les vit apparaître sur tous les points de la colonie, par bandes plus ou moins nombreuses, cherchant à surprendre les colons français. A la faveur des ténèbres, ils s'approchèrent du village de Lachine, en massacrèrent les habitants, ou les traînèrent en captivité. D'un seul coup de main ils tuèrent le gouverneur des Trois-Rivières, M. Du Plessis, et près de vingt des plus braves habitants du lieu. L'Île aux Oies fut aussi le témoin de massacres épouvantables. L'Île d'Orléans, qui avait reçu les débris de la nation huronne, tombée naguère sous la hache de ces barbares, fut le théâtre des cruautés les plus inouïes. A Ville-Marie, à Sorel, à Chambly, on dut les repousser, maintes fois, à coups de canon. Mais n'anticipons pas, nous reviendrons sur ces faits.

Dans ces temps critiques, les colons ne pouvaient s'éloigner des retranchements, aussi ne sortaient-ils que bien armés, prêtant l'oreille au moindre bruit pour éviter les surprises. Il fallait à nos pères un courage vraiment héroïque, pour vivre ainsi dans des

transes continuelles, toujours exposés à rencontrer la mort à chaque instant. Les Iroquois voulaient forcer les blancs à abandonner le pays, voilà pourquoi, dès les débuts de la colonie, on les voyait rôder autour de Québec, afin de trouver quelques victimes sur lesquelles ils auraient pu assouvir leur haine et leur vengeance.

Cet état alarmant dura plus d'un siècle. Que de fois la famille Couillard fut témoin de leurs attaques ! Plusieurs membres de cette famille moururent sous la hache de ces barbares.

*
* *

Le premier assaut dont nous parle le père Le Clerq eut lieu en 1624. Au cours de l'attaque les Iroquois firent plusieurs prisonniers, entre autres, le Père Poulain, qu'ils torturèrent. . . ces cruels indiens avaient déjà allumé le feu au bûcher, lorsque les colons le délivrèrent en payant sa rançon, et celle des autres prisonniers français (1).

Quelques semaines plus tard, les Iroquois tombèrent à l'improviste sur le couvent des Récollets. Comme par bonheur on venait de l'achever, il servit de retranchement. Au premier signal de l'attaque, les colons et les sauvages accoururent pour repousser l'ennemi. Le combat fut opiniâtre ; à la fin les Iroquois durent prendre la fuite. Mais auparavant, ils assouvirent leur rage sur quelques pauvres Hurons, qu'ils avaient constitués prisonniers. Ils leur firent endurer les tourments les plus atroces et les obligèrent même à manger leur propre chair. Les Français per-

(1) *Le Premier Etablissement de la Foi en Amérique*, 1 vol., pages 206-207.

dirent trois hommes dans ce combat. " J'ai souvent ouï raconter les circonstances de cette interruption par madame Couillard, qui était alors dans le fort, écrit le père Le Clerq, et elle eut lieu d'admirer la protection toute visible de Dieu sur nous, étant certaine que, si les Iroquois eussent connu leurs forces, ils auraient pu, sans difficulté, désoler entièrement la colonie, en l'absence de M. de Champlain " (1).

Dans les années subséquentes, les Iroquois ne devinrent que plus audacieux. En 1637, les environs des Trois-Rivières furent si menacés, que les colons de cet endroit demandèrent du secours aux habitants de Québec. Au mois d'août, M. Du Plessis-Guillemot, gouverneur de la place, équipa plusieurs chaloupes pour leur donner la chasse. Il confia le commandement de la flotille à Jean Nicolet qui, au mois d'octobre suivant, devait épouser la fille de Guillaume Couillard. Nicolet partit avec son monde pour rejoindre les barbares, qu'il découvrit à quelques milles des Trois-Rivières. Il aurait bien voulu s'attacher à leur poursuite, mais les eaux du fleuve, trop basses à ce moment, l'en empêchèrent. La troupe comprenait sept cents sauvages bien armés. " On ne put les rejoindre, dit la Relation, ce qui nous combla de tristesse. Je me persuade aisément que s'ils eussent éprouvé la colère de ceux qui les poursuivaient, ils ne seraient pas retournés de si tôt. Descendant aux Trois-Rivières, nous rencontrâmes dans le lac, quatre chaloupes qui venaient à notre secours. Le sieur Couillard était de la partie, comme aussi le sieur Giffart, et le sieur Pinguet, quelques autres qui

(1) *Le Premier Etablissement de la Foi en Amérique*, I vol., page 211.

méritent d'être loués, de s'être embarqués si promptement, pour venir faire tête à l'ennemi, et défendre, au péril de leur vie, les biens et le pays de Messieurs les Associés. Rendus aux Trois-Rivières, les Français rencontrèrent quelques Hurons qui avaient pu s'échapper à travers les bois : ils arrivaient, dit la Relation, les uns après les autres, plus affamés que des chasseurs, et couverts de leur peau tant seulement" (1).

(1) *Relation* 1642.



CHAPITRE XII.

LA FAMINE À QUÉBEC.

Omnis populus ejus gemens, et quærens panem, dederunt pretiosa quæque procibo, ad refoci landam animam.

Tout son peuple gémit, et cherche du pain ; ils ont donné tout ce qu'ils avaient de précieux pour soutenir leur vie près de s'éteindre.

Caph. office du Jeudi Saint.

À la fin du mois d'avril de l'année 1628, on vint annoncer à Champlain que les sauvages avaient tué deux Français à Tadoussac, et qu'ils se levaient en masse pour envahir Québec. Cette nouvelle alarmante fut apportée par un indien du nom de Lafourière. Bien qu'il n'ajoutât pas foi à ces bruits de guerre, le fondateur de la colonie exigea des Iroquois qu'on lui livrât le meurtrier.

Vers le même temps, quelques jeunes sauvages, amis des Français, partirent pour aller à la rencontre de l'ennemi, " mais revinrent, dit Champlain, comme ils avaient été, sans avoir fait de mal à personne "(1). Le 14 du mois suivant, sept canots, contenant vingt-et-un sauvages, arrivèrent à Québec. Ces guerriers robustes et dispos s'en allaient " pour voir, dit le

(1) *Œuvres de Champlain*, vol. VI, page 164.

même auteur, s'ils feraient quelques choses plus que les autres." Ils promettaient de se rendre auprès des villages ennemis, et de mettre un mois dans cette guerre. Ainsi se passèrent les premiers mois de l'année, pendant lesquels Champlain attendait toujours des secours de France. La famine commençait à prendre des proportions alarmantes, et les colons n'attendaient plus que de la mère-patrie les secours qui pouvaient les empêcher de mourir de faim.

La disette se faisait sentir sur tous les points de la colonie. Le 29 du mois de juin, des canots arrivèrent de Tadoussac pour avoir des pois, "ce fut peine perdue, car il n'y en avait pas assez au fort" (1).

Afin de soulager la colonie de quelques bouches inutiles, Champlain résolut d'envoyer une vingtaine de personnes à Gaspé, situé à 130 lieues de Québec. Ce voyage, il fallait l'entreprendre dans une mauvaise barque "et il n'y avait personne, dit l'abbé Faillon, qui sût ce que c'était que de construire une barque, et l'on se trouvait sans braie, sans voiles, sans cordages, dénué de tout" (2).

Champlain, connaissant la valeur et le désintéressement dont Couillard avait fourni la preuve jusque là, voulut l'engager, non seulement à réparer la barque, mais encore à la conduire jusqu'à Gaspé : "Nous nous adressâmes à un habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a défriché, appelé Couillart, bon matelot, charpentier, calfeutreux, auquel nous mettions toute notre assurance qu'il nous secourerait de son travail et industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il était au service de la compagnie, il s'était tou-

(1) *Œuvres de Champlain*, vol. VI, page 164.

(2) *L'abbé Faillon. Histoire de la Colonie Française*, II vol., page 222.

jours montré courageux en toutes choses qu'il faisait, et qu'il avait gagné l'amitié d'un chacun"(1).

Malgré le désir que Couillard nourrissait de se rendre utile à ses compatriotes, et de plaire à M. de Champlain, il ne voulut point, avec raison, s'exposer à courir les dangers d'un voyage aussi hasardeux. Néanmoins, il consentit à réparer la barque; mais, malgré les paroles vives, les menaces mêmes que lui adressa le fondateur de Québec, il persista dans sa résolution de ne point se rendre à Gaspé. Il ne voulait point, disait-il, s'exposer inutilement au danger de tomber entre les mains des Iroquois qui, suivant les rumeurs, se disposaient à attaquer Québec; de plus, qu'étant marié et chargé d'enfants, il se devait tout entier aux siens et à son épouse malade, qu'il ne pouvait laisser sans secours. Madame Couillard, le 18 mai précédent, avait donné le jour à son troisième enfant: c'était Louis Couillard, le futur seigneur de la Rivière du Sud, dont nous parlerons plus loin.

En lisant ces lignes, nous serions peut-être tentés de nous rappeler ce proverbe: "nul n'est sage à toute heure." Cependant, si nous considérons les circonstances qui le forcèrent à ne point se rendre au désir de M. de Champlain, et si nous examinons les événements qui se déroulèrent dans les jours suivants, nous croyons que, dans cette circonstance, Couillard suivit le parti le plus sage. D'ailleurs, il paraît évident que parmi les personnes que renfermait Québec, il devait se trouver quelques employés de la Compagnie, capables de conduire cette barque. Pourquoi alors exposer la vie d'un homme qui était le seul

(1) *Œuvres de Champlain*, vol. VI, page 165.

soutien de sa famille, tel que Couillard, Martin, Des Portes, tandis que plusieurs célibataires auraient pu rendre le même service ?

Ces circonstances expliquent la conduite de Guillaume Couillard. La suite fera voir qu'il avait raison et que M. de Champlain et les colons furent heureux de rencontrer son appui.

*
* *
*

Dix jours s'étaient à peine écoulés, que l'on signalait, près du cap Tourmente l'arrivée d'une flotte anglaise. En débarquant à cet endroit, les Anglais brûlèrent l'habitation, tuèrent le bétail qui s'y trouvait, et le 18 juillet suivant, David Kertk envoyait une sommation à M. de Champlain, pour le contraindre à rendre la place.

Ce dernier, bien que réduit à l'extrémité, ne voulut point se rendre, et répondit à l'envoyé des Kertk... " Pour ce qui est de l'exécution du cap de Tourmente, brûlement de bétail, c'est une petite chaumière, avec quatre à cinq personnes qui étaient pour la garde d'ice-luy... que si vous fussiez venu un jour plus tard, il n'y aurait rien, eu à faire pour vous, que nous attendons d'heure en heure pour vous recevoir, et empêcher les prétentions qu'avez eu sur ces lieux " (1)...

David Kertk, à la réception de cette réponse énergique, préféra remettre son attaque à plus tard ; il espérait bien triompher, un jour ou l'autre, de la résistance des assiégés en interceptant les secours de France. Alors se réalisèrent les prévisions de Champlain.

(1) *Œuvres de Champlain*, VI vol., page 264

La famine se déclara bientôt plus affreuse que jamais, et malgré le désir que Couillard avait de soulager les habitants, dans cette détresse, en leur donnant largement ce qu'il avait récolté sur ses terres, tous eurent à endurer les tourments de la faim. Laissons à l'abbé Faillon, le soin de nous tracer un tableau fidèle des souffrances que nos aïeux eurent à endurer pendant cette année terrible. "Le temps de la pêche aux anguilles arriva fort à propos.—Mais les sauvages, habiles en cette pêche, n'en donnèrent que bien peu aux colons à cause du prix excessif auquel ils les leur vendaient. On n'exigeait pas moins d'un castor pour dix anguilles et les colons donnaient même jusqu'à leurs habits pour en avoir. On avait espéré que Couillard, gendre de la veuve Hébert, qui avait ensemencé son champ, pourrait soulager les colons, mais quand il eut récolté ses grains, il ne put donner à chacun, par semaine, qu'une écuellée d'orge, de blé-d'Inde, pesant environ neuf onces et demie."—"Ainsi, dit Champlain, nous fallut-il passer " la misère de ce temps où je pâtissais assez. Tout " l'hiver nos hommes furent employés à couper du " bois de chauffage, et à le traîner sur la neige plus de " mille pas. Des sauvages nous donnèrent quelques " élans, c'était bien peu, pour tant de personnes. " J'envoyais quelques-uns de nos gens à la chasse ; " mais ils ne furent pas si généreux ; car, ayant pris " un élan très puissant, ils se mirent à le dévorer " comme des loups ravissants, sans ne nous en faire " part que d'environ vingt livres. La longueur de " l'hiver nous donnait souvent à penser aux incon- " vénients qui pouvaient arriver et aux moyens à

“ prendre pour subvenir à nos nécessités, qui étaient plus grandes qu’elles n’avaient été jusqu’alors. Tous nos légumes devaient être consommés dans le mois de mai, quelque grand ménage que j’en fisse : car je pensais qu’il valait mieux mourir tout doucement de la faim que de manger tout à la fois pour mourir ensuite. C’est ce que je remontrais à tous nos gens, les exhortant à prendre patience en attendant notre secours. Enfin le mois de mai étant venu, c’était un spectacle lamentable, de voir quelques familles chargées d’enfants, de les entendre, pressés par la faim, crier et demander du pain à leurs parents, qui ne pouvaient leur procurer assez de racines pour les rassasier ; car malaisément chacun en trouvait-il assez pour apaiser la moitié de sa faim, même en s’enfonçant dans l’épaisseur des bois, à quatre ou cinq lieues de l’habitation, et souffrant encore de l’incommodité des moustiques et de celle du temps.” Au mois de juin, dit encore l’abbé Failon, les pois manquèrent tout à fait. Champlain fut contraint de délivrer un sauvage (1) qu’il retenait prisonnier depuis quatre mois, n’ayant plus rien pour le nourrir. On fut obligé de le porter, car il était tellement affaibli, qu’il ne pouvait plus se soutenir. Dans cette cruelle extrémité, Champlain chercha le moyen de soulager Québec ; il envoya trente personnes chez les sauvages, et n’en retint que treize au fort. Plusieurs voulaient retourner en France, et dans leur impatience de partir ils se seraient embarqués sur une vieille barque qui menaçait de faire eau de toutes parts. Il envoya ainsi son beau-frère,

(1) Ce sauvage était soupçonné du meurtre de deux Français qui avaient été tués à Tadoussac.

Boulé, à qui il remit des lettres pour la Cour ; avec lui s'embarquèrent trente personnes, dont vingt demeurèrent à Tadoussac, et les dix autres voulurent courir les périls de la traversée " (1).

"En attendant la moisson, continue l'abbé Faillon, les uns commencèrent à travailler la terre, et à semer des navets, tandis que les autres, à travers les bois, allaient chercher des racines à six ou sept lieues de l'habitation avec une peine et des fatigues extrêmes ; les autres faisaient ce qu'ils pouvaient pour prendre du poisson ; mais n'ayant ni filets, ni lignes ni hameçons, ils ne rapportaient que fort peu de leur pêche. " Pour comble d'infortune, la poudre à canon manquait presque entièrement. Ce qui força Champlain à endurer les horreurs de la faim, plutôt que de consommer ce qui en restait à chasser le gibier. Au mois de juillet, vers le 17, les personnes que l'on avait envoyées chez les nations sauvages revinrent à Québec, avec les Pères Brébœuf et Masse, mais ils ne rapportèrent que quatre à cinq sacs de farine, pesant environ cinquante livres chacun ; et comme ces sacs appartenaient à des particuliers, il n'en resta que deux qui furent vendus.

" Les Récollets en achetèrent un, et Dupont-Gravé acheta l'autre. Champlain n'eut, dit le même auteur, qu'une écuellée de farine, qu'on lui donna. Malgré cette détresse tous avaient encore bon courage et attendaient patiemment la récolte des grains de Guillaume Couillard. Il avait alors sept arpents de

(1) *L'abbé Faillon, Histoire de la Colonie Française au Canada* I vol., pages 241-242-243.

terre ensemencés, et dans cette calamité, il assista chacun des colons autant qu'il put, quoiqu'on lui témoignât peu de reconnaissance, et que lui-même, ainsi que tous ceux qui étaient au Fort avec lui, fussent des plus mal partagés.

“ Les Pères Jésuites n'avaient ensemencé, qu'autant qu'il leur en fallait pour les nourrir avec leurs serviteurs, au nombre de onze personnes. Quant aux Récollets, ils avaient défriché quatre arpents de terre, qu'ils avaient ensemencés, et ils promettaient que s'ils recueillaient plus de grains qu'il ne leur en fallait pour leur propre subsistance, ils donneraient le reste aux habitants ” (1).

Parmi les familles qui, avec celle de Guillaume Couillard, eurent à souffrir de la famine, se trouvaient celles d'Abraham Martin, de Pierre des Portes, François Langlois, et de Nicolas Pivert. Il y avait plus de quinze ans qu'elles étaient arrivées au pays, mais la compagnie des marchands, n'avait jamais voulu leur permettre de défricher un seul arpent de terre. Pour vivre, ces colons avaient été obligés de se livrer à la chasse et à la pêche; mais, que de misères ils se seraient épargnées s'ils avaient pu suivre l'exemple de Guillaume Couillard, et cultiver la terre.

Pouvons-nous rappeler, sans émotion, les souffrances que nos pères ont si vaillamment endurées pour le salut de la patrie? Non, et c'est avec raison que nous appelons “ époque héroïque ” les années de luttes qui ont marqué les commencements pénibles de la colonie.

(1) *L'abbé Faillon. Histoire de la Colonie Française, Lvol.*, page 244.

Oserait-on le croire ? il s'est trouvé des historiens assez légers pour ne pas s'arrêter sur ces pages qui composent le livre d'or de la nation canadienne. Mais ne furent-ils point des héros ces hommes qui ont su affronter de si cruelles épreuves ? Honneur à ces braves ! Leur vaillance seule a sauvé la Nouvelle-France.

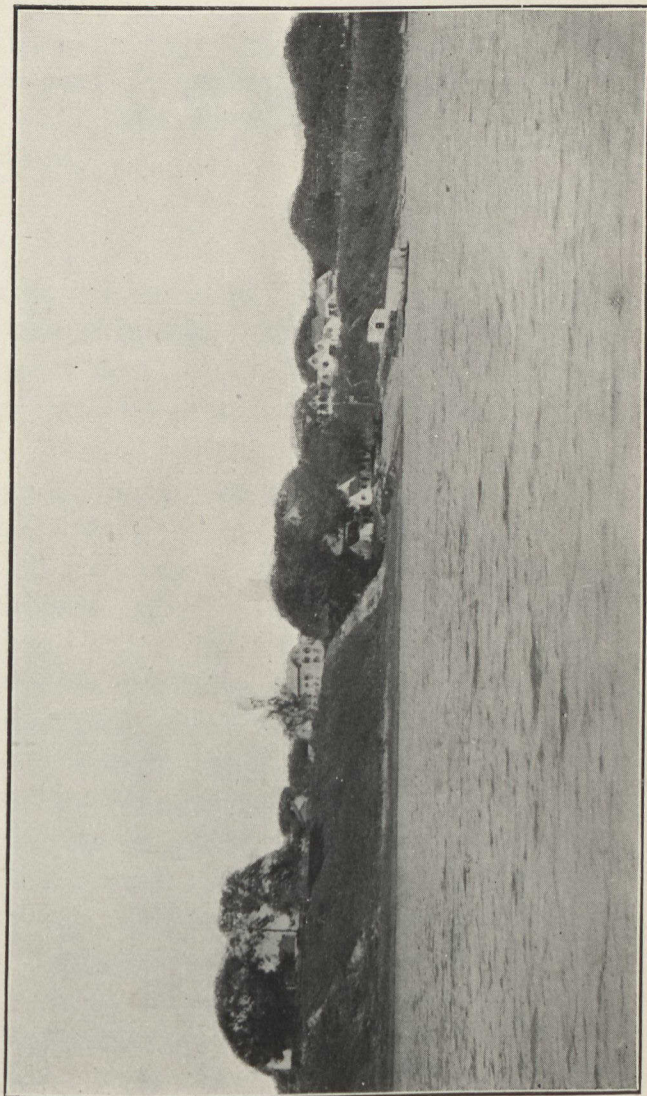


CHAPITRE XIII.

PRISE DE QUÉBEC PAR LES FRÈRES KERTK.

Ce fut au milieu de cette détresse que les frères Kertk, huguenots français, passés au service de l'Angleterre, s'approchèrent de Québec pour s'en emparer. En voyant la flotte ennemie, Champlain comprit qu'il ne pouvait lutter : il ne lui restait pas même une livre de poudre. De leur côté, les colons, exténués par la famine, ne songeaient pas non plus à se défendre. Toutefois, avant de rendre la place, Champlain voulut connaître les conditions de la capitulation. Un parlementaire fut envoyé auprès du fondateur de la colonie. Ce dernier le reçut avec politesse, et prit connaissance de la lettre que lui envoyait le général Anglais. Il était entendu : que tous les habitants seraient traités avec honneur, qu'ils sortiraient du fort avec leurs armes, leurs habits et leurs pelletteries. Champlain ne crut pas devoir refuser des conditions aussi avantageuses. En plus, il obtint la permission de faire célébrer la Sainte Messe par un des Pères (1) ; et

(1) L'abbé Faillon, *Histoire de la Colonie Française au Canada*, I vol., page 245.



VUE DE SAINT-ROCH-SUR-RICHELIEU.

Louis Kertk donna un mémoire détaillé de tous les objets qui se trouvaient dans le fort : " ce qu'il m'accorda, dit Champlain, avec toutes sortes d'affections." De plus, une garde fut placée près du couvent des Jésuites, la maison des Récollets, et celle de Guillaume Couillard.

*
* *

Louis Kertk, qui aimait les Français, aurait voulu les garder dans la colonie, voilà pourquoi il fit des instances auprès de Guillaume Couillard, et de madame Hubou, pour les engager à demeurer sur leurs terres.

" Les Anglais, dit Champlain, s'étant saisis du pays, la veuve Hébert et son gendre ne pensaient pas moins qu'à s'en retourner, se saisissant de leur maison et de leurs terres qui étaient ensemencées, ayant apparence d'une très belle récolte, comme aussi les terres des dits Pères. Lui offrant, (à Couillard) toute assistance, que s'il voulait demeurer en sa maison, qu'il le pourrait aussi librement, comme il avait fait avec les Français, lui promettant de faire la cueillette de tous ses grains, en disposer comme il verrait bon estre, que pour le surplus de ce qui lui resterait de ses grains, qu'il pourrait les traiter avec les sauvages, et l'année suivante, au temps où les vaisseaux retourneraient, s'il ne se trouvait pas bien, il pourrait choisir de demeurer ou de retourner, et qu'on lui ferait valoir chaque castor quatre livres qui lui seraient payées à Londres.

" Tout ceci lui était grand avantage, et plus qu'il ne pouvait espérer, mais comme Louis Kertk était cour-

tois, tenant toujours du naturel français et aimant la nation, bien que fils d'un écossais qui s'était marié à Dieppe, il désirait obliger autant qu'il pouvait ces familles et autres français à demeurer, aimant mieux leur conservation que celles des anglais"...(1) Couillard et sa belle-mère se trouvèrent dans un grand embarras. D'un côté, en demeurant au pays, ils ne pouvaient attendre aucun secours spirituel : les religieux s'embarquaient tous pour la France. D'un autre côté, en quittant la colonie, ils perdaient, d'un seul coup, le peu de biens qu'ils s'étaient acquis sur leurs terres, et, rentrés en France, ils devaient s'attendre à être plongés dans la misère avec leur famille. Dans cette circonstance ils consultèrent Champlain sur le parti qu'ils avaient à prendre. Il leur répondit : " que le bien des âmes, passant avant le bien des corps, il leur conseillait de retourner en France, où ils pourraient plus facilement recevoir les sacrements et les secours de la religion ; ce qu'ils ne devaient point espérer en Canada, où il n'y aurait plus ni prêtres, ni exercices du culte catholique, tant que les Anglais en seraient les maîtres, cependant il leur dit que : s'il était à leur place, il ferait d'abord la cueillette des grains pour les traiter aux sauvages contre des pelleteries et qu'ensuite il repasserait en France " (2).

" Ils me remercièrent, dit Champlain, du conseil que je leur donnai, disant qu'ils le suivraient, espérant néanmoins, nous revoir la prochaine année, avec l'aide de Dieu "(3).

(1) *Œuvres de Champlain*, VI vol., page 268.

(2) *L'abbé Faillon, Histoire de la Colonie Française.*

(3) *Œuvres de Champlain*, VI Vol., page 268.

Le 24 juillet 1629, les colons s'embarquèrent sur le navire anglais pour se rendre à Tadoussac. Pendant le trajet, la flotte de Thomas Kertk rencontra le bateau du sieur Emery de Caën qui se rendait à Québec pour y prendre les pelleteries. Après un combat assez long, de Caën dut abaisser son pavillon. Il fut retenu prisonnier avec son équipage et son lieutenant Jacques Couillard de Lespinay qui, suivant B. Sulte, "devait être parent de Guillaume Couillard dont la postérité a porté le nom de l'Espinaï" (1).

(1) B. Sulte, pages d'Histoire du Canada.



CHAPITRE XIV.

DÉPART DE M. DE CHAMPLAIN.

Les Français, sous la conduite du fondateur de la colonie, attendaient avec impatience le moment du départ des vaisseaux anglais. Parmi ceux qui devaient retourner en France, se trouvaient deux petites filles sauvages que M. de Champlain avait adoptées. Ces enfants des bois s'appelaient Espérance et Charité. Une troisième, à qui l'on avait donné le nom de Foi, était retournée dans sa nation.

Lors de la prise de Québec, Louis Kertk avait accordé à Champlain la permission de les faire passer en France, mais, au moment du départ, David, son frère, révoqua cette permission. Un interprète français usa de l'influence qu'il possédait auprès des Kertk pour les engager à retenir ces enfants à Québec. Il écrivit au général et lui dit : que les sauvages étaient opposés à ce départ, qu'ils étaient arrivés pour réclamer ces enfants de leur nation ; et que, s'il les laissait partir on devait s'attendre à quelque malheur. . .

Ce misérable réussit dans sa perfidie. Malgré les protestations de M. de Champlain, malgré les larmes et les prières de ces enfants, rien ne put faire revenir

le général sur la détermination qu'il avait prise de les garder. Dans une lettre qu'il adressa à ce dernier, M. de Champlain ajoutait : " et Couillard vous dit aussi, monsieur, nous avons autant d'intérêt que personne à cause de ma femme et de mes enfants, que s'il y avait quelque risque, je vous le dirais librement. Au contraire, les sauvages m'ont dit qu'ils en étaient bien aises, qu'elles étaient bien données " (1).

Voyant que tout était inutile, elles durent se résigner à laisser partir M. de Champlain, non sans avoir fait éclater leur colère contre Marsolet, qui " demeura fort étonné, dit Champlain, de la vérité des discours d'une fille de douze ans " (2).

Avant de s'embarquer sur le navire qui devait le conduire en France, Champlain donna son chapelet à l'une d'elles, et Boulé donna le sien à l'autre. Puis, le fondateur de Québec " pria Guillaume Couillard d'en prendre un grand soin avec sa femme et ses enfants tant qu'elles y voudraient être, jusqu'à ce qu'elles eussent des vaisseaux français, et qu'il tâchât de les conserver, ne leur donnant aucun sujet de les perdre, mais qu'il les traitât doucement, que c'était une grande charité pour Dieu qui le récompenserait, ajoutant qu'elles pourraient lui être utiles dans sa maison, et que s'il lui faisait ce plaisir, il lui rendrait de bon cœur les services qu'il pourrait " (3).

Guillaume Couillard, touché de cette marque d'estime que lui témoignait M. de Champlain, répondit : " Assurez-vous, monsieur, que tant qu'elles auront la

(1) *Œuvres de Champlain*, VI vol., page 269.

(2) *Idem*, VI vol., page 269.

(3) *Idem*, VI vol., page 269.

volonté de demeurer avec moi, j'en aurai du soin comme si c'était mes enfants, et comme il disait cela en leur présence, elles lui firent une révérence, et en le remerciant, elles lui dirent :—Nous ne t'abandonnerons point non plus que notre père, en l'absence de M. de Champlain ; ce qui nous fera patienter, et nous donnera de la consolation, c'est que nous attendons le retour des Français " (1).

Après cette scène touchante, qui arracha des larmes à tous ceux qui en furent les témoins, M. de Champlain s'embarqua avec les colons qui devaient retourner en France. Et Couillard, sur la grève, dut demeurer bien longtemps, pensif, suivant de ses regards attristés, le navire qui emportait vers la mère-patrie, avec ses chers compatriotes, les couleurs si aimées de la France.

Puis, un dernier adieu envoyé au navire qui disparaissait dans le lointain, il revint à Québec, rejoindre sa famille et celle de sa belle-mère, madame Hébert. C'étaient les seuls colons, proprement dits (2), que la France chrétienne laissait sur le rocher de Québec, comme les gardiens du domaine qu'elle devait revendiquer plus tard. Comment ne pas citer, ici, les lignes remarquables que M. Bourassa consacre à madame Hébert : " Seule, dit-il, la veuve Hébert demeura avec son gendre Couillard et quelques ouvriers, pilotes ou interprètes restés pour la plupart au service des Kertk, et dont quelques-uns n'étaient que des transfuges huguenots : elle demeura sur les dix arpents de

(1) *Œuvres de Champlain*, VI vol., page 280.

(2) Au témoignage de Champlain, seules les familles de madame Hébert et de Couillard avaient pu se maintenir sur une terre. *Œuvres de Champlain*, VI vol., page 200.

terre que son mari avait fructifiés de son travail, arrosés de ses sueurs, sur lesquels il avait fondé le repos de ses vieux jours, l'avenir de sa famille, la perpétuité de sa postérité. Qu'importe si les motifs de sa stabilité étaient intéressés : l'histoire dit qu'elle voulait recueillir les fruits de la semence déposée le printemps dans son petit domaine.—“ Mais ne céda-t-elle pas non plus au cri de ses entrailles ? son principal, ou plutôt, son unique intérêt ne reposait-il pas aux sources les plus pures et les plus généreuses de son cœur de femme ? . . . Il y avait là, le pain de ses enfants, et les fruits de tant de sacrifices ! Il y avait là, un foyer d'amour, un toit paternel, un sanctuaire de tous les souvenirs bénis de la famille ! Car c'est là qu'avait été consacré le premier mariage et bénie la première naissance, et le tombeau de sa fille Anne, et de son époux, Louis Hébert,—non, cette pauvre veuve, en regardant s'éloigner la France aimée, dans son délaissement volontaire, nous donnait un exemple sublime que nous aurions à suivre plus tard, et nous révélait, en le résumant tout entier dans sa personne, le mystère de la survivance providentielle des nations sur le sol qu'elles ont baptisé de leurs sueurs et rendu productif et bienfaisant. En semant son maïs et son froment, la veuve Hébert avait planté les germes de sa patrie nouvelle, elle avait contracté un pacte et une union avec cette terre dont elle avait fécondé le sein, elle voulait y rester fixée, malgré son aversion pour les Anglais, malgré la mauvaise fortune de la France ”. 1).

*
* *

(1) *M. H. Bourassa, nos grand'mères*, page 65.

On doit ajouter que deux autres Français demeurèrent à Québec. "Ils se rendirent chez Couillard qui, en les voyant, leur demanda ce qu'ils étaient venus faire?—Nous sommes venus, dirent-ils, de la part du sieur Emery de Caën, voir si l'habitation est prise."—"Hélas! leur dit Couillard, que vous êtes simples et peu avisés, ne le voyez-vous pas? fallait-il venir icy pour vous faire prendre? que dira-t-on, sachant par les sauvages que vous êtes venus icy et que je ne le dise? Il y va de ma vie, et de toute la ruine de ma famille; il faut de toute nécessité si je veux me conserver, que je dise que vous êtes venus icy pour voir si M. de Champlain y était, et comment tout allait. Allons voir le capitaine Louis; il est galant homme, il ne vous fera point de tort"(1).

Accompagné de ces deux hommes, Couillard se rendit au Fort où il rencontra Louis Kerk qui, après les avoir réprimandés, les retint pour les mettre à l'ouvrage.

Pendant ce temps là, les colons faisaient voile vers la France; mais M. de Champlain se proposait de revenir au Canada, pour y continuer son œuvre qui, comme toutes les œuvres durables, devait auparavant passer par le creuset des tribulations. Guillaume Couillard demeura trois ans sans revoir ses compatriotes. Au cours de ces longues années, il eut à endurer bien des injustices de la part des nouveaux maîtres du pays (2). A la fin de la troisième année, désespérant de ne plus revoir les Français en Canada,

(1) *Œuvres de M. de Champlain*, VI vol', page 280.

(2) Les Anglais firent éprouver des pertes considérables à Couillard. Ils s'emparaient de son bétail et excitaient les sauvages à tuer les animaux qu'il élevait sur sa ferme. *Relations* 1632.

il fit des instances auprès du général anglais pour obtenir la permission de retourner en France. Mais déjà les Kertk avaient oublié les engagements solennels qu'ils avaient contractés envers lui, et ne voulurent point le laisser partir.

Le 9 février 1631, l'épouse de Guillaume Couillard mit au monde une fille, qui fut appelée Elizabeth. Elle fut baptisée par un Anglais, probablement le ministre, car tous les religieux étaient retournés en France. Elle eut pour parrain Emery de Caën, et pour marraine, la femme d'Adrien Duchesne, chirurgien.

C'était le quatrième enfant, né du mariage de Guillemette Hébert et de Guillaume Couillard. Louise avait été baptisée le 3 janvier 1625, par le père Le Caron, elle avait eu pour parrain Guillaume de Caën, et pour marraine, Marie Rollet; Marguerite avait été baptisée le 10 août 1626, par le père Lallemand, son parrain avait été M. de Champlain, et sa marraine Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin; Louis avait été baptisé le 18 mai 1629; il avait eu pour parrain Guillaume Hubou, et pour marraine Marie-Françoise Langlois.



CHAPITRE XV.

RETOUR DES FRANÇAIS À QUÉBEC.

Quand ils virent ces pavillons sur les mâts de nos vaisseaux, ils ne savaient à qui dire leur contentement ; mais quand ils nous virent dans leur maison pour y dire la Sainte Messe qu'ils n'avaient point entendue depuis trois ans, bon Dieu, quelle joie ! les larmes tombaient des yeux quasi de tous de l'extrême contentement qu'ils en avaient.....

Relation 1632.

Après beaucoup de démarches de la part de M. de Champlain, le Canada fut enfin remis à la France. Le fondateur de Québec hâta ses préparatifs de départ, et mit à la voile le 18 avril 1632. Les Pères Paul Le Jeune et de Noue l'accompagnaient. Il fallut près de deux mois pour effectuer la traversée, et le 8 juin 1632, les voyageurs arrivèrent heureusement à Tadoussac. Qui pourra nous peindre la joie que Couillard éprouva en revoyant ses compatriotes ? Perdu avec sa famille et quelques rares Français, au milieu des bois, vivant en contact avec des gens dont il ne pouvait aimer ni les usages ni les coutumes, privé des secours de la religion, telle avait été la situation de Couillard, pendant les longues années d'absence de M. de Champlain.

Aussi, la joie qu'il ressentit en voyant revenir le beau drapeau de la France, est plus facile à imaginer qu'à décrire. Nous laissons la plume au père Le Jeune qui nous rapporte son arrivée dans les termes sui-

vants : " Nous allâmes célébrer la Sainte Messe dans la maison la plus ancienne de ce pays-cy, c'est la maison de madame Hébert, qui s'est habituée près du Fort, du vivant de son mary, elle a une belle famille, sa fille est icy mariée à un honneste Français. Dieu les bénits tous les jours, il leur a donné de très beaux enfants. Leur bestail est en très bon point; *c'est l'unique famille Française habitué en Canada.* Ils cherchaient les moyens de passer en France, mais ayant appris que les Français retourneraient à Québec, ils commencèrent à revivre. Quand ils virent arriver ces pavillons blancs sur les mâts de nos vaisseaux ils ne savaient à qui dire leur contentement, mais quand ils nous virent, dans leur maison, pour y dire la Sainte Messe qu'ils n'avaient point entendue depuis trois ans, bon Dieu! quelle joie! les larmes tombaient des yeux quasi de tous, de l'extrême contentement qu'ils en avaient. O que nous chantasmes de bon cœur le " Te Deum," c'était juste le jour de la fête de St-Pierre et de St-Paul. Le "Te Deum" chanté, j'offris à Dieu le premier sacrifice à Québec. Dieu sait si les Français furent heureux de voir déloger les Anglais, qui ont fait tant de maux à ces misérables contrées, et qui sont cause que les sauvages ne sont point baptisés" (1).

L'abbé Ferland parlant de ces colons s'exprime ainsi : " Leur satisfaction fut complète quand ils purent assister au saint sacrifice de la messe, qui fut célébré dans la demeure de la famille Hébert. Depuis le départ de Champlain ils avaient été privés de ce bonheur, et pour cause de religion, ils avaient été

(1) *Les Relations des Jésuites* 1632.

maltraités par leur compatriotes huguenots passés au service de l'Angleterre. Ces bons catholiques étaient tellement affligés de ne pouvoir obtenir les secours de la religion qu'ils s'étaient décidés à abandonner leur maison et leurs terres pour se retirer dans la mère-patrie. Dieu vint à leur aide en rendant le Canada à la France, et en permettant ainsi que les missionnaires puissent reprendre leurs travaux."

Oui la France était revenue sur le rocher de Québec. Quel bonheur pour ces pauvres exilés, et surtout quel honneur que de recevoir dans leur humble demeure les représentants de Dieu ! Mais ne méritaient-ils pas une attention toute particulière de la divine Bonté, ces pauvres colons qui, depuis si longtemps, avaient été privés des secours de la religion ?

" Aussi, dit M. Bourassa, lorsque la France vint reprendre possession de son domaine, rendu par l'Angleterre, ce fut sous le toit de la veuve Hébert qu'elle chanta son " Te Deum," et offrit à Dieu son sacrifice d'action de grâces, il n'y en avait pas d'autre resté intact au Canada, et certainement qu'on n'en aurait pas trouvé de plus digne d'un pareil honneur. Car, c'est sous ce seul et humble chaume qu'avait survécu la parole, la foi, l'espérance de la France-mère, qu'avait palpité son amour, qu'avait reposé comme une immortelle relique, le germe déjà indestructible de la Nouvelle-France. Le roi récompensa plus tard ce courage viril : il créa un fief en faveur de Couillard, gendre de la veuve Hébert, et lui conféra le titre et les privilèges du seigneur. Et Dieu fit sortir de ce berceau des Hébert, une légion

d'hommes forts et vertueux qui allèrent propager et implanter, sur toutes les rives du Saint-Laurent, ce nom (1) et les traditions de bien et d'honneur puisées au sein de leur première mère" (2).

(1) Louis Hébert ne compte pas de descendants qui portent son nom. Les seuls qui existent, et ils sont légions, descendent de Marie-G. Hébert, et de Guillaume Couillard, et de Marie-Françoise Hébert et de Guillaume Fournier.

(2) *Nos grand mères*, M. Bourassa, page 56.



CHAPITRE XVI.

ZÈLE DES COLONS POUR LA CONVERSION
DES SAUVAGES.

.....Je meurs content puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir, avant moi, des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les secourir... et je mourrais, volontiers, pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu. Je vous supplie de les aimer, comme je les ai aimés, et de les assister selon votre pouvoir, Dieu vous en saura gré, et vous en récompensera en Paradis.....

Paroles de Louis Hébert. Frère Sagard.

Les sauvages des environs de Québec avaient trouvé, dans la personne de Louis Hébert, un ami aussi dévoué pour leur conversion, que bien disposé à les secourir dans leurs besoins. Les paroles élogieuses que le frère Sagard à consacrées à sa mémoire suffisent pour nous le montrer. On se souvient encore des dernières recommandations qu'il adressa à ses enfants réunis autour de son lit de mort. Ces paroles, si remplies de zèle, de charité, par lesquelles il exhortait sa famille à travailler à la conversion des pauvres sauvages de Québec, portèrent d'heureux fruits dans le cœur si bien disposé de ses enfants. Madame Hébert et Guillaume Couillard, tous, en un mot, res-

tèrent fidèles aux promesses qu'ils firent au patriarche mourant.

Les *Relations* des Jésuites, dont nous détacherons quelques extraits, nous font assister à plusieurs scènes qui nous rappellent les premiers temps du christianisme, à cette époque bénie, où chaque chrétien se faisait apôtre pour gagner ses frères à Jésus-Christ. Aux débuts de la colonie, nous pouvons aussi voir le zèle ardent dont nos pères étaient remplis pour travailler à la conversion des infidèles. On peut dire que leur plus grande préoccupation était d'instruire ces pauvres enfants de nos forêts, et de leur procurer la grâce du baptême.

Ainsi, dans l'année 1627, nous trouvons les membres de la famille Couillard assistant au baptême d'un enfant sauvage, depuis longtemps, selon Sagard, tourmenté par le démon. Au sortir d'une de ces attaques, plus forte encore que les précédentes, les Récollets résolurent de le baptiser. Le néophyte fut instruit des principales vérités de la religion, puis la cérémonie du baptême eut lieu avec une solennité remarquable.

Ce fut le Père Lallemand, Jésuite, qui célébra la Sainte Messe, pendant laquelle le Père Joseph donna le sermon. Après la messe, le néophyte, tout habillé de blanc, se présenta à la porte de l'Eglise où, en présence de tout le monde, il répondit, avec assurance, aux questions exigées par le Rituel Romain. Voyant qu'il persévérerait dans la résolution de recevoir le Baptême, on l'introduisit dans la chapelle, où le Père Le Caron le baptisa. M. de Champlain avait accepté l'invitation qu'on lui avait faite d'en être le

parrain. Madame Hébert voulut l'assister en qualité de marraine. La plupart des Français se firent un devoir d'être présents à la cérémonie. Puis, lorsque le " Te Deum " fut entonné, les canons du fort annoncèrent aux deux rives du Saint-Laurent, que l'Eglise comptait dans son sein un chrétien de plus.

Cette cérémonie terminée, les Pères, le chef sauvage et le nouveau baptisé se rendirent au fort, où ils prirent le dîner en compagnie de M. de Champlain. Le capitaine Montagnais et les autres sauvages se rendirent à la maison de madame Hébert, où l'on avait préparé un colossal festin. Cinquante-six outardes, trente canards, vingt sarcelles, attendaient les nombreux convives. " Outre les viandes, dit Sagard, les messieurs de la Compagnie donnèrent deux barils de pois, un baril de galettes, quinze à vingt livres de pruneaux, et du blé d'Inde en quantité. Les officiers qui eurent à disposer de ce banquet furent : Guillaume Couillard, gendre de la veuve Hébert, et Pierre Magnan qui fut mangé par les Iroquois." Sur le soir, les sauvages, contents de leur journée, se retirèrent dans leurs cabanes, emportant avec eux les restes de ce dîner champêtre.

Au mois de mai de la même année, madame Hébert voulut être la marraine d'un autre sauvage de dix-huit à vingt ans. Le baptême eut lieu le jour de la Pentecôte. Au nouveau baptisé on donna le nom de Louis. M. de Champlain en fut le parrain. Comme pour le précédent, il y eut des salves d'artillerie, festin, et le nouveau chrétien prit le dîner en compagnie de son charitable parrain.

Durant la longue absence des Français, la famille Couillard eut plusieurs fois l'occasion d'exercer sa charité envers ces pauvres sauvages, qui ne désiraient rien tant que de connaître les vérités de la religion.

Aussi, malgré les mauvais traitements que les nouveaux maîtres du pays infligeaient à cette brave famille, les sauvages revenaient souvent à la maison de madame Hébert, pour en recevoir des paroles d'encouragement. Laissons encore la plume au Père Le Jeune qui, dans la Relation de l'année 1632, nous raconte le second baptême administré à Québec, après le retour des Français. " Le second sauvage baptisé a été notre Manitougatche, autrement appelé " Le Nasse." Il s'était habitué près de nous, avant la prise de Kébec, il commençait à défricher et à cultiver la terre, mais les mauvais traitements qu'il reçut de la part des Anglais, l'avaient éloigné de Kébec. Cependant, il revenait voir madame Hébert qui restait icy avec toute sa famille, et lui témoignait son désir de nous voir revenir. Aussitôt qu'il nous vit arriver, il vint et fixa sa cabane tout auprès de notre maison"(1).

La Relation de l'année 1632 nous rapporte un troisième baptême : " Demain, écrit le Père, je dois baptiser un petit enfant Iroquois qu'on doit porter en France pour ne retourner jamais plus en ce pays-cy. On l'a donné à un Français, qui en a fait présent à M. de La Ralde. Je viens donc de le baptiser ; M. Emery de Caën est son parrain, madame Couillard, fille de madame Hébert est sa marraine. Il a le nom

(1) Le Nasse avait toujours été l'amî des Français. C'est lui qui, en 1629, annonça l'arrivée des Anglais à Taoussac.

Louis, aussi a-t-il été baptisé le jour de la St-Louis. Ce pauvre petit n'a que quatre ans, il pleurait avant le baptême, je ne pouvais le tenir. Si tôt que j'eus commencé les cérémonies, il ne dit plus un mot, il me regardait attentivement, et faisait tout ce qu'on lui disait de faire. Je crois qu'il fut Iroquois, mais j'ai appris qu'il est de la nation du Feu. Son père et sa mère furent pris et brûlés par les Algonquins, qui donnèrent l'enfant aux Anglais, ceux-ci le donnèrent à nos Français."

*
* * *

Les bons Pères Jésuites, qui venaient travailler à l'évangélisation des sauvages du Canada, employaient tous les moyens pour les convertir. Ils devenaient volontiers catéchistes et maîtres d'école. C'est La Relation de 1632 qui nous l'apprend. "Je suis devenu régent, en Canada, dit le Père Le Jeune, j'avais l'autre jour, à mes côtés, un petit nègre et un petit sauvage, auxquels j'apprenais l'alphabet. Ce petit nègre a été laissé à *cette famille de Français* qui est icy. Nous l'avons pris pour l'instruire, mais il n'entend pas bien la langue. Un jour sa maîtresse lui demanda s'il voulait être baptisé, ajoutant que, s'il le voulait, il deviendrait comme nous.—Il répondit, qu'il le voulait bien, mais, ajouta-t-il, ne m'écorchera-t-on pas en me baptisant ? Comme il vit que l'on se riait de sa demande, il repartit :—“Vous dites que par le baptême je serai comme vous ; je suis noir et vous êtes blanc, il faudra donc m'ôter la peau pour que je devienne comme vous ?—Là-dessus on se mit à rire, et lui, voyant qu'il s'était trompé, se mit à rire comme nous. Quand je lui dis de reprendre sa couverture et de s'en

retourner chez son maître, jusqu'à ce qu'il entendit bien la langue, il se mit à pleurer ; il ne voulut jamais reprendre sa couverture. Sa maîtresse lui ayant demandé pourquoi il ne l'avait pas reprise?—Il répondit :—Viens, baptisé-toi, et moy point baptisé, moy point baptisé, point retourné, point couverture.—Il voulait dire que nous lui avions promis le baptême, et qu'il ne voulait point retourner dans son pays, sans l'avoir reçu ; ce sera dans quelque temps, s'il plaît à Dieu"(1).

Quelques pages plus loin, le Père nous apprend que ce petit nègre fut baptisé le 14 mai de l'année 1633. " Je baptisai le petit nègre dont j'ai fait mention l'an passé. Quelques Anglais l'avaient amené de l'île Madagascar, puis le donnèrent aux Kertk. Un de ceux-ci le vendit cinquante écus à un nommé le Bailly, qui en a fait présent à CETTE HONNESTE FAMILLE qui est icy. Cet enfant est si content que rien plus. Il m'a encore bien récréé en l'instruisant. Un jour voulant reconnaître si les habitants de son pays étaient mahométans ou payens, je lui demandai s'il n'y avait point de maison où l'on priaît Dieu ; c'est-à-dire s'il n'y avait point de mosquée?—Il y a, dit-il, des mosquées, en notre pays.—Sont-elles grandes, lui dis-je?—Elles sont, dit-il, comme celles de ce pays-cy.—Mais, lui dis-je, il n'y en a point en France, ni en Canada!—J'en ai vu, dit-il, entre les mains des Français et des Anglais, qui en ont emporté dans notre pays, et maintenant on s'en sert pour tirer.—Je reconnus qu'il voulait dire mousquet et non mosquée ; je souris, et lui aussi, il est grandement naïf et fort attentif à la messe et au sermon. C'est le qua-

(1) *Relation* 1632.

trième enfant que je baptise, car Dieu ayant donné à madame Couillard un petit enfant, je lui ai administré ce sacrement, ce que j'avais déjà fait à deux petits sauvages" (1).

C'était Marie Couillard, qui fut baptisée le 23 février 1633. Elle eut pour parrain M. Du Plessis-Bochart, et pour marraine Marguerite Langlois. Les registres de Notre-Dame de Québec nous apprennent aussi que, le 9 janvier de l'année 1640, la femme de Guillaume Couillard fut la marraine d'une sauvagesse. "L'an 1640, le Père Claude Pijart, Jésuite, baptisa à l'Hospital Pinienak8e81chk8e8, femme âgée d'environ 63 ans. Guillemette Hébert, femme de Guillaume Couillard, fut sa marraine, et lui donna nom Angélique. Dans le même Registre, nous lisons encore : Le 20 janvier 1640, R. P. Barthélemy Vimont baptisa en la chapelle de Kébec trois sauvages : Oumachik8ke, âgée d'environ 55 ans, madame Hubou, sa marraine, l'appela Anne. Ou8ipa-sag8k8e, sa fille, Marie-Julie, sa marraine, la nomma Marie,—Anat8i8ck8e, son autre fille, Magdeleine-Charlotte, autrement dit, la Picarde, sa marraine, la nomma Magdeleine."

Comme on peut le voir par les passages des Relations que nous avons cités, et les Registres de Québec, la famille Couillard s'est distinguée par son zèle pour la conversion des sauvages. Parmi les alliés de cette brave famille. Jean Nicolet et Olivier LeTardif méritent une mention toute spéciale pour le zèle qu'ils déployèrent en travaillant à cette noble cause.

(1) *Relation* 1633.

On sait qu'il était bien difficile pour les missionnaires de porter la lumière de la Foi chez ces barbares, qui tous parlaient des langues différentes, et qui ne comprenaient pas la langue française. On avait alors recours aux interprètes, jeunes gens pieux, pour la plupart, et plein de dévouement pour la conversion des infidèles. Ces interprètes étaient envoyés au milieu des sauvages, dont ils apprenaient le langage. Toujours en contact avec eux, vivant de leur vie vagabonde, partageant leurs fatigues et leurs courses, l'interprète pouvait donc les atteindre plus facilement que les missionnaires, et leur inculquer les premières notions du christianisme.

Le Tardif et Nicolet sont les plus remarquables de cette époque. Aussi, les Relations des Jésuites sont-elles remplies d'éloges à l'adresse de ces deux courageux jeunes hommes, qui ont montré un dévouement sans bornes pour arracher les âmes des barbares aux ténèbres du paganisme ?

Arrêtons-nous quelques instants sur ces deux figures sympathiques ; car autrement, notre travail serait incomplet.

Ces deux interprètes eurent à partager les mêmes dangers et les mêmes fatigues ; de plus, tous deux eurent aussi à partager les joies et le bonheur du même foyer domestique : il est donc juste que les descendants de la famille Couillard réunissent, dans un commun souvenir, les noms de ces deux hommes qui partagèrent aussi les travaux de leurs ancêtres.



CHAPITRE XVII.

OLIVIER LE TARDIF.

Olivier Le Tardif, que les Relations appellent ordinairement M. Olivier, naquit à Honfleur. Tout jeune encore, il accompagna M. de Champlain, dont il sut s'attirer la confiance et l'amitié. Dès l'année 1623, on l'envoya chez les Montagnais et les Hurons ; là, il apprit leurs différents idiomes. De 1626 à 1629, nous le retrouvons à Québec où il est tour à tour interprète et commis de la Compagnie des Marchands. C'est lui qui remit les clefs du magasin entre les mains des Anglais, lors de la prise de Québec en 1629.

On croit qu'il repassa en France, mais il revint au pays avec M. de Champlain. Le 3 novembre 1637, un mois après le mariage de M. Jean Nicolet à Marguerite Couillard, Olivier Le Tardif épousa, à Québec, Louise, autre fille de Guillaume Couillard.

Dans la même année, il voulut être le parrain de deux sauvages, puis, quelque temps après, nous le retrouvons au chevet d'une jeune sauvagesse agonisante qu'il a le bonheur de baptiser.

Pour donner l'exemple de la charité vraiment chrétienne, il fit élever, par madame Hébert, deux petites

filles sauvages. L'une d'elles, appelée "Manitouabewich" (1), se maria, dans la suite, à un nommé Martin Provost. Ce fut le premier mariage mixte célébré en Canada (2). On sait que les sauvages avaient pour leurs enfants un attachement peu ordinaire. Cette affection les portait à ne point s'en séparer. Voilà pourquoi, malgré les privations qu'ils devaient s'imposer pour élever leurs enfants, ils refusèrent longtemps de les confier aux missionnaires pour les instruire. "Cependant, grâce au concours de M. de Montmagny, et au zèle de M. Nicolet, on parvint, dit la Relation de 1636, à faire consentir quelques Hurons, venus à Québec pour la traite, à y laisser six enfants... Nous avons tant fait... qu'ils nous ont laissé quelques-unes de leurs filles, ce qui me semble un coup de Dieu. Ces petites filles, nourries et habillées à la façon des chrétiens, sont mariées à quelques français ou à quelques sauvages convertis. Tout consista à les nourrir et à les doter ce qui, je crois, ne leur manquera pas : Dieu est trop bon et trop puissant. Ces enfants sont nourris chez la veuve Hébert, dont l'époux, le sieur Hubou, en a une à lui, qu'il nourrit et entretient. Le sieur Olivier Le Tardif, dans la même maison, en entretient une autre que les sauvages lui ont donnée ; il paye sa pension comme nous faisons pour les autres qui sont au logis."

(1) Elle s'appelait, Marie-Olivier-Silvestre Mantouabewich. Ne serait-elle point, avec sa compagne, celle que Guillaume Couillard avait protégée pendant l'absence de Champlain?

(2) Ce mariage fut célébré le 3 novembre 1644. Martin Provost était le fils de Pierre Provost, et de Charlotte Vien, de la paroisse de Montreuil sur-le-Bois-de-Vincenne. Il fut enterré le 26 janvier 1691 à Bâtiscan. Marie Manitouabewich mourut en 1665. Elle eut une nombreuse descendance.

La maison de madame Hébert fut donc le berceau du Séminaire des Hurons. "A la demande des Pères Jésuites, Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, le premier colon canadien, consentit à recevoir dans sa maison un certain nombre de filles sauvages, auxquelles elle prodigua tous les soins que peut inspirer la charité chrétienne"(1). "On sait dans quelle malpropreté répugnante vivaient habituellement ces enfants des bois, dit l'abbé Gosselin, madame Hubou n'hésite pas cependant à s'en charger, et à leur donner la nourriture, le logement et l'entretien comme à ses propres enfants, inaugurant ainsi l'œuvre magnifique que continuera bientôt la Vénérable Marie de l'Incarnation, dans son célèbre pensionnat ou séminaire sauvage"(2).

Le Père Le Jeune nous donne une bonne idée de ce séminaire. L'hiver était la saison choisie pour instruire les enfants, tant français que sauvages. Tous montraient le plus grand empressement pour assister à la classe, et malgré les mauvais temps rien ne pouvait les empêcher de s'y rendre. Ils avaient à voyager quelquefois un quart de lieue, malgré leur peu de vêtements. Lorsqu'ils arrivaient à la chapelle, le bon Père faisait placer les garçons d'un côté, et les filles de l'autre, ayant soin que les petites sauvagesses fussent auprès des petites Françaises, et les petits sauvages auprès des Français; "afin d'apprendre plus facilement, dit le Père, à ces pauvres enfants barbares, à joindre les mains, à se mettre à genoux, à faire le signe de la croix... à faire la révé-

(1) N.-E. Dionne. *Serviteurs et Servantes de Dieu*.

(2) L'abbé Gosselin. *Jean Bourdon*, page 73.

rence, en voyant faire ces actions aux petits Français et aux petites Françaises."

On commençait les classes par le signe de la croix, puis on récitait l'Oraison Dominicale, qui était suivie du Symbole des apôtres, dont le Père chantait quelques strophes en langue sauvage. Après quoi, il donnait des explications du catéchisme. De temps en temps on faisait subir aux enfants des examens, en public, "et quelquefois, dit le Père, ces petits sauvages répondaient si bien, qu'ils étonnaient ceux qui les entendaient"(1).

*
* *

Dans l'année 1636, Olivier Le Tardif fut le parrain d'un petit sauvage, madame Hébert exprima le désir d'en être la marraine. Voici en quelles circonstances. Aux environs de Québec, habitait avec sa famille, un sauvage que l'on appelait "Prince." Un des enfants de ce dernier vint un jour à tomber gravement malade. Prince, qui avait de bonnes notions du christianisme, s'empessa d'envoyer chercher un missionnaire pour faire baptiser son enfant, mais la mère, qui était payenne, ne voulait pas entendre parler qu'on lui administrât ce sacrement, disant que, si on baptisait son enfant, il mourrait aussitôt. Cependant, le Père se rendit à la demeure de Prince, et ne put que constater la gravité de la maladie. Il commença alors à vouloir faire comprendre à cette femme la nécessité du sacrement de baptême pour le salut;... elle ne voulait rien entendre... Pendant toutes ces discussions, l'état de l'enfant allait de mal en pis...

(1) *Les Relations de l'année 1637.*

alors, voyant qu'il agonisait, la mère s'adressa au missionnaire et lui dit : " Si tu peux le guérir, baptise-le ; mais si tu ne le peux pas, ne le touche pas." Prince, qui était chrétien intérieurement, bien que non baptisé, s'écria dans une exclamation de foi, qui rappelle celle du centurion de l'Évangile : " Je crois que Celui qui a tout fait peut le guérir !" Voyant tant de foi dans ce pauvre sauvage, le missionnaire demanda à la mère, si elle consentirait à ce que l'enfant fut instruit par les Jésuites, au cas où il guérirait ?

Sur sa réponse affirmative, il commença à réciter les formules du baptême. A peine avait-il terminé que l'enfant se trouva guéri. Les témoins de ce prodige n'en pouvaient croire leurs yeux. Après la cérémonie, voyant que l'enfant était sauvé, le Père demanda aux parents s'ils ne seraient pas heureux qu'on lui appliquât toutes les cérémonies, à l'Église de Québec?—" Fais-lui, répond Prince, tout ce que tu fais aux enfants des Français.—On lui assigne un jour, où il doit l'apporter, et on lui dit, de choisir un Français et une Française, qui en sera le parrain et la marraine. Ce pauvre sauvage était en doute si les Français lui feraient une telle faveur. Le missionnaire l'assura qu'ils en seraient bien aises et invita le sieur Olivier, commis et interprète, et madame Hébert, qui exercèrent volontiers cet acte de charité." La cérémonie se fit un dimanche et le père, dans sa joie, racontait à tous les assistants la guérison merveilleuse de son fils. En se présentant à l'Église, on lui demanda de nouveau s'il consentait à donner son enfant aux Pères, pour le faire instruire. " Sur sa réponse affirmative, on sonne la cloche, une de nos Françaises

prend le petit et le présente. Son parrain et sa marraine lui donnent le nom de François-Olivier. On lui applique les Saintes-Huiles, et les autres cérémonies, à la grande satisfaction de tous nos Français, et à la grande joie du père et de la mère dont le contentement se manifeste sur leur figure.”

*
* *

La naïveté des pauvres sauvages et leur ignorance fort excusable, procuraient souvent aux interprètes l'occasion de les instruire. Nous lisons dans la Relation de 1637, à la date du 6 juin : “ Les sauvages m'envoyèrent chercher pour assister à la mort du petit Ignace qui agonisait. Comme nous venions de nous retirer, après avoir récité quelques prières, pour parler aux sauvages des environs, le petit mourut. Une pauvre femme sauvage voyant cela, dit au sieur Olivier, que j'aurais dû me trouver à sa mort, afin de bien diriger cette âme vers le ciel, à l'aide de mes prières. Peut-être, ajoutait cette femme, cette pauvre âme s'égarera-t-elle de son chemin faute d'avoir été bien dirigée” ?... “ Le sieur Olivier, dit encore le même Père, me raconta une autre simplicité : Un sauvage qui l'avait accompagné, avec quelques autres Français dans une chapelle, pour remercier Dieu de les avoir sauvés du danger de se noyer, danger qu'ils avaient couru ensemble, le sieur Olivier lui demanda, après cet accident, quelles pensées il avait eues lorsqu'il se débattait au milieu des eaux ?—“ Je me souvenais, dit-il, et j'ai ouï dire que les Français vont en un lieu plein de plaisir après la mort. C'est pourquoi, je disais : voilà qui va bien que je meure avec eux, car je ne les quitterai pas,

j'en prendrai bien garde, et je prendrai le même chemin qu'eux après ma mort."

Le 5 novembre de la même année, le Père de Quen baptisa un jeune garçon, âgé d'environ 14 ans. Ce fut Olivier Le Tardif qui en fut le parrain, et lui donna le nom de Martin. "Le même jour, nous dit encore la Relation, nous baptisâmes un grand sauvage d'environ quarante-cinq ans; le sieur Olivier fut son parrain et lui donna le nom de Paul."

Voici un passagé que nous croyons devoir mentionner, il nous a paru charmant. Il y avait plusieurs mois que le Père Le Jeune travaillait à la conversion d'un capitaine sauvage. Mais pour une raison ou pour une autre ce dernier retardait toujours l'heure de son baptême; il craignait, disait-il, que ce sacrement ne le tuât. Un jour qu'il était rendu à la maison des Pères, et qu'il leur avait demandé une chose qu'on ne pouvait lui donner, il entra dans une grande colère, et remit au Père, son chapelet, et son "Agnus Dei." Cependant, de retour dans sa cabane, il fut pris d'une si grande tristesse qu'il s'adressa à Le Tardif pour qu'il lui obtint son pardon : "M. Olivier nous le ramena, dit la Relation, et il prit de bonnes résolutions pour l'avenir, ce qui ne l'empêcha pas, une autre fois, de se laisser emporter par la colère contre M. Olivier, et il ne savait plus comment rentrer en grâce avec lui. Enfin, le jour du Vendredi Saint, il le va aborder et lui parle de cette sorte :—Réponds-moi, je te prie, sais-tu bien l'oraison que le Fils de Dieu a faite et qu'on m'a enseignée ?—Je la sais bien, dit le sieur Olivier.—Ne la dis-tu pas quelquelquefois ?—Je la dis tous les jours.—Ces mots ne

sont-ils pas dans cette oraison :—Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé?—Le sieur Olivier voyant bien ce qu'il voulait dire, l'embrasse et lui dit, que de bon cœur il lui pardonnait la faute qu'il avait commise à son endroit. Au sortir de là, il me vint trouver tout rempli de joie de s'être réconcilié ; donnant mille louanges à celui qui lui avait accordé son pardon"(1).

L'union d'Olivier Le Tardif et de Louise Couillard fut de courte durée. Après une maladie de quelques semaines, elle mourut sans laisser de postérité (2). Elle fut inhumée à Québec, le 23 novembre 1641. Olivier Le Tardif mourut au Château-Richer, où il fut inhumé le 28 janvier 1655. En secondes noces, il avait épousé Barbe Aymart, dont il eut plusieurs enfants. De nos jours, il compte encore une nombreuse descendance.

*
* * *

Comme on a pu le voir dans les pages qui précèdent, les colons se sont montrés généreux, et ont su s'imposer des sacrifices réels pour convertir les sauvages. Il suffit de jeter un regard dans les intéressantes Relations de ces temps reculés pour nous en convaincre. Parmi les Français qui montrèrent le plus de zèle pour la conversion des sauvages, on doit mentionner le sieur Derré de Gand. En 1637, le Père Le Jeune disait de lui : " M. de Gand n'a

(1) *Relation de l'année 1637.*

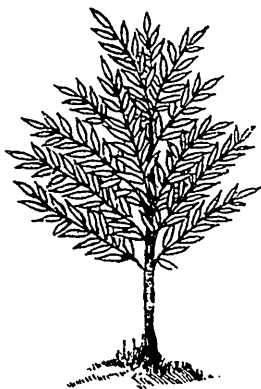
(2) Un fils était né de ce mariage, mais il mourut en bas âge. Le 10 mai 1640, Louise Couillard fut la marraine d'une sauvagesse, qu'elle appela Louise, le parrain fut Pierre de Launay, commis et interprète. Le 17 mai suivant, elle devenait la marraine d'une autre fille des bois, dont le parrain fut Jean Bourdon.

rien à soi quand il s'agit d'exercer quelque acte de charité, il panse quelquefois, de ses propres mains, les sauvages malades." Le même Père ajoute encore : " Les sieurs Olivier et Nicolet, en un mot tous nos Français, sont fort portés pour le salut des sauvages."

Les colons français furent donc fidèles à leur mission. Ils venaient, pour la plupart, dans le but de travailler à l'évangélisation des sauvages, et ils en ont donné des preuves. La famille de Louis Hébert, tout entière, se montra zélée pour leur procurer les secours de la Religion. Dans l'année 1634, un jour où Guillaume Couillard se trouvait aux Trois-Rivières, il put montrer aux bons missionnaires combien ils s'intéressaient à leur œuvre. Les Pères Daniel et d'Aoust, qui se trouvaient à cet endroit, auraient bien voulu se faire conduire, avec quelques Français, dans le pays des Hurons. Mais ceux-ci ne voulaient point les embarquer dans leurs canots, craignant, disaient-ils, les mauvais traitements de la part des Algonquins. M. Du Plessis, gouverneur de ce poste, et Guillaume Couillard vinrent au secours des missionnaires, " puis à force d'instances et de présents on parvint à en faire accepter quelques-uns dans les chaloupes ; alors un sauvage s'adressant au Père, lui dit :—Fais-moi vendre mon petun (*tabac*) pour de la porcelaine, et je prendrai des Français.—Le Père n'en avait point, mais M. Du Plessis, sachant cela, et M. de Lespinay achetèrent ce petun, il y eut ainsi place pour six personnes, qui firent le voyage."

Parlant plus loin de cet incident, le même Père ajoute : " Je fis tout en mon pouvoir, nous redoublâmes les présents, et primes seulement ce qui était

le plus nécessaire à la vie, et le plus essentiel pour célébrer la Sainte Messe. M. Du Plessis y interposa son autorité, M. Olivier et monsieur Couillard, leur industrie, et tous nos Français leur affection."



CHAPITRE XVIII.

JEAN NICOLET.

Cet interprète a laissé un nom célèbre dans nos annales canadiennes. Il pouvait avoir vingt ans lorsqu'il arriva au pays, en 1618. Selon quelques historiens, il serait né en 1598, à Cherbourg (1), ville de Normandie. Son père, Thomas Nicolet, messenger ordinaire de Cherbourg, et sa mère, Marie de la Mer, avaient eu plusieurs enfants. Nous connaissons Gilles Nicolet, prêtre séculier, qui arriva dans la Nouvelle-France en 1635; Pierre Nicolet que l'on trouve à Québec en qualité de matelot; et une fille Euphrasie-Madeleine, qui retourna dans la mère-patrie peu de temps après la mort de son frère.

Jean Nicolet paraît être le premier de sa famille qui soit arrivé au pays. C'était un jeune homme plein de vie, entreprenant et religieux. Doué d'une excellente mémoire et d'une humeur toujours gaie, au témoignage des Relations, "il fit espérer quelque chose de bon de lui"(2).

(1) Cette ville, de nos jours, compte environ 42,000 habitants.

(2) *Relation de l'année 1642.*

Deux ans après son arrivée, on l'envoya chez les sauvages de l'Île aux Allumettes, loin de toute civilisation. Il passa deux longues années au milieu de ces barbares, et il dut s'initier à leur genre de vie vagabonde. Au cours de cette période, il partagea les périls, les fatigues et les privations qu'ils devaient inévitablement rencontrer dans des voyages en canot sur les rivières, ou encore, à travers les bois, exposés aux intempéries des saisons, et aux souffrances de la faim. Dans un de ces voyages, au témoignage des Relations, il fut jusqu'à sept ou huit jours sans manger, si ce n'est qu'un peu d'écorce de bois.

En 1622, à la tête de 400 Algonquins, il se rendit chez les Iroquois pour négocier la paix; il réussit dans cette mission délicate. Quelque temps après on le retrouve à cinquante lieues plus loin, chez les Nipissiriens, où il demeura huit ou neuf ans.

On le considérait comme un de la nation; il avait même le droit de parler dans les assemblées de ces barbares, dont il savait manier la langue avec une grande facilité.

Après la prise de Québec, il demeura avec eux, mais lorsque la Nouvelle-France fut rendue à M. de Champlain, il revint de ces pays lointains, et on le retrouve plus tard à l'emploi de la Compagnie des Cent-Associés. Il avait lui-même demandé son rappel: "inquiet, disent les Relations, pour le salut de son âme."

Champlain fut heureux de le voir à Québec, et comptant sur la longue expérience de Nicolet, il voulait l'employer pour une mission aussi longue que périlleuse: c'était la découverte de la mer de l'Ouest.

Le fondateur de Québec espérait qu'en se dirigeant vers l'Ouest, il parviendrait à découvrir la mer de Chine, et que, par là, il pourrait facilement étendre le commerce de la colonie jusque dans ces pays éloignés.

Nicolet partit le 1 juillet 1634, avec le Père de Brébœuf et plusieurs compagnons. Il passa quelques jours aux Trois-Rivières, et travailla, en personne, à fortifier cette place. Bientôt, arrivant à l'Île aux Allumettes, il y laissa le Père de Brébœuf. Notre explorateur descendit la Rivière Française et visita les Hurons qui habitaient ces parages. Jusque-là, son voyage n'offrait pas d'extrêmes difficultés : car les pays qu'il avait traversés étaient plus ou moins connus des voyageurs. Mais, à partir de cet endroit, il devait s'enfoncer dans des régions inexplorées. La crainte des Peaux Rouges, dont la férocité était renommée au loin, ne l'arrêta pas. Il pénétra jusqu'à l'embouchure de la Rivière Verte, dans l'état du Michigan.

Nicolet avait parcouru plus de trois cents lieues. M. l'abbé Ferland nous a laissé un tableau complet de ce voyage périlleux : " Comme il avait à passer au milieu de plusieurs petites nations, dit cet historien, afin de n'être point pris pour des ennemis, les députés plantaient à terre deux poteaux, auxquels ils suspendaient des présents. Etant encore à deux journées de la nation des Winnipegons, Nicolet dépêcha un de ses hurons, pour annoncer qu'un français, homme merveilleux, venait conclure la paix. Revêtu d'une étoffe de damas de la Chine, toute parsemée de fleurs et d'oiseaux, et tenant à chaque main un pistolet, ou tonnerre, suivant l'expression

sauvage, il paraissait, à cette nation, un être vraiment supérieur. La nouvelle de son arrivée s'étant répandue dans le pays, quatre ou cinq mille hommes se trouvèrent réunis, et la paix fut conclue, au milieu des festins donnés par les chefs. De là, franchissant la Rivière aux Renards, il pénétra jusque sur le territoire des Illinois, lesquels l'assurèrent que, s'il naviguait encore trois jours, il pourrait arriver à la mer. Les sauvages voulaient désigner les eaux du Mississipi "(1).

Nicolet s'arrêta à cet endroit, puis revint par le même chemin, avec des renseignements précieux sur ces contrées lointaines. Il avait su gagner à la cause française, les habitants des pays de l'Ouest.

De retour à Québec, il reprit sa position de commis et d'interprète de la Compagnie des Cent-Associés, et fut envoyé aux Trois-Rivières. Là il s'acquitta de ses fonctions : " avec une satisfaction grande des Français, desquels il était estimé et aimé. Il aidait beaucoup, autant que sa charge le permettait à la conversion de ces peuples, qu'il savait manier et tourner avec une grande dextérité, qui a peine à trouver son pareil "(2).

*
*
*

Jean Nicolet avait un zèle admirable pour la conversion des sauvages. Les Relations de ce temps abondent en éloges à l'endroit de ce jeune homme au cœur d'apôtre. Dans l'année 1636, le lendemain de la fête de l'Immaculée-Conception, il se rendit à la demeure des Pères pour leur apprendre qu'un

(1) *L'abbé Ferland. Histoire du Canada*, I vol., page 325.

(2) *Relation* 1637.

jeune algonquin était dangereusement malade, et qu'il était temps de le visiter. Les Pères s'y rendirent. Voyant que l'enfant était disposé à recevoir le baptême et que les parents n'y mettaient pas d'obstacles, on le baptisa. Ce nouveau chrétien mourut en prononçant les saints noms de Jésus et de Marie.

Les missionnaires étaient heureux de rencontrer des coopérateurs zélés dans la personne de leurs interprètes. Aussi les envoyaient-ils à la recherche des brebis égarées. A la date du 31 décembre de la même année, la Relation rapporte le baptême d'une jeune fille de seize ans. Nicolet eut le bonheur de la convertir. Il y'avait déjà plusieurs semaines que le Père Buteux enseignait le catéchisme à cette jeune fille, lorsqu'un jour ce bon Père lui avoua que la maladie dont elle souffrait était grave, et qu'elle devait se préparer à la mort. Effrayée de cette déclaration, la jeune néophyte ne voulut plus revoir le missionnaire. En désespoir de cause, " on lui envoya, dit la Relation, M. Nicolet qui exerce volontiers semblables actes de charité," elle l'écouta paisiblement, mais comme il ne pouvait la visiter souvent, à cause de ses nombreuses occupations qui l'appelaient ailleurs, le Père Quentin l'instruisit et la baptisa. On l'appela Anne.

Nicolet, de même que les interprètes de son temps, ne reculait point devant les dangers lorsqu'il s'agissait de sauver une âme. Il ne craignait point de s'exposer aux fatigues, aux maladies, et même à la mort, comme nous le verrons bientôt.

Mais, rapportons ici, ce que nous dit encore la Relation de 1636: " Sur les onze heures, une femme

sauvage s'en vint, à travers la neige, crier à pleine tête proche de l'habitation de nos Français, qu'ils vinssent baptiser une malade qui se mourait. Les Pères s'éveillent à ces cris. Les sieurs Nicolet et de Launay les accompagnèrent, ce dernier fut le parrain et la nomma Marie... Le froid était si grand, que le sieur Nicolet s'en trouva fort malade."

Nous aimerions à nous arrêter davantage sur ces précieuses Relations des Jésuites qui nous parlent des vertus de nos pères, et du zèle que chaque colon montrait pour convertir les enfants des bois; mais nous devons nous borner. Saluons cependant une autre famille qui s'est dévouée à cette œuvre: la famille de Robert Giffard, seigneur de Beauport. Celui-ci, avec son épouse et ses enfants, se distingua par la charité dont il entoura les pauvres sauvages du Canada (1).

*
* *

Ce fut le 22 octobre 1637, que Jean Nicolet célébra son mariage, avec Marguerite, fille de Guillaume Couillard. Cette dernière, née à Québec le 10 août 1626, avait été baptisée par le Père Lailemand, Jésuite. Elle avait eu pour parrain M. de Champlain, et pour marraine Marguerite Langlois.

(1) " Le 8 novembre 1635, dit encore le Père Le Jeune, Monsieur Giffard baptise un petit enfant sauvage, âgé d'environ six mois, le croyant si près de la mort qu'on n'avait pu nous appeler; mais comme il survécut encore quelque temps, sa femme le nourrissait et en avait un même soin que s'il eût été son propre enfant. Certaine nuit elle s'éveilla remplie de joie et de consolation et elle dit à son mary, qu'e. le croyait que ce petit ange était passé au ciel. Non, répond-il je viens de le voir, il y a ju'un instant, il vit encore.—Je vous supplie, dit-elle d'y regarder encore une fois, je ne puis croire qu'il ne soit mort car je viens de voir dans mon sommeil une grande troupe d'anges qui venaient le chercher. Il se leva pour aller voir l'enfant et il le trouva très-passé: bien joyeux d'avoir aydé à mettre au ciel une âme qui bénira Dieu toute l'éternité."—*Relation de 1635*—

Le contrat de mariage fut passé dans la demeure de Guillaume Couillard, en présence des témoins suivants, pour Nicolet, noble homme François Derré de Gand, commis général pour Messieurs de la Compagnie, honorable homme Olivier Le Tardif, Nicolas Marsolet, Noël Juchereau, et Pierre de la Porte, tous habitants de Québec ; du côté de l'épouse, honorable homme Guillaume Couillard, et Guillemette-Marie Hébert, ses père et mère, Guillaume Huboust et Marie Rollet, veuve de Louis Hébert.

Nicolet donnait à son épouse la somme de 2000 livres ; de son côté, Guillaume Couillard s'engageait à donner 900 livres " par manière d'avancement sur la succession." Au cas où l'épouse mourrait sans laisser d'enfants, Nicolet devait rembourser cette somme aux héritiers de sa femme.

Deux ans après, Jean Nicolet reçut, avec son beau-frère, Olivier Le Tardif, une étendue de terre de 160 arpents, sur le coteau Sainte-Geneviève. Comme un ruisseau, appelé Belleborne, séparait les deux propriétés, Nicolet porta dans la suite le surnom de sieur de Belleborne (1).

*
* *

Après son mariage, Nicolet se rendit aux Trois-Rivières où il reprit ses fonctions d'interprète chez les sauvages. Il y demeura jusqu'en l'année 1642. Dans l'été de cette même année il fut mandé à Québec pour remplacer son beau-frère, Olivier Le Tardif, qui se rendait en France pour régler les affaires de la Compagnie.

(1) *Jean Nicolet et son temps, l'abbé Gosselin, page 269*

Un soir d'orage on vint l'avertir que des Algonquins des environs des Trois-Rivières s'étaient emparés d'un sauvage de la Nouvelle-Angleterre, et qu'ils l'avaient condamné à mort, après l'avoir tourmenté de la manière la plus cruelle. Les Français et les missionnaires de cet endroit, par leurs tentatives pour le délivrer, n'avaient fait qu'augmenter la colère de ces barbares, ainsi que les supplices. Dans ces circonstances l'on pensa à Nicolet qui, comme on le sait déjà, exerçait une grande autorité sur la tribu, et l'on se décida à l'aller quérir.

Malgré la longueur du voyage et les difficultés qu'il savait bien devoir rencontrer, Nicolet n'hésita pas un seul instant. Un malheureux était aux prises avec la mort la plus cruelle... qui sait peut-être une âme à sauver. ? Cette pensée stimula son dévouement et il partit avec ses compagnons.

Mais ce brave, ce héros, ne devait plus jamais revoir les siens ici-bas. Ce fut en accomplissant un tel acte de charité, que la mort vint le surprendre. Laissons maintenant la plume à l'auteur des Relations : " J'ajouteray icy un mot de la vie et de la mort de M. Nicolet, interprète et commis de messieurs de la compagnie de la Nouvelle-France ; il mourut dix jours après le Père Raimbaut, décédé le 22 octobre 1642. M. Olivier, commis général, étant venu l'an passé en France, le sieur Nicolet descendit à Québec, en sa place, avec une joye et consolation sensible, qu'il eut de se voir dans la paix et la dévotion de Québec ; mais il n'en jouit pas longtemps, car un mois ou deux après son arrivée, faisant un voyage aux Trois-Rivières, pour la délivrance d'un prisonnier

sauvage, son zèle lui coûta la vie, qu'il perdit dans le naufrage. Il s'embarqua à Québec, sur les sept heures du soir, dans la chaloupe de M. de Sévigny, qui tirait sur les Trois-Rivières. Ils n'étaient pas encore arrivés à Sillery, qu'un coup de vent du nord-est, qui avait excité une terrible tempête sur la grande rivière, remplit la chaloupe et la coula à fond, après lui avoir fait faire deux ou trois tours dans l'eau.

“Ceux qui étaient dedans n'allèrent pas incontinent au fond ; ils s'attachèrent quelque temps à la chaloupe. M. Nicolet eut le loisir de dire à M. de Sévigny :—“Monsieur, sauvez-vous, vous savez nager, moi je ne le sçais pas, pour moi, je m'en vais à Dieu, je vous recommande ma femme et ma fille.”— Les vagues les arrachèrent tous les uns après les autres de la chaloupe qui flottait renversée sur une roche. M. de Sévigny, seul, se jeta à l'eau et nagea parmi les flots des vagues, qui ressemblaient à de petites montagnes. La chaloupe n'était pas loin du rivage, mais il était nuit toute noire, et il faisait un grand froid aspre, qui avait glacé les bords de la rivière. Le sieur de Sévigny, sentant les forces et le cœur lui manquer, fit un vœu à Dieu, et peu après, frappant du pied, il sentit la terre. Se tirant hors de l'eau, il s'en vint à notre maison à Sillery, à demi-mort. Il demeura assez longtemps sans pouvoir parler, puis enfin, il nous raconta le funeste accident, qui outre la mort de M. Nicolet, dommageable à tout le pays, il avait perdu trois de ses meilleurs hommes, et une grande partie de ses provisions. . . . Les sauvages de Sillery, au bruit du naufrage de M. Nicolet, coururent sur le lieu, et ne le voyant pas pa-

raître en témoignent des regrets indicibles. Ce n'était pas la première fois, que cet homme s'était exposé aux dangers de la mort pour le bien et le salut des sauvages. Il l'a fait fort souvent et nous a laissé des exemples qui sont au-dessus de l'état d'un homme marié, et qui tiennent de la vie apostolique, et laissent une envie au plus fervent religieux de l'imiter"(1).

"Telle fut, dit l'abbé Gosselin, la fin tragique et vraiment héroïque de Nicolet : couronnement glorieux, on peut le dire, d'une vie toute de dévouement et de sacrifices pour le bien de sa patrie et de la religion"(2).

Quelques jours après cet accident, le sauvage pour lequel Nicolet s'était dévoué, fut sauvé par quelques Français et les missionnaires des Trois-Rivières. Il montra plus tard sa reconnaissance pour ce bienfait qu'il avait reçu des Français, en engageant ses compatriotes à envoyer une députation chez les Iroquois afin de délivrer le Père Jogues : "Si cette démarche ne réussit point, elle prouve, dit l'abbé Ferland, que la reconnaissance n'était pas étrangère à tous les cœurs sauvages"(3).

L'inventaire des biens de Jean Nicolet fut passé aux Trois-Rivières, par André Crosnel, caporal. Puis, le 7 novembre 1642, Joseph de Rhéaume fit la criée publique. Cette vente qui avait été annoncée au prône de la grand'messe fut faite en présence de Pierre Nicolet, Jacques Hébert, Jean Godefroy.... Pierre Nicolet acheta un tableau de Notre-Dame

(1) *Relation de 1642*

(2) *L'abbé Gosselin "Jean Nicolet."* page 266

(3) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada.* 1^{er} vol. page 277.

avec son cadre et un coffre. Il paya le tout 6 livrés et 15 sols. Marguerite Couillard, veuve de Jean Nicolet, acheta un lit de plumes qu'elle paya six vingts livres (1).

*
* *
*

Nicolet, en mourant, laissait, outre sa jeune veuve, Marguerite Couillard, qui épousa le 12 novembre 1646 Nicolas Macard, une fille appelée Marguerite. Cette dernière fut baptisée le 1 avril 1642. On lui donna pour tuteur Pierre Nicolet, son oncle, que l'on voit dans la colonie en qualité de matelot. Ce dernier exerça cette fonction pendant trois ans, puis le 1 novembre 1646, sur le point de retourner en France, il fit réunir un conseil de famille, afin de choisir un tuteur qui devait veiller sur la jeune orpheline. A cette assemblée de parents, Olivier Le Tardif, commis et interprète de la compagnie des Cent-Associés, fut choisi pour le remplacer (2). Parmi ceux qui assistèrent à cette assemblée, on remarque Charles Huault, Chevalier, sieur de Montmagny, Gouverneur du Canada, Messire Gilles Nicolet, prêtre, frère de feu Jean Nicolet, Guillaume Couillard, Marguerite Couillard, Olivier Le Tardif, Guillaume Hubou, Nicolas Macard, Jean Guyon.

Le 22 mars 1652, Olivier Le Tardif vendit à Jean de Lauson, Sénéchal du pays, le domaine qu'il avait obtenu de la compagnie des Cent-Associés (3), avec

(1) *Grefte de Bancheron. Archives du Séminaire de Québec.*

(2) *Audouard. Archives du Séminaire de Québec.*

(3) Le Tardif et Nicolet avaient obtenu ce domaine de 160 arpents, de la compagnie des Cent-Associés, le 5 avril 1639, à la charge de payer un denier de cens par chacun des dits arpents et par chacun an." *Bulletin des Recherches Historiques*, janvier 1904, 10—vol.

celui de sa pupille, Marguerite Nicolet. Le contrat de vente fut exécuté par Rolland Godet.

Le lendemain, Olivier Le Tardif, Seigneur en partie de Beaupré, comme tuteur de Marguerite Nicolet, faisait une convention avec Nicolas Macard. Il autorisait ce dernier à nourrir la fille de Nicolet, moyennant la somme de 1770 livres 18 sols, qui provenait de la succession de son père (1).

Olivier Le Tardif conserva la tutelle de Marguerite Nicolet jusqu'en l'année 1656, époque où elle épousa Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny. Par ce mariage, elle transmet le sang des Couillard et des Nicolet, à l'une des plus remarquables familles de la Nouvelle-France. Nous la retrouverons dans le chapitre suivant.

(1) Greffe d'Audouard. Document conservé dans la famille Couillard.



CHAPITRE XIX

MORT DE M. DE CHAMPLAIN. ARRIVÉE DES FAMILLES
LE GARDEUR ET DE LA POTHERIE.

L'année 1635 fut marquée par un événement qui jeta le deuil dans toute la Nouvelle-France. Après avoir dépensé pendant près de trente ans son zèle et son énergie pour assurer l'avenir de la colonie M. de Champlain, suivant les Relations, "prenait une nouvelle naissance au ciel," le 25 décembre 1635 (1).

Il laissait la colonie en pleine voie de prospérité, et les familles qui étaient venues se joindre à celle de Louis Hébert, commençaient à jouir d'un certain bien-être, grâce aux soins du généreux fondateur.

Ces familles, qu'il avait entourées de son affection toute paternelle, le pleurèrent longtemps. Et (2) "lorsqu'à son lit de mort Champlain promena un dernier regard d'adieu sur le cercle de vaillants hommes qu'il avait formés, qu'il appelait ses enfants, et qui le regardaient comme leur père, il dut avoir foi dans l'avenir de son œuvre. Car il leur léguait le plus sûr gage

(1) *Relation de 1635.*

(2) *L'abbé Casgrain.*

d'immortalité : la sève vigoureuse de mœurs austères, la pratique de toutes les vertus chrétiennes qu'il leur avait constamment enseignées de paroles et d'exemples. "

La mort de M. de Champlain a été remplie de bénédictions, disent les Relations. Voyant sa fin approcher il fit une confession générale, et reçut avec la plus grande ferveur les derniers sacrements. Ce fut le Père Charles Lallemand qui lui rendit ces derniers devoirs. Ainsi le fondateur de Québec " ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu."

Heureuse mort, que celle de ce fervent chrétien qui avait passé sa vie dans la pratique de toutes les vertus !

*
* *

Le regretté fondateur fut remplacé au gouvernement de la colonie, par M. de Montmagny, qui arriva à Québec le 11 juin 1636. Il fut reçu par la population au son des cloches et au bruit du canon.

Le même jour, la colonie voyait augmenter le nombre de ses habitants, grâce à une recrue considérable. C'étaient les familles Le Gardeur de Repentigny et de la Potherie, composées de 45 personnes, qui arrivèrent sur le navire le Courpron. Arrêtons-nous quelques instants sur cette vaillante famille Le Gardeur qui devint l'alliée des Couillard, par le mariage de marguerite Nicolet, petite fille de Guillaume Couillard.

La famille Le Gardeur, connue sous les deux noms de Repentigny et de Tilly, appartenait à la noblesse de France. La Chesnaye des Bois retrace cette famille depuis Ernaud, Sieur de Tilly, qui fut un

des compagnons de Guillaume le Conquérant. Les Le Gardeur se divisèrent dans la suite en plusieurs branches, et les descendants de cette famille portèrent les noms attachés à leurs fiefs respectifs. M. Pierre Le Gardeur, fondateur de la famille de Repentigny, au Canada, descendait en ligne directe de Jean Le Gardeur, sieur de Croisilles qui, le 9 février 1529, avait obtenu des lettres d'anoblissement (1) que Jeanne Le Tavernier, sa veuve, fit enregistrer en faveur de ses deux fils Jean et Boniface. Ce dernier eut cinq enfants : Olivier, Rolland, Guillaume, René et Jacques.

René Le Gardeur épousa, en 1582, demoiselle Marguerite de Coste; et le 27 juin 1599, en secondes noces, demoiselle Catherine de Corday. C'est de ce mariage que naquirent Pierre, sieur de Repentigny et Charles, sieur de Tilly (2).

M. de Repentigny, en débarquant à Québec, était accompagné de sa mère et de ses sœurs, dont l'une était déjà mariée à M. Jacques Le Neuf de la Potherie (3). Ce dernier, originaire de la ville de Caën, était aussi accompagné de sa mère et de son frère, le sieur Le Neuf du Hérisson.

Quelques années après son arrivée, M. de Repentigny obtint une seigneurie qui porta son nom.

(1) *Actes et Délibérations du Conseil Supérieur*. I vol. page 411.

(2) Cette famille était originaire de Thury-Harcourt, Normandie, dans le département de l'Orne, qui a pour chef-lieu Alençon, ville d'environ 17,000 âmes.

Elle portait : "D'or à une fleur de lys de gueules" D'Hozier. Armonial Général de la noblesse de France.

(3) Les descendants de M. de la Potherie rendirent des services signalés au Canada, particulièrement en Acadie. Un de ses descendants, M. Le Neuf de Lavallières, fonda Beauharnois en Acadie. Le roi, en 1676, lui en concéda la propriété. M. de la Potherie se distingua en plusieurs circonstances. Il fut appelé plusieurs fois au gouvernement des Trois-Rivières. Une île, située à l'embouchure du Saint-Maurice, porte encore le nom de ce gouverneur.



MARIE DE L'INCARNATION,
PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES URSULINES DE QUÉBEC. 1599-1672.

Il rendit de grands services à la colonie, et sut conquérir l'amitié de tous, tant par sa sagesse que par son esprit de justice. Chargé, en 1644, de se rendre en France pour y régler les affaires du Canada, il exposa avec tant de fermeté la cause des Canadiens, qu'il réussit dans sa mission.

On voulait remplacer l'ancienne Compagnie de la Nouvelle-France par la Compagnie des Habitants. Celle-ci, moyennant certaines conditions, devait prendre en mains la direction des affaires du pays.

Ce fut à l'occasion de ce voyage que la Vénérable mère Marie de l'Incarnation, écrivant à son fils, disait de ce gentilhomme : " Il m'a promis de vous voir, car il tâche de m'obliger en tout ce qu'il peut. Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme de grande oraison, et d'une vertu bien épurée. Sa maison, qu'il possède proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse. Ses deux filles sont nos deux pensionnaires, ce sont de jeunes demoiselles qui ont sucé avec le lait les vertus de leur bonne mère, qui est une des âmes les plus pures que j'ai connue. Je vous dis ceci, mon très cher fils, afin que vous honoriez M. de Repentigny, c'est ainsi qu'il se nomme, et pour vous faire voir qu'il y a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires de la colonie "(1).

Plus tard, l'intendant Talon, admirant les vertus de Madame de Repentigny, dira : " que Salomon, dans toute sa gloire, l'eut louée et admirée, s'il l'eut vue

(1) *Lettr. de la Ven. Mère Marie de l'Incarnation, par l'abbé Rivaudran*
1^{er} vol., page 208.

toujours occupée du soin de sa maison, faisant elle-même ses étoffes et filant le lin" (1).

L'épouse d'un si grand chrétien s'appelait Marie Favery. Dès leur arrivée au Canada, M. et Madame de Repentigny se distinguèrent par leur amour et leur charité envers les pauvres sauvages de Québec. Ils acceptaient volontiers l'invitation de tenir sur les fonts baptismaux, les petits sauvages, et c'était pour eux une douce joie et une grande consolation que de procurer à ces barbares les moyens de salut dont ils avaient tant besoin.

En 1636, nous voyons M. de Repentigny assistant au baptême d'un sauvage appelé " Le Nasse," dont il fut le parrain.

Le 8 mars de la même année, il voulut aussi rendre la même charité à un sauvage de 40 ans, qu'il appela Joseph. Nous regrettons de ne pouvoir mentionner plus longuement les faits que nous rapportent les Relations de ce temps. Cependant, pour notre propre édification, voyons comment les colons savaient sanctifier les jours de la semaine sainte, particulièrement le jeudi saint.

La relation de 1640, qui nous décrit cette fête, nous dit : " Le jeudi saint, comme c'est la coutume des hôpitaux bien réglés de laver les pieds des pauvres, M. nostre Gouverneur se voulait trouver à cette sainte cérémonie ; le matin on dit la messe dans la salle des malades, où les religieuses et les sauvages malades communierent, ensuite on rangea tous les hommes d'un côté, et les femmes et les filles de l'autre. M. le Gouverneur commença le premier à

(1) "L'abbé Daniel, nos Glorieuses Nationales" 1^{er} vol., page 163

laver les pieds des hommes. M. le Chevalier de l'Isle et les principaux de nos Français suivirent de près ; les Religieuses avec Madame de la Peltrie, Mademoiselle de Repentigny et plusieurs autres lavèrent les pieds des femmes sauvages, avec une grande charité et modestie. Dieu sçait si ces pauvres barbares, voyant des personnes de tel mérite, étaient touchés."

Ces exemples de charité avaient leur influence sur tous les colons, car le même Père qui nous rapporte ce fait, ajoute : " qu'un honnête habitant, qui n'avait pu se trouver à cette cérémonie, assembla ses domestiques, et leur lava les pieds."

De 1644 à 1646, M. de Repentigny fit plusieurs voyages en France, et les vieilles annales le désignent sous le nom d'Amiral. Il mourut en mer en 1648.

Les diverses modifications que le dernier règlement de la compagnie des Habitants avait nécessitées avaient aussi soulevé des murmures. Quelques particuliers, se croyant lésés dans leurs droits, se montraient ouvertement opposés à M. d'Ailleboust, que le roi de France avait appelé au gouvernement du Canada. Pour mettre fin à toutes ces disputes, le roi nomma ce dernier général de la flotte, ajoutant, dit l'abbé Faillon, que ce n'était que pour ce voyage, et que sa nomination ne devait pas tirer à conséquence pour l'avenir; que pour M. de Repentigny, il ne serait général de la flotte qu'à son prochain retour en France (1). . . " Par cette mesure sévère, continue l'abbé Faillon, ce gentilhomme se trouvait forcé de faire la traversée en qualité de simple particulier, sur les

(1) L'abbé Faillon, *Histoire de la Colonie Française au Canada*. 1 vol., page 94.

mêmes bateaux dont il avait toujours eu le commandement. Il en conçut un tel chagrin, qu'il tomba malade pendant la traversée, et mourut avant d'arriver à Québec." " M. de Repentigny, disent les Relations, fut enlevé en moins de douze jours, mais avec une bénédiction toute particulière. Sa mort a été précieuse devant Dieu et il était solidement résigné à ses volontés."

Ce gentilhomme a laissé dans nos annales une figure des plus sympathiques. Les historiens résumant son éloge dans ces simples mots : " C'était un homme de grande sagesse et de grande vertu." Sa digne épouse continua, pendant de longues années, à édifier, par ses hautes qualités, la population de Québec. Jointe à Madame de la Pelleterie, aux mères Ursulines et Hospitalières, on la voyait partout répandre ses aumônes et entourer de ses soins les sauvages malades. Elle mourut vénérée de tous, en 1675. On l'inhuma le 25 septembre, dans l'église de Québec. Catherine de Corday, mère de M. de Repentigny, mourut aussi à Québec, le 7 juillet 1657.

Sept enfants étaient nés du mariage de M. Pierre Le Gardeur de Repentigny et de Marie Favery. Deux de ces derniers s'unirent aux petits-enfants de Guillaume Couillard ; ce sont, Charles, qui épousa Marie Macard, et Jean-Baptiste qui, le 11 juillet 1656, épousa Marguerite Nicolet.

*
* *

Le père Le Jeune avait bien raison de laisser échapper des exclamations de joie, lorsqu'il apprit l'arrivée de cette famille, si franchement chrétienne

et si dévouée aux intérêts de la colonie : " Notre joie, dit-il, ne s'en tint pas là, la quantité des familles qui vinrent grossir la colonie, l'accrut encore notablement, entre autres : celles de MM. de Repentigny et de la Potherie, braves gentilshommes, composées de quarante cinq personnes. Quand on nous dit qu'il y avait à Tadoussac nombre de personnes qui venaient grossir la colonie, et qu'on ne voyait là-bas qu'hommes, femmes et enfants, nous louâmes Dieu... mais quand on nous assura qu'il y avait, entre autres, six demoiselles, des enfants beaux comme le jour ; que MM. de Repentigny et de la Potherie composaient une grosse famille, qu'ils étaient en bonne santé, je vous laisse à penser si la joie ne s'empara pas de notre cœur, et l'étonnement de notre esprit... Qui fera maintenant des difficultés de passer les mers ? puisque des enfants si tendres, des demoiselles si délicates se moquent des grandeurs de l'Océan " (1).

*
*
*

Nous ne pouvons continuer ce récit sans dire un mot des descendants de M. Pierre Le Gardeur. Un des fils de ce gentilhomme, Jean-Baptiste, devint l'allié des Couillard, par son mariage avec Marguerite Nicolet.

M. Jean-Baptiste Le Gardeur naquit en France, en 1632. Lorsque son père arriva à Québec il pouvait avoir quatre ans. Il entra de bonne heure dans l'armée, et y rendit des services qui furent hautement appréciés par ses supérieurs.

(1) Relation de 1636.

Le 9 juillet 1656, dans la chapelle de la Compagnie de Jésus, à Québec, le Père Jérôme Lallemand bénissait son union avec Marguerite Nicolet. M. Jean de Lauzon, alors gouverneur de la Nouvelle-France, et M. Louis d'Ailleboust (1), furent les témoins de ce mariage.

Après la mort de son père, Jean-Baptiste Le Gardeur hérita de ses titres et de ses biens. Il sut par sa conduite irréprochable se gagner l'affection et l'estime de ses concitoyens. Le 7 octobre 1663, il fut élu maire de Québec; les sieurs Jean Madry et Claude

(1) La famille d'Ailleboust, si célèbre dans nos annales canadiennes, était originaire de la Champagne. M. d'Ailleboust, chevalier, Seigneur de Coulonges, fut le premier de cette illustre famille qui s'établit au pays. Il ne laissa point d'enfants. De concert avec son épouse Barbe de Boulogne, il avait fait le vœu de chasteté. M. d'Ailleboust rendit de grands services à la colonie de Montréal, et à celle de Québec. Il remplaça, en 1658, M. de Lauzon au gouvernement du pays. Malgré son zèle et son dévouement, voyant qu'il ne pouvait rien faire pour la cause française au Canada, il demanda son rappel en 1651 et "laissa sans regret, dit le Père Charlevoix, une place où il ne pouvait être que le témoin de la désolation de la colonie, dont on ne le mettait pas en état de soutenir la dignité." Le roi, en 1657, éleva sa terre de Coulonges, près de Québec, en châtellenie. M. d'Ailleboust mourut à Ville-Marie, le 1 juin 1660. Il laissa pour perpétuer le souvenir de ses vertus, son neveu, M. Charles-Joseph d'Ailleboust qui, suivant l'abbé Faillon: "fit revivre la mémoire de son oncle et semble avoir hérité de l'estime publique et de la considération dont il était entouré à Ville-Marie."

M. Charles-Joseph d'Ailleboust naquit à Paris en 1624. Encouragé par son oncle, il vint offrir son épée à M. de Maisonneuve, auquel il succéda en 1651, comme Gouverneur de Montréal. Il fut ennobli en même temps que les Couillard, les Lemoine, les Denys... Il avait épousé le 6 septembre 1666, à Montréal, Catherine, fille de Pierre Le Gardeur et de Marie Favery. Il eut quatorze enfants. Deux de ses filles devinrent religieuses. Pierre, sieur d'Argenteuil, le 4 novembre 1687, épousa Marie-Louise Denis, dont il eut quatre enfants parmi lesquels, Françoise-Charlotte, qui épousa le 14 octobre 1732, Pierre Marganne de La Valtrie, descendant de Guillaume Couillard. Paul, autre fils de Charles d'Ailleboust et de Catherine Le Gardeur, épousa le 11 décembre 1698, Louise fille de Séraphin Marganne de La Valtrie, et de Louise Bissot. Cette dernière, on le verra plus loin, était la fille de François Bissot et de Marie Couillard.

Charron lui furent donnés comme premiers échevins. En 1665, les Iroquois ayant recommencé leurs attaques, M. de Repentigny se mit à la tête d'une troupe de volontaires, et se joignit aux quatre compagnies du Régiment de Carignan qui, on le sait, sous les ordres de M. de Tracy, fit des prodiges de valeur.

Créé capitaine en 1692, et plus tard élevé à la charge de Lieutenant d'Amirauté, il se retira sur ses terres, en 1702, avec une pension de 600 livres.

M. de Repentigny avait obtenu un vaste domaine sur le St-Laurent. Il travailla lui-même, avec ses enfants, pour le défricher et le mettre en valeur. Le recensement de 1681 nous donne les renseignements suivants : Jean-Baptiste Le Gardeur, seigneur, 50 ans ; Marguerite Nicolet, sa femme, 40 ans ; enfants : Pierre 24, Jean 20, Auguste 17, Alexandre 14, Jean-Baptiste 13, Michel 10, François 7, Charles-Joseph 8, Charles 4, René 3, Joseph 2, Simon 1. 10 fusils, 30 bêtes à cornes, 100 arpents de terre en valeur.

Comme on le voit ce gentilhomme ne resta pas inactif. Tout en servant son pays dans l'armée coloniale, il travailla avec ardeur pour assurer l'avenir de sa patrie. M. de Repentigny fut inhumé à Montréal, le 8 septembre 1709. Son épouse le suivit dans la tombe, le 21 janvier 1722. M. de Repentigny avait eu de Marguerite Nicolet, son épouse, vingt-deux enfants, dont sept moururent glorieusement sur le champ de bataille pour le salut de la patrie.

Parmi les principaux, nous rencontrons d'abord : Pierre, qui fut baptisé le 10 mars 1657. Il eut pour parrain son oncle, Charles Le Gardeur de Tilly, et pour marraine son aïeule maternelle, Guillemette

Hébert. Ce fut encore un officier de grande valeur. En 1733 il servait dans l'armée coloniale, et le gouverneur disait en parlant de ce gentilhomme : " C'est un excellent officier, quoique âgé de 76 ans."

Pierre de Repentigny épousa, à Montréal, le 25 novembre 1685, demoiselle Agathe de St-Pair. Cette dernière était la fille de Jean de St-Pair et de Mathurine Godé (1). Huit enfants furent le fruit de cette union, parmi lesquels nous devons mentionner : Marguerite, née le 27 août 1686. Elle fut baptisée par M. Guyotte, curé de Ville-Marie. Son parrain fut M. Leber, et sa marraine Marie de Repentigny.

Marguerite Le Gardeur fit une belle alliance. Le 25 novembre 1705, elle épousa M. Jean-Baptiste de Saint-Ours, sieur Deschaillons fils de Pierre de Saint-Ours, chevalier de St-Louis, et de Dame Marie Mulois (2).

Agathe Le Gardeur entra dans la famille Boucher de Boucherville. Marie-Madeleine se fit religieuse Ursuline, sous le nom de sœur Sainte-Agathe. Jean-Baptiste, dernier enfant de M. Pierre Le Gardeur fut baptisé en 1695. Comme son père et ses oncles, il servit avec distinction dans l'armée coloniale. En peu d'années il conquit ses grades de lieutenant et de capitaine.

(1) Mathurine Godé fut tuée par les Iroquois à Ville-Marie, le 24 octobre 1657. Nicolas Godé, son père, fut tué avec elle. La famille de St-Pair avait eu pour chef, au Canada, Jean de St-Pair, notaire royal, baptisé en 1618. Il était fils d'Etienne de St-Pair et d'Etienne Julien de Dormelle en Gastinois.

(2) Comme nous rencontrons plus loin cette vaillante famille de Saint-Ours, nous la ferons connaître en son lieu.

Il épousa, en 1718 (1), Catherine, fille de Charles Juchereau de St-Denis. L'élite de la société de Ville-Marie assista à ce mariage. On connaît trois enfants issus de M. Jean-Baptiste Le Gardeur, ce sont : Jean-Baptiste, Daniel, Louis.

L'ainé, Jean-Baptiste, naquit à Montréal le 20 mai 1719. Il entra dans l'armée où il sut conquérir ses grades de lieutenant et de capitaine. Il devint plus tard Chevalier de l'ordre de St-Louis. C'est lui qui, au cours d'une querelle, tua Nicolas Jacquin dit Philibert. Comme cette histoire est connue de tous nous ne devons point nous y arrêter plus longtemps (2). M. de Repentigny repassa en France,

(1) Le vingt quatrième jour de juillet de l'an 1718, après la publication d'un ban et la dispense des deux autres, accordée par M. de Belmont, grand vicaire de Mgr l'Évêque de Québec, sans qu'il fut découvert aucun empêchement, je soussigné prêtre de la paroisse de Ville-Marie, ayant pris le consentement de M. J.-B. Le Gardeur, écuyer, enseigne dans les troupes, âgé de 23 ans, fils de M. Pierre Le Gardeur, écuyer, Seigneur de Repentigny, capitaine d'une compagnie... et de Dame Agathe de St-Pair, ses père et mère... et de Dlle Marie-Catherine Juchereau, âgée de 24 ans, fille de feu M. Charles Juchereau de St-Denis, écuyer, vivant, conseiller du roi, et lieutenant général de juridiction de l'Isle de Montréal, et de Dame Catherine Migeon de la Gauthetière, ses père et mère, d'autre part... les ay mariés en présence de Pierre Le Gardeur de Repentigny, de M. Le Gardeur, écuyer, sieur de St-Pierre, capitaine, de M. Louis Liénard de Beaujeu, Daniel Migeon, Morin,... qui ont signé. Rougeaud, Ptre.

(2) Suivant l'abbé Ferland cette querelle eut lieu au sujet d'un billet de logement accordé à M. de Repentigny. Philibert dans un moment de colère frappa ce gentilhomme avec sa canne. M. de Repentigny, exaspéré par cette insulte, tira son épée, et blessa son adversaire si grièvement qu'il mourut quelques heures après. "Philibert pardonna généreusement à celui qui l'avait frappé. Il ne put communier, dit Mgr Tanguay, à cause du vomissement continuel." Une des filles de Philibert, Marie-Anne Jacquin devint, en 1751, l'épouse de Charles-Simon Soupirant, médecin, qui en secondes noces, le 8 janvier 1757, épousa Marie-Louise Roussel. De ce dernier mariage naquit Louise-Catherine Soupirant. Elle épousa Louis Bourdages, célèbre homme d'État canadien. Ce dernier fut le père de Dlle Esther, qui épousa, à St-Denis, le 18 mai 1824, Emmanuel Couillard Després dont nous parlerons plus tard.

après avoir servi en Acadie. Il fut élevé à la charge de Brigadier des armées du Roi. Il mourut en 1771, après avoir été Gouverneur du Sénégal et du Mahé.

Il avait épousé, le 30 janvier 1753, Catherine Payen de Noyan, dont le père se couvrit de gloire par la défense du fort Frontenac, contre le colonel Bradstreet, en 1758.

*
* *

Le second fils de M. Jean-Baptiste le Gardeur, et de Catherine Juchereau fut appelé Daniel, à son baptême, qui eut lieu le 7 juin 1720. Son parrain fut Daniel Migeon, sieur de la Gauchetière, et sa marraine fut son aïeule, Marguerite Nicolet. Il mourut en 1769 à Rochefort, à la veille d'être promu au grade d'officier général. Il avait épousé, à Tours, Marguerite Mignon dont il eut un fils et une fille. Pierre-Jean-François entra dans la marine. Il mourut à Tours, le 4 décembre 1820. De son épouse, Marie-Delphine Gaigneron-Jollimon des Mornais, il eut Xaverine, née à Tours, le 20 octobre 1804. Elle épousa le comte de Barbançois, chevalier de St-Louis et de la Légion d'Honneur. Ce dernier mourut en 1863. Sa veuve le suivit dans la tombe au mois de janvier 1878.

B. Marguerite, fille de Daniel et de Marguerite Mignon, naquit à Tours, le 27 mars 1769. En 1789, elle épousa Louis-Auguste de Villeneuve du Cazeau, comte de la Poissatière (1).

*
* *

(1) Nous tenons ces derniers renseignements des ouvrages de M. P. G. Roy.

Le troisième enfant de Jean-Baptiste Le Gardeur et de Catherine Juchereau, appelé Louis, fut baptisé le 5 août 1721. Son parrain fut M. Louis Deschamps de Boishébert, et sa marraine Agathe Le Gardeur. Il se distingua dans l'armée, surtout à la bataille de Ste-Foye, où, à la tête de son détachement, il repoussa une partie des troupes du général Wolfe. Il fut fait chevalier, puis, en 1783, il devint gouverneur du Sénégal, et de Gouée, Rivière de Gambie. Il mourut à Paris, le 10 octobre 1786. Il avait épousé, le 20 avril 1750, Marie-Madeleine-Régis, fille de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery et de Marie Le Gardeur de Beauvais. Son épouse mourut à la Guadeloupe, le 15 juillet 1784, lui laissant deux enfants, dont Louis-Gaspard. Ce dernier naquit à Québec, le 10 juillet 1753. Il s'engagea dans la marine, et servit dans la Guerre de l'Indépendance des Etats-Unis. Il épousa, en 1780, à la Martinique, Madeleine-Pauline, fille d'Antoine Le Provost Duquesnel, chevalier de St-Louis.

* * *

Les voies de Dieu sont impénétrables, disent nos livres saints. Pour s'attirer des âmes d'élites, Il suit quelquefois des voies différentes. Il appelle les uns par le seul attrait de la vertu et de la piété; Il fait passer les autres par le creuset des souffrances et des tribulations.

C'est par ce dernier chemin qu'il a voulu appeler à son service, l'âme de Marie-Madeleine de Repentigny.

Fille de Pierre Le Gardeur et d'Agathe de St-Pair, Marie-Madeleine fut baptisée en 1694. Envoyée à

l'âge de dix ans, au monastère des Ursulines de Québec, elle quitta la maison paternelle pour n'y retourner qu'à l'époque des vacances.

Les Annales des Ursulines nous la représentent comme une jeune fille intelligente, vive et pleine d'ardeur. Mais il semble que le séjour qu'elle faisait chaque année au sein de sa famille, au lieu de la détacher du monde lui enlevèrent, plutôt, le goût de la solitude et l'attrait des choses de Dieu.

Aussi, loin d'elle était la pensée qu'elle deviendrait un jour Ursuline. En effet, à peine avait-elle terminé ses études, qu'elle promit sa main à un jeune officier distingué, qui était son parent.

Que de projets d'avenir ! que de bonheur, la jeune Marie-Madeleine ne se promettait-elle point ? A cette époque où le dévouement et la gloire était le mobile des actions généreuses ; à cette époque où l'on savait mourir plutôt que de faillir au devoir de l'honneur, elle voyait revenir son fiancé tout couvert de lauriers... mais, hélas ! Ce bonheur n'exista que dans son esprit. Dieu qui veille sur la destinée de chacun de nous, avait d'autres vues sur l'avenir de cette jeune vierge. Un jour, une nouvelle fatale vint lui annoncer qu'il était évanoui pour jamais, ce bonheur qu'elle avait tant désiré...

Son fiancé venait de tomber sur un champ de bataille, victime de son amour pour la patrie. Quelle épreuve, pour une âme qui avait tant compté sur les vaines joies de ce monde ! Cependant, cette jeune fille se rappela les jours de sa jeunesse. Elle revit les bonnes sœurs qui l'avaient élevée... et le souffle de l'Esprit-Saint lui fit entendre, dans le secret de

son cœur, un appel qu'elle n'avait peut-être point voulu écouter jusque-là...

Madeleine de Repentigny ne fut point insensible à cette voix de la grâce. Après avoir dit adieu aux siens, elle alla se jeter dans les bras des religieuses Ursulines, qui l'accueillirent avec la plus grande compassion.

Mais la lutte n'était point finie. Dieu voulait éprouver encore davantage cette âme, pour la rendre plus digne de Lui. Aussi quelques mois après son arrivée, des tentations de découragement, d'ennui s'emparèrent de son cœur... et ne lui laissèrent aucun repos. Elle lutta courageusement... à la fin, désespérant de vaincre ces tentations, elle court se prosterner aux pieds de la madone du Grand Pouvoir, et là, elle conjure la Mère du Ciel, d'avoir pitié de ses larmes et de ses prières, promettant en retour une somme suffisante pour l'entretien d'une lampe (1) qui brûlerait à perpétuité devant sa statue... Dieu entendit les supplications de sa servante. A l'instant le calme renaît dans son âme, et elle peut consommer son sacrifice par des vœux perpétuels. Ce fut son frère, le chevalier de Repentigny, qui paya généreusement la dette de sa sœur.

" La petite servante de Marie, comme elle aimait à s'appeler, après avoir passé par l'épreuve d'une longue maladie, mourut le 25 février 1739. Transportée vers les clartés célestes et l'éternel amour, qui nous dira les spendeurs qui rayonnent autour de cette lampe spirituelle sous l'éclat de la Majesté Divine ? qui

(1) Cette lampe fut remplacée, en 1903, par une autre, que mademoiselle Marie-Madeleine-Geneviève Anthon, a gracieusement donnée aux Mères Ursulines.

nous dira ses cantiques d'action de grâces envers sa divine Mère, cette Vierge du Grand Pouvoir, dont la douce image sourit encore ici-bas, à la perpétuelle reconnaissance de sa petite servante et bien-aimée fille."(1)

*
* *

Le second fils de Jean-Baptiste Le Gardeur et de Marguerite Nicolet reçut au baptême le nom de Guillaume. La cérémonie eut lieu le 3 juin 1658. Il eut pour parrain son aïeul, Guillaume Couillard; et pour marraine Catherine Le Gardeur, épouse de M. d'Ailleboust, sieur de Musseaux. Guillaume Le Gardeur mourut en bas âge.

*
* *

Jean-Paul, quatrième fils de Jean-Baptiste Le Gardeur et de Marguerite Nicolet fut baptisé en 1661. Il eut pour parrain le sieur Jean-Paul Godefroy, et pour marraine Geneviève Després, épouse de Louis Couillard, sieur de Lespinay. Il se distingua dans l'armée, mais surtout par les explorations qu'il entreprit dans les pays de l'Ouest. Ce fut le premier seigneur de Saint-Pierre. Le 15 septembre 1692, il épousa Josette Le Neuf de La Vallière, petite-fille de M. Le Neuf de la Potherie, dont nous avons parlé.

Le plus célèbre de ses enfants fut Jacques, sieur de St-Pierre. Il fut baptisé le 24 octobre 1701, et il épousa le 27 octobre 1738, Marie-Josette Guillemin. Ce dernier commença le service à l'âge de

(1). *Les Annales des Ursulines.*

quinze ans, chez les sauvages. Enseigne de l'armée coloniale en 1732, il commanda le fort Beauharnais, dans le Minnesota. Il abandonna ce poste en 1737, puis il prit part à une expédition contre les Chickasaws, en qualité de Lieutenant.

Après avoir servi son pays avec distinction, il fut chargé de continuer les découvertes commencées par La Verandrye. Il se rendit jusqu'à la Rivière Colombie. Revenu de ces pays lointains il fut envoyé comme commandant au fort Leboeuf, pour remplacer le capitaine Marin, qui mourut avant l'arrivée de M. de St.-Pierre. Ce fut pendant qu'il commandait à cet endroit que le Major George Washington vint, au nom du général Anglais, le sommer de rendre le fort. La réponse que nous donnons, suffit pour nous montrer le courage militaire et la vaillance de ce gentilhomme.

Monsieur,

Comme j'ai l'honneur de commander icy en chef, M. Washington m'a remis la lettre que vous avez écrite au commandant des troupes françaises. J'aurais souhaité que vous lui eussiez donné ordre ou qu'il eût été disposé à aller jusqu'en Canada, pour y voir notre général à qui appartiendra plus qu'à moi, de mettre en évidence les droits incontestables du Roy, mon maître, sur les terres situées le long de l'Ohio, et de réfuter les prétentions du Roy de la Grande-Bretagne en icelles. Je ferai passer votre lettre à Monsieur le Marquis Duquesne. Sa réponse sera ma loy, et s'il m'ordonne de vous la communiquer, vous ne devez pas douter, Monsieur, que je ne vous la fasse parvenir en diligence. Pour la réquisition

que vous faites de me retirer, je ne crois pas devoir y obéir. Quelles que soient vos instructions, les miennes sont d'être icy, par l'ordre de mon général, et je vous prie, Monsieur, d'être persuadé que je tâcherai de m'y conformer avec toute l'exactitude et la résolution qu'on doit attendre d'un bon officier.

Je ne sache pas qu'il se soit rien passé pendant tout le cours de cette campagne, qu'on puisse regarder comme acte d'hostilité, ni contraire aux traités entre les deux couronnes, dont la continuation nous intéresse autant et nous est aussi agréable qu'aux Anglais. Si vous aviez bien voulu entrer dans le détail des faits, qui font le sujet de vos plaintes, j'aurais eu l'honneur de vous répondre de la façon la plus satisfaisante qu'il m'eût été possible. Je me suis fait un devoir d'accueillir M. Washington avec toute la distinction due à votre dignité, et à son mérite personnel, et je me flatte, Monsieur, qu'il me rendra la justice d'en être mon garant auprès de vous, ainsi que des témoignages du profond respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Le Gardeur de Saint-Pierre.

Du fort de la Rivière aux Bœufs,

Le 15 décembre 1753.

Le ton vraiment noble et militaire de cette lettre déconcerta le futur libérateur du peuple américain, qui préféra ne point attaquer M. de Saint-Pierre. On sait que ce dernier exerçait une influence extraordinaire sur les sauvages du pays, dont il s'était acquis l'estime et la confiance.

Ayant été remplacé par M. de Contrecoeur, il se joignit, l'année suivante, aux troupes du baron Dieskau, et périt à la bataille du lac St-Sacrement. M. de Repentigny, son oncle, et M. de Montesson furent mortellement blessés dans cette journée fatale. Telle fut la mort glorieuse de ce gentilhomme qui avait passé trente-neuf ans de sa vie au service de son pays et de son roi.

*
* * *

Augustin Le Gardeur, sieur de Courtemanche, ne fut pas le moins célèbre des enfants de Marguerite Nicolet. Il entra, à l'âge de 9 ans, au Séminaire de Québec, et en sortit le 22 avril 1678, " n'ayant point d'inclination pour l'Eglise " (1).

Il épousa, en 1697, Catherine Charest, veuve du sieur Martel, marchand de Québec, Il servit avec distinction pendant plusieurs années, dans l'armée canadienne. Nous ne pouvons relater les nombreux prodiges de valeur qu'il accomplit, de même que ceux de Charles (2) Le Gardeur, sieur de Croisilles, son frère. Mais revenons à l'histoire de notre pays.

(1) *Annales du Petit Séminaire de Québec.*

(2) Charles Le Gardeur, fils de ce dernier, entra au Petit Séminaire de Québec, le 30 avril 1705, sachant un peu lire. Il en sortit le 20 août 1709, n'ayant point de vocation pour le sacerdoce. *Annales du Petit Séminaire de Québec.*

CHAPITRE XX

ARRIVÉE DES URSULINES ET DES HOSPITALIÈRES.

L'année 1639 est remarquable dans l'histoire de la colonie par l'arrivée des Ursulines et des Hospitalières. Cet événement fut un bienfait signalé pour le pays. Aussi, est-ce avec des acclamations et des démonstrations de joie que la population de Québec se porta, tout entière, au-devant d'elles pour leur souhaiter la bienvenue. Les cloches sonnèrent à toute volée, et les canons du fort firent trembler le rocher de Québec, pour annoncer cette heureuse nouvelle.

Ces premières missionnaires, parmi lesquelles nous aimons à distinguer la vénérable Marie de l'Incarnation, avaient sollicité de leurs supérieures la permission de venir dans la Nouvelle-France, pour travailler à l'évangélisation des sauvages. Leur présence ranima le courage des colons français, qui surent apprécier le mérite de ces vertueuses femmes. Ils travaillèrent, autant que leur fortune le leur permit, à la construction de leurs différentes maisons. Au dire du Père Charlevoix, les habitants s'offrirent pour

payer les dépenses que nécessita l'établissement de Sillery, où l'on rassembla "les nouveaux convertis avec ceux qui désiraient se faire instruire. Les braves colons de Québec, pendant une épidémie de petite vérole qui dura longtemps offrirent leurs propres lits pour y coucher les malades." "Il est certain, écrit le même auteur, que les esprits étaient, en France et en Amérique, dans la meilleure disposition du monde pour peupler la colonie" (1). On comprenait à cette époque, en France aussi bien qu'au Canada, le dévouement et la tendre charité des religieux et des religieuses. On savait alors, dans la mère-patrie, apprécier les vertus de ces filles courageuses, qui, à l'ombre du cloître, ne cessaient de prier pour la conversion des âmes ou pour le succès des armées françaises. Aussi, les couvents étaient-ils remplis de ces femmes d'élites, qui s'ensevelissaient volontairement dans un oubli éternel, heureuses de passer inaperçues sur cette terre, mais obtenant par leurs prières des grâces signalées pour le monde qui les ignorait. Que les temps sont changés ! Aujourd'hui, le gouvernement impie qui règne sur la France a porté une main sacrilège sur les milliers de couvents que la charité des catholiques avait su élever à la gloire de Dieu. Et ces maisons bénies, où des générations de vierges ont coulé leur existence dans la pratique de la prière et des mortifications continuelles, sont devenues la proie d'un gouvernement infâme, qui voudrait anéantir le nom même de Dieu. Mais il ne réussira point dans son infernal calcul ; car, déjà les catholiques de France

(1) *Le Père Charlevoix, Histoire Gén. de la Nouvelle-France*, 1 vol., page 208.

se réveillent, et tout nous donne l'espérance que le jour de la victoire de l'Eglise arrivera bientôt... Pour nous, qui avons hérité des vertueuses filles de la France chrétienne du dix-septième siècle, entourons nos maisons religieuses de plus d'affection et d'un plus profond respect. Car, nous devons avoir à cœur de justifier cette parole d'un orateur célèbre : " Si la religion devait un jour être bannie de la France, de la terre entière, je suis convaincu que la Nouvelle-France saurait conserver intact le dépôt de la vraie foi, que lui ont léguée ses fondateurs chrétiens."

Les premiers colons, heureux de travailler au développement de ces maisons charitables, s'imposèrent des sacrifices sérieux pour leur venir en aide. Guillaume Couillard, comme bien d'autres, prit une large part à ces bonnes œuvres.

Le 2 janvier 1655, devant le notaire royal, Louis Rouet, conjointement avec son épouse, Guillemette Hébert, il fit don aux Mères Hospitalières, d'une étendue de terrain : " pour aider à la bâtisse de la nouvelle salle des malades, chapelle, et à la clôture de l'Hôpital, moyennant que les dites Mères Hospitalières permettent au Sieur et Dame donateurs, de prendre une place dans la nouvelle chapelle, pour mettre un banc, et pour enterrer les corps des dits donateurs après leurs décès. Pour en jouir par eux, leurs hoirs et ayant causes... Fait et passé à Québec, à la Grille et parloir du couvent et monastère de l'Hôpital, l'an 1655, le deuxième janvier, en présence de François Boivin, habitant de la côte de Beaupré, et Jacques Le Cotret, menuisier des dites Mères Hospitalières... Guillaume Couillard a fait sa marque; Guillemette Hébert, et les

Mères Marie de Saint-Bonaventure de Jésus, Catherine de Saint-Joseph, Marie-Catherine de Saint-Augustin, ont signé avec François Boivin, et Jacques Le Cotret...

Rouer Notaire"(1).

Le 15 juillet de l'année 1661, Guillaume Couillard fit une nouvelle concession de terre aux Hospitalières de la Miséricorde de Québec. Les Mères Agnès de St-Paul, supérieure, Marie de St-Bonaventure de Jésus, Marie-Catherine-Joseph de St-Augustin, acceptèrent ce don, consistant en un terrain de 20 pieds de front, sur 60 de profondeur, sans aucune charge de cens et de rentes et de dettes quelconques... "à la seule condition que le dit espace de terre servira pour la sépulture des pauvres qui décéderont au dit hôpital, et de ceux qui y désireront être enterrés..."(2).

Deux ans après, ce généreux colon augmenta cette concession (3). En 1679, Guillemette Hébert donna aux mêmes religieuses une autre portion de terre qui devait leur servir de cimetière.

* * *

Ce fut encore dans l'intention de se dépenser à la plus grande gloire de Dieu que Guillaume Couillard voulut venir en aide à l'église de Québec, en lui abandonnant un vaste terrain, à la Haute-Ville. Ce vaillant colon voulait, par là, montrer toute la recon-

(1) Cette copie fut enregistrée par le notaire Rouer, Greffier, en la Sénéchaussée de la Nouvelle-France, juridiction de Québec... le quinzième juin 1655. Signé: Rouer. Document conservé dans la famille Couillard.

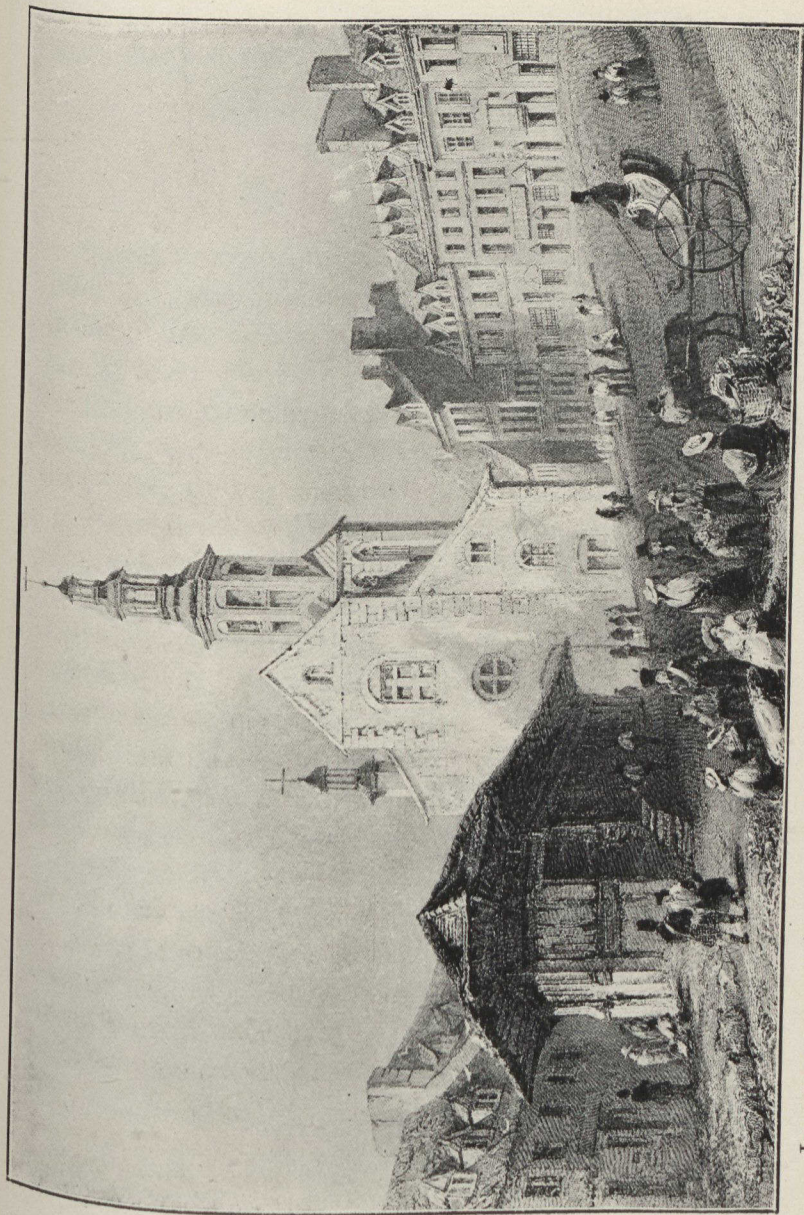
(2) Greffe d'Audouard, no. 1023 Document conservé dans la famille Couillard.

(3) Le même—1665

naissance qu'il devait à Dieu, pour les grâces nombreuses qu'il en avait reçues.

“ Par devant Guillaume Audouart, Notaire en la Nouvelle-France, soussigné, furent présents en leur Personnes, honorable homme Guillaume Couillard, ancien habitant de la Paroisse de Québec, et Guillemette Hébert, son Epouze, lesquels, Volontairement ont Reconnu, Reconnaissent par ces Présentes, avoir donné, ceddé, quitté, et transporté pour toujours et à jamais, à l'Eglise Paroissiale du dict Québec, au lieu où est présentement en Partie Bâtie la ditte Eglise Paroissiale... une pièce de terre, sise au dit Québec, contenant quatre-vingt perches de terre, ou environ, ayant été bornée par le sieur Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur, pour Messieurs de la Grande Compagnie du pays, ainsi qu'il apparaît par le procès-Verbal, en datte du neuvième jour de janvier de l'année 1652, sçavoir: au sud, les terres appartenantes à la ditte Eglise; d'un autre côté au Nord, les terres appartenantes au dit Sieur Couillard, d'autre bout à l'ouest, les terres appartenantes aussi à la ditte Eglise, d'autre bout à l'est le chemin rendant au Fort du dit Québec.

“Icelle donation faite par les dits Couillard et Guillemette Hébert, sa femme... à charge et condition qu'ils auront une Place en la ditte Eglise Paroissiale pour y faire contenir et Placer un Banc, et ce, à leurs Dépens, pour faire leurs Prières plus commodément. Icelle place contenant six pieds de long, le long de la muraille de la chapelle en entrant, à main droite, du costé où l'on dit Évangile, proche et joignant à celui de M. d'Aillebout, écuyer, sieur de Coulonges, pour, par le dit sieur Couillard et Guillemette Hébert,



LA VIEILLE CATHÉDRALE DE QUÉBEC, DONT GUILLAUME COUILLARD A DONNÉ LE TERRAIN,
d'après une ancienne gravure.

leur vie durant en jouir, et après leurs décès....
leurs enfants, hoirs et ayant causes....(1).

Signé. Père Jérôme Lallemand.

Audouard.

* * *

Après la restauration de l'église de Québec, en 1687, on comptait 29 bancs, dont sept ne payaient point. Ces bancs appartenaient aux bienfaiteurs ou à leurs héritiers. A cette époque, celui de Guillaume Couillard était occupé par M. Béquart, écuyer, sieur de Grandville, devenu l'allié de la famille Couillard par son mariage avec Anne Macard.

Au mois d'août de l'année 1696, Jean-Baptiste, fils aîné de Louis Couillard de Lespinay et de Geneviève Després, intentait un procès contre le curé de Notre-Dame de Québec et les marguilliers de cette paroisse, en revendication du banc accordé à son grand-père, Guillaume Couillard. Ce que nous pouvons voir par l'acte suivant : "Entre les Curé et marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de cette ville, appelant de sentence de la Prévôté, le 8 mars dernier, et Jean-Baptiste Couillard de Lespinay.... Après lecture faite de la dite sentence portant que le contrat passé devant Audouard le 15 janvier 1652, sortira son plein et entier effect : que Jean-Baptiste Couillard de Lespinay jouira paisiblement du banc de ses "aïeux," comme à lui appartenant de droit en payant toutefois la somme de trente livres de

(1) Afin de ne point surcharger la fabrique, les héritiers de ce banc devaient remettre à chaque mutation de propriétaire la somme de 30 livres tournois, en manière de reconnaissance. Ce banc est aujourd'hui la propriété de M. Auguste Couillard de Lespinay, médecin, à Montréal, qui en perçoit la rente annuelle.

reconnaissance portée par le dit contrat, sans que le sieur Couillard ne puisse transporter la jouissance à aucune autre personne qu'avec le consentement des appelants. . . . qui sont condamnés aux dépens. . . . (1).

Signé. Bochart, Champigny.

*
* *

Les premières familles canadiennes se montrèrent remplies de zèle pour orner leur église. Parmi les bienfaiteurs insignes nous devons mentionner encore les d'Ailleboust, Godefroy, Bourdon, Joliet, de Lauson, Etiennette des Prez(2), veuve de Guillaume Guillemot, sieur Duplessis de Querbodot.

Au mois de janvier de l'année 1651, madame de Repentigny donne un corporal en dentelle, de plus trois corporaux et deux mouchers et un dessus de nappe d'autel en toile de Hollande. " M. Pierre de Repentigny donna 40 livres pour commencer le grand Tabernacle pour lequel la communauté a payé 400 livres, et qui est arrivé icy au mois d'août 1649"(3).

En 1657, Marie Favery, veuve de M. Pierre de Repentigny, légua à la fabrique de Québec une somme de 300 livres " pour fonder une grand'messe avec premières et deuxième vespres et sermon." Ce don fut accepté par le Père Poncet, Guillaume Couillard, Jean Juchereau, sieur de Maure, Jacques Loyer, Latour. . . . marguilliers en charge.

(1) Actes et Délibérations du Conseil Souverain, Vol. IV, page 29.

(2) Cette dernière obtint, le 12 avril 1657 un banc dans l'église de Québec moyennant un don généreux qu'elle fit à la fabrique. Nicolas Macard, époux de Marguerite Couillard, Anne des Prez, veuve de Jean de Lauson, Grand Sénéchal, Marie Favery, veuve de M. de Repentigny, Charles de Tilly, jouissaient de la même faveur, en qualité de bienfaiteurs de l'église.

(3) *L'Abéille* vol., VII

CHAPITRE XXI

FONDATION DE VILLE-MARIE.

.....La compagnie qui m'envoie ayant déterminé que j'irais à Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon que j'y monte, pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois. Paroles de M. de Maisonneuve. *Ferland*, I vol. page 313.

Parmi les événements les plus considérables qui se passèrent sous l'administration de M. de Montmagny, on doit citer la fondation de Ville-Marie. L'établissement de cette colonie, dans l'île de Montréal, fut toute providentielle. En effet, la ville de Québec, bien que fondée depuis trente-deux ans, semblait vouée à la ruine et à l'abandon. Les quelques familles qui s'y étaient établies, menacées sans cesse par les terribles Iroquois, ne recevaient point de la Compagnie de la Nouvelle-France les secours qui auraient pu les mettre en état de se défendre contre leurs attaques. Elles se trouvaient ainsi exposées à tomber chaque jour sous les coups de ces barbares.

Mais il entra dans les desseins de la Providence que la Nouvelle-France sortirait victorieuse de tous les obstacles. C'est pourquoi Dieu lui ménagea des secours inattendus et extraordinaires dans la personne des colons de Ville-Marie.

On sait que la France du dix-septième siècle a donné à l'Eglise un grand nombre de saints prêtres, de pieux laïques, dont l'unique ambition était d'établir le règne de Dieu et de la religion. Quand on étudie cette période de l'histoire de France, on se croirait transporté à ces temps chevaleresques du moyen-âge, où le monde catholique s'ébranlait et se mettait en marche, dans un noble enthousiasme, pour aller à la conquête des Lieux-Saints. Ce qui présida à la fondation de notre pays, c'est bien la même ardeur; c'est à ce cri sublime: "Dieu le veut!" que ces prêtres, ces religieux, ces colons quittaient leur patrie pour venir, dans la Nouvelle-France, semer les germes féconds de foi qui devait distinguer la nation canadienne.

On parlait beaucoup en France, à cette époque, des missions sauvages, où l'on entrevoyait une vie remplie de dangers, de sacrifices... et de souffrances. Tous ces récits, bien loin de diminuer le zèle de ces chrétiens fervents, bien loin de les faire reculer devant des entreprises aussi hasardeuses, ne faisaient que stimuler leur entrain et leur courage. Malgré les dangers auxquels ils s'attendaient, ils n'hésitèrent point, ils s'abandonnaient, confiants, entre les mains de la Providence qui veillait sur la France d'Amérique.

* * *

Le premier nom qui nous apparaît dans l'histoire de Ville-Marie est celui de M. de La Dauversière. Un jour que ce gentilhomme avait sous les yeux une Relation de la Nouvelle-France, dans laquelle on décrivait la position avantageuse de l'île de Mont-

réal, il conçut le plan d'y établir une colonie, en l'honneur de la sainte Vierge. Ce pieux gentilhomme fit part de son dessein à ses amis et sut en gagner plusieurs à sa cause. Parmi ces derniers, se trouvait le baron de Fancamp, qui voulut bien se joindre à M. de La Dauversière et l'accompagner à Paris. C'est là qu'ils rencontrèrent le futur fondateur de St-Sulpice : M. Jean-Jacques Olier. (1) Ce saint prêtre fut charmé de la proposition de M. de La Dauversière et approuva le projet de la fondation d'une colonie dans l'île de Montréal, ce qu'il regardait, disait-il, comme un coup de la divine Providence. On donna le nom de Ville-Marie à la colonie future. Ces premiers commencements encouragèrent les associés qui voulurent se faire céder l'île de Montréal, que M. de Lauson avait obtenue dans l'espérance d'y établir sa famille. Ce gentilhomme, qui était Intendant de Guienne, en Dauphiné, avait négligé, jusqu'à cette époque, d'y faire passer des colons. Une première démarche faite auprès de M. de Lauson n'eut point de succès (2).

(1) M. Olier envoya au Canada de saints prêtres qui se dévouèrent à cette grande œuvre : la fondation de Ville-Marie. Héritiers du zèle de leur pieux fondateur, les messieurs de St-Sulpice ont fait des sacrifices réels pour l'avancement de la colonie. Ils se sont dépensés pour les habitants de Ville-Marie, plusieurs même tombèrent sous la hache des Iroquois. Montréal doit à leur générosité ses plus beaux temples. Ce sont eux encore qui ont soutenu les œuvres de mademoiselle Mance et de Marguerite Bourgeoys. L'Eglise du Canada doit beaucoup de reconnaissance à ces prêtres qui entourent de leurs soins les élèves du sanctuaire. Qui pourra jamais raconter les bienfaits que ces messieurs prodiguent aux séminaristes pauvres qui, sans leur appui, ne pourraient parvenir au terme de leurs études ! Honneur à ces prêtres vénérés ! Pour nous, c'est avec un profond sentiment de reconnaissance que nous aimons à rappeler leurs bienfaits.

(2) On a insinué que l'ambition seule fut la cause du refus qu'essayèrent les associés de la part de M. de Lauson. Cependant l'auteur de la Colonie Française nous apprend que : "conformément à la pratique qu'ils voulaient garder inviolablement de faire leur œuvre en secret, ils (les associés) obligèrent M. de La Dauversière et de Fancamp, qui devaient paraître comme agents de la société, d'aller à Vienne, en Dauphiné, pour lui demander la cession de cette île." (*Histoire de la Colonie Française au Canada*, 11 vol., page 393.) Il devait donc y avoir dans la conduite des associés des circons-

Ne connaissant point ces gentilshommes, il ne voulut point, tout d'abord, abandonner les droits qu'il possédait sur cette île superbe et fortunée.

Les associés ne se laissèrent point décourager par cet échec. Accompagnés du Père Jérôme Lallemand, que M. de Lauson connaissait de vieille date, ils retournèrent auprès de ce dernier. Ayant entendu les raisons qui poussaient les fondateurs de Ville-Marie à faire cette demande, ce pieux gentilhomme céda son île qui devait être un jour le berceau de la grande métropole canadienne. Le contrat fut passé à Vienne, le 7 août 1640, devant Courdon, notaire. Par un second contrat, M. de Lauson cède le droit de navigation et de passage en toute l'étendue de la rivière St-Laurent, de même que le droit de pêche dans cette rivière, jusqu'à deux lieues autour de Montréal, en considération du grand nombre d'hommes qu'ils font passer dans cette île pour peupler la Colonie, et ayder à défricher les terres du sieur de Lyrée, à la charge de lui donner, chaque année, dix livres de poisson par forme de simple reconnaissance (1).

Fortes de ces premiers succès dans leur mission, les associés voulurent choisir un homme habile qui devait conduire, dans l'île de Montréal, des colons accoutumés aux travaux des champs, et capables de tenir tête aux terribles Iroquois.

tances qui pouvaient donner à ce gentilhomme des doutes sérieux, sur la sincérité de leurs paroles. Ne connaissant point ces messieurs, il semble qu'il avait raison d'exiger de plus solides preuves touchant le but qu'ils se proposaient. M. de Lauson n'eut point de plus sûr témoignage que la parole du Père Lallemand. Aussi le voyons-nous, au second voyage que firent les associés, abandonner les droits qu'il avait sur l'île de Montréal. On ne peut donc faire un crime à M. de Lauson, d'avoir préféré, tout d'abord, l'intérêt de sa famille à celui de personnes inconnues : c'est la conduite d'un homme prévoyant, et non celle d'un ambitieux.

(1) *L'abbé Faillon, Histoire de la Colonie Française, II vol., page 394.*

Sur ces entrefaites, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, s'offrit au Père Lallemand et mit au service des Associés son épée et sa fortune, ajoutant : "qu'il était prêt à sacrifier sa vie même pour le soutien d'une œuvre où l'on cherchait l'honneur de Dieu et le service du roi "(1).

Il s'embarqua avec ses braves colons, et arriva à Québec le 25 août 1641. Le gouverneur de cet endroit, M. de Montmagny, ayant voulu l'engager à s'établir avec son monde sur l'île d'Orléans plutôt qu'à Montréal où il serait sans cesse exposé aux dangers de succomber entre les mains des Iroquois, M. de Maisonneuve lui fit cette fière réponse : "Ce que vous me proposez serait bon, si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste ; mais la compagnie qui m'envoie ayant déterminé que j'irais à Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon que j'y monte, pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois "(2).

M. de Montmagny n'insista pas. Il se chargea de le conduire lui-même dans son île.

Les commencements de Ville-Marie furent des plus humbles, et les colons eurent à livrer bien des luttes contre les Iroquois. Mais, après avoir repoussé ces attaques, où l'on eut à déplorer plusieurs fois des pertes de vie, cette colonie, comme celle de Québec, a grandi et prospéré. Comme Québec, Ville-Marie a eu ses martyrs, ses héros, ses vierges. Les noms de MM. Olier, de Maisonneuve, de Lambert Closse, Dollard Desormeaux et de ses compagnons, ceux

(1) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*, I vol., page 310

(2) *Le même*, page 313

de Mademoiselle Mance, de Marguerite Bourgeoys, de Lemoine, etc., sont à jamais gravés dans le cœur des Canadiens reconnaissants.

Montréal a eu aussi ses modestes héros qui voulurent verser leur sang pour la patrie avec un dévouement sublime, et dont les noms nous sont inconnus. Que de jeunes gens offraient volontairement leurs services et leur vie, uniquement pour la plus grande gloire de Dieu !

Parmi ces humbles qui se sont dévoués pour cette cause sainte et dont nous ne connaissons que bien peu de leur histoire, l'abbé Faillon mentionne Simon Després(1). "On ignore, dit cet historien, le lieu de son engagement, et celui de sa naissance, quoiqu'on le surnomme le Berry. . . . Il fut de la recrue de 1653, et, étant sur le navire le 20 juin, il déclare avoir reçu de la Cie de Montréal, 120 livres en avancement de ses gages, et signa de sa main la déclaration suivante : Il s'enrôla en 1663 dans la 19^e escouade de la milice de la Sainte-Famille, résolu de sacrifier sa vie à la conservation de la colonie, et acquit peu après cette gloire, étant tombé entre les mains des Onneyouts, qui le brûlèrent, comme on l'apprit à Ville-Marie en 1664"(2).

(1) Nous aimons à mentionner ce nom parce qu'il pouvait bien être parent de Nicolas des Prés dont les enfants arrivèrent au pays vers la même époque.

(2) *L'abbé Faillon, Hist. de la Colonie Française*. II vol, page 540





MARGUERITE BOURGEOYS,
FONDATRICE DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME
1620-1700.

CHAPITRE XXII

FÊTES RELIGIEUSES ET RÉJOUISSANCES PUBLIQUES, À
QUÉBEC, AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. PEINES
INFLIGÉES AUX CRIMINELS.

Grâce aux nouvelles recrues qui arrivaient de temps en temps sur le sol canadien, la colonie faisait des progrès marqués. Les défrichements, commencés sur les hauteurs de Québec, avançaient plus rapidement et des maisons se construisaient tous les jours... La petite bourgade, encore bien modeste à la vérité, s'établissait cependant sur des bases solides.

Ces progrès faisaient dire à l'auteur de la Relation de l'année 1637: "qu' en contemplant les affaires de la Nouvelle-France, il lui semble la voir sortir des profondes ténèbres de la nuit; ceux qui n'ont point vu ce pays dans sa pauvreté, n'admirent peut-être pas ce commencement encore petit; pour moi, je confesse ingénument, qu'il n'est plus ce coin caché, au bout du monde, où l'on ne voyait que quelques mazures, et qu'un petit nombre d'Européens.... Entrant dans le pays, nous n'y trouvâmes qu'une

seule famille qui cherchait passage en France, pour y vivre sous les lois de la vraie Religion, maintenant nous voyons tous les jours aborder bon nombre de très honorables personnes, qui viennent se jeter dans nos grands bois, comme dans le sein de la paix" (1).

Les courageux colons qui venaient bâtir leur humble demeure au milieu des forêts de la Nouvelle-France apportaient aussi, avec eux, les usages, les coutumes de leur patrie d'origine. On comprend comment il se fait que l'on retrace encore, dans quelques provinces de France, plusieurs coutumes qui sont demeurées en honneur parmi nous.



Vers le milieu du dix-septième siècle, la petite colonie de Québec célébrait les fêtes chrétiennes avec beaucoup de pompe. Nos pères avaient compris que le culte extérieur contribue beaucoup à conserver l'esprit de foi parmi les fidèles, voilà pourquoi, ils payaient souvent de leurs deniers les dépenses occasionnées par les manifestations publiques.

Quelques familles se sont distinguées en plusieurs circonstances. Parmi celles-ci nous aimons à rappeler le souvenir de la famille de Guillaume Couillard, qui, au jour de la Fête-Dieu, se faisait un point d'honneur d'avoir un reposoir dans son jardin, et au jour de la St-Joseph, un feu de joie.

Les Le Gardeur, Godefroy, d'Ailleboust et bien d'autres prirent une large part aux célébrations publiques.

“ Mademoiselle de Repentigny, dit un mémoire

(1) *Relation de 1637.*

du temps, et Mademoiselle Godefroy, sa fille, ont presté à l'Église toutes les festes solennelles de l'année, depuis le jour de Noël 1650, leurs tentures et tapisseries et autre chose qu'on leur a demandé"(1).

La fête de l'Immaculée-Conception ne passait point inaperçue pour les colons. La Relation de l'année 1637 nous dit à ce sujet : "Comme nous avons pris pour patronne de l'Église de Québec, la Sainte Vierge sous le titre de sa Conception Immaculée, aussi en avons-nous fait la fête avec solennité et réjouissance. Aux premières Vespres, on planta le drapeau sur le bastion du Fort, au bruit du canon ; et dès le matin, au point du jour, l'artillerie réveilla notre joie. Les habitants même, témoignant leur dévotion envers la Sainte Vierge et la croyance qu'ils ont dans sa pureté dès le moment de sa conception, firent une saluade de mousquets et d'arquebuse, et plusieurs s'approchèrent de la Sainte Table en son honneur"(2).

La fête de saint Joseph n'était pas célébrée avec moins d'éclat.

Qu'il nous suffise de rappeler ici ce que nous dit la Relation de 1637. "La feste du glorieux Patriarche saint Joseph, Père, Patron et Protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays ; la veille de ce jour qui nous est si cher, on

(1) L'Abeille, vol. VII.—Nous voyons encore dans le même journal : "Mademoiselle de Repentigny fit à son fils, Charles, un fort beau surplis en dentelle, lequel ne lui ayant servi qu'une fois, fut bruslé dans l'incendie des Mères Ursulines... Item, elle a donné la soutane rouge et le bonnet carré à Charles, son fils." L'Abeille, 27 avril 1859.

(2) Comme on le voit, plus de deux cents ans avant la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, on croyait au Canada, comme d'ail leurs dans l'Église universelle, à cette vérité de foi qui fut proclamée au milieu de fêtes solennelles, le 8 décembre 1854, par le grand pape Pie IX : la Conception-Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie.

arbora le Drapeau, et on fit jouer le canon... M. le Gouverneur fit faire des feux de réjouissance, aussi pleins d'artifices que j'en aie guères vue en France. D'un costé on avait dressé un pan, sur lequel paraissait le nom de saint Joseph en lumières; au-dessus de ce nom sacré, brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpenteaux qui firent merveille. On avait mis derrière cette première invention quatorze grosses fusées, qu'on fit enlever les unes après les autres avec l'étonnement des Français et bien plus des Sauvages, qui n'avaient jamais rien vu de semblable; ils admiraient la pluie d'or ou de feu, et les étoiles qui retombaient de fort haut....

Assez proche de là, on avait dressé un petit chasteau, fort bien proportionné et enrichi de diverses couleurs; il était flanqué de quatre tourelles, remplies de chandelles à feu, qui faisaient voir par leur clarté toute cette petite batterie à découvert. Il y avait à l'entour de cette machine seize grosses lances à feu, revêtues de saucissons. Aux quatre coins d'icelle, on voyait quatre roues mouvantes et une autre plus grande au-dessus de chasteau qui tournait à l'entour d'une croix de feu, éclairée de quantité de chandelles ardentes qui la faisaient paraître comme toute couverte de diamants. De plus on avait mis à l'entour de cette forteresse, en égale distance, quatre grosses trompes, d'où l'on vit sauter treize douzaines de serpenteaux, sortant six à six avec une juste distance, et quatre douzaines de fusées, qui se devaient enlever douze à la fois. Le sieur Bourdon(1) avait

(1) Jean Bourdon remplissait la fonction d'ingénieur en chef et de Procureur de la Nouvelle-France.

dressé cette machine, et le sieur de Beaulieu⁽¹⁾ avait composé les feux d'artifice. Sur le soir M. le Gouverneur, et M. de l'Isle et tous nos messieurs sortirent du fort, et s'en vinrent auprès de l'Eglise, au lieu destiné pour ces feux de joie. Tous les habitants de la Nouvelle-France, voisins de Québec, se trouvèrent à cette réjouissance; les ténèbres de la nuit ayant couvert le ciel et la terre, le sieur de Beaulieu présenta un boute-feux à M. le Gouverneur, qui alluma cette machine, et fit dire aux Sauvages, notamment aux Hurons, que les Français étaient plus puissants que les Démons, qu'ils commandaient au feu, et que s'ils voulaient brusler les bourgades de leurs ennemis, qu'ils auraient bientôt fait.

Le jour de la Feste, nostre Eglise fut remplie de monde et de dévotion, quasi comme un jour de Pâques, chacun bénissant Dieu de nous avoir donné pour protecteur, le protecteur et l'Ange-Gardien (pour ainsi dire) de Jésus-Christ, son Fils. C'est à mon avis par sa faveur et par ses mérites, que les habitants demeurans sur les rives du grand fleuve Saint Laurents, ont résolu de recevoir toutes les bonnes coutumes de l'ancienne France, et de refuser l'entrée aux mauvaises."

En 1661, le Journal des Jésuites⁽²⁾ nous dit: "A la saint Joseph, il y eut trois feux le soir: nos escoliers, M. Couillard, et les Ursulines."

Le Père qui écrivait cette Relation, avouait bien ingénument que les vaisseaux qui arrivaient de

(1) Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu, époux, en secondes noces, d'Eléonore de Grandmaison. Il fut brûlé dans sa maison, à l'île d'Orléans, le 29 mai 1663.

(2) page 392

France, n'étaient point sans introduire dans le pays quelques pauvres âmes plus ou moins malades, .. mais, ajoutait-il, nous devons des remerciements au ciel en voyant combien la piété fleurit parmi les habitants de la Nouvelle-France.

“ Tous les principaux de nostre colonie, dit-il, honorent la Religion ; je le dis avec joye et bénédiction de Dieu, ceux que sa bonté nous a donnés pour commander, et ceux encor qui se vont établissant en ces contrées, goustent, chérissent et veulent suivre les maximes les plus sincères du vrai Christianisme. N'est-ce pas une chose bien louable d'accorder des soldats avec des artisans, des Français ramassés de divers endroits avec les sauvages, tenir tout en bride et dans une profonde paix. . . C'est l'industrie, la prudence et la sagesse de M. le Chevalier de Montmagny, nostre Gouverneur, qui fait cet espèce de miracle. . . il est le premier dans les actions de piété, se trouve aux exercices des plus petits, et par ce moyen les rend honorables aux plus grands. . . Il est extrêmement important d'introduire de bonnes lois, et de saintes coutumes, en ces premiers commencements, car ceux qui viendront après nous. . . suivront aisément la pente que nous leur aurons donnée, soit à la vertu, soit au vice. . . ”(1). Aussi, veillait-on avec soin afin d'empêcher le mal et les scandales de se répandre parmi les colons.

Pour ceux qui étudient l'histoire du pays, il est facile de constater avec quelle sévérité on punissait, au commencement de la colonie, des délits qui de nos jours passeraient pour ainsi dire inaperçus. Citons

(1) *Relation* 1637.

quelques exemples, entre mille. Le 20 août 1638, nous dit un mémoire (1) que nous avons sous les yeux, le chevalier de Lisle, de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, condamna à la chaîne, en présence de M. Le Gardeur de Repentigny et de Nicolas Pivert, un nommé Ollivier, (2) nègre de nation de la Coste de Guinée, domestique de Guillaume Couillard, accusé d'avoir dit des injures au sieur Nicolas Marsolet.

“ La nuit du mardy gras au mercredi des Cendres, dit le Journal des Jésuites, quelques hommes de l'Hospital estant venus visiter ceux de M. Couillar, un de chez M. Couillar, nommé Jean le Blanc, prit querelle avec un de ceux de l'Hospital, nommé Jacques Pairien, et après quelques houspillades s'estant séparés, Jean le Blanc accourt après l'autre, et le pensa assommer sur la place à coups de bâtons ; il avait plusieurs trous à la teste. Il en garit, et Jean le Blanc fut condamné à la réparation du civil et au chevalet.”

“ Le 15, fut mis sur le chevalet un domestique de M. Couillard blasphémateur public ; il reconnut sa faute, l'avoir bien mérité, et vint de soy-même se confesser le soir ou le lendemain ” (3).

*
*
*

Laissons de côté ces condamnations bien nécessaires, surtout dans un pays en voie de formation, et suivons le Père Lallemand qui nous décrira une procession de la Fête-Dieu, à Québec, vers la moitié du dix-septième siècle.

(1) *Archives du Séminaire de Québec.*

(2) Ce nègre ne serait-il pas celui qui fut baptisé en 1633, et que la famille Couillard avait adopté ?

(3) *Journal des Jésuites*, 1645, page 35.

“ Sur la fin de mai 1646, dit le Journal des Jésuites, se rencontra la fête du Très Saint Sacrement. Il fut exposé le jour de la Fête, jusqu'à Vespres, et il y eut salut tous les jours de l'Octave... Les Hospitalières ayant représenté leur droit d'ancienneté dans le pays, par-dessus les Ursulines, pour y avoir fait bâtir deux ans avant elles; et à raison que les Hôpitaux sont toujours privilégiés, et ont le premier rang, le tour de la procession fut par le reposoir du Fort, proche de l'arbre, puis à l'Hôpital, puis au reposoir de M. Couillard, puis aux Ursulines, et de là on revint à la paroisse... L'ordre. Deux clochettes marchaient devant, puis la bannière, celui qui la portait avait un chapeau de fleurs. La croix suivait, portée par un garçon de 20 ans, en aube et lisets, à ses deux côtés, deux enfants en lisets et surplis. Suivaient les torches, six en nombre, pour la première fois, on destina pour les porter les métiers du pays; charpentiers, maçons, matelots, taillandiers, brasseurs, boulangers, auxquels on envoya, la veille, des torches faites par notre industrie, et avec notre cire, et ils les accomodèrent de festons. Jean Guyon, maçon, mit un écusson à la sienne, où étaient les armes de son métier, marteau, compas, règle...

“ Après les torches, suivaient quatre chantes laïques, puis M. de Saint-Sauveur, et M. Nicolet, en surplis et étoles, puis le Père Vimont et Dendermare; puis six anges français et deux petits sauvages en leur habit. Tous portaient des chandeliers et des cierges, excepté les derniers qui portaient des corporaliers. Après eux, deux de nos frères, avec surplis et encensoirs fumans, puis sous le dais, aux deux côtés du St Sacrement, le Père Druillettes

servait diacre, en dalmatique, et le Père Prieur sous-diacre, en aube et estolle. Notre frère Liégeois, en surplis, marchait le dernier, et faisait l'office de maître des cérémonies. On sonna à la Paroisse au sortir, en partant et arrivant. Au reposoir du Fort, trois coups de canon, en passant derrière M. Couillard, il y eut une salve de mousquets et de fusils, de même à l'Hôpital, et derechef au reposoir de M. Couillard, on tira et on fit une salve. De même, en passant devant le Fort, une autre salve de trois coups de canon.

“ On sonna à la paroisse, en passant sous une arcade du pont qui était tapissée. On fit aussi une salve de trois coups de canon. M. de Saint-Sauveur entretint fort bien le chant aux reposoirs ; on tâcha de faire chanter, à deux enfants, quelques articles des litanies du Saint Nom de Jésus, cinq ou six. Mais il fallut que le Père Prieur les aidât, puis on chanta le “ *Tantum Ergo*,” ou “ *Ecce Panis*,” et l'Oraison, puis “ *Laudate*,” encensement et bénédiction aux maisons religieuses.

“ Le tout alla bien comme cela, et les religieuses chantèrent à la place des enfants. La grand'messe se dit à sept heures et demie, et la procession qui se fit après ne fut finie qu'à onze heures ”(1).

Ces démonstrations de foi, que la petite colonie faisait éclater devant les pauvres sauvages, devaient produire une vive et profonde impression sur leurs âmes. Le Journal des Jésuites nous dit à la date du 21 juin 1646 : “ La procession fut à peu près comme l'an passé, Joliet y porta une torche, M. Couillard

(1) *Le Journal des Jésuites*, page 47 et suivantes.

de Maure, de La Fresnaye et un sauvage portèrent le dais."

Le Journal des Jésuites, le 23 juin 1646, nous dit encore : Se fit le feu de la St-Jean sur les 8 heures et demie du soir. M. le Gouverneur envoya M. Tronquet pour sçavoir si nous irions ; nous allasmes le trouver le P. Vimont et moy dans le fort. Nous allasmes ensemble au feu ; M. le Gouverneur l'y mit, et lorsqu'il le mettait, je chanté le "Ut queant laxis," et puis l'oraison. M. de St-Sauveur n'y estait point ; il l'y faut inviter une autre fois. On tira 5 coups de canon, et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquets ; nous en retournasmes entre 9 et 10 (heures) (1).

Comme on le voit, à cette époque, déjà, nos pères avaient un culte spécial pour le glorieux patron de notre pays, saint Jean-Baptiste.

Le même Journal nous dit que les visites du jour de l'an étaient en usage même dès les premiers temps de la colonie.

" Le premier janvier 1646, on donna à M. Giffar un livre du Père Bonnet, de la vie de Notre-Seigneur, un petit livre à M. Deschâtelets, à M. Bourdon, une lunette de Galilée... Je fus voir M. Giffai, M. Couillard, Mademoiselle de Repentigny... On salua M. le Gouverneur, la soldatesque avec leur arquebuse, de même les habitants en corps. Il nous prévint, (le Gouverneur), car il était ici à sept heures pour saluer nos Pères, qu'il demanda les uns après les autres. Je suis allé le saluer après la grand'messe. M. Giffar vint me voir, et les religieuses envoy-

(1) *Le Journal des Jésuites*, page 53.

èrent des lettres de grand matin pour faire leurs compliments. Et les Ursulines force belles étrennes... et sur le dîner deux belles pièces de tourtières.—Je leur ai envoyé deux images de saint Ignace, et de saint François-Xavier, en émail... Les Ursulines m'envoyèrent prier de les aller voir, avant la fin de la journée, j'y allai, et saluai aussi madame de la Peltrie, qui m'envoya étrennes"(1).

" Le 1 janvier 1651, le même Père ajoute : " J'allai saluer le Gouverneur, dès le matin, je donnai à madame un reliquaire, j'écrivis aux Ursulines et aux Hospitalières. J'envoyai à M. Couillard un calumet de pierre; à M. Mesnil, une grande médaille de saint Ignace, à M. et Mme Giffar à madame de Tilly, un livre de piété"(2).

Chez les colons on savait reconnaître les délicatesses du bon Père, on lui rendait, sous une autre forme, les cadeaux qu'il leur avait envoyés. " M. Giffar m'envoya deux chapons, dit le père Lallemand, M. Jean Guyon un chapon et une perdrix, madame Couillard deux poules vives"(3).

Telle était la vie de nos pères au commencement du pays. Entre les missionnaires, les religieuses et les colons, existait l'union la plus étroite. Ils savaient s'entr'aider, et se prêter un secours mutuel, dans les jours de fête et de joie, aussi bien que dans les temps de calamités qui venaient fondre sur la colonie.

(1) *Le Journal des Jésuites*, page 24.

(2) *Le même*, page 147.

(3) *Le même*, page 148.

CHAPITRE XXIII.

GUILLAUME COUILLARD DE 1632 À 1650.

On a déjà dit que Guillaume Couillard hérita de la moitié des propriétés que son beau-père, Louis Hébert, laissa en mourant. Il possédait une partie des terres de la Haute-Ville de Québec, puis un autre vaste domaine sur la rivière St-Charles.

Nous aimons à citer la copie d'un acte de concession, par lequel, M. de Champlain, au nom du duc de Ventadour, concède au gendre de Louis Hébert une portion de terre de cent arpents, en récompense des services qu'il avait rendus au fondateur de Québec.

“ Samuel de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine, et lieutenant de haut et puissant seigneur de Mgr le duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour le Roy au gouvernement de Languedoc, Vice-roy et lieutenant général au pais de la Nouvelle-France et terres circonvoisines.

“ A tous ceux qui ces présentes lettres verront, et en vertu du pouvoir à nous donné par mon dit Seigneur... Salut :

“ Le premier jour de mars gb. vingt-cinq de pouvoir constitué... tant pour l'administration de la justice comme pour la guerre et peuplement de la

Nouvelle-France jusqu'à ce que... y ait été pourvu par moi dit Seigneur Vice Roy.

“ Pour ces causes et de la volonté que sçavons que mon dit seigneur a, au dit païs, tant pour l'honneur de Dieu que service du Roy, du peuplement et desfrichement des terres, notamment ceux qui sont portés d'une sincère volonté de s'y établir pour toujours, accroistre le nombre des subjects de Sa Majesté; comme Guillaume Couillard lequel après avoir demeuré au dit païs l'espace de douze à quinze ans, avec y travaillant continuellement, tant par l'assistance qu'il nous a faite aux nouvelles descouvertes qu'aux susdits lieux, luy avons donné et donnons cent arpens de terre pour désarter et ensemençer, en jouir pleinement et paisiblement luy, ses hoirs, lesquels terrains Relleveront du Chasteau ou fort de Québec. Lesquelles je bornai suivant la volonté de mon dit Seigneur le Vice-Roy, partie attenant aux terres de feu sieur Hébert, et autres bornées par le chemin qui va chez les Pères Récollets, avec les bornes que je signalé et mises sur les lieux qui sépare la terre de ce qui est a donner à ceux qui se présenteront à l'avenir. Faict à Québec le vingt juin gbye vingt-sept, ainsy signé Champlain, et plus bas. Copie collationnée à l'original par moy, commis au greffe et tabellionage de Québec, soussigné, à la requeste du dit Guillaume Couillard.

Aujourd'huy sept septembre gbye quante.

Signé, M. Piraube.”

Je soussigné François Derré sieur de Gan, commis Général... suivant le pouvoir à moi accordé... veu le dit M. Champlain atteint d'une griefve maladie,

pour ne pouvoir agir... j'ai pris M. Olivier Le Tardif, commis général au magasin et le sieur Jean Bourdon, ...et mesuré et arpenté... les dites terres...

Cette concession fut approuvée par M. Jean de Lauzon en 1651, qui obligea Couillard à donner six deniers de cens par arpent. Plus tard, Guillemette Hébert, devenue veuve, se plaignit à l'Intendant Talon, de l'empiétement que l'on faisait sur son terrain. Dans une requête où elle exposait ses griefs elle ajoutait que vers l'année 1660, les messieurs de la compagnie ayant voulu bâtir la ville ont obligé Guillaume Couillard à en abandonner une partie près du Chateau St-Louis, sous promesse qu'on lui donnerait une autre portion de terre. Ce qui eut lieu en effet. On lui donna un certain domaine situé près de l'enclos des religieuses Hospitalières...

Sur cette déclaration, Guillemette Hébert fut maintenue dans la possession de son terrain, qui fut mesuré par Jean Guyon du Buisson, arpenteur, sur l'ordre du Gouverneur en date du 7 juin 1668 (1).

Comme on peut le voir par cet acte, la concession que Guillaume Couillard reçut en cette circonstance lui fut donnée en récompense des services qu'il avait rendus à la colonie, depuis son arrivée, et du vivant même de M. de Champlain. Après la mort de ce dernier, le gendre de Louis Hébert eut plusieurs fois l'occasion de se rendre utile aux habitants de Québec. Les quelques documents que nous avons en mains nous montrent encore qu'il jouissait de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens. Il semble que sa probité lui valut d'être souvent mêlé aux

(1) *Romain Becquet.*

affaires du pays, et que, dans les questions en litige, son témoignage était justement apprécié.

Le 8 juillet de l'année 1639, M. de Montmagny, alors gouverneur, lui confia la mission de visiter les terresensemencées des environs de Québec, pour voir si les habitants pouvaient convenablement attendre le retour de la flotte, afin d'éloigner autant que possible les dangers de la famine.

“ Nous Charles Huault de Montmagny, Chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Hierusalem, Lieutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St-Laurant en la Nouvelle-France. Sur le retardement extraordinaire des navires de MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France. Ayans esté requis ce jourd'huy huitième jour de juillet mil six cent trente-neuf, par François Derré Commis-général des vivres en la Nouvelle-France, de députer des commissaires pour visiter les terresensemencées des environs de Québec, comme aussi les victuailles que les habitants de Québec et lieux circonvoisins ont en leur magasin et leur maison, pour sur le rapport qu'ils nous auront fait pourvoir convenablement à la nécessité et manquement de vivre du país. Avons pour cet effet commis et députés les sieurs Guillaume Couillard, Hubou, et Nicolas Pivert, auxquels enjoignons de faire très expresses inhibitions et deffenses, de la part du Roy, à tous et chacun les habitants après la visite faite de leurs victuailles et terresensemencées à ce qu'ils n'aient enlevé, soustrait ou employé par et de quelque manière que ce soit aucune des dittes victuailles, sinon ce qui leur est journallement nécessaire pour la nourriture et entretènement de leur famille.

Faict ce vendredi le huitième jour de juillet mil six cens tente-neuf (1).

*
* *

On sait que les changements apportés, vers l'année 1645, au sujet de la traite, excitèrent des mécontentements. Selon le Journal des Jésuites les MM. de la Compagnie Générale et les habitants se partagèrent les profits. Ces derniers eurent pour leur part 98 poinçons (2) de castor et l'année suivante, plus de 160...

C'était un beau résultat, mais plusieurs ne furent pas encore satisfaits. " Il sembla, dans toutes les assemblées qui se firent, que ceux qui n'avaient point aymé le transport de la traite voulurent faire voir les désordres ; de sorte qu'au lieu de les empêcher, ils semblaient les fomenter, soit en ne faisant rien, ou n'agissant point et laissant tout aller... c'est ce qui donna sujet de dresser les mémoires pour un bon règlement... "(3).

À fin d'avoir la paix, on eut recours au témoignage des anciens habitants pour voir ce que l'on avait fait à l'origine de la colonie, lorsque les affaires de la traite avaient changé de mains. Guillaume Couillard étant l'un des plus anciens, rendit ce témoignage : " Moy, Guillaume Couillard, habitant de Québec, en la Nouvelle-France, ayant esté interrogé pour sçavoir comment les choses (4) se passaient autrefois...

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) Dans un poinçon, il y a 200 livres de castor, et la livre vendue 10 francs sans les peaux d'original... *Le Journal des Jésuites*, page 67.

(3) *Le Journal des Jésuites*.

(4) Ces mots sont effacés dans la copie que nous citons.

“ Sçavoir que lorsque M. de Caen entra en possession de la traite et disposéda les Anglais, il ne fut fait aucun marché de castor.

“ Lorsque MM. de la Compagnie furent mis en possession du pays et de la traite en la place de M. de Caen, les castors furent livrés entre les mains de M. de Caen.

“ Et lorsque MM. de la Compagnie particulière ont quitté la traite à MM. de la Compagnie Générale, les castors ont été recherchés et donnés au profit de la Compagnie qui quittait. Fait et passé le 24 octobre 1646” (1). Vers cette époque, les fils de Guillaume Couillard firent plusieurs voyages en France. “ Le dernier jour d’octobre (2), dit le Journal des Jésuites, partirent les vaisseaux, le P. Quentin y estait seul des nostres. Avec luy repassa Robert Hache, M. de Maisonneuve, M. Giffar.....

“ Avec eux repassèrent le fils de M. de Repentigny, de M. Couillard, (3) de M. Giffar, les neveux de M. des Châtelets, tous fripons pour la plupart qui auraient fait mille pièces à l’autre voyage, et on donnait à tous de grands appointements.”

Le premier octobre de l’année 1648, Guillaume Couillard et François Bissot conclurent un marché avec les habitants de Québec, moyennant la somme de six mille livres, ce qui comprenait en même temps leur salaire, Couillard et Bissot s’engageaient pour cinq ans, à nourrir et à entretenir 18 matelots. Ils devaient de plus réparer un navire qui faisait le service sur le St-Laurent. A cela, venait s’ajouter l’en-

(1) *Archives du Séminaire de Québec.*

(2) *Le Journal des Jésuites*, page 68.

(3) Louis Couillard de Lespinzy.

retien de deux barques et frégates ; de deux chaloupes où quatre hommes devaient être mis à la disposition du conseil ; quatre autres dans les bateaux. Ils devaient leur fournir les agrès, armes, munitions nécessaires. Les dix autres matelots devaient être employés pour les intérêts de la Compagnie.

Ce marché ne tint pas, il était trop onéreux pour les contractants. Aussi, "on pria le Gouverneur d'échanger douze soldats du camp volant, contre douze matelots, et de prendre pour un an le susdit marché. Ensuite de quoy, il se trouva qu'il lui fallait donner 100 livres par-dessus les 1600 livres du camp volant qu'il avait touchées. Fait et passé le 2 septembre 1649"(1) :

En l'année 1639, Guillaume Couillard possédait un moulin sur la rivière St-Charles. Le 28 avril de cette année un nommé Pierre de la Porte, commis du magasin, partit avec Nicolas Macard pour aller à la chasse, en canot, sur la rivière St-Charles. Rendu près du moulin de Guillaume Couillard, un coup de vent fit chavirer le canot, et les deux hommes qui le montaient furent plongés dans l'eau. Nicolas Macard se sauva à la nage, après avoir essayé à porter secours à son compagon. "Mais comme il ne put résister plus longtemps à cause de la froidure, il revint au fort ne sachant s'il était mort ou en vie."

On envoya en toute hâte plusieurs hommes afin de retrouver le corps de la malheureuse victime. Jean de La Lande et Louis Couillard le découvrirent sur le rivage. Le cadavre fut transporté en face de la maison de Guillaume Couillard où l'on tint une

(1) *Archives du Séminaire de Québec.*

enquête. Après avoir entendu les personnes qui furent témoins de l'accident, on rendit un verdict de mort accidentelle (1).

*
* *

A cette époque, Guillaume Couillard avait eu dix enfants de son épouse, Guillemette Hébert. Ce sont : Louise, Marguerite, Louis, Elisabeth, Marie, Guillaume, Madeleine, Nicolas, Charles et Gértrude.

Nous savons que Louise, l'ainée, après avoir épousé Olivier Le Tardif, mourut le 23 septembre 1641. Disons maintenant ce que furent les autres enfants de ce brave colon.

(1) *Archives du Séminaire de Québec.*



CHAPITRE XXIV.

MARGUERITE COUILLARD, SES ENFANTS. QUELQUES
ALLIÉS ET DESCENDANTS.

Les familles Macard, Le Gardieur, d'Alogny de la Grois, Béquart, de Joybert, de Longueuil, de Beaujeu, des Champs de Boishébert, de Ramesay, de Saint-Ours, Kierzkowski, Dorion, Rolland, Taschereau.

Marguerite Couillard, après la mort héroïque de Jean Nicolet, son mari, épousa le 12 novembre de l'année 1646, Nicolas Macard. Nous lisons au Journal des Jésuites : " Le 12 novembre, mariage de Champagne et de madame Nicolet à 5 heures du matin ; le P. Vimont se délivre de l'importunité d'aller aux noces, et fait en sorte qu'on envoie de la noce quelque chose à la maison "(1).

Les personnes dont les noms suivent signèrent au contrat de mariage : René Maheu et Louis, son frère, cousins de l'épouse, Louis Couillard, sieur de Lespinay, son frère, Marie Renouart, épouse du sieur Giffar, seigneur de Beauport, Pierre de Launis, Jean Guyon, sieur du Buisson, Gilles Nicolet, prêtre, beau-frère de l'épouse, et René Robineau, sieur de Beaucour.

L'époux de Marguerite Couillard était fils de Thomas Macard et de Marguerite Hardy, de Mareuil-

(1) *Le Journal des Jésuites*, page 70.

sur-Dié, en Champagne. Il arriva au Canada vers l'année 1640. Après son mariage, il s'établit aux Trois-Rivières, mais il semble qu'il n'y demeura pas longtemps. En effet, l'année suivante, on le retrouve à Québec, en qualité de commis des Marchands. Il mourut, le 5 octobre 1659, muni des sacrements de l'Eglise. On l'inhuma près du banc que la fabrique de Notre-Dame de Québec lui avait accordé.

Sa veuve décéda en 1705, à l'âge avancé de 79 ans. Six enfants sont nés du mariage de Nicolas Macard et de Marguerite Couillard : Marie-Madeleine, Geneviève, Anne, Ignace, mort en bas âge, Catherine-Gertrude et Charles.

Ce dernier fut baptisé le 16 décembre 1656. Il épousa, le 20 décembre 1686, demoiselle Rénée, fille de Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu, Procureur au Siège royal de Niort; et de demoiselle Eléonore de Grandmaison. Après avoir fait partie, plusieurs années durant, du Conseil Souverain de Québec, Charles Macard mourut le 10 décembre 1732. Son épouse le suivit dans la tombe en 1717.

Marie-Madeleine, l'aînée des enfants de Nicolas Macard et de Marguerite Couillard, fut baptisée le 11 décembre 1647. Son parrain fut Charles Huault, sieur de Montmagny, Gouverneur du Canada, et sa marraine fut Marie Couillard, sa tante.

A l'âge de huit ans, Marie-Madeleine Macard fut enlevée par les Iroquois, avec sa sœur Geneviève. Une fois en liberté, on la confia aux soins de Madame de la Peltrie. Elle n'avait que seize ans lorsqu'elle

entra dans une des plus puissantes familles du Canada par son mariage avec M. Charles Le Gardeur, sieur de Villiers, capitaine d'un détachement des troupes de la marine. Il était fils de Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, et de Marie Favery. Nous savons déjà que Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Repentigny, frère de M. de Villiers, avait épousé Marguerite, fille de Jean Nicolet et de Marguerite Couillard. Comme on le voit la famille Couillard était intimement unie aux Le Gardeur. Les personnes dont les noms suivent assistèrent au contrat de mariage, qui fut exécuté le 18 janvier 1663, par le notaire Audouard : Dubois d'Avaugour, Gouverneur du Canada, Jérôme Lallemand, Jésuite, Madelaine Chavigny de la Peltrie, le Chevalier des Cartes, Pierre Chastelain, Marie Favery, Marie Renouard, Le Gardeur de Tilly, François Bissot, sieur de la Rivière, Guillemette Hébert, Geneviève Juchereau, Catherine Le Gardeur, Geneviève Couillard, Charles Bazire. Madame de Villiers mourut à vingt ans. Elle fut inhumée le 14 février 1667. M. de Villiers décéda aux Trois-Rivières le 23 septembre 1684. Les deux filles qui étaient nées de cette union moururent en bas âge.

* * *

Geneviève Macard fut baptisée au mois d'octobre de l'année 1649. C'est elle qui fut enlevée par les Iroquois avec Marie-Madeleine, sa sœur aînée, ainsi que les enfants de M. Moyen, brave cultivateur de l'île aux Oies. On sait que cette île était comprise, à cette époque, dans la seigneurie de la Rivière du Sud, que la Compagnie de la Nouvelle-France avait

conçédée à M. de Montmagny, Gouverneur du Canada. L'île aux Oies devint plus tard la propriété de M. Moyen, qui s'y établit avec sa famille. Ce riche colon, originaire de Paris, avait déjà commencé à défricher une partie de son domaine, lorsqu'il fut tué par les Iroquois. Au mois de juin de l'année 1655, c'était le jour de la Fête-Dieu, ces barbares tombèrent à l'improviste sur l'île qu'ils dévastèrent. Après avoir massacré M. et Madame Moyen, ils s'emparèrent de leurs enfants et disparurent dans les bois avec leur précieux fardeau. Elisabeth et Marie Moyen durent suivre leurs cruels ravisseurs. Le jeune Moyen ainsi que les deux petites filles de M. Macard, Marie-Madeleine et Geneviève, partagèrent leur captivité. Abandonnés à la merci des meurtriers de leurs parents, ces pauvres enfants s'attendaient à la mort la plus cruelle. On les traîna jusqu'à Ville-Marie.

Comme la nouvelle de cet enlèvement était déjà parvenue à cet endroit, on avait pris tous les moyens possibles pour arrêter les Iroquois et leur enlever leurs victimes. Lambert Closse, aide de camp du fondateur de Montréal, toujours prêt à s'exposer dans les moments difficiles, voulut être du nombre des braves qui devaient les délivrer. Avec le concours d'un interprète et de quelques compagnons, il réussit à entamer des négociations qui eurent un heureux succès : " Pour quelques Agniers, que les Français avaient pris près de Montréal, dit M. de Casson, les trois enfants de M. Moyen, ceux de M. Macard, les MM. de St-Michel, Trottier et Laperle, furent rendus à la liberté. Ainsi on leur fit rendre tous les captifs, et comme ces deux familles

Moyen et Macard étaient des plus considérables du pays, le Canada a reçu un grand bienfait du Montréal" (1). "Les demoiselles Moyen et Macard furent traitées avec la plus grande sollicitude par Mlle Jeanne Mance, et Madame de la Peltrie. Ces deux personnes dévouées prirent soin de leur éducation, et développèrent en elles ces belles qualités du cœur et de la vertu, qui les mirent en recommandation dans la Nouvelle-France" (2).

Elisabeth Moyen, le 12 août 1657, épousa, à Montréal, le major Lambert-Closse qui avait remplacé M. de Maisonneuve pendant quelques mois, au gouvernement de Ville-Marie. Closse est le type du brave sans peur et sans reproche. En 1653, avec 34 hommes et deux mauvaises pièces de canon, il avait repoussé une armée de deux cents Iroquois, qui voulaient attaquer la place.

Ce héros, aussi fervent chrétien que soldat intrépide, fut tué au mois de février 1662. Il tomba au champ d'honneur, avec douze de ses compagnons. A sa mort il laissait à sa jeune veuve une fille, nommée Cécile, qui épousa, en premières noces, Jacques Bizard, écuyer, major de Montréal. Le mariage fut béni le 16 août 1678, en présence des personnes suivantes : M. de Frontenac, Gouverneur du Canada, Isabelle Moyen, Marie Moyen, Duguay, d'Ailleboust, Catherine Le Gardeur, Barbe de Boulogne, Madeleine Boucher, Agathe de St-Père, Perrot.

En secondes noces, elle épousa Raymond Blaise, sieur des Bergères de Rigaudville.

(1) L'abbé Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, page 16.

(2) L'abbé Faillon, *Histoire de la Colonie Française*.

La veuve de Lambert Closse ne pouvait demeurer sans secours; aussi les messieurs de Saint-Sulpice, pour lui venir en aide, lui concédèrent un fief en récompense des nombreux services qu'avait rendus son mari.

Marie Moyen demeura avec mademoiselle Mance pendant deux ans. Puis, elle épousa un célèbre capitaine, Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant.

Le jeune Moyen grandit à Ville-Marie, et mourut au champ d'honneur, dans une attaque contre les Iroquois. Il avait à peine atteint sa vingtième année.

* * *

Revenons aux demoiselles Macard. "On sait, disent les Annales des Ursulines, que la protection de Madame de la Peltrie valut toute une fortune aux demoiselles Macard, devenues si tristement orphelines. Geneviève, qui se trouvait au pensionnat par la charité de la pieuse fondatrice, devint en 1666, l'épouse de M. Bazire, le plus riche marchand de Québec, receveur des droits et domaines du Roy, qui s'était attaché à faire l'aumône la plus agréable à Dieu, en procurant l'instruction à des enfants sans ressources" (1). Ce mariage fut célébré le 11 janvier 1666. M. Bazire possédait alors, en société avec M. Denis, l'île Percée. Il mourut en 1677, et fut inhumé dans l'église de Québec. Un fils naquit de ce mariage, mais il mourut en bas âge.

Deux ans après le décès de son mari, Geneviève Macard épousa, à Québec, le sieur François Provost,

(1) *Annales des Ursulines.*

écuyer, major des troupes royales, au château St-Louis, et Gouverneur des Trois-Rivières, monsieur Provost, né en 1638, était fils de Charles Provost et de Jeanne du Gousset.

Le mariage qui fut béni dans l'église de Québec, (1) réunit plusieurs personnes marquantes. M. Provost se distingua en plusieurs circonstances. Ce fut principalement en 1690, lorsque Phipps voulut s'emparer de la ville de Québec, qu'il montra son habileté dans la manière de défendre cette place. M. de Frontenac ne put que le féliciter, et en récompense de ses bons services il l'éleva à la charge de Lieutenant de l'Amirauté. M. Provost remplit cette fonction jusqu'à sa mort qui arriva en 1702. Il ne laissa point de postérité. Il fut inhumé dans l'église de Québec.

Veuve de son second mari, malgré ses 54 ans, Geneviève Macard épousa, en troisième noces, le chevalier d'Alogny, marquis de la Grois. Par ce mariage, elle devenait la première marquise canadienne.

(1) Le premier jour du mois d'août, de l'an mil six cent soixante et dix-neuf, après avoir donné dispense des trois bans de mariage, d'entre François Provost, écuyer, major du Château St-Louis de Québec, âgé de 41 ans, fils du sieur Charles Provost et de Demoiselle Jeanne du Gousset, ses père et mère, de la paroisse de St-Eustache de la ville de Paris, d'une part; et Demoiselle Geneviève Macart, âgée de 29 ans, veuve du sieur Charles Bazire, vivant, intéressé dans la ferme du roy, en ce pays, de cette paroisse, d'autre part. Nous, Henry de Bernières, vicaire-général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec, et curé de l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de cette ville, les avons, en la dite Eglise, interrogés et leur consentement mutuel par nous pris, les avons, par paroles de présents, conjoints en mariage, en présence de Messire Jacques Du Chasdon, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Consi.s... Charles Aubert de la Chesnaye, intéressé dans la ferme du Roy, en ce pays, Josias Boisseau, Pierre Bécard, écuyer, sieur de Grandville, beau-frère de la dite épouse, lesquels ont signé.....

H. de Bernières.

La famille d'Alogny a été l'une des plus illustres du Poitou. De Saint-Allais on retrace la lignée depuis N. d'Alogny, qui vivait à la fin du douzième siècle. Les familles de La Touche, de la Roche des Aubins, de Lancosme, du Plessis de Beaulieu (1), étaient du nombre de ses puissants alliés. L'époux de Geneviève Macard était fils de Louis d'Alogny, marquis de la Grois (2), et de Charlotte Chasteigner d'Ingrande.

Le mariage fut béni le 5 novembre 1703, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, tous personnages marquants de la colonie.

“ Le cinquième jour du mois de novembre de l'an mil sept cent trois, après la publication d'un ban de mariage, faite le quatre du présent mois, et ayant obtenu la dispense des deux autres, de monsieur Glandelet, Vicaire-Général de Monseigneur l'Evêque de Québec, d'entre Messire Charles d'Alogny, marquis de la Grois, capitaine, commandant une compagnie des troupes de la marine, entretenu par Sa

(1) François d'Alogny, chevalier, seigneur de la Grois, épousa en 1570, Jacqueline Duplessis, dame de Beaulieu, tante du Cardinal Richelieu, fille unique de François Duplessis, seigneur de Beaulieu et de Françoise de Trion.

(2) Ce dernier, petit-fils de François d'Alogny et de Jacqueline Duplessis, était capitaine de cavalerie au régiment de Calvados, Sénéchal de robe courte de la ville et duché de Chatelbraut. Ce fut en récompense de ses nombreux services militaires qu'on éleva ses terres en marquisat, par lettres du mois de février 1661. Il épousa, le 8 août 1657, Charlotte de Chasteigner, dame de Marigny, fille de François-Charles, comte de St-George, et de Gabrielle Régnauld. De ce mariage naquirent : Louis-Gabriel, comte de la Groye, aide de camp du roi, capitaine des chevaux-légers, dans le régiment de Rouvray ; Roch, prêtre ; Louis et Alexis, tous deux chevaliers de l'Ordre de Malte ; Charles d'Alogny, chevalier marquis de la Groye, lieutenant d'une compagnie des troupes en Acadie.

La famille d'Alogny portait : “ De gueules, à trois fleurs de lys d'argent, posées deux et un.—*Dt. St-Allais*, II vol., page 238.

Majesté, en ce pays, et major des dites troupes, fils de defunct Messire Louis d'Alogny, vivant marquis de la Croix, et de Dame Chasteigner d'Ingrande, fille de M. le comte de St-George, ses père et mère, de la paroisse d'Ingrande, du pays de Chatelle... Province et diocèse de Poitou, d'une part; et Dame Geneviève Macard, veuve en secondes noces, de Messire François Provost, gouverneur pour le Roi, de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, de cette paroisse et évêché d'autre part, et ne s'étant découvert aucun empêchement légitime. Je, François Duprés, curé de Québec, les ay mariés solennellement, selon les formes prescrites par Notre Mère, la Sainte Eglise, en présence de Messire Philippe de Rigault, marquis de Vaudreuil, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, et commandant général, en toute la Nouvelle-France; de Messire François de Beauharnois, chevalier, conseiller du Roy... de Messire le chevalier de Beauharnois, commandant le navire la Seine, de Messire de Beauharnois de Beauville, lieutenant d'une compagnie, de M. de Courtemanche, capitaine, de M. Dupuy, lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, de M. de La Bouteillerie, de M. de Lespinay, tous parents et amis de l'époux et épouse, de mademoiselle Macard, mademoiselle Marie-Catherine Le Gardeur, de M. le baron de Beaucourt, de demoiselle Charlotte Charest, épouse de M. de Courtemanche... qui ont signé.

Signé : F. Duprés, prêtre,

Comme on peut le voir, l'élite de la société de Québec assistait au mariage de M. d'Alogny et de Geneviève Macard. Au mois de juin de l'année

1667, le marquis de la Grois, au cours d'un voyage qu'il fit en France, reçut le titre de lieutenant de vaisseau. Le ministre lui conseillait, dans une lettre, de profiter de son passage en France pour lever quelques recrues. M. d'Alogny rendit de bons services, tant par terre que par mer. Il se couvrit d'honneur en plusieurs circonstances, principalement en 1696, lors d'une expédition contre les Iroquois, où, avec ses 200 hommes, il accomplit de prodigieux exploits.

Les charges que le roi de France lui confia suffirent pour résumer son éloge.

Il périt en mer, en 1714, dans le naufrage du "St-Jérôme," avec M. Dumontier, secrétaire du marquis de Vaudreuil, et Paul-Auguste Juchereau, sieur de Maure. Avec le marquis de la Grois, s'éteignait la belle famille d'Alogny, qui a donné à la France de vaillants capitaines.

Geneviève Macard décéda dix ans après (1). Elle fut inhumée dans l'église de Québec. "Le vingt-trois février mil sept cent vingt quatre, a été inhumée dans l'église, Dame Geneviève Macard, veuve de M. le marquis d'Alogny de la Groye, décédée le jour précédent, après avoir reçu les derniers sacrements, âgée environ de 77 ans. Présens, J.-B. Brosot et plusieurs autres."

Boulard, ptre.

* * *

(1) Le testament de la marquise d'Alogny fut passé devant maître Barbel, notaire, à Québec, le 23 décembre 1723. Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, Lieutenant de l'Amirauté, fut l'exécuteur testamentaire. "Madame d'Alogny, en mourant, légua à l'église de Québec, la somme de mille livres, à la charge de dire 24 messes basses, par année, pour les âmes du purgatoire les plus abandonnées.

Anne, troisième fille de Nicolas Macard et de Marguerite Couillard, fut baptisée le 28 mars 1652. Elle fut, comme ses sœurs aînées, élève des Ursulines de Québec. Le 22 octobre 1668, elle épousa M. Pierre Béquart, sieur de Grandville officier dans les troupes du Régiment de Carignan. Il était fils de Denys Béquart, et de Jeanne Milleron, de la paroisse de St-Eustache de la ville de Paris. Un de ses compagnons d'armes, M. Paul Dupuis, le même jour et dans la même église, unissait sa destinée à demoiselle Jeanne, fille de Louis Couillard, sieur de Lespinay et de Geneviève Després.

Ces deux mariages furent bénits par M. de Bernières, en présence de Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Repentigny, cousin des épouses, de Claude Bermen, sieur de la Martinière, oncle de Jeanne Couillard, de Nicolas Guillaud, sieur de la Chaussée. M. Béquart, arrivé au pays en qualité de lieutenant, se distingua si bien dans les expéditions contre les Iroquois, que le marquis de Denonville, gouverneur du pays, écrivant au roi, en 1687, disait : " Les sieurs de la Durantaye, Grandville, Dupuis, Berthier, et Longueuil qui ont très bien servi, et seraient de très bons capitaines. Je ne saurais vous dire combien M. de Grandville et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués par-dessus les autres"(1).

Ces exploits valurent à l'époux d'Anne Macard le grade de capitaine, qu'il reçut en 1687. Trois ans plus tard, lorsque Phipps voulut s'emparer de Québec, le major Provost, son beau-frère, l'envoya dans

(1). *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*, II vol., page 163.

le bas du fleuve St-Laurent, afin d'en examiner les différentes passes avant l'arrivée des ennemis.

Pendant qu'il s'acquittait de cette mission périlleuse, il fut pris par Phipps, et demeura prisonnier à bord du vaisseau anglais. Là, il rencontra sa tante, madame de La Lande, et madame Jolliet, fille de cette dernière. Ces dames avaient été capturées avec d'autres Français, dans le golfe St-Laurent. Tous ces prisonniers durent assister au bombardement de la ville de Québec. L'histoire de l'Hôtel-Dieu nous rapporte le fait suivant : Un jour qu'on entendait du bateau amiral, le bruit que produisait l'arrivée de M. de Callières à la tête d'un détachement de 800 hommes, qui arrivaient en sautant et en chantant, les Anglais voulurent connaître la cause de cet enthousiasme et demandèrent à M. de Grandville ce que tout ce bruit signifiait : "il écouta les fifres et les caisses, et voyant bien d'où cela venait, il leur dit cavalièrement :—Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien ; c'est M. le Gouverneur de Montréal, qui arrive avec les gens d'en haut ; vous n'avez qu'à plier bagage, car ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines"(1).

On connaît le reste de cet épisode. Les batteries de Québec firent un tel dommage aux vaisseaux ennemis, que Phipps rebroussa chemin. M. de Grandville, ainsi que les autres prisonniers français, fut délivré par l'entremise de madame de La Lande, dont nous parlerons bientôt.

Dans l'expédition de l'année 1696, où le comte de Frontenac s'était réservé le commandement des

(1) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*, II vol., page 228.

troupes françaises, M. de Grandville, avec ses 200 hommes, se distingua si bien, qu'il mérita d'être promu à la charge de Procureur Général du roi, à Québec.

L'année suivante, le gouverneur jetait les yeux sur lui pour l'engager à servir à bord du navire "Le Pélican," avec Le Moyne d'Iberville, du Gué de Boisbriant, de La Salle et de Bienville.

En 1704, le roi, dans une lettre adressée au gouverneur de Québec, approuvait le choix qu'il avait fait de M. de Grandville, pour commander le vaisseau "l'Atalante," dans un voyage à la baie d'Hudson. Ces différents postes, auxquels il fut appelé, montrent que M. de Grandville avait mérité la confiance de ses supérieurs. Ce brave gentilhomme mourut au poste d'honneur, sur l'île Royale. Son corps fut transporté à Québec, et il fut inhumé dans l'église, le 6 mai 1708.

" Le sixième jour de may, mil sept cent huit, à été inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de cette Eglise, l'ayant ainsy demandé, le sieur Pierre Béquart de Grandville, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, âgé de 69 ans, mort le premier de ce mois, à l'Isle Royale, d'où il a été apporté icy, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, par M. Ménage, prêtre, missionnaire. L'enterrement a été fait par moy, curé de Québec, en présence de M. Jacques Raudot, Intendant, et de maître Mathieu Martin de Lino, Conseiller. . .

Anne Macard, épouse de M. Béquart, mourut en 1731. Elle fut inhumée le 11 décembre, dans l'église de Québec.

Plusieurs enfants étaient nés de son mariage. L'aîné, Daniel, fut baptisé le 9 septembre 1669. Il eut pour parrain Daniel de Remy, sieur de Courcelles, Gouverneur du Canada. Sa marraine fut Louise Juchereau, épouse de M. Aubert de La Chesnaye. Il mourut en 1689.

Le deuxième, Jean-Baptiste, fut baptisé le 25 octobre 1670. Son parrain fut Jean Talon, Intendant. Il mourut en 1699.

Louis, le troisième, baptisé le 14 avril 1673, fut inhumé le 24 juillet 1718.

Marie-Angélique fut baptisée le 12 septembre 1680, ainsi qu'il appert par l'acte suivant :

"Le dixième jour du mois de septembre de l'an mil six cent quatre-vingt, par nous, Henry de Bernières, Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque de Québec, et curé de cette Eglise paroissiale, a été baptisée, en la dite Eglise, Marie-Angélique, fille de Pierre Béquart, escuyer, sieur de Grandville, et de Dame Macard, sa femme, née le jour d'hier. Les parrain et marraine ont été Charles Couillard, escuyer, sieur de Beaumont, et demoiselle Marie-Angélique Denys, femme de Charles Aubert et de la Chesnaye, lesquels ont signé."

Signé : de Grandville,

Charles Couillard, H. de Bernières.

Marie-Angélique Denys.

Parmi les enfants issus du mariage de Pierre Béquart et d'Anné Macard, on connaît : Pierre, sieur de Fondville, baptisé le 30 juin 1683; Paul, baptisé le 18 janvier 1695, et inhumé le 20 mars

1754 (1); Marie-Geneviève, François-Charles, baptisé le 31 mai 1675, à peine âgé de 25 ans, remplissait la charge de Procureur du Roi à Québec, il fut inhumé le 2 janvier 1703, dans l'église.

Marie-Anne, baptisée le 15 juillet 1677, épousa (2) le 7 novembre 1702, Pierre-Jacques de Joybert, chevalier, seigneur de Soulanges. Ce dernier était enseigne de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de la marine. Il était fils de Pierre-Jacques Joybert, commandant en Acadie, et de Dame Marie Chartier, fille de Louis-Léandre Chartier de Lotbinière et de Marie-Elizabeth Damours.

(1) Le vingt mars mil sept cent cinquante-quatre, par nous, curé de Québec soussigné, a été inhumé dans l'Eglise de cette paroisse M. Paul Béquart de Grandville, écuyer, sieur de Fondville. Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis, Capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, décédé le jour précédent, muni des sacrements, âgé de cinquante-huit ans; étaient présent MM. Joseph Lemoine, écuyer, sieur de Longueuil, Lieutenant du Roy à Québec, M. François Bigot, Intendant.... et nombre d'autres. J. F. Rocher, curé.

(2) Le septième jour du mois de novembre, de l'an 1702, après avoir obtenu la dispense des trois bans de mariage de M. de Maizière, Grand Vicaire de Monseigneur l'Evêque de Québec, d'entre Pierre-Jacques Joybert, Chevalier, Seigneur de Soulanges, enseigne et capitaine d'une compagnie franche de la marine, fils de défunt Pierre Joybert, Seigneur de Soulanges et de Marson, commandant à l'Acadie, et de Dame Marie Chartier, ses père et mère, d'une part; et de Dlle Marie-Anne de Grandville, fille de Pierre Béquart, escuier, sieur de Grandville, lieutenant d'une compagnie franche de la marine, et de Marie-Anne Macard, ses père et mère, aussi de cette paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement, je, François Dupré, curé de Québec, les ay mariés, et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence de Messire Jean Bochart, Chevalier, Seigneur de Champigny, Intendant du Havre-de-Grâce, de Messire Philippe de Vaudreuil, Chevalier de l'Ordre de St-Louis, Gouverneur de Montréal, de Messire Claude de Ramezay, Chevalier et commandant les troupes de la marine, de Messire maître Louis-René de Lotbinière, lieutenant général, de Messire Charles Bécard, escuyer, et procureur du Roy, frère de l'épouse; de Messire le marquis d'Alogny de la Grois, capitaine dans les troupes, de M. Augustin Le Gardeur, qui ont signé.

F. Dupré, ptre, curé.

Comme on le voit Guillaume Couillard compte parmi ses descendants les familles de Joybert, de Beaujeu, de Longueuil.

* * *

La famille de Joybert était originaire de la Champagne. D'ancienne noblesse française, les Joybert pouvaient retracer leur lignée depuis François-Joseph, sieur de Marson, fils de sieur de Joybert, Echanton du Roi, qui vivait au XIV siècle. Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers de mérite. M. Pierre de Joybert, qui vint au Canada, était né à St-Hilaire de Soulanges. Il avait épousé, le 17 octobre 1672; Marie, fille de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière. et de Dlle Elisabeth Damours. Cette dernière était la fille de Mathieu Damours, membre du Conseil Souverain de Québec.

M. de Joybert ayant eu le commandement de l'Acadie se fit concéder sur la rivière St-Jean, dans l'année 1672, un vaste domaine qui fut augmenté en 1691. Il mourut en 1678, laissant un fils, et une fille qui devint l'épouse du marquis de Vaudreuil. Louise-Elisabeth de Marson, baptisée le 15 juin 1678, épousa le 20 novembre 1690 Philippe de Rigault, marquis de Vaudreuil.

Les *Annales* des Ursulines font l'éloge de cette demoiselle, dans les termes qui suivent: "Mademoiselle de Marson, connue plus tard sous le nom de marquise de Vaudreuil, était une jeune personne d'une vertu solide et d'un esprit supérieur... Une sagesse rare tempérerait la vivacité de son caractère, et les attraits de sa figure étaient rehaussés par la plus naïve expression de modestie. Présentée à la

coût par le marquis de Denonville, elle devint sous-gouvernante des enfants du roi en 1708". . .

Comme on le voit, en entrant dans la famille de Joybert, Marie-Anne Béquart, petite-fille de Marguerite Couillard, faisait une alliance qui la mettait en relation avec quelques-unes des familles les plus distinguées du pays.

M. Pierre-Jacques de Joybert, son époux, était né en 1677. Entré de bonne heure dans l'armée, en qualité de lieutenant, on le recommandait en 1696, pour remplir le poste de capitaine. Il servit avec tant de distinction que le roi le décora du titre de chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. En 1702, M. de Joybert obtint une vaste seigneurie comprenant quatre lieues de front sur une lieue et demie de profondeur : c'était la seigneurie de Soulanges. Il mourut en 1728. Marie-Anne Béquart mourut à Soulanges en 1767.

Marie-Geneviève, leur fille, entra dans la famille de Longueuil par son union avec le chevalier de Longueuil, second fils du premier baron. Le mariage fut béni le 17 octobre 1728. M. Paul-Joseph Le Moyne, chevalier de Longueuil, était né le 17 septembre 1701. Il mourut à Tours, France, le 12 mai 1778, laissant un fils et une fille : Joseph-Dominique et Marie-Geneviève. Cette dernière entra dans une célèbre famille canadienne par son alliance avec M. Louis Liénard de Beaujeu, sieur de Villemonde. Le mariage fut béni à Québec, le 17 février 1752. M. de Beaujeu était le frère du célèbre capitaine Daniel Liénard de Beaujeu, qui tomba glorieusement au champ d'honneur, au moment même où ses troupes

remportaient la victoire sur Braddock, à la Monongahéla. M. de Beaujeu mourut en son manoir de l'Île-aux-Grues, le 5 juin 1802. Son épouse décéda la même année. Il laissait trois enfants : Charles-François, Louis-Joseph, Jacques-Philippe. Charles-François, qui devint plus tard le comte de Beaujeu, est né à Québec, le 8 novembre 1756. Il épousa Emilie, fille du chevalier Baugard. Il laissa un fils, le vicomte Amédée de Baugard de Beaujeu, qui servit avec distinction dans l'armée française. Il mourut en 1846, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix ans (1).

2^e Louis-Joseph, appelé le chevalier de Beaujeu, mourut en 1816.

3^e Jacques-Philippe-Saveuse de Beaujeu épousa demoiselle Catherine, fille de l'honorable Gaspard Chaussegros de Léry. Le mariage fut célébré le 2 novembre 1802. La famille de Léry était déjà l'alliée de la famille Couillard. Une des filles du chevalier de Léry, Marie-Angélique, avait épousé à Québec, en 1781, l'honorable Antoine-Gaspard Couillard de Lespinay, seigneur de St-Thomas de Montmagny.

M. de Beaujeu mourut en 1732 laissant un fils, George-René-Saveuse, né le 4 juin 1810. Il épousa, le 20 septembre 1832, demoiselle Adélaïde-Suzanne, fille de M. Philippe Aubert de Gaspé et de dame Suzanne Allison. Il mourut en 1865.

Madame Philippe de Beaujeu décéda en 1847. Voici en quels termes le Journal de Québec publiait la nouvelle de cette mort : " A Montréal, vendredi, le 19 du courant, à l'âge de 67 ans et deux mois, dame

(1) L'abbé Daniel, *Nos Glôires Nationales*, pages 146, 147 et 267.

Catherine Chaussegros de Léry, veuve de feu l'honorable Jacques-Philippe-Villemonde-Saveuse de Beaujeu, usufruitière des Seigneuries de Soulanges, et de la Nouvelle-Longueuil. Elle était sœur du Lieutenant-Général, Vicomte Chaussegros de Léry, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, Commandant de l'Ordre de St-Louis, mort au service de la France, et de feu l'honorable Chaussegros de Léry... Madame de Beaujeu était aussi petite-fille de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, Ingénieur en chef de Sa Majesté Très Chrétienne, celui qui, le premier; fit fortifier Québec"... Madame de Beaujeu fut inhumée à Soulanges.

Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil, fils du chevalier de ce nom et de demoiselle Marie-Geneviève de Joybert, s'enrôla de bonne heure dans l'armée canadienne. Il est surnommé le colonel de Longueuil. Il fut successivement promu aux grades de capitaine, puis aide-major dans les troupes. Il épousa la veuve du chevalier de Bonne de Lesdiguères qui fut tué au siège de Québec, en 1759. M. de Longueuil mourut à Montréal, le 14 janvier 1807 (1).

* * *

Catherine-Gertrude, cinquième enfant de Nicolas Macard et de Marguerite Couillard, fut baptisée le 15 novembre 1655. Après avoir été élève des dames Ursulines, elle épousa, le 24 octobre 1672, Jean-Baptiste, fils de Jean des Champs, seigneur des Landes, et d'Elizabeth de Bin, de Clipponville, évêché de Rouen.

(1) *L'abbé Daniel, Nos Gloires Nationales*, page 184.

M. des Champs était né en 1646. Sa famille fut une des plus remarquables de la vieille France. D'ancienne noblesse, elle portait : " D'argent à trois perroquets de sinople, passans et contournés, onglés et béqués de gueules, posés deux et un "(1).

Le mariage de M. des Champs fut béni à Québec, le 24 octobre 1672, en présence de M. de Frontenac, gouverneur du Canada, des sieurs de Chambly, Bazire, de Grandville, La Ferté, de Sorel, tous officiers du régiment de Carignan, ou amis des nouveaux époux. L'année même de son mariage, l'intendant Talon lui accorda une concession de terre de deux lieues de front, sur deux lieues de profondeur. Cette seigneurie, située sur le Saint-Laurent, de chaque côté de la rivière Ouelle, porta le nom de la Bouteillerie. M. des Champs voulut, en lui donnant ce nom, rappeler le souvenir d'une de ses aïeules, Suzanne Le Bouteiller. Ce fief fut plus tard augmenté en faveur de dame Geneviève de Ramesay. A peine âgé de 28 ans, M. de Boishébert se rendit dans son domaine, avec sa jeune épouse, où il s'appliqua au défrichement et à la culture de ses terres (2).

Il érigea son manoir à trois milles environ de l'embouchure de la rivière Ouelle, et ouvrit des défrichements à deux endroits à la fois. Le premier, vis-à-vis " le portage," et le second sur les terres qui appartiennent à la fabrique.

M. de Boishébert fit venir plusieurs familles sur son vaste domaine et il travailla toute sa vie comme le plus humble de ses censitaires, pour le défricher

(1) *D'Hozier, Armorial Général de la noblesse de France.*

(2) *L'abbé Casgrain, " Une Paroisse Canadienne,"* page 491.

et le mettre en valeur. Suivant l'abbé Casgrain il eut néanmoins beaucoup de peine à s'accoutumer à ce genre de vie. Il semblait regretter les habitudes du grand monde et la société distinguée que son nom et sa fortune lui donnaient le droit de fréquenter. " Madame de la Bouteillerie, écrit l'abbé Casgrain, partageait naturellement les habitudes sociales, mêlées des qualités et des défauts de son mari. D'une famille considérable, comme l'attestent ses alliances, entre autres le mariage d'une de ses sœurs, avec un des premiers gentilshommes canadiens, Charles Le Gardeur, Sieur de Villiers, elle était née, et avait été élevée à Québec, à deux pas du Château St.-Louis, qui était le rendez-vous d'une société bien trop brillante pour les ressources du pays. Aux Ursulines, où elle avait fait son éducation, elle avait reçu les leçons de Marie de l'Incarnation, et des autres Mères fondatrices. Reléguée à 20 ans dans les bois de la rivière Ouelle, l'esprit encore tout plein des souvenirs de sa joyeuse enfance, pouvait-elle faire autrement que chercher à en retracer quelque image, dans l'intérieur de sa maison, et dans ses rapports avec son mari et ses voisins? "

M. de Boishébert désireux de venir en aide à la construction d'une église, donna à Mgr de Laval huit arpents de terre. Une chapelle fut érigée sous le nom de Notre-Dame de Liesse.

Lorsqu'en 1690, le général Anglais voulut faire une descente sur les bords de la rivière Ouelle, les habitants de cette seigneurie les accueillirent avec une pluie de balles qui les mit en fuite. Parmi les combattants se trouvaient François et Joseph, tous deux fils de M. Jean-Baptiste de Boishébert.

Madame des Champs mourut à l'âge de 24 ans, elle fut inhumée à l'Islet au mois de novembre de l'année 1680. M. de Boishébert lui survécut pendant 23 ans(1). L'abbé Casgrain fait l'éloge de ce seigneur canadien dans les termes suivants: "Simple et uniforme comme tous les gentilshommes campagnards comme lui, son existence se partageait entre la culture de son domaine, l'administration de ses propriétés, les délassements de la chasse, quelques correspondances, et les relations de l'amitié. Chaque année, à la fin de décembre, le seigneur de la rivière Ouelle, déposait pour quelques jours son costume rustique, et redevenait l'élégant officier d'autrefois. Vêtu de ses habits militaires, l'épée au côté, il se rendait au Château St-Louis, pour rendre, suivant la coutume scrupuleusement suivie, son tribut d'hommages au gouverneur. Homme de foi, aussi bien qu'homme d'honneur, sa présence à l'église faisait l'édification des fidèles. Le seigneur de la Bouteillerie mourut en 1703. Les obsèques furent simples, sans éclat, comme avait été la vie du modeste seigneur. Mais le deuil était dans les cœurs, et se manifestait sur le visage et dans les larmes des assistants. Le corps de M. de La Bouteillerie fut inhumé sous son banc seigneurial. Aucun monument ne marque l'endroit où reposent les restes du premier seigneur de la rivière Ouelle (2). Si vous cherchez un monumentregar-

(1) *L'abbé Casgrain, — Une Paroisse Canadienne*, page 491.

(2) Une croix de cinq pieds de hauteur a été élevée sur la tombe de M. de Boishébert. On y voit l'inscription suivante: Cigit Jean Deschamps de Boishébert, écuyer, seigneur de la Bouteillerie et autres lieux, inhumé le 16 décembre 1703, sous la porte de son banc en l'église de la Rivière-Ouelle, R. I. P. Hommages respectueux de ses descendants F. D. Monk, écuyer, et Jean de Boishébert, 1er août 1896.

dez autour de vous... voyez cette superbe seigneurie, ces champs fertiles, ces familles heureuses et prospères; voilà son œuvre, c'est un monument qui mieux que le marbre et le bronze transmettra son nom à l'avenir '(1).

Les enfants de M. de Boishébert et de Marie-Catherine Macard sont: Jean-Baptiste, baptisé le 27 septembre 1673, il eut pour parrain Charles Bazire, son oncle, et pour marraine Barbe de Boulogne, veuve de M. Louis d'Ailleboust.

Charles-Joseph, baptisé le 18 août 1674, entra dans le clergé séculier. Il fut ordonné prêtre le 15 avril 1702. Il mourut en 1726, chanoine de l'Église de Québec.

Louis-Henri, baptisé le 8 février 1679, entra dans la célèbre famille de Ramesay, par son mariage avec Louise-Geneviève, fille de Claude de Ramesay, chevalier de St-Louis, et de Marie-Charlotte Denis. M. de Boishébert était lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine (2). Par son mariage, M. de Boishébert faisait une alliance distinguée.

(1) *L'abbé Casgrain, Une Paroisse Canadienne*, page 507.

(2) "Le dixième jour de décembre de l'année mil sept cent vingt et un, avec la dispense des trois bans accordée par Mgr l'Évêque de Québec, je sousigné, curé de Ville-Marie, et Grand Vicaire de mon dit seigneur l'Évêque ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent, de Louis des Champs écuyer, sieur de Boishébert, Seigneur de la Boutellerie, âgé de 41 ans, lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine et aide-major de Québec, fils de Jean-Baptiste des Champs, écuyer, Seigneur de la Boutellerie, et de Dlle Catherine Macart, de la paroisse de Québec, d'une part; et de Dlle Louise-Geneviève de Ramesay, âgée de 22 ans, fille de Messire Claude de Ramesay, Seigneur de la Gesse, Montigni, Boisfleurant, et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, Gouverneur de la ville de Montréal, et de ses dépendances; et de Dame Charlotte Denis, son épouse, de cette Paroisse, d'autre part; les ay mariés selon la forme prescrite par l'Église, en présence du dit messire Claude de Ramesay, père de la dite Epouse; de Jean-

La famille de Ramesay fut une des plus célèbres de la Nouvelle-France. Claude de Ramesay, seigneur de la Gesse, de Montigny et de Boisfleurant, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, qui en fut le chef au Canada, fut appelé au poste de gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal. Il avait épousé, à Québec, Marie-Charlotte, fille de Pierre Denys, sieur de la Ronde (1), et de Catherine Le Neuf.

Parmi ses nombreux enfants nous devons mentionner Marie-Catherine, Ursuline, connue sous le nom de sœur Sainte-Radegonde ; Jean-Baptiste, né en 1708, qui devint major à Québec. Ce fut le plus célèbre. Après avoir pris une part active aux guerres de l'Acadie, il se distingua encore au siège de Québec. C'est à ce gentilhomme que Montcalm, mourant, confia le sort de la colonie.

M. Louis des Champs de Boishébert mourut à Québec en 1736. Il avait eu six enfants, de son

Louis de la Corne, Ecuyer, chevalier.... capitaine d'une compagnie de la marine et major des troupes de ce pays, René Robineau, Ecuyer, Seigneur de Portneuf, capitaine.... de Pierre Le Gardeur, écuyer, Seigneur de Repentigny, capitaine.... de Paul d'Ailleboust, écuyer, sieur de Périgny, aussi capitaine, et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé avec nous."

Signé : Claude de Ramesay,
Louis-Henri de Boishébert,
Louise-Geneviève de Ramesay,

Belmont, curé et vicaire général.

(1) La famille Denys, connue sous les noms de la Trinité, de St-Simon, de la Ronde, de Fronsac, de Bonaventure, a fourni des hommes remarquables. Que de belles pages nous aurions à écrire sur ces gentilshommes ! On les compte parmi les alliés de la famille Couillard : Simon-Pierre Denys, chevalier, sieur de Bonaventure, frère de madame Claude de Ramesay, ayant épousé, vers l'année 1686, demoiselle Geneviève, fille de Louis Couillard de Lespinay et de Geneviève Després. Les Denys reçurent leurs lettres de noblesse en même temps que les Couillard.

épouse, Geneviève de Ramesay. Nous connaissons : I. Claude-Louis, baptisé à Montréal, le 22 septembre 1722 il eut pour parrain Claude de Ramesay, son grand-père, et pour marraine, la marquise d'Alogny, représentée par Angélique de Ramesay. Il mourut le 3 juin de l'année suivante.

II. Louise-Charlotte, baptisée le 2 septembre 1724, eut pour parrain François Clairambault, sieur d'Aigremont, et pour marraine, Marie-Louise de Ramesay. Elle épousa, le 30 juin 1745, Roch de Saint-Ours. Nous parlerons plus loin de cette vaillante famille, qui a joué un rôle important dans l'histoire de la Nouvelle-France.

III. Louise-Geneviève, née à Québec, le 7 octobre 1725, épousa le 6 janvier 1743, Charles-François, fils de Pierre-Thomas Tardieu de Lanaudière, et de Marguerite de Verchères. Elle mourut à Québec le 4 juillet 1762. M. de Lanaudière mourut le 1^{er} février 1776.

IV. Charles des Champs naquit à Québec, le 7 février 1727. A peine âgé de quinze ans, il entra dans l'armée, et servit en qualité d'aide-major, dans la garnison à Québec. Il se distingua en plusieurs circonstances, principalement en Acadie où il fit des prodiges de valeur. Il prit une part vraiment héroïque à la défense de Québec, en 1759.

“ A la fatale journée du 13 septembre, il se leva de son lit de douleur—il était sérieusement malade depuis plusieurs semaines—pour aller se mettre sous les ordres du marquis de Montcalm. A la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, le Chevalier de Lévis chargea M. de Boishébert du commandement

des grenadiers. Là, encore, il se conduisit en héros(1)."

Après la prise de Québec, étant repassé en France, il fut accusé d'avoir participé à la mauvaise administration de l'intendant Bigot. On le conduisit à la Bastille, où il languit sous cette accusation pendant les quinze longs mois que dura le procès. A la fin son innocence fut reconnue et on lui rendit sa liberté.

Il avait épousé, le 7 septembre 1760, Charlotte-Antoinette, fille d'Antoine-Adrien des Champs, seigneur de Boishébert, et de Marie-Catherine-Elisabeth Auber.

Un fils fut le fruit de cette union. Roch-Charles-Gabriel fut baptisé le 18 juin 1762.

V. Angélique-Josephte, sœur de Charles des Champs naquit à Montréal le 20 mars 1728. Elle entra chez les religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, sous le nom de sœur Sainte-Geneviève. Elle décéda le 4 octobre 1757, à l'âge de 30 ans. Revenons maintenant à la famille de Saint-Ours.

*
* *

La famille de Saint-Ours (2) eut pour chef, au Canada, noble Pierre de Saint-Ours, capitaine de troupes dans le Régiment de Carignan-Salières. Il était fils d'Henri de Saint-Ours, sieur d'Eschaillons, et de dame Jeanne de Calignon, et originaire du Dauphiné (3).

Issu d'une famille, dont la noblesse remonte au XIII siècle, M. Pierre de Saint-Ours voulut, comme tant d'autres, mettre son épée et son courage au ser-

(1) P.-G. Roy, *Bulletin des Recherches Historiques*.

(2) Les de Saint-Ours portent: D'or à un ours de sable debout posé de profil.

(3) L'abbé Daniel, *Nes Gloires Nationales*, I vol., page 153.

vice de son roi, afin de travailler à l'extension de la puissance coloniale de la France en Amérique. Aussi, après avoir fait les campagnes contre les Iroquois, voulut-il se fixer d'une manière définitive dans le pays qu'il était venu défendre. On sait que l'intendant Talon offrit à ces intrépides guerriers des domaines considérables afin de les engager à demeurer dans la Nouvelle-France. M. de Saint-Ours fut du nombre de ces braves. Ce fut en 1672, qu'il reçut la belle seigneurie de Saint-Ours, en récompense de ses glorieux services. L'acte de concession, qui nous a été conservé, nous prouve encore une fois que le but du roi de France, en concédant ces terrains, était de contribuer à l'extension de la foi chrétienne dans la colonie. " Sa Majesté ayant de tout temps recherché avec soin et le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'Eglise, les moyens de pousser, dans les pays les plus inconnus, par la propagation de la foy et la publication de l'Evangile, la gloire de Dieu, avec le nom chrétien, fin première et principale de l'establisement de la colonie française en Canada, et par accessoire aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes sociables, la grandeur de son nom et la force de ses armes. Et n'ayant pas estimé qu'il y en eust de plus sûres que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir par les qualités de leurs personnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres, et de la soutenir par une vigoureuse défense contre les insultes et les attaques auxquelles elle pourrait être exposée dans la suite des temps; a fait passer en ce pays bon nombre de ses fidèles sujets, officiers de ses troupes, dans le régiment de Carignan et autres.

dont la plupart se conformant aux grands et pieux desseins de Sa Majesté, voulant bien se lier au pays, en y formant des terres et seigneuries d'une étendue proportionnée à leur force, et le sieur Saint-Ours, capitaine au dit régiment nous ayant requis de luy en départir, nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la nouvelle, depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté... accordons, concédons... au dit sieur de Saint-Ours, l'espace de terre de front, qui se trouve sur le Saint-Laurent, depuis la borne de la concession de M. de Contrecoeur, jusqu'à celle de M. de Saurel, tenant par le dit fleuve, et par derrière la rivière des Ouamasca. Pour jouir de la dite étendue de terre en fief, seigneurie et justice, luy, ses hoirs et ayant cause, à la charge de la foy et hommage, que le dit sieur de Saint-Ours, ses hoirs et ayant cause, seront tenus de porter au Chasteau de St-Louis de Québec... Talon, 29 octobre 1672 "(1). Ce domaine était traversé par la rivière Richelieu, qu'on appelait alors rivière des Iroquois. M. de Saint-Ours commença bientôt les premiers défrichements. Quelle tâche pour un gentilhomme plus accoutumé à manier l'épée que la hache du bûcheron !

Il ne recula point devant ce travail ardu et pénible. S'étant mis à la tête de quelques braves censitaires, en peu d'années, sa seigneurie devint l'une des plus riches de la colonie.

M. de Saint-Ours avait épousé Marie Mullois dont il eut douze enfants. Ceux qui survécurent

(1) Document conservé dans la famille de Saint-Ours.

furent de belles alliances. Louis de Saint-Ours, l'aîné, fut baptisé en 1668. A cette occasion il reçut une vaste concession sur la rivière l'Assomption (1).

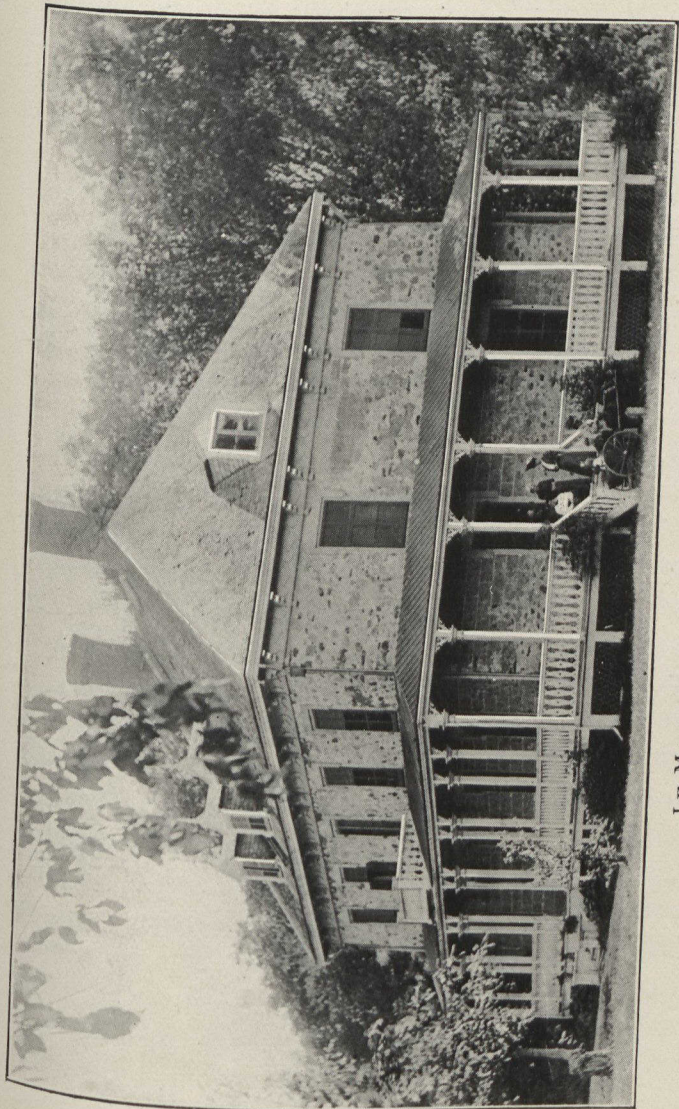
Marie-Barbe, née en 1669, entra dans la famille Le Gardeur de Beauvais; Marie-Anne baptisée à Sorel, le 24 novembre 1675, eut pour parrain Pierre de Saurel, compagnon d'armes de M. de Saint-Ours. Sa marraine fut Marie Le Gardeur, épouse d'un célèbre capitaine, Alexandre de Berthier (2).

Le souvenir de Marie-Anne est encore vivace au vieux manoir de Saint-Ours. On conserve dans la famille un tableau (3) qui la représente accomplissant un acte de bravoure qui mérite d'être mentionné ici. Laissons la plume à M. de la Potherie qui nous raconte cet exploit. " Mademoiselle de Saint-Ours, âgée de huit à neuf ans, était allée, avec des enfants de son âge, à l'île de Saint-Ours, à une demi-lieue de la maison paternelle, pour chercher des noisettes et pêcher des écrevisses. Tout à coup, un parti d'Iroquois, dérobant sa marche à la faveur des bois, se précipite sur la seigneurie et met le feu aux maisons. À la vue des flammes dont la lueur se projette au loin, les enfants comprennent instinctivement que l'ennemi est là; et aussitôt de gagner leur canot et de prendre la fuite. Comme ils coupaient droit sur le fort en plein canal, les Iroquois se mettent à lancer sur eux une grêle de traits. Effrayés par cette décharge, les enfants se blottissent au fond du canot et laissent

(1) Louis XIV lui donna ce domaine en souvenir du nom de Louis qu'on lui avait donné au baptême.

(2) *Archives de la Paroisse de Sorel.*

(3) D'après ce tableau Marie-Anne de Saint-Ours paraît avoir environ quinze ans.



LE MANOIR DE LA FAMILLE DE SAINT-OURS.

aller leur embarcation à la dérive. Alors, la jeune Demoiselle, ôtant une partie des vêtements qui l'embarraissaient, se jette à l'eau ; et, comme elle savait bien nager, elle espère pouvoir atteindre la rive. Les autres enfants, la voyant ainsi se précipiter dans les flots, se mirent à pleurer, ne doutant pas qu'elle allait se noyer. Pour elle, glissant adroitement le long du canot, du côté de l'île, de manière à n'être pas atteinte par les flèches des Iroquois, elle suit doucement les mouvements de la frêle nacelle. Le danger que couraient les enfants ayant été alors aperçu, on fit une sortie du fort, ce qui obligea l'ennemi à prendre la fuite et à aller se cacher dans les bois. Tout d'abord, lorsque le canot fut plus rapproché et que l'on vit le mouvement de l'eau, on crut que ce mouvement n'était autre que celui d'un petit barbet qui avait coutume de suivre les enfants. Mais ayant fait plus d'attention, les fonctionnaires ne tardèrent pas à reconnaître que c'était celui d'une personne qui se débattait dans l'eau. Aussitôt un officier s'élança sur une embarcation pour aller à son secours. Quelle ne fut pas sa surprise, quand il reconnut la belle Marie-Anne de Saint-Ours ! L'embarras était de la prendre ; car ces canots, qui sont d'écorce de bouleau, épais d'un écu, avec de petites varangues plates extrêmement volages, pour peu qu'on penche plus d'un côté que de l'autre, chavirent à l'instant. C'est ce qui arriva. Le soldat qui s'était trop pressé de tendre les bras à la jeune Demoiselle, tomba lui-même à l'eau et faillit se noyer. Faisant alors le plongeon, l'habile nageuse passe sous le canot et revient à fleur d'eau. On lui présente un aviron, et, à l'aide de ce secours, elle peut gagner la nouvelle

embarcation. Elle avait nagé plus d'un quart de lieue ; mais nullement découragée par le danger qu'elle a couru, elle ne songe qu'aux autres enfants et n'a de repos que lorsqu'ils sont tous ramenés sur le rivage" (1).

* * *

Jean-Baptiste de Saint-Ours, sieur Deschaillons, baptisé à Sorel le 11 septembre 1670, épousa le 25 novembre 1705, à Montréal, (2) Marguerite, fille de Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny et de dame Agathe de St-Pair. L'épouse de M. de Saint-Ours était la petite fille de Marguerite Nicolet. Comme on peut le voir la famille de Saint-Ours descend de Guillaume Couillard et de Louis Hébert.

Jean-Baptiste de Saint-Ours fut un des plus brillants officiers de son temps. Après avoir conquis le

(1) *L'abbé Daniel, Nos Gloires Nationales*, pages 159 et 160.

(2) Le vingt-cinquième jour de novembre de l'an mil sept cent cinq, après la publication de deux bans, M. de Belmont, Grand vicaire de Mgr l'Evêque de Québec, ayant donné la dispense du troisième, je soussigné prêtre faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Ville-Marie, après avoir pris le mutuel consentement par paroles de présent, de Jean-Baptiste de St-Ours, écuyer, sieur Deschaillons, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, âgé de trente-six ans, fils de M. Pierre de St-Ours, chevalier de l'ordre de St-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes de la marine, et de défunte Dame Marie Mulois, ses père et mère, d'une part, et de Demoiselle Marguerite Le Gardeur, fille de Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, lieutenant d'une compagnie du dit détachement, et de Dame Agathe de St-Pair, son épouse, les ai mariés... en présence de Pierre de St-Ours, père de l'époux, d'Antoine Pécaudy, sieur de Contrecoeur, de Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, père de l'épouse, de Pierre Le Gardeur, sieur de Beauvais... et de plusieurs autres parents et amis..

Signé : Deschaillons,
Marguerite Le Gardeur,
St-Ours, Repentigny,
Le Gardeur de Beauvais,
Pécaudy de Contrecoeur.

François-V. de Belmont, ptre.

grade de capitaine, il fut créé major des troupes de Québec, en 1731. Lorsqu'il mourut en 1747, il avait reçu la récompense des braves : la croix de St-Louis.

En mourant il laissait plusieurs enfants, Pierre-Roch de Saint-Ours, époux de Louise-Charlotte de Boishébert, en était le cinquième. Ce dernier, comme ses aïeux, embrassa la carrière des armes. Il servit son pays avec autant de dévouement que de distinction. Il mourut à l'âge de 70 ans. Il laissait trois fils pour perpétuer le grand nom des Saint-Ours, ce sont : Paul-Roch ; Charles-Louis-Roch et Charles-Quinson. Ce dernier mourut aux Indes Orientales. il avait épousé demoiselle Marie-Anne McKay.

Paul-Roch de Saint-Ours, né en 1747, épousa demoiselle Josephthe-Godefroy de Tonnancourt. Quatre enfants naquirent de ce mariage. Charles-Auguste, que nous connaissons, épousa demoiselle Aurélie Faribault. M. Paul-Roch de Saint-Ours mourut en 1814, à l'âge avancé de 78 ans. Louis-Roch de Saint-Ours fut un des hommes les plus remarquables de son époque. Il rendit de grands services à son pays dans l'armée coloniale. Après avoir mérité les grades de lieutenant, de capitaine, il fut appelé, en 1790, au poste de lieutenant-colonel des milices de la rivière Chambly.

Ce fut le gouverneur du Canada, Lord Dorchester qui l'appela à remplir cette fonction importante. M. de Saint-Ours mourut en 1834. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Ours (1). Il avait épousé

(1) Le quatorze novembre mil huit cent trente quatre, nous, prêtre, soussigné, Vicaire général de la Paroisse de St-Denis, avons inhumé dans l'Eglise de cette paroisse, le corps de l'honorable Charles-Roch de St-Ours, Seigneur de cette paroisse, décédé, âgé de quatre-vingt-un an et trois mois ; époux de

demoiselle Josephte Murray. Elle le suivit dans la tombe le 11 juillet 1840, à l'âge de 74 ans.

Trois enfants sont nés de ce mariage : Josephte-Marie-Anne après avoir épousé Pierre-Dominique Debartzch, mourut en 1848 ; Charles-Pierre de Saint-Ours mourut en 1816 ; Roch-François épousa Hermine, fille de Louis Juchereau Duchesnay et de Marie-Louise-Catherine de Salaberry. Cette union fut de bien courte durée, M. de Saint-Ours fut enlevé à la fleur de l'âge. Il n'avait pas atteint sa quarantième année. On l'inhuma dans l'église de Saint-Ours, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la famille(1).

Madame de Saint-Ours s'éteignit en 1884. Elle repose dans les voûtes de l'église, avec les membres de son illustre famille.

En mourant elle laissa trois filles : Caroline-Virginie, Josephte-Louise-Hermine, Henriette-Amélie.

Caroline-Virginie, baptisée le 28 juillet 1835, eut pour parrain Antoine Juchereau-Duchesnay, et pour marraine dame Josephte de Saint-Ours.

Le 21 octobre 1868, elle contractait une alliance distinguée, avec l'Honorable Alexandre-Edouard Kierzkowski, Seigneur de saint-Charles sur Riche-

Dame Josephte Murray ; présens, F. Demers, Vic. Général. F. l'Heureux, ptre, Sabin Raymond, ptre soussignés.....

Signé : N. D. Debartzch, Xavier Mailliot, L. C. Duvert,
 Jos. Cartier, J. Dorion, C. La Rocque, ptre,
 H. Gagnon, L. de Salaberry, J. S. Raymond, ptre,
 L. A. Dessaulles, Jos. Le Rocque, Diacre.
 J. Bte. Bélanger, ptre,

F. Demers, V. G.

(1) L'Honorable Xavier Mailliot, Sabrevois de Bleury, A. de Salaberry, L. de Salaberry, Baby, Ignace Robitaille, C. Duchesnay, A. J. Duchesnay, assistèrent aux funérailles. *Archives de la Paroisse de Saint-Ours.*

lieu, Mgr Charles La Rocque, alors évêque de St-Hyacinthe, bénit cette union.

M. Kierzkowski appartenait à une famille dont les membres ont joué un rôle important dans l'histoire de la malheureuse Pologne (1). Jacques-Philippe, son père, était né le 17 avril 1772, au Palatinat de Calisz, en Pologne. Fils de Mathieu Kierzkowski, administrateur de Calisz, il embrassa, jeune encore, la carrière des armes. Après avoir servi dans l'armée polonaise aussi longtemps qu'il conserva l'espoir de contribuer au salut de sa patrie, il mit son épée au service de la France. Entré dans les troupes françaises en qualité de lieutenant il fit les campagnes de St-Domingue, d'Autriche, de Russie et d'Espagne. Il se distingua en plusieurs circonstances, notamment en 1793, dans la campagne de Pologne, où il fut blessé de trois coups de sabre, à la bataille de Szczckoein.

Les appréciations suivantes nous montrent la valeur de cet officier (2).

Armée de St-Dominique.

3^e Demi Brigade d'Infanterie polonaise.

Nous, officiers de la susdite demi Brigade, soussignés, certifions que le citoyen Jacques-Philippe Kierzkowski, Lieutenant, a servi parmi nous depuis le 20 Ventose (3) an neuf, en qualité de Lieutenant de 1^{ère}

(1) Cette famille porte : D'azur au fer à cheval d'argent et à la croix pattée de même.

(2) Nous devons ces documents à l'obligeance de madame Roch-Maurice Rolland, née Aline Kierzkowska, petite-fille de ce vaillant capitaine.

(3) Sixième mois de l'année républicaine, en France, du 19 février au 20 mars.

Classe, et que, pendant tout le temps de sa présence au corps, il s'est comporté avec honneur, zèle, probité et distinction. En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir au besoin.

Fait au Camp français le 2 frimaire(1) an 11 de la République.

Signé : S. Bzekayski, Manasterski, Szyszowski, Tersea, Vigeant. . . .

Vu par le chef de l'Etat Major de la Division Closel.

Signé : J. A. Mailard.

L'appréciation que l'on va lire n'est pas moins honorable que la précédente.

“ Je, soussigné, certifie que le Lieutenant Jacques-Philippe Kierzkowski m'étant depuis longtemps connu, je puis dire que partout et dans toutes les occasions, il s'est comporté en brave et intelligent militaire, et que sa conduite fut toujours irréprochable.”

A Châlons sur Marne, le 13 février an 12.

Signé : Albert Turski, Colonel de la cavalerie polonaise, Légion du Danube.

*
* *

Dans la campagne de l'année 1809, M. Kierzkowski sut se gagner la confiance de ses supérieurs.

“ Je certifie avec empressement à qui il appartient, que M. Jacques-Philippe Kierzkowski, Lieute-

(1) Troisième mois du calendrier républicain, du 21 novembre au 20 décembre.

nant adjoint à l'Etat-Major général du 5^e Corps, a fait la Campagne contre les Autrichiens, Prussiens et les Russes, et qu'il a toujours su mériter la bienveillance de ses chefs. Il a été chargé de plusieurs missions délicates, et s'en est toujours très bien acquitté. Lors du cantonnement du 5^e Corps, sur la rive droite de la Narève, son Excellence le Maréchal Masséna l'envoya en partisans sur la rive gauche avec la Cavalerie légère, lui témoigna dans un ordre du jour combien il était satisfait de sa conduite."

Au Quartier général à Breslau, le 18 xbre 1809.
Le chef d'Etat Major général du 5^e Corps.

Signé : Dembowski.

Le Maréchal Diu de Trévisé, en 1809, le recommandait à ses supérieurs, dans les termes suivants : " M. Kierzkowski, ayant toujours bien servi depuis qu'il est sous mes ordres, je le recommande particulièrement à son Excellence le Ministre de la guerre pour son avancement."

Fraga, le 1^{er} avril 1809.

Signé : Le Maréchal Diu de Trévisé.

Cette recommandation fut entendue et M. Kierzkowski reçut le grade de capitaine avec la croix de chevalier de la Légion d'honneur, comme l'atteste l'acte suivant.

" Je certifie que M. le Chevalier Kierzkowski, Capitaine Assistant à la 1^{re} Division de Réserve de l'armée du midi en Espagne, s'est toujours parfaitement conduit et a montré dans les affaires qui y ont eu lieu beaucoup de bravoure et de sang-froid."

Au Bivouac de St-Roch, le 16 octobre 1811.
Le chef de l'Etat Major de la Division de réserve
Signé : Bedod(1).

*
* * *

M. Jacques-Philippe Kierzkowski avait épousé, à Livourne, Italie, le 11 mai 1802, Marie-Anne-Louise de Liebermann, dont il eut plusieurs enfants.

Un de ses fils, Alexandre-Edouard naquit le 21 novembre 1816, au village de Bagycach. Il fut baptisé le 20 octobre 1817, dans l'église d'Odolanow(2). Le jeune Alexandre n'avait point encore seize ans lorsqu'il s'enrôla dans l'armée polonaise. On sait qu'à cette époque la malheureuse Pologne se mourait. Ecrasée par ses trop puissants ennemis, elle devait succomber. La lutte, bien qu'inégale, fut longue et acharnée. Les braves Polonais défendaient leur patrie contre les envahisseurs avec un courage digne d'un meilleur sort. Un moment on crut qu'ils allaient revendiquer leurs droits et leur liberté. La jeunesse polonaise venait d'arborer l'étendard de la Pologne. Bientôt 30,000 hommes sont sous les armes prêts à se sacrifier pour la patrie. Mais, hélas! l'Europe assiste, impassible, à cette lutte homérique.

(1) Les documents que nous venons de mentionner portent la déclaration suivante: Conformes aux Originaux. Le Chef de l'Etat Major de la 16e Division. L'Assistant Commandant

Proslham le 18 juillet 1819

Signé : Trépeon.

(2) Je soussigné certifie qu'il conste des Registres de l'Eglise d'Odolanow que, Alexandre-Edouard Kierzkowski, gentilhomme Polonais, fils de Philippe-Jacques, Capitaine, et de Marie-Anne-Louise de Lieberman, est né au Village de Bagycach, le 21 novembre 1816, et a été baptisé le 20 octobre 1817. En foi :

Odolanow le 28, 7bre 1823

Signé : J. Comanski.

La France même n'entend plus les appels désespérés de ses fidèles alliés. L'armée Russe, forte de 120,000 hommes, cherche à les écraser. Les généraux polonais Dembinski, Lelewel, Bem font des prodiges de valeur. Si Chlopicki eut soutenu l'élan de ses troupes vaillantes, la Pologne était sauvée. Mais, il sacrifia son pays en voulant un arrangement amical avec le vainqueur qui se montra inexorable. Le fouet, l'exil en Sibérie, la confiscation des propriétés furent les châtimens qu'on infligea à la Pologne vaincue.

Désespérant de trouver la tranquillité dans sa patrie M. Alexandre Kierzkowski se rendit en France, avec plusieurs compatriotes comme nous le montre la lettre suivante.

Paris, ce 25 août 1832.

Je certifie que M. Alexandre Kierzkowski, officier de l'armée nationale polonaise, après avoir persévéré jusqu'à la dernière extrémité, est venu partager en France, avec ses concitoyens la patriotique émigration polonaise, et qu'à ce titre il mérite tout l'intérêt des amis de la liberté et de la cause polonaise.

Signé : Leonard Chodzko, membre du comité polonais.

M. Kierzkowski, pendant le court séjour qu'il fit en France, sut s'attirer l'estime de ses nouveaux compatriotes. En effet, l'année suivante, le général Petit(1) donnait, sur ce gentilhomme, l'appréciation que l'on va lire.

(1) Le général Petit, dont il est ici question, est le même que Napoléon Bonaparte embrassa à Fontainebleau, quand il fit ses adieux à sa garde impériale.

Signé : A. Kierzkowski.

“ Le Lieutenant-général commandant la 1^{re} Division Mre. D’après le compte que lui a été rendu de la conduite honorable et tranquille qu’a tenue, pendant tout le temps de son séjour au dépôt de Bourges, M. Kierzkowski, sous-lieutenant réfugié Polonais, le recommande à la bienveillance des autorités civiles et militaires du Royaume.”

Au Quartier-Général à Bourges, le 20 sept. 1833.



Dans l’année 1841, M. Alexandre Kierzkowski prit la résolution de passer au Canada, et il s’établit à St-Marc, sur la rivière Richelieu. Il acquit bientôt la seigneurie de Saint-François-le-Neuf et Cournoyer. Le 16 août 1855, le gouverneur du Canada, Edmond-Walker Head, le nomma major des troupes canadiennes pour le district du Richelieu. Il fut élevé, au grade de lieutenant-colonel, le 13 novembre 1862. Après avoir fait parti du Conseil législatif, M. Kierzkowski mourut en 1869. Il fut inhumé à St-Charles. Une fille, appelée Aline, était née de son mariage avec demoiselle Caroline-Virginie de Saint-Ours. Elle fut baptisée le 17 octobre 1868. Son parrain fut Ferdinand Kierzkowski, son oncle, et sa marraine dame Hermine de Saint-Ours.

Le 14 juin 1893, Mlle Aline Kierzkowska (1) épousa Roch-Maurice, fils de Charles Rolland, co-seigneur de Monnoir, et de dame Jessie Chisolm. M. Rolland mourut à 37 ans. Son corps repose dans l’église de Saint-Ours. Quatre enfants sont nés

(1) La magnifique statue de l’Immaculée-Conception, qui orne le maître autel de l’église de Saint-Ours, est due à la générosité de madame Rolland.

de cette courte union. Ce sont : Roch-Guillaume baptisé le 13 février 1895 ; Philippe-Charles baptisé le 5 août 1896 ; Joseph-Alexandre et Virginie baptisés le 13 février 1899.

*
* *

Josephite-Louise-Hermine de Saint-Ours, baptisée le 1 mai 1834, eut pour parrain Louis Juchereau-Duchesnay ; et pour marraine dame Josephite Murray. Mademoiselle Hermine avait hérité des nobles qualités de ses ancêtres. A la distinction des manières, à la noblesse des sentiments, elle joignait une piété exemplaire. Comme autrefois les dames de la cour de France, elle aimait à travailler à la décoration des autels. Elle remplit pendant plusieurs années la fonction de sacristine de l'église paroissiale. On peut lui appliquer en toute vérité ces paroles du psalmiste : " Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu où habite votre gloire."

Mademoiselle de Saint-Ours a vraiment aimé la beauté de la maison de son Dieu. Elle la voulait splendide et richement ornée. Lorsqu'un malheureux incendie eut détruit le couvent que les sœurs de La Présentation dirigent dans cette paroisse, elle donna une forte somme pour l'érection de la chapelle.

Les pauvres de la localité perdirent en elle une bienfaitrice signalée, lorsqu'il plut à Dieu de la rappeler à lui pour la récompenser de ses vertus. Elle mourut le 20 septembre 1900, à l'âge de 66 ans. Ses restes reposent avec ceux des autres membres de sa famille, dans les voûtes de l'église de Saint-Ours. Aucun monument ne rappelle le nom de cette vertueuse femme, cependant son souvenir demeurera

éternellement gravé dans le cœur des sœurs de La Présentation qui lui doivent, pour une large part, la chapelle de leur couvent.

*
* *

Henriette-Amélie de Saint-Ours, baptisée le 25 juillet 1835, eut pour parrain Pierre-Dominique Debartch, et pour marraine Henriette Duchesnay.

Le 5 juillet 1868, elle épousa Joseph-Adolphe Dorion, notaire. Ce dernier, qui fut appelé à faire partie du Conseil législatif, mourut le 27 octobre 1900, à l'âge de 68 ans.

Madame Dorion continue à habiter le vieux manoir de Saint-Ours. Elle semble avoir hérité d'une vertu qui s'est transmise de génération en génération dans son illustre famille : elle sait partager avec les pauvres les biens que Dieu lui a donnés. Sa charité est proverbiale.

Plusieurs enfants sont nés de son mariage. Nous devons mentionner le regretté Alexandre Dorion de Saint-Ours, que la mort a enlevé presque subitement, le 24 avril 1905, à l'âge peu avancé de 33 ans.

Mademoiselle Marie-Amélie Dorion est entrée, le 9 janvier 1900, dans la famille Taschereau, célèbre entre toutes les familles du pays, pour lui avoir donné son premier cardinal.

M. Joseph Georges-Elzéar Taschereau, époux de Marie-Amélie Dorion, est le fils de Louis-Achille Taschereau, et de Marie-Hélène, fille d'Antoine-

Charles Taschereau, et d'Adélaïde-Elisabeth Fleury de la Gorgendière. Né à Sainte-Marie de la Beauce, il est le descendant à la cinquième génération de Thomas-Jacques Taschereau, qui arriva au Canada en 1726. Ce dernier a laissé de nombreux descendants que la famille Couillard compte parmi ses alliés.



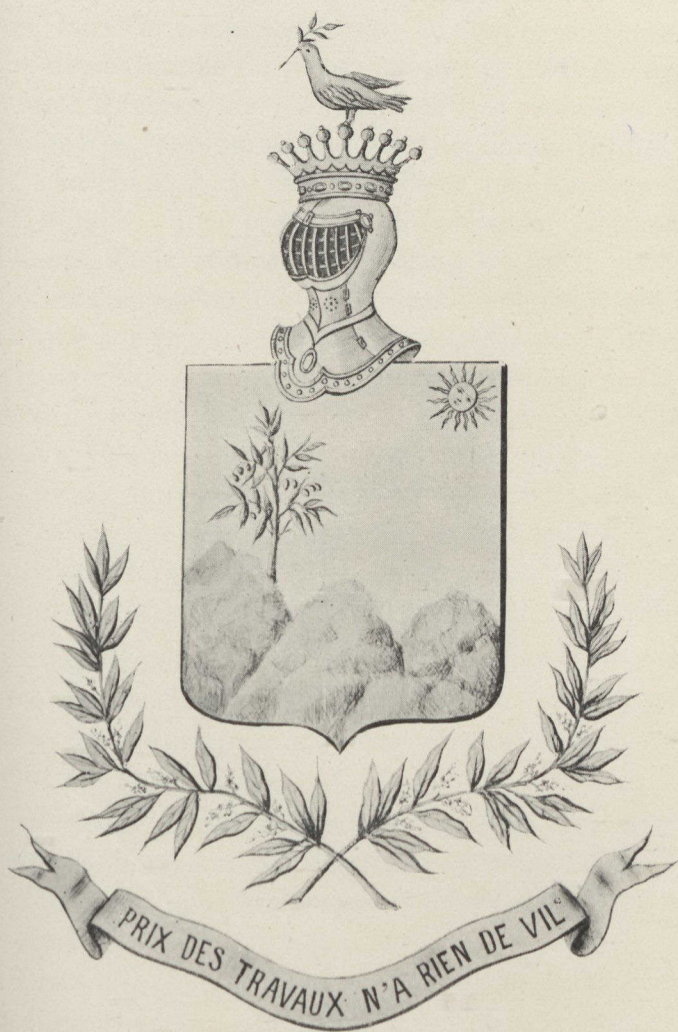
CHAPITRE XXV.

LOUIS COUILLARD, SIEUR DE LESPINAY. LES FAMILLES
DES PRÉS, DU PLESSIS-GUILLEMOT
DE QUERBODOT, DE LAUSON.

Troisième enfant de Guillaume Couillard, Louis naquit le 18 mai 1629, trois semaines avant la prise de Québec par les frères Kertk. Le père Joseph de La Roche, récollet, lui administra le sacrement de baptême. Guillaume Huhou fut son parrain et Marie-Françoise Langlois, sa marraine.

Né à une époque où la colonie avait le plus besoin de ses enfants, Louis Couillard employa ses talents et ses forces non seulement au progrès matériel du pays, mais encore, comme son aïeul Louis Hébert, il voulut contribuer, autant que les circonstances le lui permirent, à la conversion des sauvages du Canada.

Habile à manier l'aviron, adroit à la chasse et à la pêche, tel nous paraît Louis Couillard, d'après le Journal des Jésuites. Comme la plupart de ses contemporains, il avait le goût des voyages. On sait que ces hommes, poussés par le désir des découvertes, abondonnaient, des mois durant, voire même



ARMES DE LOUIS COUILLARD DE LESPINAY.

des années, leurs parents, leurs familles, pour s'enfoncer dans l'intérieur des forêts, et s'initier au genre de vie des habitants du pays. Souvent, dans de légers canots d'écorce, ils parcouraient des distances considérables, explorant des pays inconnus jusque là, et cherchant à y faire pénétrer les lumières de l'Évangile. Les premiers pionniers, en effet, semblaient avoir compris la justesse de cette parole : " L'univers est un livre immense dont celui qui n'a vu que son pays n'a lu que la première page." Remplis de cette pensée, ils voulurent naturellement se rendre compte des beautés et des richesses de leur nouvelle patrie, cherchant en même temps les moyens les plus propres à gagner à l'influence française, à la foi chrétienne les sauvages de la Nouvelle-France. Nicolet, Marquette, Jolliet, et la plupart des voyageurs de cette époque, sont la preuve de cette vérité.

Louis Couillard ne s'est point distingué par des découvertes éclatantes, néanmoins, les voyages nombreux qu'il entreprit, les dangers qu'il courut nous montrent son courage.

Le Golfe Saint-Laurent, les environs des Trois-Rivières, la région du Saguenay, n'avaient point de secrets pour lui et étaient les endroits favoris de ses excursions.

Dans une simple barque, suivant le Journal des Jésuites, il entreprenait ces longs voyages, se moquant, pour ainsi dire, des vents, des hautes marées et des tempêtes.

La crainte de tomber entre les mains des Iroquois qui, trop souvent, hélas ! laissaient des traces sanglantes de leurs passages, ne l'arrêtait pas non plus.

Que de fois, cependant, il faillit trouver dans ces voyages la mort la plus affreuse ! L'espoir de contribuer à la conversion des infidèles semble avoir stimulé son zèle et son courage.

Certes, Louis Couillard, comme les colons de cette époque, ne devait point demeurer indifférent au profit qu'il pouvait retirer de la chasse et de la pêche. Toutefois, il était heureux de trouver l'occasion de se rendre utile aux missionnaires en les faisant monter dans sa barque, et en les conduisant dans les lieux qu'ils voulaient évangéliser. On se demande quelquefois comment nos pères pouvaient entreprendre si souvent des courses aussi longues ? Mais ne trouvaient-ils point dans leurs voyages des jouissances qui compensaient leurs fatigues et leurs peines ?

Les paysages, en effet, qui se rencontrent sur le Saint-Laurent, devaient les charmer. Les forêts épaisses, les rochers escarpés, les montagnes qui couronnent la rive nord du grand fleuve jusqu'au golfe, leur offraient des points de vue d'une admirable beauté. Qui pourrait peindre l'aspect d'un soleil matinal, s'élevant au-dessus des eaux, et semblant sortir d'une mer de feu ?

Ces tableaux parlaient à leur âme et leur faisaient éprouver les mêmes sentiments que nous ressentons lorsque nous visitons ces parages. Les nombreux panoramas qui se déroulent à nos yeux, les rives qui s'éloignent, les îles, véritables nids de verdure, que l'on admire sur la route, enfin la mer avec son immensité, toutes ces beautés ne sont-elles point l'œuvre de Dieu ? Nos pères savaient trouver dans la con-

templation de ces merveilles, le chef-d'œuvre de la toute-puissance du Créateur.

Et la vue de l'océan, l'aspect des rochers nus et escarpés, la solitude qui les environnait de toutes parts, le bruit des vagues, tout cela allait droit à leur âme, car ces hommes, mieux que nous, peut être, savaient lire dans ce livre de la grande nature qui proclame l'existence de Dieu. On s'étonne quelquefois de trouver dans les premiers colons une vertu si héroïque, et un zèle si apostolique. Mais pouvait-il en être autrement ? Formés à la source de la vérité, nos pères sont demeurés, au Canada, fidèles à leur conscience et à leur foi. Heureux d'appartenir à la religion catholique, ils se comportèrent en véritables catholiques. Voilà pourquoi, cherchaient-ils à propager, par tout le pays, le règne de l'Eglise du Christ qui, seule, ses ennemis en conviennent(1), possède

(1) "Hâtons-nous de reconnaître du reste, dit M. Siegfried, qu'elle, (l'Eglise) tient, sur les bords du Saint-Laurent une place à part, qu'elle a de tout temps été pour ses disciples une protectrice fidèle et puissante, que notre race et notre langue lui doivent peut-être leur survivance en Amérique... A bien des égards, les avantages "archaïques" qu'elle conserve sont la reconnaissance de services rendus à notre nationalité. N'est-elle pas doublement chère aux Canadiens, qui voient en elle non seulement le représentant de leur foi, mais encore le défenseur attitré de leur race !" *Le Canada, A. Siegfried.* p. 12. Ce témoignage nous paraît sincère, même sous la plume d'un protestant et d'un libre penseur, si l'auteur que nous citons ne contredisait ailleurs la vérité qu'il énonce ici. Cependant, plusieurs ennemis de l'Eglise, ont, bien avant ce dernier, proclamé cette vérité aussi ancienne que le catholicisme : l'Eglise seule peut rendre les peuples heureux. Elle seule, en effet, possède le secret, et ce secret vient de Dieu, de soutenir les faibles, de les consoler, comme seule, aussi, elle peut conduire les nations fidèles à leur véritable grandeur.

Qu'on nous dise donc quand la France, notre ancienne mère-patrie, fut plus heureuse, plus chevaleresque, plus grande, plus noble, que sous un Saint-Louis, un Louis XIV ? Temps béni où le peuple franc reconnaissait l'autorité maternelle de l'Eglise, et suivait ses enseignements divins ! Mais pour quoi ces apôtres de l'émancipation, ces libres penseurs qui ne cherchent que

le secret de rendre les peuples heureux, même dès cette vie. C'est bien là, ce que les colons de la Nouvelle-France avaient compris. Aussi travaillèrent-ils avec ardeur à cette grande et noble cause : l'évangélisation des sauvages. L'abbé Ferland confirme notre thèse dans les termes suivants : "Comment ne pas admirer, dit-il, ces jeunes gens doués des plus beaux dons du cœur et de l'esprit, habiles à la chasse, adroits à conduire le léger canot d'écorce dans les passages les plus difficiles, devançant à la course les plus agiles coureurs de la race rouge, infatigables dans les longues marches au milieu des forêts, accoutumés à combattre l'Iroquois avec la hache et le fusil, parlant les langues sauvages aussi bien que les sauvages eux-mêmes, et cependant toujours prêts à mettre leurs belles qualités au service

le bonheur du temps, ne parlent-ils pas franchement ? Qu'ils nous disent donc, une bonne fois, si la révolution de 89 a rendu la France heureuse ? Il dut être heureux alors ce peuple, jadis si noble, quand, après avoir secoué le joug "archaïque" de l'Eglise, il fit couler le sang le plus pur de ses rois, de ses prêtres, de ses enfants ! Dans ces jours de la Terreur chacun voulait s'émanciper. Les bourreaux eux-mêmes devenaient victimes à leur tour : c'était le règne de la Liberté qui commençait dans le sang.

Depuis, la France est-elle plus heureuse ? Cependant la libre-pensée a fait un travail et un progrès de géant. *Le peuple* a secoué les entraves "archaïques" de cette prétendue société démodée qu'on appelle l'Eglise. Qu'en est-il résulté ? Des ruines, des révolutions, des massacres d'évêques, de prêtres, des persécutions sans cesse renaissantes. Tout cela, c'est le résultat de cette grande institution, de cette *vertueuse* libre pensée, si vantée par Voltaire, Renan, et leurs disciples modernes. Non ! qu'on ne vienne point proclamer les avantages de cette doctrine, de cette erreur ! Qu'on ne vienne point nous parler des beautés, des grandeurs, de l'enseignement purement laïque, qui en est le fondement. Quand on a sous les yeux le spectacle dégoûtant que nous présente la France, jadis si franchement chrétienne, on se sent pris de pitié à la vue du monceau de ruines intellectuelles et sociales qu'elle a produites en ces derniers temps. Là bas, il n'y a de liberté vraie que pour le mal !

La religion avec sa doctrine sainte, sa morale sévère, ses enseignements divins, ne peut avoir sa place sous le beau soleil de France. Oui, il est

de la religion et de la patrie, et à sacrifier¹¹ leur vie au milieu des plus horribles supplices, pour la gloire de Dieu et l'honneur du nom français" (1). Mais disons un mot de Tadoussac.



M. J.-E. Roy nous en donne une description charmante : " Blotti dans une échancrure au flanc des Laurentides, il est, dit-il, comme un nid de verdure, qu'enlacent des ormes stériles et isolés. Le plateau qui lui sert de piédestal est ainsi taillé que d'un côté les eaux du grand fleuve y battent incessamment sur une grève rocailleuse, et que de l'autre, le flot noir du Saguenay vient mourir au fond d'une baie tapissée

triste et lamentable à la fois, le spectacle que ce pays nous donne aujourd'hui ! Ces spoliations, ces lois iniques, si hautement condamnées par le chef suprême de l'Eglise, et par les vénérables évêques de France, ne sont-elles point le résultat de la libre pensée ? mais, ce qui dépasse les limites de l'arrogance et de la suffisance, c'est que ces apôtres modernes—M. Siegfried, comme tout français, de cette sorte, n'est point exempt de la maladie—ferment les yeux sur les malheurs qui s'amoncellent dans leur patrie, et viennent s'apitoyer sur le sort des demeures fidèles à l'Eglise catholique dont l'unique mission consiste à répandre autour d'elle la paix, le bonheur, la concorde.

Ne sommes nous point tentés de crier à ces aveugles : Messieurs, gardez votre pitié pour vous-mêmes, pour votre malheureux pays que vous conduisez à la honte, à la ruine, et pour vos frères catholiques que vous persécutez ignominieusement. Pour nous, nous sommes fiers d'être catholiques, nous sommes heureux de le paraître, et nous répétons hautement que le joug de l'Eglise est plus doux et plus léger à porter que celui de la libre pensée, qui n'a enfanté que la désolation et la ruine ; tandis que l'Eglise, dont nous sommes les véritables enfants, s'est acquis, au milieu des luttes et des persécutions, dix-neuf siècles d'une gloire immortelle, D'ailleurs, l'histoire ne prouve-t-elle point que les persécutions, enfantées par l'athéisme et l'impiété, passent ; tandis que l'Eglise, cette grande institution divine, continue sa course toujours glorieuse ; elle la continuera à travers les orages jusqu'à la fin des temps : Dieu qui la guide se moque des impies.

(1) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*, I vol., page 501.

de sable si fin et si moelleux, qu'il n'y a pas de plage qui lui soit comparable "(1).

Le Père I e Jeune dans la Relation de l'année 1632, écrit : " Le 18 juin, nous mouillâmes à Tadoussac, c'est une baie ou une anse fort petite auprès de laquelle se trouve un fleuve nommé Sagné qui se jette dans la grande rivière du Saint-Laurent. Ce fleuve est aussi beau que la Seine, quasi aussi rapide que le Rosne, et plus profond que plusieurs endroits de la mer, car on dit qu'il a 80 brasses aux endroits où il est le moins profond... Nous avons icy séjourné depuis le 14 juin jusqu'au 3 de juillet... Il faisait encore grand froid quand nous arrivâmes, mais avant que d'en partir nous y avõns ressenti de grandes chaleurs, et cependant ce n'était que le printemps puisque les arbres étaient seulement fleuris...."

Tadoussac, à cette époque, était le rendez-vous des chasseurs et des pêcheurs. L'ours, l'original, le chevreuil, faisaient les délices des premiers, tandis que la loutre, la morue et une infinité de poissons pouvaient contenter les seconds. C'était donc un endroit favorable pour la traite, et très fréquenté par les sauvages.

De bonne heure ceux de Tadoussac demandèrent les Jésuites. En 1641, ils députèrent, auprès de ces derniers, Charles Mejachkagat, qui n'était point encore baptisé, afin d'engager un Père à demeurer parmi eux. Le 12 mai suivant, le supérieur de Québec acquiesça à cette demande. Un missionnaire s'embarqua dans une chaloupe, et après avoir essuyé une violente tempête, durant le trajet, il arriva enfin au milieu

(1) *Au Royaume du Sagueny. J. E. Roy.*

de ses nouveaux amis. On s'empressa de lui élever une humble cabane qui lui servit en même temps de chapelle. Là, il rassembla ces barbares et commença à les évangéliser. Ce n'était point chose facile. D'ailleurs, le bon missionnaire comprit bien vite ce qu'il fallait pour réussir dans son œuvre : c'était une maison où l'on devait recevoir les sauvages. Les nations voisines, disait-il au gouverneur, viendront y demeurer. C'est ce qu'il faudrait pour les encourager. "Le pays est si misérable, qu'à peine y trouve-t-on de la terre pour leurs sépulcrés : ce ne sont que des rochers stériles et affreux... D'y demeurer pendant l'hiver, c'est ce que je conseillerais à aucun Français, car les sauvages s'en éloignent, et abandonnent leurs rochers au froid, à la neige et à la glace, dont on voyait encore des reliquats cette année, bien avant dans le mois de juin."

A cette première visite le missionnaire put baptiser une quinzaine de sauvages. C'était un bon commencement. Tous les ans, à pareille époque, les Jésuites prenaient la direction de Tadoussac. En 1643 une chapelle plus spacieuse et plus solide fut élevée en cet endroit. Quatre ans plus tard on y apporta une cloche qui devait servir à appeler les chrétiens aux offices publics.

En peu d'années, grâce au zèle des religieux, toute une nouvelle chrétienté était formée dans ces pays lointains.

* * *

Nous avons dit plus haut que Louis Couillard courut bien des dangers dans les excursions de chasse et de pêche qu'il entreprenait sur le Saint-Laurent.

Nous lisons, au Journal des Jésuites, à la date du 1^{er} janvier 1648: "On vient de nous annoncer sur les huit heures, que quatre Français: Louis Couillard, Chastillon, Lessard et un autre qui s'étaient rendus dans le lac le trois décembre, avaient été pris par les Iroquois, et que seul Chastillon s'était sauvé, mais cette nouvelle était fautive, et le lendemain les trois arrivèrent"(1).

Comme on le voit, de fausses rumeurs venaient parfois jeter l'alarme dans la petite bourgade de Québec. Que d'inquiétudes passaient alors sur les familles canadiennes, qui craignaient, avec tant de raison, les surprises de l'ennemi! Au moment du danger, nos pères se prêtaient main-forte pour le conjurer ensemble, donnant ainsi des exemples de dévouement et de la charité la plus sublime.

Le même Journal à la date du 30 mai 1653, nous dit encore: "Arrive un canot de Tadoussac, qui apporte la nouvelle qu'un navire Hollandais y venait faire la traite, et qu'il aurait retenu M. de Lespiné le 30 may"(2). Le 5 juin le Père de Quen, M. de la Tour (3), Guillaume Couillard, Simon Guyon et

(1) *Le Journal des Jésuites*, page 100.

(2) *Journal des Jésuites*, page 181. Simon Guyon, Courville, Louis Couillard, M. de Tilly, Bis-ot et Godefroy avaient passé, en 1650, un contrat d'association pour la pêche et la chasse au loup marin. "Outre ce dessein de la pêche du loup marin, ils prétendent attirer à les sauvages, et y faire bonne traite de castors; et pour cet effet, les susdits Courville, Lespiné et Simon Guyon auraient fait un voyage dans le Sagné pour lier la partie avec les sauvages, et jeter l'hameçon de cette traite. Le dit voyage se fit dans le mois d'octobre, et ils rapportèrent environ 300 castors." *Le même*, page 145.

(3) Charles-Amador de la Tour, que l'on rencontre à Québec, fuyant devant les poursuites de d'Aulnay, était venu se réfugier auprès de M. de Montmagny. Il avait perdu en Acadie les biens qu'il possédait, Madame de la Tour l'avait pourtant aidé vaillamment. D'Aulnay attaqua un jour à l'impro-

Saint-Claude s'embarquèrent dans une chaloupe pour se rendre à Tadoussac. En arrivant à cet endroit, ils constatèrent avec joie que M. de Lespiné avait été remis en liberté. Le navire Hollandais avait à son bord 35 hommes d'équipage et 16 pièces de canòn.

Ce fut dans un de ces voyages à Tadoussac que Guillaume Couillard Deschênes, frère de Louis Couillard, se fit tuer par les Iroquois. Le Journal des Jésuites mentionne ce fait de la manière suivante: "Le 5 octobre 1662, on reçut la nouvelle du massacre que les Iroquois auraient fait d'un autre fils de M. Couillard, nommé Deschênes, vers Tadoussac, avec un autre français."

Les dangers constants de tomber sous les coups des Iroquois ne semblent point avoir arrêté Louis Couillard dans ses courses. Pour nous en convaincre, citons quelques extraits du même Journal.

"Le 13 novembre 1653, M. de Lespiné retourne à Tadoussac, avec des lettres pour le Père Albanel, descendu pour aller au Saguenay."

"Le 31 octobre 1656, à trois heures de l'après-midi arriva de Tadoussac, dans son bac, le sieur de Lespiné qui nous apporta des nouvelles du Père Albanel,

viste cette héroïne qui soutint un siège de trois jours. Peut-être eût-elle contraint son ennemi à se retirer, si un traître ne l'eût introduit dans le fort. Néanmoins cette femme vaillante ne se rendit qu'après avoir obtenu la promesse que ses hommes auraient la vie sauve. D'Aulnay le promit, mais ne tint point parole. Madame de la Tour dut assister, une corde au cou, à la mort de ses soldats. Elle mourut trois semaines après cette tragédie. M. de la Tour avait perdu en outre, plus de 250,000 livres. Ce fut à cette époque qu'il vint à Québec. D'Aulnay étant décédé, il épousa la veuve de ce dernier. Il en eut plusieurs enfants entre autres, Marie, qui épousa Alexandre Le Borgne de Bellisle, dont une des filles, Jeanne, s'allia à Bernard D'Amours, qui, en secondes noces, épousa, à St-Thomas de Montmagny, Elisabeth, fille de Jacques Couillard, sieur Després, co-seigneur du lieu.

et il nous dit que lui, Lespiné, avait pêché un-millier de molues, en un jour, à la Malbaie, à huit lieues au-dessous de l'Île aux Coudres, ce qui ne s'est pas encore vu au Canada."

" Le 7 novembre 1656, M. de Lespiné partit pour la seconde fois de Tadoussac.

" Le 8 mars 1657, le Père Albanel, avec M. de Lespiné et quatre français, retourne par terre du côté du sud, de son hivernement avec les sauvages. Il eut faim en son retour par terre l'espace de 12 jours. Il était parti du Mont Notre-Dame le 3 février."

Quelles courses que celles-là! où montés sur des raquettes ces hommes parcouraient des distances considérables, et souffrant bien des fois les tourments de la faim! Cette phrase—il eut faim en son retour par terre l'espace de douze jours—nous dit assez la misère qu'ils rencontraient quelquefois dans ces voyages accidentés.

Cependant, à peine avaient-ils eu le temps de se remettre de leurs fatigues, qu'ils partaient de nouveau pour leurs excursions lointaines. " Le 22 mars 1657, retourne à Tadoussac le Père Albanel avec le sieur de Lespiné en chaloupe."

Le 5 mai, le 31 août, le 20 octobre de la même année sont des dates où le précieux Journal mentionne les arrivées ou les départs de Louis Couillard.

Nous lisons encore à la date du 20 août 1659: M. Lespiné partit pour la chasse aux loups marins à l'Île Rouge; la veille était partie la chaloupe du sieur Maheu (1), pour aller à la molue à Percée. " Le 31, arriva de Tadoussac le Père Albanel, dans le bac

(1) Louis Maheu, chirurgien à Québec, devint plus tard l'époux de Geneviève Bissot, nièce de Louis Couillard.

de M. de Lespiné qui aurait tué sur l'Isle Rouge 220 loups marins. Le 8 juin 1662, retourna de son voyage ou hivernement le P. Bailloquet en compagnie du sieur de l'Espiné, après environ de 8 mois d'absence, avec les sauvages "(1).

Louis Couillard, tout en travaillant à l'avancement de sa famille, trouvait les moyens de contribuer, pour une large part, à la conversion des sauvages, en faisant monter dans sa barque les missionnaires qui désiraient se faire conduire auprès de leurs néophytes.

Les deux notes suivantes que nous empruntons au Journal l'Abeille (2) nous montrent une fois de plus comment il venait en aide aux bons Pères Jésuites, en partageant avec eux les profits qu'il retirait de son travail.

" L'an 1654, M. de Lespiné a donné une robe de loutre; et de plus, ces deux années dernières, nous a fait valoir bien à propos quelques rets qu'on lui aurait donnés pour porter à Tadoussac " " L'an 1665, M. de Lespiné et le sieur Bourdon, associés pour la traite de Tadoussac, nous ont donné une barrique d'huile à brûler "(3). Ce digne colon attirait ainsi sur ses entreprises les faveurs célestes.

*
* *

Ce fut le 29 avril de l'année 1653 (4) que Louis Couillard unit sa destinée à demoiselle Geneviève,

(1) *Le Journal des Jésuites*, page 310.

(2) *L'Abeille*, vol. VII, 27 avril 1859.

(3) *Le même*, vol. VII, 18 mai 1859.

(4) M. Lespiné se maria à mademoiselle Geneviève Des Prez. *Journal des Jésuites*, page 179.

fille de noble homme Noël-Nicolas-Honoré des Prés, et de Marie-Madeleine Leblanc.

Par ce mariage il devint l'allié des familles de Lauson et Du Plessis-Guillemot, qui ont joué un noble rôle dans l'histoire de notre pays.

Le mariage fut béni dans la chapelle des Jésuites. par le Père Poncet, en présence de Jean de Lauson, gouverneur du Canada, d'Olivier Le Tardif et de François Bissot, comme il appert par l'acte suivant :

“ Extrait des Registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la Paroisse de Québec, pour l'année 1653.

Le mardy 29 d'avril 1653, après publication faite de trois bans consécutifs, le 20, le 25 et le 27 du mesme mois, ne s'estant trouvé aucun empêchement, le Père Joseph Poncet faisant fonction de vicaire en cette Paroisse a interrogé Louis Couillar, fils de Guillaume Couillar et de Guillemette Hébert, d'une part ; et Geneviève Després, fille de Nicolas Després et de Magdeleine Leblanc, d'autre part ; lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent, il les a solennellement mariés, dans la chapelle du collège, en présence des témoins requis, Jean de Lauson, gouverneur, Olivier le Tardif, François Bissot et autres . . .

Lequel extrait, nous soussigné, vicaire de Québec, certifions être conforme à l'original, et expédié le vingt-huit octobre mil sept cent quatre-vingt-six”(1).

Esp. Chenet, ptre. vic.

*
* *

(1) Document conservé dans la famille Couillard.

Disons quelques mots des nouveaux alliés de Guillaume Couillard. La famille des Prés, suivant les documents qui nous sont parvenus, appartenait à la vieille noblesse française. On fait remonter la lignée de cette famille à Pierre des Prés qui, en 1370, aurait fait enregistrer, à Paris, ses lettres de noblesse (1).

Nicolas des Prés étant mort à la fleur de l'âge, sa veuve, Marie-Madeleine Leblanc, voulut suivre au Canada son gendre M. Du Plessis-Guillemot de Querbodot, qui avait épousé demoiselle Etiennette des Prés. Ce gentilhomme occupait le poste de gouverneur aux Trois-Rivières. Madame des Prés s'embarqua pour la Nouvelle-France avec ses trois enfants. Ce sont : Guillaume, qui, le 22 mai 1652, se noya aux Trois-Rivières(2); Anne, qui entra dans la famille de Lauson, et Geneviève qui épousa Louis Couillard(3).

M. Du Plessis, on l'a dit plus haut, remplissait depuis plusieurs années la charge de gouverneur aux Trois-Rivières. Ce poste, l'un des plus périlleux de la Nouvelle-France, situé à mi-chemin entre Montréal et Québec, se trouvait sans cesse exposé à

(1) Les des Prés portaient : D'argent à une croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or, écartelée à cinq points d'argent, équipollés à quatre points d'azur et un chef de gueules.

Devise : De loin comme de près, à Dieu et au Roy.

(2) *Le Journal des Jésuites*, page 167.

(3) On croit que Nicolas des Prés avait une sœur dans le pays. Du moins, le 3 décembre de l'année 1663, M. de Bernières bénissait, à Québec, le mariage de Marguerite Després, veuve de feu Benjamin Pichart, de la paroisse de St-Eustache, à Paris, et de François fils de Jean Becquet et de Louise Bissot, de Notre-Dame du Mai, évêché de Lisieux. Louis Couillard, sieur de Lespinay et Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Repentigny, assistaient au mariage. Marguerite Després fut inhumée à Québec, le 14 mars 1670.

recevoir les coups des Iroquois, qui, de temps en temps, attaquaient l'une ou l'autre de ces deux villes.

Sur la fin de l'été de 1652, ces barbares qui avaient subi des pertes sérieuses à Ville-Marie résolurent de s'en venger sur les Trois Rivières, dont la garnison était moins considérable. Le 18 du mois d'août ils s'approchèrent du fort, tuèrent deux Français, firent deux prisonniers et s'enfuirent en enlevant une bonne partie des animaux qui appartenaient aux habitants.

M. Du Plessis, en cette occasion, voulut donner la chasse aux Iroquois afin de leur enlever leurs victimes. S'étant embarqué dans des chaloupes avec environ vingt Français et une dizaine de sauvages, il se mit à leur poursuite. Rendu à environ deux lieues au-dessus du fort, il débarqua à la hâte, avec sa petite troupe, sur la lisière d'un bois. Le lieu du combat était mal choisi. Ses compagnons lui firent remarquer qu'il était toujours dangereux de poursuivre l'ennemi dans de semblables marécages, néanmoins, M. Du Plessis donna le signal de l'attaque sur les onze heures du matin. Les Iroquois, au nombre de cent-vingt bien armés, cachés au milieu des broussailles, les accueillirent avec une grêle de balles. M. Du Plessis fut tué avec quinze de ses plus braves compagnons(1). Ce malheur jeta la terreur et l'épouvante parmi les habitants de cette place. En apprenant la

(1) Noms des victimes qui périrent dans cette rencontre : M. Du Plessis, gouverneur, M. de Grandmesnil, Guillaume Isabelle, Francheville, captif, Poisson, captif, Turcot, Normanville, captif, Du Puis, Matris Belhomme, brûlé, Langoumois, tué, La Palme, captif, La Grave, St. Germain, Chailou, Des Lauriers, mort de ses blessures. *Journal des Jésuites*, page 174.

nouvelle de cette catastrophe, M. Jean de Lauson(1), Grand Sénéchal du pays, partit de Québec, avec le Père Mercier, Jésuite, afin de relever par sa présence, les courages abattus.

M. Du Plessis fut inhumé aux Trois-Rivières. Il laissait à sa jeune veuve deux enfants : Anne, qui fut baptisée en 1650, elle épousa, le 17 novembre 1668, à Québec, Octave Zappeglia, écuyer, sieur de Ressan; et François.

“ M. Duplessis, dit l'abbé Ferland, était un gentilhomme plein d'honneur et de courage; depuis plus de 20 ans, il remplissait en Canada des fonctions importantes, dans l'exercice desquelles il s'était acquis le respect et la confiance de toute la colonie.”
 “ Si M. Duplessis s'était tenu sur la défensive, écrivait la Mère de l'Incarnation, au lieu de poursuivre ses ennemis, ce malheur ne lui serait pas arrivé, ni à ses gens, mais son courage l'a perdu.”

Ce malheur qui vint frapper la famille des Prés, ne devait pas être le dernier. Bien d'autres deuils assombrirent les années suivantes. Mais, n'anticipons pas, et disons un mot de la famille de Lauson.

*
* *

M. Jean de Lauson arriva à Québec en qualité de gouverneur, le 14 octobre 1651. Ce gentilhomme appartenait à une famille dont les membres se sont

(1) Le 21 août 1652, Le Sénéchal et le P. Mercier partent pour les Trois-Rivières.

Le 29 au soir arrive le Sénéchal et le P. Mercier petituri auxilium et immunitates habitantibus trium fluminum, et nous apprennent qu'il y a eu de pertes 50 bêtes à cornes.

Le 31, Nascitur filius Domino le Sénéchal.

Le Journal des Jésuites, page 175.

distingués dans le barreau et dans l'armée française. D'Hozier retrace la lignée de cette famille depuis Jacques de Lauson, avocat du roi à Poitiers, et échevin de la dite ville, en 1532(1).

Le nouveau gouverneur du Canada avait occupé en France des places importantes. Après avoir été successivement conseiller, maître des requêtes ordinaires du roi, et président au grand conseil, il fut nommé intendant de la Compagnie des Cent-Associés.

Lorsque les Kertk s'emparèrent du Canada, M. de Lauson employa tout son crédit pour faire rentrer la France en possession de son domaine.

C'est donc à tort que certains historiens ont cherché à voir, dans son arrivée au pays, le désir qu'il aurait eu de parvenir plus rapidement à la fortune. Il semble que les charges qu'il remplissait alors en France devaient le mettre en état de satisfaire aux besoins de sa maison.

Les lettres patentes qui appelaient M. de Lauson au gouvernement du Canada sont datées du 17 janvier 1651. Au dire de quelques historiens, ce fut la Compagnie de la Nouvelle-France qui le désigna pour remplir cette charge; mais, suivant l'abbé Failon, il aurait été présenté au roi par M. Duplessis-Guillemot, gendre de Nicolas des Prés. M. Du Plessis jouissait, paraît-il, d'un grand crédit à la cour. Il devait être parent du cardinal Richelieu, qui, lui-même, était un Du Plessis.

Le nouveau gouverneur arriva à Québec le 13 octobre 1651. "C'était, dit l'historienne de l'Hôtel-

(1) Les de Lauson portaient : "D'azur, à trois serpents d'argent, arrondis et posés deux et un. *D'Hozier, Armorial Général.*

Dieu, un homme de qualité, très vertueux, Conseiller d'Etat, et qui avait été Intendant de Guienne."

Monsieur de Lauson amenait avec lui deux de ses fils. L'aîné, communément appelé le Sénéchal, avait servi dans le régiment de Navarre et dans celui de Picardie ; et, suivant les annales des Ursulines, il était fort estimé du duc d'Épernon.

A la date du 13 octobre 1651, le journal des Jésuites nous dit : "arriva la flotte de trois navires, le St-Joseph, la Vierge et un navire Hollandais... J'allai saluer M. de Lauson dans son bord. Sur les 8 heures il mit pied à terre. Il alla droit au fort, où ayant présenté sa commission, on lui présenta les clefs, et entra dans le fort. De là, il vint à l'église, où je le reçus *more ecclesiastico, aspergendo eum aquâ benedicta*, à l'entrée de la porte, et luy disant quelques 8 ou 10 lignes pour sa réception. Ensuite le R. P. Lallemand dit la messe"(1).

Le 18 octobre suivant, il y avait une grande cérémonie religieuse chez les Jésuites. Le Père Chau-monot prononça ses derniers vœux. M. de Lauson, après la messe, prit le dîner avec les bons Pères, en compagnie de, M. du Plessis, M. le Sénéchal, M. de la Citière, M. de Hauteville, M. de Tilly, M. de Repentigny, M. Robineau, M. D'Auteuil.

"Une heure après midy, les escoliers reçurent M. le gouverneur dans notre nouvelle chapelle, *latina oratione et versibus gallicis*. Les sauvages dansèrent"(2).

(1) Hon. Hyp. Lafontaine, notes sur la famille de Lauson. *Le Journal des Jésuites*, page 162.

(2) *Le même*, page 163.

M. de Lauson, homme très pieux, sut apprécier les travaux des missionnaires jésuites. Voulant leur venir en aide, il leur concéda la seigneurie de la Prairie de la Magdeleine. Ce domaine faisait partie d'un fief plus considérable que possédait son fils, le sieur de Lyrée.

*
* *

Comme gouverneur du Canada, M. de Lauson ne fut point heureux. Son prédécesseur, M. d'Ailleboust, malgré sa bonne volonté, n'avait pu tenir les Iroquois en échec. M. de Lauson, avancé en âge, ne recevant point de la France les secours qui auraient pu l'aider à conserver le prestige des armes françaises au Canada, prit la résolution de retourner dans la mère patrie. à la fin de la cinquième année de son administration. Il s'embarqua pour la France en 1656, laissant les affaires de la colonie aux soins de son fils, M. de Lauson-Charny, qui, après un an, remit les rênes du gouvernement à M. d'Ailleboust de Coulonges.

M. de Lauson se retira à Paris, au cloître de Notre-Dame, chez un de ces fils, chanoine de cette église. Il mourut le 16 février 1666, laissant des exemples d'une piété exemplaire et d'une grande vertu.

*
* *

La famille de Lauson a joué, à l'origine du pays, un rôle considérable. On s'accorde, chez les historiens, à noter les vertus solides qui caractérisaient chacun des membres de cette famille. Il semble, cependant, qu'on n'a pas tout à fait rendu justice à

M. de Lauson, en voulant attribuer à sa faiblesse ou à son inexpérience, les revers qui ont marqué les années de son administration. Comme gouverneur, ce gentilhomme ne fut pas favorisé. Les Iroquois faillirent plusieurs fois anéantir la colonie. Néanmoins, est-il juste de rendre M. de Lauson seul responsable de ces faits ? Pour nous, les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouva placé, réhabilitent la mémoire de cet homme, que des historiens prévenus nous ont représenté comme un lâche et un ambitieux. Qu'on étudie avec attention les annales qui nous parlent de ces temps éloignés, et l'on verra que les membres de cette famille ont déployé toute leur énergie pour l'avancement de notre patrie.

Rapportons ici les lignes que l'abbé Faillon écrit sur les administrations successives de MM. d'Ailleboust, de Lauson et d'Argenson.

Parlant du départ de M. d'Ailleboust et de l'arrivée de M. de Lauson, l'abbé Faillon s'exprime ainsi :

M. de Lauson, l'un des associés de la grande Compagnie dont il avait été le premier Intendant, arriva à Québec le 13 octobre, en remplacement de M. d'Ailleboust... qui lui remit le gouvernement général — "laissant ainsi sans regret, dit le Père Charlevoix, une place où il ne pouvait être que le témoin de la désolation de la colonie, dont on ne le mettait pas en état de soutenir la dignité."

Après quelques années, d'une administration pénible, M. de Lauson, fatigué de l'impuissance où il se trouvait réduit, abandonna à son tour le poste de gouverneur. Après deux ans, la cour de France jeta les yeux sur Pierre de Voyer, vicomte d'Ar-

genson. Laissons encore la plume à l'abbé Faillon. " Quoique M. d'Argenson fut arrivé dans le pays avec les intentions les plus sincères d'en procurer le bien au dépens de sa fortune et même de sa vie, et quoique par sa bravoure et son expérience, il eût été peut-être plus capable qu'aucun des autres gouverneurs généraux, ses devanciers, de réduire les Iroquois à la raison et d'assurer la tranquillité de la colonie, il se voyait hors d'état de la défendre (1659), n'étant assisté ni par la Compagnie des Cent Associés, qui l'avait désigné, ni par ses habitants trop épuisés pour lui venir en aide.

" Il ne demandait, pour procurer la sécurité de Québec, que cent travailleurs qu'il aurait employés à abattre tous les bois proche de la ville, et, manquant de ce secours, il avait les plus justes sujets de craindre que, par quelque coup de main, les Iroquois ne vinssent à enlever cette place. C'est ce que nous apprend la Mère de l'Incarnation.—" Il a beaucoup à souffrir, écrivait-elle, se voyant chargé de ce pays sans avoir pu obtenir des secours de France ; . . . " craignant que, par quelque surprise, les Iroquois ne vinssent à s'emparer du Fort de Québec, l'impuis- sance où il s'est trouvé de leur résister lui a donné du chagrin qui a pu contribuer pour beaucoup à ses " infirmités."

" De son côté, Monseigneur de Laval écrivait, le 20 avril 1659, au comte d'Argenson, conseiller d'Etat, frère du gouverneur : " Quelque soin, et quelque " vigilance, que M. votre frère puisse apporter pour " soutenir ce pays, s'il n'est secouru cette année, il " ne peut subsister sans un effet extraordinaire de la

“ puissance divine, que l'on ne doit pas se promettre, bien que nous devions l'espérer de sa bonté.”

“—On comprend, continue l'auteur de la Colonie Française, que, dans la position où il se trouvait, M. d'Argenson ne devait pas regarder sa place de gouverneur général sous un aspect riant. Aussi dès la deuxième année, il était résolu de se retirer, alléguant pour motif apparent sa santé, mais pour raison essentielle, l'impossibilité où il était de soutenir le Canada, et d'y subsister, il repassa en France en 1661.”

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, M. d'Ailleboust, ne pouvant rien faire pour défendre le pays contre les attaques des Iroquois, abandonna sans regret la position de gouverneur. M. de Lauson, pour la même raison, n'attendit point la fin de sa sixième année. Son successeur, M. d'Argenson se voyant lui-même dénué de tout, voulut suivre l'exemple de ses prédécesseurs. Cependant, au dire des historiens, il eût réussi à sauver la Nouvelle-France, s'il eût pu recevoir les secours dont il avait tant besoin. Croyons-nous, après ces faits, qu'il est juste de taxer M. de Lauson de lâcheté ? Non, ne recevant point de France le secours qu'il avait le droit d'en attendre, M. de Lauson, pas plus que son prédécesseur et plus tard son successeur, ne peut être tenu responsable de la situation qu'on lui faisait. Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ici, les lignes que M. l'abbé Scott consacre à cette époque difficile. Parlant de l'audace dont les Iroquois firent preuve en 1656, quand, après avoir massacré les Hurons, ils insultèrent les Français sous les murs même de Québec, cet historien s'exprime ainsi :

“ Remontant dans leurs canots rangés en ordre de bataille, ils eurent l'audace de chanter leur triomphe jusque sous le fort de Québec, sans que, malgré les désirs de la population, M. de Lauson, fort avancé en âge et peu guerrier par le tempérament, osât rien faire pour leur donner chasse et leur arracher leur proie... Le mot de faiblesse ou de lâcheté viendrait bien vite sous la plume, si l'on ne songeait aux ressources dont disposait M. de Lauson, et aux circonstances. Qu'on lise les pages éloquentes que M. J.-E. Roy consacre à ce gouverneur, et qu'on ose ensuite l'accuser de couardise”(1).

Quant aux autres accusations portés contre ce gouverneur, laissons à M. J.-E. Roy, le soin de les réfuter. “ On a voulu, dit cet historien, insinuer que l'état de la fortune de M. de Lauson était dans une situation précaire, parce qu'il maria ses fils à des filles du pays? Par leurs alliances, les fils du gouverneur de Lauson se trouvèrent à faire partie des familles souches de la colonie, dont les Giffard, les Couillard, formaient avec les Aubert et les Juchereau, le groupe le plus important. En donnant à ses fils de grandes propriétés, à la condition de défendre ceux qui s'y établiraient; en unissant leur sort à des filles du pays, M. de Lauson voulait inspirer la confiance aux colons découragés par de longues années

(1) *L'abbé Scott, Notre-Dame de Sainte-Foye*, page 335.

Comment, dans cette circonstance, M. de Lauson aurait-il pu se risquer à poursuivre les Iroquois, lorsqu'il se rappelait la mort héroïque, mais en même temps inutile, que M. Du Plessis avait trouvée dans une rencontre analogue? Les historiens ont reproché à ce dernier son imprudence. Si ce gouverneur eût été plus heureux on aurait vanté ce coup de hardiesse, et M. Du Plessis eût été porté au Capitole. M. de Lauson, dans une semblable circonstance, suit les mesures que la prudence exige, et on l'accuse de faiblesse... quand il n'avait sous la main qu'une poignée de braves colons prêts à s'exposer aux dangers d'une lutte inégale et incertaine.

de lutte...” “On a dit que M. de Lauson, qui voulait établir ses enfants en Canada, n'avait pas négligé les moyens, et qu'il avait su leur tailler une large part dans la carte du pays. On lui a imputé des raisons particulières, plutôt que des motifs d'intérêt public, en se rendant au Canada. Quels reproches pourrait-on lui faire d'avoir concédé à des membres de sa famille, des domaines incultes et sauvages, à la charge de les coloniser, de les défendre avec leur sang, quand les compagnies du roi donnaient ces mêmes propriétés à qui voulait les prendre. M. de Lauson avait occupé en France les plus hautes positions, et pouvait y trouver pour ses enfants, un avenir beaucoup plus brillant que dans les forêts de l'Amérique. L'aîné était déjà conseiller au Parlement de Bordeaux, un autre était chanoine à Paris, et le Grand Sénéchal, protégé du duc d'Epéron, aurait eu dans l'armée un avancement rapide. De plus, les fils de M. de Lauson se montrèrent dignes des charges que leur père leur avait confiées, et travaillèrent sincèrement à l'avancement de la Nouvelle-France, soit en la défendant contre l'ennemi, soit en y appelant des colons.” “Pour nous, dit le même auteur, qui avons feuilleté avec le plus grand soin les quelques pièces qui nous restent de ces temps éloignés, et sans parti pris, nous ne pouvons comprendre comment on a pu accuser M. de Lauson d'être venu en Canada refaire une fortune avariée, quand, au contraire, il est de toute évidence qu'il abandonna, en France, une situation élevée, pour accepter un poste éloigné, difficile et périlleux”(1).

(1) *La Seigneurie de Lauson*, M. Ed. Roy. Chapitre VI, pages 157 et suivantes.

M. Jean de Lauson, appelé le Grand Sénéchal de la Nouvelle-France, dix jours après son arrivée à Québec, épousait Anne des Prés, fille de Nicolas des Prés, noble homme, et de Madeleine Leblanc. Le Père Vimont bénit le mariage. Le Père Lallemand assista au dîner de la noce; le lendemain ce fut le Père Vimont, (1) et le dernier jour le Père Le Jeune. L'acte de mariage de M. Jean de Lauson à demoiselle Anne des Prés, se lit comme suit, dans les Archives de Notre-Dame de Québec.

“ Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame de Québec; pour l'année seize cent cinquante et un.

“ Le vingt-trois octobre, seize cent cinquante et un, un bân ayant été publié, le 22 octobre, et les deux autres admis par dispense, n'ayant trouvé aucun empêchement, nous, le Père Barthe Vimont de la Compagnie de Jésus; député pour le faire, avons interrogé messire Jean de Lauson, fils de messire Jean de Lauson, et de défunte dame Marie Gaudart; et demoiselle Anne des Prés, fille de feu noble homme, Noël-Nicolas-Honoré des Prés; et de dame Madeleine Le Blanc, et ayant eu leur consentement mutuel, les avons mariés en présence de messire Nicolas d'Hautville, de M. des Prés et de la Cantinide ”(2).

(1) *Le Journal des Jésuites*, page 163.

(2) Les personnes dont les noms suivent assistèrent au contrat de mariage: Jean de Lauson et Anne des Prés; Barthélemy Vimont, de Lauson, Du Plessis-Querbochet, Louis de Lauson, Etienne des Prés, Guillaume des Prés, Geneviève des Prés, Paul Ragueneau.

Articles du contrat de mariage entre messire Jean de Lauson, Chevalier, Seigneur de la côte, terre, seigneurie de Lauson, Grand Sénéchal, Lieutenant au Gouvernement de la Nouvelle-France, fils de messire Jean de Lauson, Chevalier, Gouverneur pour la Nouvelle-France, et de défunte Marie Gaudart, ses père et mère, d'une part; et Demoiselle Anne des Prés, fille de

Lequel extrait, nous, vicaire de Notre-Dame de Québec, soussigné, certifions être vrai et conforme au registre original, déposé dans les archives de la cure de Québec. Expédié à Québec, le trois du mois de février 1904.

L. Lemay, Ptre.

*
* *

L'union de M. de Lauson et d'Anne des Prés, ne fut pas de longue durée. Comme M. Du Plessis, il périt sous les coups des Iroquois. Brave jusqu'à la témérité, M. de Lauson, nous l'avons dit plus haut, n'avait pas craint, à la nouvelle de la mort de son beau-frère, de se rendre aux Trois-Rivières pour calmer, par sa présence, la terreur des habitants de cet endroit.

Il supportait difficilement les attaques que les Iroquois dirigeaient contre Québec, mais sa bravoure lui coûta la vie. "Au commencement de l'été, (1661) dit l'abbé Ferland, les Iroquois avaient déjà pris ou tué vingt-trois français, à Montréal, et quatorze aux Trois-Rivières... En remontant vers Québec, les agniers tuèrent huit personnes à la côte de Beaupré, et sept dans l'île d'Orléans. A la nouvelle de tous ces massacres, M. Jean de Lauson, Sénéchal de la Nouvelle-France, voulut porter secours aux habitants de l'île d'Orléans, et avertir du danger le sieur Couillard de Lespinay, son beau-frère, qui était parti pour faire la chasse dans les petites îles du voisinage, et dont la

feu noble homme Nicolas des Prés, et de Demoiselle Le Blanc, ses père et mère.....

"Jouira la dite future épouse de la somme de 400 livres de pension viagère, pour son douaire préfix, suivant la coutume de Paris, à les avoir et prendre sur les biens de son futur époux.".....

femme n'avait point de repos si elle n'eut trouvé quelque ami pour s'en venir dégager. M. de Lauson voulut, en cette rencontre, lui donner une marque généreuse de son amitié, mais cette action héroïque lui coûta la vie. Dans une chaloupe avec sept hommes, au nombre desquels se trouvait Nicolas Couillard, frère de Louis Couillard, sieur de Lespinay, il longeait la côte méridionale de l'île d'Orléans lorsque, arrivé à la hauteur de la rivière Maheust, il voulut s'assurer si les personnes qui habitaient la maison de René Maheust s'étaient retirées ailleurs. Il mit pied à terre et envoya deux hommes pour reconnaître l'état de l'habitation. Celui qui ouvrit la porte se trouva en face de quatre-vingts iroquois, qui le tuèrent et prirent son compagnon en vie. Les sauvages coururent aussitôt vers la chaloupe, échouée au rivage, et, se postant derrière un rocher, fusillèrent de là les français, qui étaient à découvert. En voyant s'avancer vers lui cette troupe nombreuse, le Sénéchal reconnut qu'il était inutile de songer à s'échapper, et qu'il fallait mourir en combattant. Il se jette à genoux avec ses compagnons ; tous se recommandent à Dieu ; puis, se relevant, ils font face à l'ennemi. Trois fois les iroquois les somment de se rendre, en leur promettant la vie sauve. Les français connaissaient trop bien l'ennemi pour se fier à sa parole : préférant une mort glorieuse à une honteuse captivité, ils répondirent à coups de fusils aux sommations qu'on leur adressait. Tous tombèrent sous les coups de l'ennemi, à l'exception d'un seul, qui, étant blessé au bras et à l'épaule, fut fait prisonnier. Le Sénéchal, que les iroquois désiraient prendre en vie, s'était si vigoureusement défendu jusqu'au

dernier soupir, qu'il eut les bras hachés en morceaux pendant le combat(1). . ." " Le sieur Couillard de Lespinay, ajoute l'abbé Faillon, pour qui tous ses concitoyens s'étaient dévoués, ayant entendu des décharges de coups de fusils, sans en connaître la cause, mit à la voile et se rendit à Québec pour avertir qu'il y avait là des ennemis ; mais, quand il sut que c'était pour lui que l'on s'était exposé, et quel avait été le funeste résultat de cette tentative, il pensa mourir de douleur. Son frère, Nicolas dit Belle-Rive, était au nombre des victimes, il était âgé de vingt ans. Le 24 juin on ramena à Québec les corps des défunts, dont trois furent enterrés le même jour dans l'église : ceux de monsieur de Lauson, de Nicolas Couillard et de Ignace Sevestre, âgé de 24 ans, que l'on mit dans la même fosse. Dans le cimetière on inhuma aussi ce jour-là les corps des quatre autres victimes. Elie Jacquet dit Champagne, serviteur de madame de Repentigny, Jacques Baroche, Toussaint et François, serviteurs de M. Couillard"(2).

Le Sénéchal, dit l'abbé Ferland, fut sincèrement regretté de tous les colons, qui l'aimaient et le respectaient pour sa bravoure, son dévouement et sa piété. Il possédait une qualité qui, de tout temps, plut au Canadiens : il était gai, et savait tempérer le commandement par une douce familiarité, qui ne nuisait en rien à son autorité (3).

Telle fut la mort héroïque de M. Jean de Lauson qui, s'oubliant lui-même, sacrifia généreusement sa

(1) *L'abbé Ferland*, I vol., page 467.

(2) Suivant l'abbé Faillon, les Iroquois furieux coupèrent la tête du Sénéchal et l'emportèrent dans leur pays. *La Colonie Française au Canada*, II vol., page 435.

(3) *L'abbé Ferland*, *Histoire du Canada*, I vol., page 468.

vie pour sauver celle de son beau-frère. Pouvons-nous, après cela, ne point vénérer la mémoire d'un semblable héros ? Le 7 juillet 1664, Anne des Prés épousa, à Québec, Claude de Berman, sieur de la Martinière, Conseiller, Lieutenant-Général et Civil. Ce dernier, né à St-Nicolas de la Ferté-Vidame, était le fils de Louis de La Martinière, ancien avocat au Parlement de Paris, et de Françoise Juchereau. Anne des Prés mourut en 1682, elle fut inhumée dans l'église de Québec.

M. de Lauson avait eu six enfants de son mariage avec Anne des Prés. Ce sont : Louis, Marie, Jean, Charles et Anne-Catherine. Louis fut baptisé le 1^{er} septembre 1652, il fut inhumé la même année. Marie entra chez les Ursulines avec sa sœur Angélique. Jean mourut en bas âge. Charles naquit le 2 août 1657. S'étant rendu à Paris, il épousa, en 1688, Marguerite Gobelin qu'il constitua son unique héritière. Il mourut l'année suivante. Disons un mot des vertueuses filles du Sénéchal.

Marie-Madeleine de Lauson, baptisée le 8 juin 1654, "n'avait fait que passer par le grand monde, pour s'ensevelir dans la solitude ; elle prit le nom de sœur St-Charles. Elle fut élevée par madame de La Peltrie, toute jeune comme pensionnaire et ensuite comme novice. En la présentant à la communauté sa famille obtint qu'elle eût une sœur pour son service, mais, peu après, on s'aperçut que mademoiselle de Lauson ne se contentait pas de se servir elle-même, mais qu'elle allait en cachette faire l'ouvrage de la sœur. Pour l'instruction des élèves sauvages elle était infatigable, et elle s'y est livrée avec le plus grand succès tous les jours de sa longue

vie" (1). Plus loin, les mêmes annales ajoutent : " Admise au pensionnat avant l'âge de 8 ans, quelque temps avant la mort tragique de son père, Mlle de Lauson conserva toute sa vie l'aimable innocence et la douce gaieté de cet âge charmant. Après six ans d'application à l'étude, elle témoigna à la Vénérable Mère de l'Incarnation le désir d'embrasser la vie religieuse—" je veux instruire avec vous, les " petites filles sauvages, disait-elle, je leur apprendrai à aimer Jésus et Marie." Elle prononça ses vœux le 14. septembre 1672, et se livra avec une ferveur sans bornes à l'accomplissement de ses devoirs, ce qui fait dire aux Annales. " Ah ! si les de Lauson se sont distingués au service du roi de France, combien plus leurs filles se sont-elles illustrées au service du Roi de rois." Ce fut sur la demande de ses parents que les Ursulines consentirent à placer un poêle dans leur dortoir, où jusqu'à cette époque, ces religieuses austères avaient dû coucher au froid. Mademoiselle de Lauson mourut en 1731, âgée de 77 ans, après 59 ans de profession religieuse.

Anne-Catherine de Lauson, fut baptisée le 22 avril 1659. Elle eut pour parrain J-B. Le Gardeur de Repentigny et pour marraine, Catherine Nau. Suivant les Annales des Ursulines, elle n'avait que trois ans, lorsque, après la mort de son père, on la conduisit au couvent. Obligée de retarder sa profession religieuse, pour l'arrangement de ses affaires temporelles, elle mourut le 31 novembre 1672, au moment où elle se préparait à entrer dans cette communauté. " L'ardeur que Mlle de Lauson avait toujours mon-

(1) *Les Annales des Ursulines*, page. 292.. . . .

trée pour embrasser la vie religieuse, jointe au désir qu'elle témoignait d'être enterrée avec le saint habit de notre ordre, au cas qu'elle mourut avant son entrée au noviciat, fit, qu'après son décès, on la revêtit de l'habit d'Ursuline, et elle fut enterrée dans le caveau des religieuses."

* * *

Angélique de Lauson avait été baptisée le 23 janvier 1661. Jean Juchereau de la Ferté fut son parrain; Marie Le Neuf, épouse de M. de Beaucourt, sa marraine. Elle entra chez les Ursulines en 1675, et porta le nom de sœur du St-Esprit. "Elle fut un prodige de vertu, et vivait si détachée du monde, qu'elle avait peine à entretenir la moindre correspondance avec mesdames de Lauson, ses tantes. Et, quand M. de Champigny, Intendant, ou autres parents venaient lui faire visite, elle était toute ingénieuse pour trouver le moyen de s'éloigner, elle disait :—"Saluez pour moi nos amis de France, et "dites-leur que je prie pour eux."—Comme madame de La Peltrie, elle lavait les filles sauvages, les peignait de ses propres mains avec une patience d'ange, et les servait nuit et jour durant leur maladie. Elle mourut en 1732, âgée de 72 ans"(1).

* * *

Le second fils de M. de Lauson, appelé Louis, avait épousé le 15 octobre 1655, Anne-Catherine Nau. Elle était fille de Jacques Nau, écuyer, sieur de Fossambault, conseiller du Roi, receveur général des finances en Berry; et de dame Catherine Gran-

(1) *Les Annales*, I vol., page 328.

ger. M. de Lauson se noya le 4 mai 1657. Il laissa deux enfants à sa veuve, qui épousa, en secondes noces, Jean-Baptiste, fils de Jacques Peuvret, sieur du Mesnu; et de dame Marie de la Garenne. Ils eurent deux enfants : Denis, baptisé le 8 octobre 1661, et Alexandre, baptisé en 1664.

Une des sœurs d'Anne-Catherine Nau, appelée Thérèse, épousa, le 22 octobre 1663, Joseph, fils de Robert Giffard, et de Marie Renouard. Ce mariage fut béni par Messire Charles de Lauson, sieur de Charny, prêtre, Grand Vicaire de Mgr de Laval à Québec, dont nous allons parler.

*
* *

M. de Lauson-Charny arriva à Québec le 1^{er} juillet 1652. Quelques jours après son arrivée, le 12 août suivant, il épousait Marie-Louise, fille du sieur Robert Giffard, médecin, et seigneur de Beauport. Cette union fut de courte durée, madame de Lauson mourut le 27 octobre 1656. Le journal des Jésuites rapporte cette mort dans les termes suivants : "A six heures du matin, Dieu appella à soy, madame Charni après une maladie de 16 jours et une vie très pure et très innocente. Elle fut entermée le 31 dans le nouveau chœur des Religieuses Hospitalières. Cette faveur fut accordée à madame Charni, qui l'avait fort demandée et souhaitée"(1).

Une fille était née de ce mariage, on l'appela Marie. Elle fut élevée par les Hospitalières de Québec.

(1) En 1657 le 24 février, M. de Charni fut nommé préfet de la Congrégation de Notre-Dame de Québec. M. Vignard dit la messe dans la chapelle de cette congrégation pour la première fois. *Le Journal des Jésuites*, page 206.

M. de Charny, après avoir administré les affaires de la colonie à la place de son père, repassa en France. Dégoûté des joies trompeuses du monde, il se fit prêtre et revint à Québec où il exerça le saint ministère. Sur le navire qui ramena M. de Charny au pays, se trouvaient Mgr de Laval, premier évêque du Canada, le Père Lallemand et deux autres prêtres, Jean Torcapel et Philippe Pélerin. Ces deux derniers, avancés en âge et remplis d'infirmités, durent retourner en France dès l'année suivante. M. Henri de Bernières, qui se trouvait avec ces ecclésiastiques fut ordonné prêtre au mois de mars de l'année 1660. Ce fut M. de Charny qui remplit la fonction de prêtre assistant, à la première messe de ce nouveau lévite, célébrée dans la chapelle des Ursulines, le jour de la fête de St-Joseph. M. de Charny fut appelé à la charge de Grand Vicaire de l'Evêque de Québec, le 21 octobre 1660. Quelques années plus tard, il repassa en France, avec sa fille et sa nièce, Charlotte-Madeleine de la Ferté, qui, toutes deux, entrèrent chez les Hospitalières de LaRochelle. " Parvenue à l'âge de six ans, mademoiselle de Charny suivait les traces de sa famille qui s'était distinguée partout par sa vertu. Comme elle manifestait le désir de prendre le voile, M. de Charny avait passé un contrat avec les Mères Hospitalières, par lequel il s'engageait à donner 12,000 livres, monnaie de France, pour la dot de sa fille, à la condition qu'on lui servirait une entrée de table, car mademoiselle de Lauson ayant une santé délicate, son père voulait qu'on lui accordât ce privilège. De plus, il avait formé le dessein de donner ces biens à l'Hôtel-Dieu, après avoir donné a

ses neveux ce qui devait leur revenir. Mgr de Laval voulut retrancher cet article du contrat, à cause des difficultés qui auraient pu s'élever dans la maison. M. de Lauson ne voulut point y consentir, et, pour terminer le différend, il conduisit sa fille en France" (1).

M. de Lauson mourut dans un âge avancé, après avoir été, plusieurs années durant, chanoine au chapitre de Québec.

Avec lui s'éteignit la noble famille de Lauson. Elle a donné à l'Eglise des enfants qui se sont illustrés au service du Seigneur, et à la Nouvelle-France, des héros qui n'ont pas craint de verser leur sang pour la défense et l'avancement de leur patrie d'adoption.

A ces titres, cette famille a justement droit à notre respect et à notre bon souvenir. Mais revenons à Louis Couillard.

*
* *

On sait que Louis Hébert, le premier défricheur du sol canadien fut mis, par le roi de France, en possession d'un fief noble. Les fils de Guillaume Couillard ne furent point oubliés par le grand Louis XIV. Ils reçurent des lettres de noblesse : récompense de leurs travaux et de ceux de leurs pères. Le nom de Louis Couillard (2) et celui de son frère, Charles Couillard des Islets de Beaumont, furent proposés au roi par l'Intendant du Canada, Jean Talon, dès 1667. L'année suivante, le roi leur accordait des lettres de noblesse, ainsi qu'à Jean Godefroy, Charles LeMoyné, Simon Denys, qui reçurent leurs lettres la même année.

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu.*

(2) *B. Sulte. Histoire des Canadiens-Français.* Vol. V., pages 104 et 105.

Lettres de noblesse pour monsieur Couillard, lui, sa femme et ses enfants.

Lettres de noblesse pour le pays du Canada.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous, présens et à venir : Salut.

Les rois, nos prédécesseurs, ayant toujours estimé que l'honneur était le plus puissant motif pour porter leurs sujets aux généreuses actions, ont pris de reconnaître, par des marques d'honneur, ceux qu'une vertu extraordinaire en avait rendu dignes, et comme nous sommes informés des bonnes actions que font journellement les peuples du Canada, soit en réduisant ou disciplinant les sauvages, soit en se défendant contre leurs fréquentes insultes et celles des Iroquois, aussi nous avons estimé qu'il était de notre devoir de distinguer par des récompenses d'honneur, ceux qui se sont le plus signalés, pour exciter les autres à mériter de semblables grâces, à ces causes désirant traiter favorablement notre cher et bien-aimé Louis Couillard, pour le bon et louable rapport qui nous a été fait de ses belles actions dans le pays du Canada, et pour autres considérations à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons anobli et par ces présentes, signées de notre main, anoblissons, et décorons du titre et qualité de noblesse, le dit Louis Couillard, ensemble, sa femme et enfants, postérité et lignée, tant mâles que femelles, nés et à naître en loyal mariage, voulons et nous plaist, qu'en tous actes, tant en jugement qu'en dehors, ils soient tenus, censés, et réputés Nobles, et portent le nom d'Ecuyers, et puissent parvenir à tous degrés de Chevalerie, et de notre

gendarmerie; acquérir et posséder toutes sortes de fiefs, seigneuries, héritages nobles, de quelques titres et qualités qu'ils soient acquis, jouissent de tous honneurs, autorité, prérogatives, prééminence, privilèges, franchises, exemptions, immunités, dont jouissent et sont accoutumés de jouir et user les autres nobles de notre royaume, et de porter armes telles qu'elles sont cy empreintes, sans que pour cela, le dit Louis, soit tenu de nous payer, ni à nos successeurs Rois, aucune finance, ni indemnité, à quelques sommes qu'elles puissent se monter, nous l'avons déchargé et déchargeons, et en avons fait et faisons don par ces présentes, cy donnons mandement à nos armes et féaux, constituant les gens tenant notre Cour au Parlement de Paris, chambres de nos comptes, et Cour des aydes au dit lieu que ces présentes lettres d'anoblissement, ils aient à registrer et du contenu en icelle, faire souffrir et laisser jouir et user le dit Louis Couillard, ses enfants et postérité, nés et à naistre en loyal mariage, pleinement, paisiblement, perpétuellement, cessant et faisant cesser tout troubles et empêchements nonobstant tout édit, déclarations, arrêts, règlements et autres choses à ce contraire, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons, par ces présentes. Car tel est notre bon plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel.

Données, à St-Germain en Laye, au mois de mars, de l'an de grâce, mil six cent soixante-huit de nostre règne le vingt-cinquième.

Louis.

Louis Couillard portait : d'argent, à l'olivier de sinople montant d'un rocher à trois coupeaux, au naturel, éclairé par un soleil en chef, à sénestre, d'or. L'écu timbré d'un casque et d'une couronne de comte, avec une colombe d'argent en cimier, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople. Supports : deux branches d'olivier. Devise : Prix des travaux n'a rien de vil (1).

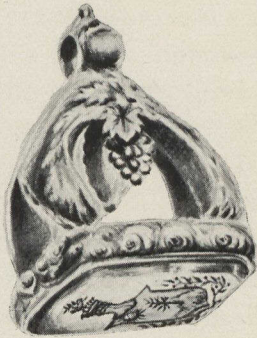
*
*
*

Il paraît que les lettres de Louis Couillard et de Charles, son frère, ne furent que la confirmation de celles que leur père, Guillaume Couillard, aurait reçues en 1654 ? Du moins, la copie que nous avons en mains porte deux déclarations du conseil qui confirment cette tradition conservée dans la famille Couillard.

“ Vue par le Conseil les Lettres Patentes du Roy, données à Paris, au mois de décembre 1654, signées Louis, et sur le reply, par le Roy, Phelippeau, et scellées du grand sceau de cire verte sur lacqs de soye rouge et verte, par lesquelles pour les causes et considérations y contenues, Sa dicte Majesté aurait anobly et décoré du titre de noblesse Louis et Charles Couillard.

“ Sa Majesté aurait confirmé et confirme les dictes lettres d'anoblissement accordées au dict Charles-Guillaume Couillard de Lespinay, en faveur des services rendus au païs du Canada.

(1) Le cachet de Louis Couillard de Lespinay fut religieusement conservé dans la famille avec d'autres souvenirs antiques, jusqu'en 1889, époque où la Révérende mère Sainte-Hélène, née Azilda Couillard Després, en fit don à la communauté des Sœurs du Bon Pasteur de Québec.



Cachet donné à Louis Couillard de Lespinay
par Louis XIV,
en 1668.

“ Tout considéré, le conseil a ordonné et ordonne que les dictes lettres de confirmation seront registrées au greffe d'iceluy, pour jouir par les dicts sieurs Louis et Charles Couillard, leurs enfants, et postérités, naiz et-à naistre en loyal mariage de la qualité de nobles, et des honneurs, prérogatives, prééminences, privilèges, exemptions, franchises et immunités, dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres nobles de France, d'ancienne extraction, conformément aux dictes lettres données en 1654, tant et si longuement, que luy et ses dicts enfants et postérité, vivront noblement, et ne feront acte dérogeant à leur noblesse.”

Damour, Talon.

Nous lisons encore sur le même document : “ Lettres Patentes données à St-Germain en Layé, le 16 mars 1668, signées Louis, et sur le reply, par le Roy, Colbert, et scellées de même sceau, sur même cire lacqs, par lesquelles, en faveur des services rendus à sa Majesté par Louis Couillard de Lespinay, en ce pais de la Nouvelle-France, sa dite Majesté aurait confirmé et confirme les dictes lettres d'annoblissement accordées au dict Charles Guillaume (1), son père, pour sortir leur plein et entier effect, notwithstanding l'édict du mois de septembre 1664, à condition, toutefois, de demeurer dans ce pais de la Nouvelle-France ; les dictes lettres adressées, le tout attaché ensemble, sous un contre-scel, en mesme cire et lacqs : Ouy le substitut du procureur général

(1) Les armes de Guillaume Couillard étaient : D'azur à une colombe éployée d'or portant dans son bec un rameau d'olivier de sinople. Devise : Dieu-ayde au premier côté!

du Roy, en ses conclusions : le rapport du Sieur d'Amours, conseiller au dict conseil.

*
* *

Vers quelle époque les lettres de Louis et de Charles Couillard furent-elles enregistrées ? Elles ne l'étaient point en 1679, et comme Louis Couillard mourut vers l'année 1677, Charles dut s'occuper de cette affaire. En effet, il présenta au Conseil Souverain la requête suivante :

“ Veu par le Conseil la Requeste présentée en iceluy par Charles Couillard, sieur des Islets et de Beaumont. A ce que pour les raisons y contenues Il luy plaise entériner des lettres patentes du Roy du mois de mars 1668, par lesquelles il a plû à sa Majesté l'anoblir pour jouir par luy des privilèges et exemptions attribuez aux nobles du Royaume. Les dites Lettres patentes adressées au parlement a la Chambre des Comptes et à la Cour des Aydes, à Paris pour y estre entérinées, au bas de laquelle Requeste est l'arrest portant le soit montré au Procureur général de sa dite Majesté, en datte du 24^{me} avril dernier. Lettre de Cachet de sa ditte Majesté dattée à Saint-Germain en Laye, le 24 avril 1675, signé Louis et plus bas Colbert, adressée au dit Procureur Général, portant que sa dite Majesté ayant été informée que les Officiers de ce Conseil ont fait quelque difficulté d'enregistrer les lettres de noblesse des sieurs Denys, Godefroy, Des Islets et Lemoine... habitants de ce pays, sur ce que l'adresse en a esté faite au dit Parlement, et à luy mande et ordonne très expressément qu'il ayt à faire

les Réquisitions nécessaires au nom de sa Majesté, pour enregistrer les dites Lettres de noblesse au dit Conseil, encore que l'adresse ne luy en soit point faite. Réquisition du dit Procureur général de sa dite Majesté. en datte du dit jour, 28 de ce mois.

Ouy le rapport de M. Louis Rouer de Villeray, Premier Conseiller, avant faire droit a ordonné et ordonne qu'il sera fait information du contenu des dites Lettres par devant le dit sieur de Villeray (1).

Signé : Rouer de Villeray.

Les lettres de Simon et de Pierre Denys furent enregistrées en 1680. Celles des Couillard ne l'étaient point encore à cette époque, puisque le roi, dans une lettre adressée au gouverneur, disait : " que son intention est qu'il soit incessamment procédé en cette Cour à l'enregistrement des lettres de noblesse qu'Elle aurait accordées aux sieurs Godefroy, des Islets et Lemoine." Comme on le voit, le Conseil Supérieur de Québec ne s'empessa point d'enregistrer ces lettres que Jean Talon avait obtenues pour les personnes les plus méritantes et les mieux intentionnées.

Comment expliquer le fait que Talon ait demandé, au roi de France, des lettres de noblesse en faveur des fils de Guillaume Couillard, si ce dernier en avait déjà obtenu en 1654? La chose nous paraît assez claire. On sait que M. Boucher, seigneur de Boucherville, reçut ses lettres vers l'année 1654; or, en 1667, son nom fut de nouveau proposé au roi, avec celui de Louis Couillard, comme ayant droit au titre de noblesse, M. Sulte expliqua ce fait de la manière suivante :

(1) *Actes et Délibérations du Conseil Souverain*, Vol. III., page 641.

“ Le nom de M. Boucher qui se présente ici, comme candidat au titre de noblesse, fait supposer que ses lettres avaient été révoquées. . . En dépit de plusieurs arrêts du roi, de faux nobles figuraient partout en France. . . Au mois de mars de 1664 le conseil prescrivit la recherche des porteurs de lettres usurpées; tout anoblissement postérieur à 1643 devint nul, quitte au roi de renouveler ceux qu'il jugerait à propos”(1).

Il semble, néanmoins que Guillaume Couillard n'ait jamais ajouté à son nom le qualificatif d'écuyer, que ses fils portèrent dans la suite. Dans les actes nombreux que nous avons consultés il est qualifié : honorable homme, titre que l'on donnait aux personnes qui jouissaient d'une certaine influence, mais qui n'appartenaient point à la noblesse.

(1) *B. Sulte, His. des Canadiens-Français, Vol. V., page 103.*



CHAPITRE XXVI

LOUIS COUILLARD, SEIGNEUR DE LA RIVIÈRE DU SUD.
SES ENFANTS, QUELQUES DESCENDANTS. LES COUILLARD DE L'ESPINAY, DESPRÉS, DUPUIS, DES ESSARS, L'ISLOIS.

La Seigneurie de la Rivière du Sud fut concédée à M. de Montmagny, par acte fait à Paris, le 5 mai 1651. Traversée par une jolie rivière qui se jette dans le Saint-Laurent, elle comprend une lieue et demie de terre de front sur le fleuve, sur quatre lieues de profondeur. En accordant ce domaine à un simple particulier, la Compagnie de la Nouvelle-France voulait par là, contribuer, comme toujours, à la colonisation du Canada et à l'évangélisation des sauvages. M. de Montmagny ne paraît pas avoir joui longtemps de cette propriété. Il la vendit à M. Chartier de Lotbinière et à M. Moyen. Ce dernier riche marchand de Paris, s'établit sur l'Île-aux-Oies, où il commença les premiers travaux de défrichement (1).

(1) Notre plus grand désir ayant été d'établir une forte Colonie de Naturels Français en la Nouvelle-France, afin que par leurs exemples les peuples sauvages du dit pays fussent instruits en la connaissance de Dieu, et réduits à une vie civile sous l'obéissance du Roy. Nous avons reçu volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise, et spécialement quand nous avons reconnu qu'ils étaient disposés d'entreprendre la culture de quelques parties des terres concédées à notre dite Compagnie par le défunt Roy de glorieuse mémoire. A ces causes et autres, à ce

On se rappelle comment il rencontra la mort. Ce fut vers l'année 1669(1), que Louis Couillard acquit ce riche domaine. Il le fit arpenter par Jean Guyon du Buisson, son cousin, qui en dressa le premier plan et lui donna le nom de Couillardière, mais celui de la Rivière du Sud prévalut.

Louis Couillard se bâtit un manoir seigneurial et un moulin banal, puis, il commença à accorder des titres de concessions aux colons qui arrivèrent peu à peu. La beauté du site et la fertilité du sol les attirèrent dans cette partie du pays, si justement appelée par Bouchette le grenier du Bas-Canada(2).

Le nombre des nouveaux colons s'accrut si rapidement que l'on songea à la construction d'une chapelle. Cette première église, bien que modeste, ne fut pas moins un nouvel encouragement pour les braves pionniers de la Pointe à la Caille. La pré-

nous mouvans, étant pleinement édifié des louables qualités du Sieur de Montmagny, chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Hierusalem, et de son zèle à l'avancement de la religion Catholique, Apostolique et Romaine... pour ces causes avons donné, octroyé, donnons .. La Rivière appelée du Sud, à l'endroit où elle se décharge dans le fleuve St-Laurent, avec une lieue de terre le long du dit fleuve, en montant la Rivière vers Québec et demie lieue le long du dit fleuve en descendant vers le Golfe, le tout sur quatre lieues de profondeur en avant dans les terres... deux lies... l'une appelée l'Île aux Oies, et l'autre appelée l'Île aux Grues avec les battures le tout contenant quatre lieues ou environ de longueur sur le dit fleuve, pour jouir par le dit Sieur de Montmagny... en toute propriété, justice et seigneurie.

(1) On ne connaît pas exactement la date de l'achat de cette propriété par Louis Couillard. Jean-Baptiste, son fils, déclarait à l'Intendant Begon, vers 1717, qu'il ne pouvait en produire l'acte d'acquisition, lequel aurait été détruit dans l'incendie de la basse-ville de Québec, il y a 42 ou 43 ans.

Papiers Terriers.

Documents conservés dans la famille Couillard.

(2) En 1732, on comptait 172 familles établies dans deux paroisses, 104 maisons, 1960 arpents de terre défrichés et en terre labourable, 48 arpents de prairie.

sence du prêtre, en effet, si réconfortante dans toutes les circonstances de la vie, l'est encore davantage dans les pays en voie de formation. Ceux qui ont vécu dans ces endroits lointains, où l'on ne voit l'homme de Dieu qu'à de rares intervalles, comprennent facilement la joie des colons, lorsqu'ils apprenaient qu'une église s'élèverait près de leur demeure.

Cette petite chapelle fut érigée en 1679. Louis Couillard n'eut point la satisfaction de la voir, la mort vint l'enlever, trop tôt, à la noble et grande cause qu'il avait entreprise : la colonisation des terres du Saint-Laurent. Il mourut vers l'année 1677(1) à peine âgé de 50 ans. Il laissait son œuvre inachevée, mais il eut des enfants qui la conduisirent à bonne fin. La première chapelle étant devenue insuffisante l'on songea à en bâtir une plus grande et plus belle. On commença les travaux en 1716. M. François Richard, prêtre, missionnaire, en bénit la première pierre, sur laquelle on avait gravé

(1) La date précise de sa mort est inconnue. Un mémoire que nous avons consulté dans les archives de Saint-Thomas de Montmagny nous apprend qu'il mourut en 1677, en son manoir seigneurial. D'ailleurs, l'acte d'inventaire de ses biens fut passé le 24 septembre 1678.

“ L'an mi six cent soixante-dix-huit, le 24^{me} jour de septembre avant midy, à la requeste de Charles Couillard, escuyer, sieur de Beaumont, au nom et comme tuteur de Jean-Baptiste Couillard âgé de vingt ans ou environ, Geneviève Couillard, âgée de dix-huit ans ou environ, Jacques Couillard, âgé de treize ans ou environ, enfants mineurs de deffunct Louis Couillard, escuyer, sieur de Lespinay et de Demoiselle Geneviève des Prez, sa veuve, et en la présence de la dite veuve, et de Pau Dupuy, escuyer, seigneur en partie de l'isle aux Oyès, tant en son nom comme ayant épouzé Demoiselle Jeanne Couillard, fille du dict deffunct et de la dite veuve, que comme subrogé tuteur estant par acte donné en la prévôté de Québec, le douzième juillet mil six cent soixante dix sept, à la conservation des droits et biens des dites veuve et mineurs, et tout autre qu'il appartiendra..... ”

Romain Becquot. Document conservé dans la famille Couillard.

une croix et les mots "Saint-Thomas." Louis, fils aîné de Louis Couillard et de Geneviève des Prés eut l'honneur de la poser au milieu de la grande porte.

Ce fut le 23 juillet 1719 que l'on célébra la sainte messe pour la première fois dans le nouveau temple.

Mais laissons pour le moment l'histoire de Saint-Thomas et revenons à la famille de Louis Couillard. Geneviève des Prés, sa veuve, mourut en 1706. On l'inhuma le 11 mai, dans la cathédrale de Québec (1).

Plusieurs enfants étaient nés de ce mariage. Ce sont : I Jeanne, II Charles, III Jean-Baptiste, IV Louis, V Geneviève, VI Jacques.

I Jeanne, baptisée à Québec, le 9 juin 1654, eut pour parrain Jean de Lauson, gouverneur de la Nouvelle-France, sa marraine fut Marie-Guillemette Hébert. A l'âge de 14 ans, elle épousa M. Paul Dupuis, seigneur de l'Île-aux-Oies, officier du régiment de Carignan. Le mariage fut béni par M. H. de Bernières, le 22 octobre 1668. M. Paul Dupuis mourut le 21 décembre 1713, et fut inhumé dans l'église de Québec, près de son épouse qui l'avait précédé dans la tombe, le 12 juillet 1702.

II Charles fut tenu sur les fonts baptismaux, le 6 décembre 1655, par M. de Lauson-Charny et par Etiennette des Prés, épouse de M. Du Plessis Guillemot, sieur de Querbodot. Il mourut le 17 juin 1656.

(1) L'onzième jour du mois de mai de l'an mil sept cent six a été inhumée dans cette église paroissiale, par moi, prêtre, curé de Québec, Dame Geneviève des Prés, veuve de défunt M. de Lespinay, âgée de 72 ans, après avoir reçu les sacrements de pénitence, viatique et d'extrême-onction. Son inhumation a été faite en présence de Jean Brassard, père, et d'un grand nombre d'autres témoins.

III Jean-Baptiste, le plus célèbre des enfants de Louis Couillard et de Geneviève des Prés, fut baptisé le 2 mai 1657. M. Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, époux de Marguerite Nicolet, fut son parrain, Marie Couillard, sa tante, épouse de François Bissot, sieur de la Rivière, fut sa marraine.

Après avoir passé quelques années au collège des Jésuites, Jean-Baptiste entra dans l'armée, où il se distingua si bien qu'en 1716, ses supérieurs le nommèrent au poste de gouverneur de la Louisiane. Il remplit cette fonction importante pendant deux ans, puis on le rappela à Québec, où on lui confia les charges de Conseiller du Roi, de Lieutenant Général de l'Amirauté et de Lieutenant de la Prévôté. Il mourut au mois de mars de l'année 1735. On l'inhuma dans le cimetière de Québec (1). Les funérailles furent des plus simples, comme il l'avait demandé sur son testament. Il léguait ses biens à son frère Jacques Couillard des Prés, et aux enfants de Louis Couillard de Lespinay (2).

Jean-Baptiste Couillard avait épousé le 23 octobre 1680, Geneviève, fille de François de Chavigny, sieur de Berchereau, noble de Créancé, en Champagne ;

(1) Le huit mars mil sept cent trente-cinq, a été enterré dans le cimetière de cette paroisse M. Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, Juge de l'Amirauté et Lieutenant Particulier, âgé d'environ 80 ans, lequel est mort après avoir reçu les sacrements de Viatique et d'Extrême-Onction. La dite inhumation a eu lieu en présence de M. Vallier, prêtre, Théologal du Chapitre, et autres ecclésiastiques.

Chrétien Le Chasseur, Ptre.

(2) Parmi les nombreux legs mentionnés dans son testament on remarque une rente annuelle de 1500 livres, attachée sur un emplacement, en faveur de la Congrégation des hommes de la ville de Québec ; et une somme de 200 livres que le Directeur de la Congrégation devait distribuer aux pauvres les plus nécessiteux.

et de Dlle Eléonore de Grandmaison. Elle avait épousé, en premières noces, Mathieu Amyot. Jean-Baptiste Couillard ne laissa point de descendants.

IV Louis, quatrième enfant de Louis Couillard de Lespinay et de Geneviève des Prés, fut baptisé le 28 novembre 1658. M. Louis Rouer de Villeray fut son parrain ; Marie Favery, veuve de M. Pierre de Repentigny, sa marraine. Louis Couillard se maria quatre fois, ses enfants contractèrent tous de belles alliances. C'est de son union avec Dlle Marie Fortin (1) que descendent les Couillard de Lespinay, Dupuis, des Essars.

Le mariage fut béni le 4 mai 1688, en présence de François Provost, major de Québec, de Pierre Béquart, sieur de Granville, de Jean-Baptiste Couillard et de Paul Dupuis, seigneur de l'Île-aux-Oies.

Louis Couillard, à la mort de son père, hérita du tiers de la seigneurie de la Rivière du Sud. Jacques Couillard des Prés, et Jean-Baptiste ses frères, se partagèrent les deux autres tiers ; en effet, par un acte passé le 9 décembre 1685, devant le notaire Rageot, Geneviève des Prés, leur mère, abandonna les droits qu'elle avait sur cette propriété, moyennant une pension annuelle et une somme de 1500 livres qu'elle réservait en faveur de chacun de ses autres enfants. Cinq ans plus tard, le 13 septembre 1690, Jacques Couillard céda à son frère, Louis, sa part de seigneurie, moyennant une rente annuelle de 150 livres et douze minots de blé, ou 200 livres sans blé. Louis Couillard s'engageait à lui donner, en plus, la moitié des chapons et la somme de 600 livres, à la

(1) Elle était fille de François Fortin, médecin, et de Marie Jolliet, sœur du célèbre découvreur du Mississipi.

mort de sa mère : " Sans préjudice pour ce qui lui appartiendra ou reviendra comme à ses autres frères et sœurs en la dite somme de 1500 livres."

Louis Couillard mourut à Saint-Pierre du Sud. Il fut inhumé à St-Thomas par le Père Simon Foucault, " en présence d'une grande partie de la paroisse pour ce assemblée." Il avait eu dix enfants, entre autres : *a.* Louis, *b.* Joseph, *c.* Paul.

a. Louis, l'ainé, épousa le 17 novembre 1721, Dlle Marthe, fille de Paul Côté, capitaine de milice. Il eut un fils, Jean-Baptiste, qui fut tué au mois de septembre 1759, à St-Thomas, par une troupe de 60 Anglais. Ce dernier avait épousé Dlle Geneviève Alliées. Un fils, Jean-Baptiste, né de ce mariage, fut baptisé le 20 juillet 1759.

Le 14 juillet 1784, il entra dans une de nos plus célèbres familles canadiennes, par son union avec Dlle Angélique Chaussegros de Léry.

Il compte encore de nombreux descendants, parmi lesquels M. Auguste Couillard de Lespinay, médecin, à Montréal. Les Wilson, de Léry, Perreault, Le Maire-St-Germain, Foisy et Dubuc, sont alliés à cette famille.

b. Second fils de Louis Couillard de Lespinay et de Marie Fortin, Joseph fut baptisé le 18 septembre 1701. Il épousa le 19 novembre 1725, Marthe, fille de feu Louis Bélanger, seigneur de Bonsecours et de dame Marguerite Le François. Joseph Couillard fut la souche des Couillard des Essars (1), et sa postérité est encore très nombreuse.

(1) On trouve ce nom écrit comme suit : des Essars, des Ecores, des Equores.

c. Paul, dernier enfant de Louis Couillard et de Marie Fortin, fut baptisé le 8 septembre 1707. Son parrain fut son frère aîné, Louis Couillard, et sa marraine, Marie-Magdeleine, fille de Jacques Couillard des Prés et d'Elisabeth Lemieux. Il fut la souche des Couillard Dupuis, et fit ainsi revivre le nom et la mémoire du vaillant capitaine, Paul Dupuis, dont les enfants, on le verra plus tard, moururent sans laisser de postérité.

Paul Couillard, ayant hérité d'une partie de la seigneurie de ses ancêtres, épousa, le 10 novembre 1732, Dlle Marie-Josephite Couture. Il eut plusieurs enfants et compte un grand nombre de descendants. Qu'il suffise de mentionner pour le moment l'abbé(1) Jean-Baptiste Couillard Dupuis, curé de Notre-Dame de la Garde, à Québec; et l'abbé Fernand (2) Couillard Dupuis, chapelain, du couvent de Jésus-Marie à Sillery.

V Geneviève, fille de Louis Couillard et de Geneviève des Prés, fut baptisée à Québec le 24 octobre 1660, par le père François Le Mercier. Elle eut

(1) Paul Couillard, m. 10 novembre 1732, à Beaumont—Marie-Joseph^e e
Couture.

I Jean-Baptiste, m. 22 février 1775, à l'Islet—Thérèse Bernier.

II Jean-Baptiste, m. 13 février 1798, à l'Islet—Christine Boucher.

III Louis, m. 25 novembre 1857—Henriette Giasson.

C'est de ce mariage qu'est né messire Jean-Baptiste Couillard Dupuis, le 3 novembre 1852, à St-Thomas, qui, depuis 1904, occupe la cure de Notre-Dame de la Garde, à Québec.

(2) I. Jean-Baptiste Couillard Dupuis, m. 22 février 1725—Thérèse Bernier.

II Charlemagne, m. 28 septembre 1813, à Beaumont—Charlotte Boilard.

III Jean-Baptiste, m. 7 avril 1837, à la Rivière Ouelle—Marie-Justine
Le Tellier de St-Just.

IV Joseph-Fernand, né le 20 juin 1855, ordonné le 2 juin 1882, à Rome, docteur en théologie. Chapelain du couvent de Jésus-Marie à Sillery, Québec.

pour parrain René Robineau, sieur de Beaucour, officier du régiment de Turenne, chevalier de St-Michel, seigneur de Bécancour, et plus tard baron de Portneuf. Sa marraine fut Dlle Anne des Prés, épouse de feu Jean de Lauson, Sénéchal de la Nouvelle-France. Geneviève Couillard, vers 1686, épousa Simon-Pierre Denis, chevalier, sieur de Bonaventure. Un fils naquit de ce mariage, il fut baptisé à Québec, le 24 juillet 1687 (1).

Le 17 mars 1677, Geneviève Couillard obtint la seigneurie de l'Islet-Saint-Jean, sur le Saint-Laurent. Le titre de concession accordé par le comte de Frontenac désigne ce domaine comme suit : "une lieue de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, à commencer depuis les deux lieues promises à Noël Langlois, en remontant le dit fleuve, tirant vers ce qui appartient à la Dlle Amiot, avec deux lieues de profondeur, ensemble un islet, estant dans le dit fleuve audevant de la dite lieue de front, contenant quatre à cinq arpents environ; pour en jouir, par elle ses hoirs, et ayants cause, à l'avenir en fief et seigneurie avec le droit de chasse et de pêche, dans l'étendue des dits lieux.... Cette concession faite aux droits et redevances accoutumés, et au désir de la coutume de la Prévosté et Vicomté de Paris..." Cette fille de Louis Couillard mourut à

(1) Le vingt-quatrième jour du mois de juillet de l'an mil six cent quatre-vingt-sept a été baptisé, par moy, François Duprés, curé de cette paroisse, Charles, fils du sieur Pierre Denys et de Demoiselle Geneviève Couillard, sa femme. Le parrain a été le sieur Charles Denys, conseiller du Conseil Souverain de ce pays, et a tenu pour lui, Simon Dupuis, et la marraine Demoiselle Jeanne Couillard, femme de Paul Dupuis, escuyer, et Procureur du Roy.

Saint-Thomas de Montmagny, sans laisser de postérité. On l'inhuma dans l'église le 9 septembre 1720. Son domaine fut alors divisé entre ses deux frères Louis Couillard de Lespina y et Jacques Couillard, sieur des Prés, qui, tous deux, continuèrent la lignée de la famille Couillard.

*
* *

VI Dernier enfant de Louis Couillard de Lespina y et de Geneviève des Prés, Jacques fut baptisé à Québec le 5 juin 1665, par M. Henri de Bernières. Il eut pour parrain Jacques Le Monge, marchand, et pour marraine Marie Bourdon, épouse de Jean Gloria.

Jacques Couillard, nous l'avons vu plus haut, à la mort de son père, hérita d'une partie de la seigneurie de la Rivière du Sud. Cependant, il abandonna ses droits, se réservant un domaine d'environ dix arpents de front sur quarante de profondeur, sans aucune redevance avec une partie de la seigneurie de l'Islet-St-Jean. Après la mort de son frère, Jean-Baptiste Couillard de Lespina y, il rentra en possession du quart de la seigneurie de la Rivière du Sud. Jacques Couillard fut la souche des Couillard des Prés : il voulait probablement faire revivre la mémoire de son grand père, Nicolas des Prés.

Il épousa, le 21 janvier 1691 (1), Dlle Elisabeth, fille de Guillaume Lemieux et d'Elisabeth Langlois.

(1) L'an de grâce, mil six cent quatre-vingt onze, le vingt-unième de janvier, après la publication de trois bans de mariage d'entre Jacques Couillard Després, majeur, fils de feu Louis Couillard, sieur de l'Espina y et de Geneviève Després, ses père et mère, de la paroisse de Québec, d'une part, et Elisabeth Lemieux, mineure, fille de Guillaume Lemieux, et d'Elisabeth Langlois, ses père et mère, de l'Isle aux Grues, d'autre part, ne s'étant

Il mourut à Saint-Thomas, où il fut inhumé le 24 août 1737 (1), Elisabeth Lemieux, sa veuve, le suivit dans la tombe le 29 août 1739. Dix enfants sont nés de ce mariage. Nous devons mentionner : I Marie, II Elisabeth, III Louise-Angélique, IV Joseph, V Jacques(2), VI Jean-Baptiste, VII Clément, VIII Marie-Madeleine, qui épousa Charles Couillard de Beaumont, comme nous le verrons plus loin.

I Marie, baptisée le 20 janvier 1692, épousa, à Québec, le 20 août 1711, François, fils de François Chorel d'Orvilliers, sieur de St-Romain, officier du régiment de Carignan. Les personnes dont les noms suivent assistaient au mariage : Messire Jacques Rau-

découvert aucun empêchement légitime, je soussigné, prêtre missionnaire, faisant les fonctions curiales, à St-Thomas de la pointe à la Caille, ai pris leur mutuel consentement, par paroles de présent, les ai mariés, et donné la bénédiction nuptiale, selon la forme de notre Mère la sainte Eglise, en présence de Guillaume Lemieux, père de l'épouse, de Louis Couillard, de Louis Costé, et de Jean Proux, lesquels ont signé... Jacques Couillard, Louis Côté, Guillaume Lemieux.

J. Pinguet, ptre.

Je curé soussigné, certifie l'acte cy-dessus vrai et semblable à l'original, en foi de quoi à St-Thomas le 3 août 1814.

J.-A. Verreau, ptre.

Document conservé dans la famille Couillard.

(1) L'an mil sept cent trente sept, le 24 août, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, sous le banc de la rangée du milieu, du côté du sud, le corps du sieur Jacques Couillard Després, par nous prêtre soussigné, il est décédé d'hier, âgé de 72 ans, après avoir reçu les sacrements de pénitence, de viatique et d'extrême-onction. Il a extrêmement souffert pendant sa maladie qui a duré trois mois, dans laquelle il a fait paraître une grande résignation à la volonté de Dieu sur lui. Presque toute la paroisse s'est trouvée à son inhumation, desquels furent le sieur Jacques Després, son fils, Pierre et Charles Bélanger.

Grenet, ptre.

(2) Jacques Couillard Després fut, plusieurs années durant, major des troupes de la Côte du Sud.

dot, Conseiller du Roy, en ses Conseils, Intendant de justice, police et finances; Messire le marquis d'Alogny, commandant des troupes, chevalier de St-Louis; M. de Noré Dumesnil, chevalier de l'ordre de St-Louis, major des troupes, beau-frère de l'époux; Paul Dupuis, écuyer, Conseiller du Roy, Lieutenant Particulier de la Prévôté de Québec, oncle de l'épouse; Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, Procureur du Roy en la Prévôté de Québec, oncle de l'épouse; Georges Regnard, sieur Duplessis, Trésorier de la Marine. Marie Couillard des Prés a laissé des descendants.

II Elisabeth, sœur de la précédente, baptisée le 2 avril 1644, entra dans une famille des plus distinguées, par son union avec M. Bernard Damours, sieur de Plaine (1) officier dans les troupes. Il était né le 15 décembre 1667, de Mathieu Damours et de Madeleine Marsolet. Le mariage eut lieu le 9 novembre 1716.

III Louise-Angélique Couillard des Prés, appelée dame de Saint-Luc, baptisée le 21 mars 1704, épousa Louis-René Damours, écuyer, sieur de Courberon et de Louvières. Ce gentilhomme, né le 17 septembre 1700, était fils de Charles Damours, sieur de Louvières, et de Marie-Anne Thibodeau. Le mariage fut béni à Saint-Thomas, le 17 octobre 1736. M. Damours fut tué dans la fatale journée du 8 sep-

(1) La famille Damours, l'une des plus remarquables de la Nouvelle-France, eut pour chef, au Canada, Mathieu, fils de Louis Damours, Conseiller du Roi, et d'Elisabeth Tessier, de Saint-Paul de Paris. Mathieu Damours, sieur des Chauffours, épousa, à Québec, Marie Marsolet, dont il eut 17 enfants. Nous reviendrons plus tard sur cette belle famille, alliée aux Couillard Després, Chartier de Lotbinière, Guyon Després et du Buisson, Le Gardeur, Le Borgne de Bellisle, De Villedonné, Testard de Montigny, etc.

tembre 1759, avec MM. Jean-Baptiste Couillard, Paul Coté et Joseph Couillard des Essars.

IV Joseph Couillard des Prés fut la souche des Couillard Lislois. Il fut baptisé le 13 novembre 1701, et épousa, en premières noces, Marie-Geneviève Caron, dont il eut plusieurs enfants ; entre autres : Michel, qui épousa, le 24 octobre 1774, Marie-Josephite Vigneau. Il mourut en 1812, laissant une nombreuse famille. Michel, l'un de ses fils, épousa Marguerite Dion. Il eut, entre autres enfants, Marie-Luce qui entra chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, sous le nom de sœur Ste-Philomène. Cette digne fille de Marguerite Bourgeoys mourut en 1906, dans la 70^{me} année de sa profession religieuse. Elle était âgée de 92 ans.

Jean-Baptiste, fils de Michel Couillard Lislois et de Marie-Josephite Vigneau, épousa Marie-Louise Vésina. Il eut dix enfants. Nous connaissons Jean-Baptiste qui exerça la profession de notaire à St-Joseph de Lévis. Il mourut en 1870. Il avait eu sept enfants, de son épouse Catherine Blouin. M. François-Xavier Couillard, notaire et juge de paix, à St-Joseph de Lévis, est le dernier de cette belle famille. Il a épousé Dlle Eméline, fille de feu Charles Bourget, de Lévis. Il a eu quinze enfants dont sept survivent.

Mais revenons à Joseph Couillard des Prés, qui, après la mort de Marie-Geneviève Caron, épousa, en secondes noces, Dlle Elisabeth Blanchet dont il eut six enfants.

Parmi ces derniers, nous devons mentionner Charles, qui, le 10 février 1777, épousa Catherine Durocher

puis, en secondes, Marie Lefebvre dite Boulanger. M. Charles-Joseph-Archibald Couillard Lislois, marchand à St-Thomas, descend en ligne directe de ce mariage (1).

V Jacques Couillard des Prés naquit le 16 février 1696. Son parrain fut Guillaume Lemieux, son grand-père maternel, et sa marraine fut sa tante, Marie Fortin, épouse de Louis Couillard de Lespinay. Il hérita de la plus grande partie du domaine que son père possédait dans la seigneurie de la Rivière du Sud. Ayant épousé d'abord Louise Boulé, il se maria en secondes noces, le 5 février 1731, avec Dlle Véronique Bélanger. Il eut plusieurs enfants, entre autres, un fils appelé Jacques, né le 5 octobre 1733. Ce dernier s'allia dans la suite à Marie-Charlotte Fournier. Il a laissé plusieurs descendants, parmi lesquels nous devons mentionner madame Joseph Samson et sa sœur, madame J. Lamontagne de Lévis, ainsi que la Révérende mère Marie de Ste-Hélène, du Bon Pasteur de Québec et madame Arthur Gagné de Traverse City, Michigan (2).

VI Jean-Baptiste, sixième enfant de Jacques Couillard des Prés, est né le 26 décembre 1705. Son parrain fut Jean-François Langlois, et sa marraine Eli-

(1) Charles, m. 22 novembre 1785.—Marie Lefebvre dite Boulanger.

I Jean, m. 15 octobre 1816.—Marthe Arbour.

II Charles, m. 16 février 1854.—Marie Geneviève Nicole.

Charles-Joseph Archibald, né le 8 janvier 1856.

(2) Jacques C.-Després—Marie-Charlotte Fournier.

I Jacques—Claire Bernier.

II Abraham—Anastasia Dion.

III Azilda Couillard-Després—en religion, Mère Marie de Ste-Hélène du Bon Pasteur de Québec.



FONTAINE EMPORTÉE DE FRANCE PAR LOUIS HÉBERT,
CONSERVÉE CHEZ LES SŒURS DU BON
PASTEUR DE QUÉBEC.

sabeth Couillard, sa sœur aînée. A l'âge de 26 ans, il épousa Marie-Reine, fille de François Caron et de Françoise Paré. Le mariage fut célébré le 23 juillet 1731, en présence de Jacques Couillard Després, co-seigneur de l'Islet St-Jean, père de l'époux, de Joseph Couillard L'Isle-Oyes, son frère. . .

Il continua le défrichement des terres que son père lui avait concédées à l'Islet, jusqu'à sa mort, qui arriva le 29 novembre 1743. " Il mourut, disent les registres de la paroisse, après avoir donné des marques d'un véritable chrétien." Il fut inhumé à l'Islet le 29 novembre 1743.

Il laissait six enfants; entre autres : *a.* Jean-Baptiste, *b.* Joseph, *c.* Emmanuel, *d.* Alexandre. Ce dernier épousa Marthe Bernier, et laissa une belle descendance.

a. Jean-Baptiste, baptisé le 23 juin 1732, épousa, le 22 juillet 1754, Geneviève Couillard des Ecores, sa cousine. Puis, en secondes noces, Marie-Josephte Pain. Il mourut le 6 avril 1821. Il compte encore des descendants.

b. Joseph, baptisé, 23 août 1734, épousa, le 7 août 1758, Marguerite Couillard des Ecores.

c. Emmanuel fut baptisé le 3 novembre 1738. Son parrain fut Ignace Caron, et sa marraine, Angélique Caron. Il épousa, le 5 août 1763, Dlle Geneviève, fille de François Chalifour, officier de milice, et de Geneviève Gamache. De ce mariage, sont nés quatorze enfants. Disons un mot d'Emmanuel, né le 10 mai 1770. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par Basile Caron, et par Marie-Reine Caron, sa grand'mère. Il épousa, à l'Islet, le 19 juillet 1791, Marie-Françoise,

filles de Pierre Robichaud, acadien, et de Geneviève Guimond.

Lorsque les belles terres du district de St-Hyacinthe commencèrent à s'ouvrir à la colonisation, à la fin du 18^{me} siècle, Emmanuel Couillard abandonna les terres paternelles qu'il possédait à l'Islet, pour se rendre en cet endroit, et y commencer de nouveaux défrichements. Marchant sur les traces de Louis Hébert et de Guillaume Couillard, il voulut, lui aussi, travailler à la colonisation de notre belle et chère province de Québec. On peut dire en toute vérité, que si la famille Couillard ne s'est point illustrée à toutes les générations par des actions d'éclat, elle a fourni, du moins, des hommes qui ont rendu au pays des services signalés comme colonisateurs. Ce qu'Emmanuel entreprit, en effet, dans le district de Saint-Hyacinthe vers 1798, deux de ses fils, François et Pierre, l'entreprirent vers 1852, dans les belles terres du canton de Weedon... Mais n'anticipons pas. Emmanuel Couillard Després mourut le 20 juin 1850, il repose à Sainte-Rosalie. Marie-Françoise Robichaud fut inhumée dans l'église de la même paroisse, le 6 mai 1857.

Il laissait dix enfants parmi lesquels nous devons mentionner, I Emmanuel, II Pierre, III François-Régis, IV Jean-Baptiste, V Marie-Françoise, VI Marguerite.

I Emmanuel fut baptisé à l'Islet, le 22 mai 1792. Après avoir terminé ses études classiques au séminaire de Nicolet, il prit la soutane, et offrit ses services à M. Antoine Girouard, curé de St-Hyacinthe, qui, en 1812, venait de jeter les bases de cette belle

institution, l'une des gloires de notre pays : le séminaire de Saint-Hyacinthe. Après avoir collaboré à cette grande œuvre pendant quelques années, s'étant aperçu que Dieu ne l'appelait pas au sacerdoce, il rentra dans le monde et devint arpenteur. Ce fut le 18 mai 1824, qu'il épousa, à St-Denis du Richelieu, Dlle Esther, fille de Louis Bourdages. Emmanuel Couillard Després, étant devenu capitaine des milices du district de St-Hyacinthe, joua un rôle assez important dans les troubles de 1837. Nous reviendrons plus tard sur ces événements. Il fut inhumé le 18 juillet 1853, dans les voûtes de l'église de Saint-Hyacinthe. Esther Bourdages était décédée en 1841.

Il laissait un fils : Emmanuel-Louis-Remi. Baptisé le 4 octobre 1825, ce dernier épousa le 28 février 1846, Dlle Charlotte-Josephite Brewer. Il mourut le 22 novembre 1882. Il est le père de madame Jules St-Germain, de St-Hyacinthe, et de madame L.-J. Dessane de Québec.

*
* *

François-Régis, baptisé le 27 août 1804, épousa le 26 janvier 1830, Dlle Marie-Anne Viens. Il mourut le 29 octobre 1856. Sa veuve décéda en 1886. Il laissait plusieurs enfants ; entre autres : François-Azarie qui fut baptisé le 24 novembre 1852. Son parrain fut Jean Morin, sa marraine, Eugénie Cazeau. Il épousa, le 26 février 1872, Dlle Valérie, fille de Louis La Rose-Chagnon et de Charlotte Laflamme-Kemleur. Leurs enfants sont :

a. Marie-Louise-Valérie, baptisée le 13 novembre 1873, qui épousa le 18 juillet 1895, Edmond-Noël-

Remi Bernard. Ils ont quatre enfants : Antoine, Azarie, Paul, Henri.

b. Azarie-Etienne, né le 4 mars 1876, fit ses études au séminaire de St-Hyacinthe, et fut ordonné prêtre le 29 juin 1905.

c. François-Régis, né le 30 juillet 1880; épousa, à St-Hyacinthe, Marie-Claire Raymond. Cette dernière décéda le 29 juin 1904. Un fils, appelé Emmanuel, est né de ce mariage.

d. Marie-Françoise, baptisée le 19 avril 1886 épousa, à Montréal, le 26 février 1906, M. Joseph-Marie Keiffer, marchand, fils de M. Henri Keiffer et de Dlle Marie-Louise Laliberté, de Montréal.

Il Pierre, fils d'Emmanuel Couillard Després et de Marie-Françoise Robichaud, naquit le 8 juillet 1802. Il épousa, le 1 novembre 1836, Marguerite Jared de Beaugard. Il eut plusieurs enfants. Nous devons mentionner Pierre et Louis, braves cultivateurs de Weedon; et Marguerite, qui a épousé M. Joseph Benoît de St-Hyacinthe. Nombreuse postérité.

III François, frère du précédent, fut baptisé le 28 février 1795, il épousa, le 5 mars 1821, Marie-Angélique Basselet dite Cassisto, de la Rivière-Ouelle. Il a laissé des descendants.

IV Jean-Baptiste, fils d'Emmanuel Couillard Després et de Marie Robichaud, fut baptisé le 24 février 1810. Il épousa, le 30 septembre 1834, Marie-Françoise Morin-Valcour. Il ne laissa point d'enfants. En mourant, il légua tous ses biens à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe.

V Marie-Françoise épousa Marcel Bernier.

VI Marguerite, la dernière de la famille, épousa Louis Morisset ; nombreuse descendance.

Mais, disons un mot du dernier fils de Jacques Couillard des Prés et d'Elisabeth Lemieux.

*
* *

Baptisé le 20 octobre 1712, Clément épousa à St-Thomas, le 6 mai 1738, Catherine, fille de René Deneau, seigneur du fief de ce nom et du Port Daniel ; et de dame Marie Morin. Il mourut à l'âge avancé de 80 ans, laissant une nombreuse et belle famille. Parmi ses enfants mentionnons Jacques, baptisé le 16 juin 1754. Il épousa, le 17 juillet 1787, Marie-Geneviève, fille d'Alexandre Le Brice de Kérouac et de Marie-Elisabeth Chalifour.

Un de ses fils, Jacques-Isidore, baptisé le 18 janvier 1793, s'allia à Marguerite-Ursule Caron.

Jacques-Isidore, né de ce mariage, baptisé le 20 décembre 1813, épousa à l'Islet le 1 avril 1851, Marguerite Thibault. Ce dernier est le père de Joseph-Arthur qui, le 2 février 1825, épousa, à Matane, Dlle Rose-de-Lima Lamarre. Il a laissé des descendants dans l'Etat du Michigan ; entre-autres : Dlle Ernestine Couillard Després, d'Alpena. Cette dernière, ainsi que la plupart des descendants de Guillaume Couillard, aime à se rappeler les origines vraiment glorieuses de sa famille.



CHAPITRE XXVII.

ELISABETH COUILLARD.

Elisabeth, troisième fille de Guillaume Couillard, et de Guillemette Hébert, fut baptisée le 9 février 1631. Elle eut pour parrain Louis Kertk, et pour marraine, l'épouse du chirurgien anglais, Adrien Duchesne. Le 27 novembre 1645, elle célébrait son mariage avec Jean Guyon, sieur du Buisson. Ce fut le Père Vimont qui bénit cette union. Le Journal des Jésuites rapporte : " qu'il y eut deux violons, à la noce, ce qui ne s'était pas encore vu au Canada."

L'époux d'Elisabeth Couillard était fils de Jean Guyon, maçon, venu du Perche, et de Mathurine Robin.

Ce dernier, arrivé de bonne heure dans la colonie, s'établit à Québec, mais, quelques années plus tard, il se rendit dans la seigneurie du sieur Robert Giffard et reçut un fief qui fut appelé du Buisson.

La famille Guyon, connue sous les noms du Buisson et des Prés, a donné au pays des hommes remarquables. Elle se distingua aussi par son amour de l'éducation. En parlant de cette brave famille les annales des Ursulines ajoutent : " Une autre famille, dont le zèle pour l'éducation s'est transmis

de génération en génération pendant deux siècles, est celle de Guyon, connue sous les deux ramifications : Guyon du Buisson et Guyon Després, nous trouvons constamment ces noms sur nos registres, ainsi que ceux des demoiselles Couillard leurs tantes et leurs cousines."

Jean Guyon (1) mourut le 30 mai 1663, Mathurine Robin, son épouse, décédée l'année précédente, avait été inhumée le 17 avril 1662. Sept enfants sont nés de ce mariage. Tous firent de belles alliances. La famille La Mothe-Cadillac, Marin de la Marque, de la Roche-Vernay, Damours, Couillard, sont au nombre des alliés de Jean Guyon (2).

*
* *

Le nouveau gendre de Guillaume Couillard, baptisé en 1620, était arpenteur. Il mourut au Château-Richer, où il fut inhumé le 14 janvier 1694. Elisabeth Couillard, sa veuve, le suivit dans la tombe le 5 avril 1704. Sept enfants furent le fruit de cette union. Comme nous ne pouvons nous arrêter longuement sur les nombreux descendants d'Elisabeth Couillard, nous dirons un mot, en passant, de Dlle Marie-Madeleine-Geneviève Anthon, qui vient de rentrer dans le giron de l'Église Catholique.

Esquissons à grands traits sa généalogie. Geneviève, une des filles de Jean Guyon et d'Elisabeth Couillard

(1) Le 18 octobre 1653, il donne à la charité de l'église de St-Jean de Mortagne, au Perche, une maison et un jardin, à condition que lui et son épouse soient mis au nombre des bienfaiteurs. *Greffe d'Andouard.*

(2) Cette famille, connue de nos jours sous le nom de Dion, possède encore de nombreux rejetons. M. l'abbé A. Dion, professeur au Séminaire de Québec, descend en ligne directe de Jean Guyon, ainsi que les abbés Georges-E. Dion et Emile Dion, prêtres, du diocèse de Saint-Hyacinthe.

avait épousé, en 1690, un arquebusier, Nicolas Doyon. Parmi les enfants issus de ce mariage, naquit une fille, Louise, qui s'allia, le 8 octobre 1721, à Jean-Baptiste Beaudry-Desbuttes. Ce dernier s'établit au Détroit, où il éleva ses enfants ; parmi lesquels nous connaissons : Louise-Marguerite, Jacques et Marguerite-Amable. Louise-Marguerite, baptisée le 31 janvier 1728, épousa, Louis-Joseph Toupin, sieur du Sault ; puis, en secondes noces, Jacques Godet. Jacques Beaudry, officier des troupes françaises, fut baptisé le 23 août 1733. Il épousa Marie-Anne de Navarre. Cette dernière, à la mort de son mari, convola en secondes noces avec Georges Anthon, médecin.

Marguerite-Amable Beaudry-Desbuttes, fut baptisée le 7 novembre 1731, à Québec, par M. Bouillard. Ce fut le 20 juin 1758, qu'elle épousa, au Détroit, Louis Jadot, colonel des troupes françaises, dans la compagnie de M. de Muy. Mais laissons la plume à M. l'abbé Lindsay, qui écrit à ce sujet ces lignes remarquables. Après avoir énuméré les bienfaits que les colons français, les voyageurs, les missionnaires ont procurés à la république américaine... par leurs courses, leurs explorations lointaines, au milieu des plus grands dangers et de fatigues excessives... cet écrivain ajoute (1) :

“ Dans un autre ordre de chose, également le Canada peut réclamer sa part de mérite dans la formation du peuple américain ; car l'homme qui a le plus contribué à la haute éducation de ses compatriotes, aussi bien qu'à l'instruction des Anglo-Saxons

(1) *La Nouvelle-France*, mai 1903, page 249 et suivantes.

de la Grande-Bretagne avait pour mère une Canadienne-Française." Charles Anthon, dont il est question, ici, est né à New-York, le 19 novembre 1791... Il mourut au même endroit, le 5 janvier 1867... Ce fut un des plus célèbres linguistes de son temps... Après avoir fait de fortes études au collège Columbia, Yale, il se livra à l'étude du droit. Il composa plus de cinquante volumes de littérature anglaise—

" En quoi, dit l'abbé Lindsay, le Canada-français peut-il réclamer sa part de la gloire littéraire du Dr. Anthon? En ce que la mère de celui-ci, Geneviève Jadot, était canadienne-française, née à Sandwich; sa grand'mère maternelle était Marguerite-Amable Beaudry de St-Martin. Elle était née à Québec, où l'acte de son baptême se lit comme suit dans le registre paroissial de l'église cathédrale: que, par ses ancêtres du côté de sa mère, elle remonte jusqu'à Louis Hébert, le patriarche de la Nouvelle-France, et à Guillaume Couillard qui, lui aussi, assista aux origines de la colonie, et qui embrasse dans la lignée de ses descendants directs ou indirects, les familles Jolliet, de Lery, Taché, Boucher, d'Youvillé, Deschambault, Taschereau, Bégin, en un mot, tout ce que la Nouvelle-France, compte de plus illustre par la dignité, la vaillance, la vertu... Mais cette gloire de M. Anthon, n'at-elle pas été amoindrie par la mésalliance religieuse de sa mère, et son infidélité conséquente, aux traditions de sa nationalité et de sa foi? C'est là, il faut l'avouer, un fait lamentable qu'il faut déplorer, mais dans le cas présent, il est consolant de voir que mademoiselle Geneviève Jadot, ne renonça pas formellement à sa foi. Fille unique de Louis Jadot, colonel de l'armée française sous les ordres de M. du

Muy, et dont le père était maire de Rocroy, en Champagne, et de Marguerite Beaudry de St-Martin, elle fut baptisée le 20 mai 1763, dans la chapelle des Hurons, par le missionnaire Jésuite, Pierre Potier. Elle perdit sa mère l'année suivante, et son père fut tué quelque temps après à Miami. Elle devint ainsi la pupille du Dr. Georges Anthon, chirurgien de l'armée anglaise, en garnison au Détroit, et confiée aux soins de madame Anthon, née Marie-Anne de Navarre, veuve de son oncle maternel Jacques Saint-Martin. Geneviève fut de nouveau, par la mort de sa tante, privée de la gardienne de sa foi. Elle n'avait alors que six ans, et, lorsque son tuteur, alors âgé de 45 ans, la demanda en mariage, elle n'avait que 15 ans.

Durant son séjour au Détroit, elle occupa la maison que le fondateur de la ville, son cousin, Antoine de Lamothe-Cadillac, avait fait construire pour le chef des Hurons. En 1787, madame Anthon quitta le Détroit pour aller vivre à New-York. L'ignorance et la bonne foi expliquent l'attitude de Geneviève Jadot, elles atténuent sa faute, si toutefois il y eût de sa part. On éprouve tout de même un serrement de cœur, en voyant ainsi s'éloigner du giron de la Sainte-Eglise, et fonder une famille étrangère à la foi catholique, l'héritière du sang le plus pur et le plus fidèle de la Nouvelle-France. C'est une de ses ancêtres, une arrière cousine, Marie-Madeleine de Repentigny qui, au vieux monastère des Ursulines de Québec, alluma devant la "madone du Grand Pouvoir," la lampe qui ne s'éteint jamais..."

"Elle brille, cette lampe fidèle, dans la chapelle des saints, depuis bientôt deux cents ans; et l'âme bienheureuse de Madeleine de Repentigny de Sainte-

Agathe, elle aussi, se consume comme un séraphin devant le trône de Dieu et intercède pour le salut des siens. Et sa prière est depuis longtemps exaucée. Car ils sont innombrables les héros, les saints, les pontifes, les vierges, qui, issus comme elle du premier colon de la Nouvelle-France, ont illustré et illustrent encore l'Eglise et la patrie. Et voici que le rameau que l'erreur a détaché du tronc vénérable vient de s'y greffer encore et promet une nouvelle floraison.

“ Une âme d'élite, arrière-petite-nièce du grand linguiste américain, est entrée naguère au bercail de l'Eglise, renouant ainsi la chaîne brisée des traditions catholiques de sa famille. Son retour a été déjà et sera même — nous en avons l'espoir bien fondé — le signal de plusieurs autres ; car l'onction d'une âme gagnée à Jésus-Christ par un acte de sa prédilection divine exerce sur les âmes sœurs une fascination salutaire. L'humilité de la foi, l'ardeur de la prière, la douceur de la grâce, la bonne odeur de Jésus-Christ que répand une âme attirée elle-même par les liens de l'amour : voilà le secret de son irrésistible influence.

La néophyte, par reconnaissance et par souvenir, a voulu unir dans le baptême le nom de son aïeule canadienne-française la plus immédiate, à celui de son autre parente, consacrée à Dieu dans l'ordre de Sainte-Ursule. Elle s'appelle Marie-Madeleine-Geneviève.

Quand elle visita pour la première fois le berceau de sa famille, l'antique cité de Québec, elle s'y trouva en pays de connaissance. L'atmosphère catholique qu'on y respire allait à merveille à son âme régénérée. Le lendemain avait lieu la procession de la Fête-Dieu. Elle assista à la grand'messe, dans la

vieille cathédrale de Notre-Dame de Québec, dont son aïeul, Guillaume Couillard, avait donné le terrain, puis, suivant Jésus-Hostie dans sa marche triomphale par les rues de Québec, dont plusieurs portent les noms de ses illustres ancêtres, elle le remerciait de l'avoir choisie entre mille et entre dix mille pour recouvrer et posséder sans mélange le don inappréciable de la foi.

“ Des fenêtres de l'Université-Laval elle put voir, dans le jardin du Séminaire, le terrain cultivé par son aïeul, Louis Hébert, et l'emplacement de la maison où les Pères Lejeune et de Noüe célébrèrent le saint sacrifice de la messe pour la première fois, après la recouvrance de la Nouvelle-France, naguère tombée au pouvoir des Kertk.

En priant dans la vieille chapelle des Ursulines, elle vit, à travers les grilles du cloître, scintiller la flamme de “ la lampe votive,” et, exhalant son désir de voir les siens partager son bonheur, elle put répéter doucement, avec le plus illustre des néophytes du dernier siècle : “ Lead, kindly light ”(1).

(1) En reconnaissance du don de la vraie foi, et en souvenir de sa pieuse arrière-cousine, Mlle Anthon a voulu signaler la restauration de la chapelle du monastère des Ursulines de Québec par un ex-voto digne de son illustre origine. Outre la belle verrière en rosace qui orne la façade de la chapelle publique, elle a remplacé la vieille lampe votive de la madone du Grand Pouvoir par une autre qui est une véritable œuvre d'art, exécutée spécialement pour cette fin par la célèbre maison d'orfèvrerie d'Armand Calliat, de Lyon.

Cette lampe, qui est entièrement d'ardent 1^{er} titre, avec dorure ors et couleurs, et émaux au feu, aussi bien que les chaînes et le pavillon, pèse 1,398 grammes. En voici le poème dans les détails : Un large bandeau, ciselé en relief, supporte quinze roses émaillées, cinq blanches, cinq rouges et cinq jaunes, couleurs emblématiques des mystères du Rosaire. Trois volutes auxquelles les chaînes sont attachées supportent cette lampe qui se termine par un pendentif ciselé en relief et par une croix émaillée. Trois chapelets aux grains de lapis bleu du Tyrol sont suspendus au-dessus du bandeau de la lampe. Des lys au naturel timbrent le bandeau du pavillon et s'accrochent aux volutes.

Sous la lampe a été gravée une inscription commémorative.

CHAPITRE XXVIII.

MARIE COUILLARD.

Baptisée le 28 février 1633, Marie, fille de Guillaume Couillard et de Marie-Guillemette Hébert, eut pour parrain M. Duplessis-Bochard, et pour marraine, Marguerite Langlois. Elle avait à peine atteint sa quinzième année, lorsque son père la donna en mariage à François Bissot, sieur de la Rivière. Ce dernier, originaire de Notre-Dame des Prés, évêché de Lisieux, en Normandie, naquit en 1613, de Jean Bissot et de Marie Assour.

Bissot avait trente-quatre ans à l'époque de son mariage, dont le contrat fut passé le 4 octobre 1648, devant le notaire Claude Lecouste, en présence des personnes suivantes : Guillaume Couillard, Olivier Le Tardif, Nicolas Macard, Jean Bourdon, Louis Guyon, Jean Le Sueur, chapelain des Mères Hospitalières. Guillaume Couillard dota sa fille de 800 livres tournois ; de son côté, Bissot lui assurait 400 livres, " payables au prix du roi, à prendre sur les biens de ses père et mère, soit dans la ville du Pont-aud-Mer, ou autres lieux."

François Bissot obtint plusieurs belles concessions de terre, entre autres la seigneurie de Vincennes, " consistant en 70 arpents de terre de front, sur une lieue

de profondeur, à prendre depuis les terres appartenant au sieur de la Citière, jusqu'aux terres non concédées. . .” En 1661, il obtint l'Île-aux-Œufs, située dans le St-Laurent, près de Tadoussac, où il établit un comptoir dans l'intérêt du commerce des fourrures. Bissot nous paraît avoir été l'un des hommes les plus entreprenants de son époque. Courageux, actif, il étendit, en peu d'années, ses affaires jusque dans les pays de l'Ouest.

A sa mort, qui arriva en 1673, il laissait à ses héritiers une fortune considérable. Il fut inhumé à Québec, le 26 juillet 1678. Douze enfants sont nés de son mariage à Marie Couillard. Ceux qui survécurent contractèrent des alliances avec les familles d'Ailleboust, Boucher de Grand-Pré, Hertel de Rouville, le Gardeur de Tilly, St-Luc de la Corne, Forestier, Porlier, Daneau de Muy, Clément Du Vault de Valerienne. . . (1) Jean-Baptiste, fut le plus remarquable des enfants de François Bissot et de Marie Couillard. Il fut baptisé le 21 janvier 1668, et eut pour parrain Jean Talon, Intendant de la Nouvelle-France, et pour marraine, sa grand'mère, Marie-Guillemette Hébert. Jean-Baptiste Bissot de Vincennes fut envoyé tout jeune encore dans les pays de l'Ouest. Il établit un fort sur la rivière Wabash, c'est là qu'il mourut. Il a l'honneur d'avoir laissé son nom à cet endroit qu'on appelle aujourd'hui la ville de Vincennes.

Claire-Françoise, fille de François Bissot et de Marie Couillard, épousa Louis Jolliet, le célèbre découvreur du Mississipi. Elle laissa une belle descendance. Les familles de la Gorgendière, Tasche-

(1) Nous renvoyons à plus tard, les notes intéressantes que nous avons sur ces belles familles.

reau, Taché (1), Angers, Caron descendent de Guillaume Couillard par Claire-Françoise Bissot.

*
* * *

Après la mort de son époux, Marie Couillard convola en secondes noces, le 7 septembre 1675, avec Jacques de La Lande, fils de Pierre de La Lande-Gayon et de Marie d'Aressen de la paroisse de Notre-Dame, évêché de Bayonne. M. Henri de Bernières bénit le mariage en présence de Pierre Duquet, notaire, de Jean Pinguet et de Paul Vachon. Ce fut un mois après cet événement que Claire-Françoise Bissot, sa fille, épousa Louis Jolliet.

Ce dernier, en récompense de ses nombreux services, reçut de la part du roi, et à titre de fief, l'Île d'Anticosti.

Située dans le Golfe St-Laurent, cette belle et grande île offrait des avantages réels pour la chasse et la pêche. Jolliet et son beau-père, Jacques de La Lande y ouvrirent un établissement. Elle devint bientôt le rendez-vous des chasseurs et des sauvages qui y venaient faire la traite.

Jolliet et de La Lande comptaient réaliser de beaux profits, lorsqu'en 1690, ce poste fut ravagé par la flotte de Phipps.

(1) Mgr Alexandre-Antoine Taché, évêque de St-Boniface, Son Eminence le Cardinal Taschereau descendent de Guillaume Couillard par Louis Jolliet et Claire-Françoise Bissot. Nous aurions de belles pages à écrire sur ces illustres familles, mais nous sommes obligés de les renvoyer à plus tard. Remercions, en passant, l'honorable famille Angers, qui a bien voulu nous encourager dans nos humbles travaux : notamment Dlle Marie-V. Angers, née le 18 octobre 1866, du mariage de François-Xavier-Albert Angers, et de Dlle Sophie-Claire-Elmina Taschereau. Cette demoiselle et M. Alphonse Larue, notaire à Québec, époux de Dlle Marie-Caroline-des-Anges Angers, semblent avoir fait leur cette parole du comte de Maistre : Le respect du passé est pour les nations un signe de noblesse et une partie du patriotisme.

Madame de La Lande et l'épouse de Jolliet, étant parties de cet endroit pour se réfugier à Québec, furent arrêtées par les Anglais, et retenues prisonnières à bord du vaisseau amiral. Là, elles rencontrèrent parmi les prisonniers, M. de Grandville, époux d'Anne Macard, fille de Marguerite Couillard. On sait que ce gentilhomme avait été envoyé dans le bas du fleuve, par son beau-frère, M. Provost, gouverneur de Québec, afin d'examiner les différentes passes du Saint-Laurent.

Tous durent être les témoins du bombardement de Québec... Après plusieurs jours de canonnades qui endommageaient la flotte ennemie, Phipps voyant qu'il lui était impossible de s'emparer de la ville, résolut de lever l'ancre.

Madame de La Lande, aussi inquiète du sort de sa fille que de son salut personnel, ne se souciant point d'aller faire visite aux Anglais de Boston ou de Londres, se fit conduire auprès du général et lui proposa l'échange des prisonniers. Phipps, surpris de voir tant de résolution chez une femme, la reçut avec bonté. Mais, comme madame de La Lande avait demandé la grâce de se rendre elle-même auprès du gouverneur de Québec, afin de négocier l'échange des prisonniers (1), il la fit conduire, sur sa parole, auprès de M. de Frontenac. Ce dernier, heureux de cette proposition, reçut cette femme courageuse avec politesse, et en la renvoyant, il la fit accompagner de M. de La Vallière, son capitaine des Gardes.

On rapporte que, dans cette entrevue, M. de Frontenac, demanda à madame de La Lande, si elle avait

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, II vol., page 90.

eu bien peur des boulets que les soldats français faisaient pleuvoir sur les ennemis ?—Sur sa réponse affirmative, le gouverneur lui répliqua : “ Vous avez eu tort, madame, nos canons n’avaient ordre que de tirer sur l’ennemi.”

Le lendemain, le gouverneur du Canada et tous les habitants de Québec, au nombre desquels se trouvaient madame de La Lande et madame Jolliet, se transportèrent à l’église pour assister au chant du “ Te Deum,” et remercier Dieu d’avoir délivré la Nouvelle-France.

Madame de La Lande vécut jusqu’en 1703. Elle mourut à St-Pierre, sur l’île d’Orléans.

“ L’an 1703, le 23 juin, a été inhumée par moi, soussigné, prêtre, dans le cimetière de cette paroisse, Marie Couillard, âgée d’environ 76 ans, laquelle est morte le 22 juin, après avoir reçu les trois derniers sacrements ; ont assisté à son enterrement : Marie-Ursule Bissot, sa fille, femme de M. Gourdeau, Françoise Bissot, sa fille, femme de feu M. Jolliet, le sieur Jean Charest, son petit-fils, lesquels ont signé avec moi.”

Dauric, ptre.

Jacques de La Lande s’était retiré en France depuis six ans, où les intérêts de son commerce l’appelaient. Un an après la mort de son épouse, il revint en Canada, et, au moment de partir, donna tous ses biens à Claire-Françoise Bissot, veuve de Louis Jolliet, demeurée très pauvre après la mort de son mari.

Un fils était né de son mariage.

CHAPITRE XXIX.

CHARLES COUILLARD DES ISLETS DE BEAUMONT.

Né le 10 mai 1647, Charles Couillard eut pour parrain le gouverneur de la Nouvelle-France, Charles Huault, sieur de Montmagny, et pour marraine, Marie-Madefaine, fille de Pierre Le Gardeur et de Marie Favery.

Les Jésuites eurent le soin de son éducation. Un fait, relaté dans le Journal de ces bons missionnaires, nous montre que l'obéissance ne semble pas avoir caractérisé le futur seigneur de Beaumont. On sait qu'à cette époque, la question de la préséance donna lieu à bien des disputes. Mgr de Laval, en sa qualité d'évêque, réclamait, à juste titre, le droit d'être salué le premier. Le gouverneur, de son côté, prétendait au même honneur. Cet état de chose causait un certain malaise toutes les fois que les deux dignitaires devaient paraître ensemble en public. Un jour, les Jésuites, voulant donner une représentation dans leur collège, invitèrent Mgr de Laval et le gouverneur. Ce dernier déclara qu'il n'assisterait point au cas où l'on saluerait l'évêque le premier. "On luy fit trouver bon que les enfants eussent les mains occupées pour ne saluer ni l'un ni l'autre, ce qui s'entend du prologue et de l'épilogue." Charles

Couillard et Ignace de Repentigny, au lieu d'obéir à cette sage recommandation, saluèrent le gouverneur le premier : " ce qui offensa puissamment Mgr l'évêque, que nous taschâmes d'apaiser, et les deux enfants eurent le fouet le lendemain pour avoir désobéi"(1).

Ayant passé quelques années au collège des Jésuites, Charles Couillard se rendit en France, où il s'enrôla dans le régiment de Carignan-Salières. Il en revint avec le grade de lieutenant, puis, en 1668, il épousa, à Québec, Marie Pasquier de Franclieu. Cette demoiselle appartenait à une des plus illustres familles de France. De St-Allais en retrace la lignée depuis Robert Pasquier, vivant en 1356, qui faisait partie d'une compagnie de 27 écuyers sous les ordres du chevalier de Kourtrec. Un des fils de Robert Pasquier fit la croisade contre les Maures, dans les armées du roi de Navarre (2). Plusieurs descendants de ce dernier s'illustrèrent dans l'armée d'Espagne, d'autres dans l'armée française. L'épouse de Charles Couillard était la fille de Pierre Pasquier, sieur de Franclieu et de Marie de Portas. Baptisé le 16 mai 1595, le père de Marie Pasquier servit avec distinction dans les guerres de son temps. Ses deux fils, Charles-Pierre et François-Michel, furent des hommes remarquables. Le premier, baptisé le 24 avril 1625, après avoir obtenu le grade de major, fut promu au grade de lieutenant-général du régiment de Broglie.

(1) *Le Journal des Jésuites.*

(2) La famille Pasquier de Franclieu portait " D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de Maures de sable, posées de profil, ayant chacune un bandeau d'argent, et en pointe, trois fleurs appelées paquerettes d'or, posées de même, posées une et deux, et mouvante d'un terrain aussi d'or. *De St-Allais*, vol. IV, page 88 et suivantes.

Connaissant sa valeur, on lui confia le commandement de la ville de Charleroi, menacée d'un siège par le prince d'Orange. Il mourut à St-Etienne de Brie-Comte-Robert, le 8 novembre 1709, à la suite de 18 blessures, qu'il avait reçues en diverses circonstances, il avait été promu au grade de maréchal des camps et armées du roi (1).

François-Michel, sieur des Bergères, né le 10 avril 1626, ne fut pas moins célèbre que son frère aîné. Il devint maréchal des armées du roi, après avoir été élevé au grade de major et décoré de la croix St-Louis.

La famille Pasquier, outre les nombreux officiers qu'elle a donnés à la France, a fourni encore des religieuses et de saints prêtres. Mais revenons au fils de Guillaume Couillard.

*
* *

Le contrat de mariage de Charles Couillard fut passé (2) en présence des personnes suivantes : Daniel de Remy de Courcelles, Marie-Guillemette Hébert, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, Le Gardeur de Villiers, Louise Bissot, Marie-Charlotte de Poitiers. Le mariage fut béni par M. Henri de Ber-

(1) Le 30 juin 1668, une cousine de Marie Pasquier épousait à Québec, Jean Le Comte, fils de Jean Le Comte et de Marie Perdoux, de la paroisse de Ste-Catherine, de la ville et évêché d'Orléans. Elle s'appelait Marie-Angélique Portas, fille de François Portas et de Marthe de Chamois, de St-Nicolas Deschamps, de la ville de Paris. Ont signé à l'acte de mariage : François Provost, lieutenant, Nicolas de Hautcourt, enseigne, Charles Couillard des Isles..... *Registres de Notre-Dame de Québec.*

(2) L'épouse de Charles Couillard, à son contrat de mariage, signe : Pasquière de Franclieu.

nières, le 10 janvier 1668 (1). En 1672, Charles Couillard obtenait, sur la rive sud du Saint-Laurent, une belle seigneurie, appelée de Beaumont. Elle comprenait une lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur. Il se rendit dans son domaine et en commença l'exploitation. Le recensement de 1681 porte à 10 le nombre d'arpents de terre qu'il avait en valeur. Quatre ans plus tard, le premier seigneur de Beaumont avait la douleur de voir mourir son épouse. Marie Pasquier décéda le 22 juin 1685. On l'inhuma le lendemain dans l'église des Récollets. " Le 23^{me} jour du mois de juin de l'an 1685, demoiselle Marie Pasquier, femme de Charles Couillard, escuyer, sieur de Beaumont, âgée de 45 ans, ou environ, en la maison du sieur Beaudoin, chirurgien, demeurant en la basse-ville, est décédée en la communion de notre mère la Sainte Eglise, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, Viatique et Extrême-Onction, de laquelle le corps a été inhumé le jour suivant dans l'église des Pères Récollets de Notre-Dame des Anges, et ont assisté à l'inhumation, le sieur Lucien Boutteville et Anselme Caddé." H. de Bernières."

(1) Le 10^{me} jour du mois de janvier de l'an mil six cent soixante-huit, après les fiançailles et la publication de deux bans de mariage, d'entre Charles Couillard, fils de feu Guillaume Couillard et de Marie-Guillemette Hébert, ses père et mère, de cette paroisse d'une part ; et Marie Pasquier de Franc-lieu, fille de Pierre Pasquier de Franc-lieu et de Marie de Portas, ses père et mère de la paroisse de St Etienne de Bric-Comte-Robert, diocèse de Paris. Mgr de Petré les ayant dispensé du troisième ban, et ne s'estant découvert aucun empêchement légitime, je soussigné, curé de cette paroisse les ay mariés, et leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre Mère la Sainte Eglise, en présence des témoins connus : messire Daniel de Remy, gouverneur pour le roy en ce pays, Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Repentigny, Nicolas Hautcourt, escuyer, enseigne, et François Bissot, tous de cette paroisse.

H. de Bernières.

Plusieurs enfants sont nés de ce mariage ; entre autres : Charles, baptisé le 15 avril 1675. A la mort de son père, il hérita de la plus grande partie de la seigneurie de Beaumont. De plus, en 1713, il fit augmenter ce beau domaine par M. de Vaudreuil, qui lui concéda une lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur. Le 13 mai 1726, il épousa Marie-Françoise Couture, dont il eut une belle famille. Mais, revenons au premier seigneur de Beaumont.

*
* *

Après la mort de son épouse, Charles Couillard convola en secondes nocés avec Dlle Louise, fille de Guillaume Couture (1) et d'Anne Aymard. Il mourut à l'âge de 72 ans. On l'inhuma le 7 mai 1715, à Beaumont. Il laissait dix enfants de son second mariage. Parmi ces derniers nous devons mentionner Charles, baptisé le 24 août 1695.

C'est lui qui épousa à Saint-Thomas de Montmagny, le 20 octobre 1728, sa cousine, Marie-Madeleine, fille de Jacques Couillard Després et d'Elisabeth Lemieux, dont il eut une belle descendance. Il est l'ancêtre de MM. Louis (2) et Théophile (3) Couillard de Beaumont, de Saint-Thomas.

(1) Nous renvoyons à plus tard les notes historiques que nous possédons sur cet intrépide colon. C'est lui qui fut pris avec le Père Jogues et torturé par les Iroquois. Ayant conquis sa liberté, il revint à Québec où il épousa Anne Aymard. Ses descendants sont très nombreux.

(2) Charles Couillard de Beaumont, époux de Marie-Magdeleine Couillard Després.

I Charles,—Véronique Côté.

II Jean-Baptiste,—Charlotte Couillard Després.

III Louis,—Julie Talbot.

IV Louis, baptisé le 22 mai 1832 ;—épouse Philomène Boulay.

(3) Charles Couillard de Beaumont,—épouse Magd. Couillard Després.

I Charles,—Véronique Côté.

Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter plus longtemps sur les descendants de Charles Couillard, qui, comme ceux de Louis Couillard, son frère, ont bien mérité de la patrie. " Les Couillard de Beaumont, dit M. G. Roy, ont possédé la seigneurie de Beaumont pendant plus d'un siècle et demi. Ils l'ont ouverte, colonisée, et se sont si intimement mêlés à son existence, qu'il est difficile de faire un retour vers les temps anciens sans rencontrer, à chaque pas, leurs noms ou l'empreinte de leur œuvre. Cette brave famille, aux mœurs antiques, qui donna à la patrie ses enfants sans compter, a joué dans la colonisation de la rive sud du St-Laurent, tant dans la région de Beaumont qu'aux alentours de St-Thomas de Montmagny, un rôle qui n'est pas assez mis en lumière par les historiens contemporains. Les rois de France avaient bien compris, eux, le mérite de ces pionniers. Aussi, avaient-ils anobli par des lettres patentes qui nous ont été conservées, le premier seigneur de Beaumont..."

*
* *

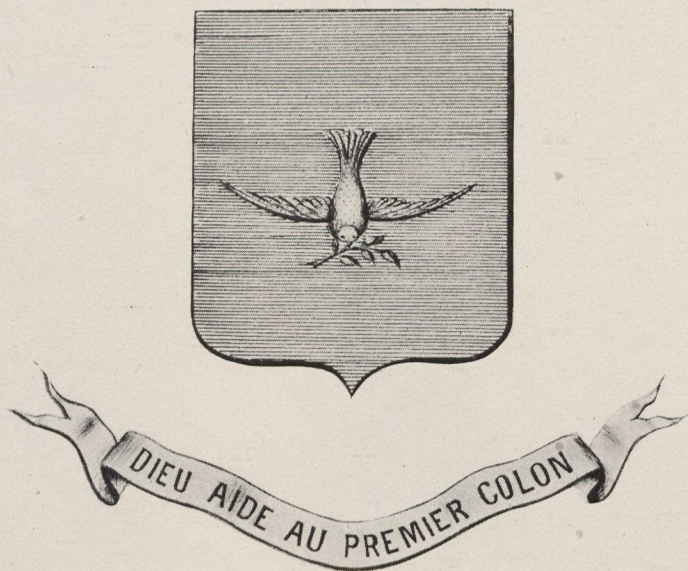
Les pages que nous venons de consacrer à la famille de Guillaume Couillard, et à quelques-uns de ses descendants, suffisent pour établir la vérité des lignes suivantes, que le Père Le Clerq écrivait en 1691 : " La postérité de Guillaume Couillard a été si nombreuse, qu'elle compte actuellement plus de deux cent cinquante personnes, et plus de neuf cents

-
- II Alexandre, —Dlle Hentz.
 - III Fabien, —Marie-Rose Laberge.
 - IV Thomas, —Céline Collin.
 - V Théophile, —Aurélié Caron.

qui sont alliées à cette famille, de laquelle quelques descendants ont obtenu des lettres de noblesse, et les autres se sont signalés dans l'ancienne et la Nouvelle-France par des services considérables"(1). Mais revenons à Guillaume Couillard.

(1) *Le Père Le Clerq, Premier Etablissement de la Foy.*





ARMES DE GUILLAUME COUILLARD.

CHAPITRE XXX.

ÉTAT DE LA COLONIE EN 1663. DERNIÈRES ANNÉES
DE GUILLAUME COUILLARD. SA MORT.

Te spectem mihi cum venerit hora,
Te teneam moriens, deficiente manu. Tibulle.

Que ta croix, dans mes mains, soit à ma dernière heure,
Et que les yeux sur toi, je t'embrasse et je meure.

Louis Racine.

La Nouvelle-France, en 1663, entra dans une voie de progrès et de prospérité. Ce fut en cette année, que la compagnie, chargée de développer les ressources du pays, remit l'administration des affaires entre les mains du roi. On devait attendre de ce changement les plus heureux résultats. Jusque là les différentes compagnies, qui s'étaient succédé, avaient plutôt travaillé à leur avancement personnel qu'à celui du Canada. " En passant entre les mains du roi, dit l'abbé Ferland, la colonie avait fait un grand pas. La Nouvelle-France devenait une province, Québec était honoré du nom de ville, une justice royale s'établissait, on parlait même de faire bâtir un palais pour les séances du conseil souverain... Ces changements furent si importants, que des écrivains français ont placé dans l'année 1663 la fondation du Canada, laissant dans l'oubli la plus

belle portion de notre histoire. Cependant c'est bien à juste titre que les cinquante premières années qui ont suivi la fondation de Québec, ont été désignées comme les temps héroïques de la Nouvelle-France. Cette période, en effet, présente des traits nombreux de dévouements religieux, de courage, de foi, de persévérance" (1).

Le gendre de Louis Hébert ne put assister à tous ces événements, mais, il eut du moins la satisfaction de voir grandir la ville de Québec, dont le premier avec son beau-père, il avait commencé à défricher les hauteurs. Quelle devait être grande sa joie, quand parvenu au soir de la vie, il se reportait par la pensée aux débuts si pénibles de cette colonie, dont il avait été l'un des plus persévérants fondateurs! Guillaume Couillard, en 1663, était l'un des derniers survivants du temps de Champlain (2). N'avait-il point le droit de s'enorgueillir de son courage passé? Et effet, n'était-ce point lui qui, de toute son énergie, avait soutenu le plus vaillamment M. de Champlain dans son œuvre? Oui, il avait été le premier, avec Louis Hébert, à défricher les terres de la haute-ville de Québec; et, après la prise de la Nouvelle-France par les Kertk, il fut le seul colon qui demeura sur le rocher qu'il avait fructifié de son travail quotidien (3).

(1) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*, I vol., page. 501.

(2) Abraham Martin vivait encore à cette époque. Ce compagnon de Guillaume Couillard mourut le 7 septembre 1664. Nicolas Marsolet de St-Aignan vécut jusqu'en 1677.

(3) En affirmant que Couillard fut le seul colon qui demeura à Québec nous sommes d'accord avec la vérité historique. En effet, au témoignage de M. de Champlain, Couillard et sa belle-mère étaient les seuls colons proprement-dits, puisque seuls, ils étaient établis sur des terres. Il y a plus. On a dit que les familles Martin, Des Portes, Langlois et Pivert demeurèrent à Québec. Or, d'après les Œuvres de M. de Champlain, qui ont servi de preuve à M.

Lorsque le drapeau de la mère-patrie fut revenu sur les bords du grand fleuve, et que de nouveaux colons arrivaient dans la Nouvelle-France, il pouvait leur montrer ce que produit le travail uni à un courage à tout épreuve. Les descendants de nos premiers colons, nous sauront gré de donner, ici, le tableau que présentait la colonie en 1659. Nous laissons la plume à M. l'abbé Gosselin, qui trace le portrait de la ville de Québec dans les termes suivants : On se ferait difficilement aujourd'hui une idée exacte de l'aspect que présentait Québec, à l'époque où Mgr de Laval l'aborda pour la première fois. Les quais, les murailles, les grands édifices que l'on y voit aujourd'hui, et qui n'existaient pas alors, ont dû modifier considérablement l'apparence de ce havre, de cette colline abrupte, de ce promontoire.

“ A la haute ville, il n'y avait guère alors, que les communautés et les édifices publics. Les résidences

Laverdière pour établir cette hypothèse, on ne prouve qu'une chose : c'est que ces familles étaient à Québec, lors de la prise de cette place par les frères Kertk ; mais, il n'existe aucune preuve convainquante que ces familles soient demeurées dans la colonie après le départ de M. de Champlain. Qu'il soit resté quelques individus ; c'est fort probable. Mais des familles entières ? C'est pour le moins douteux. N'ayant point de récoltes de grains à attendre—elles n'avaient pas un pouce de terre en culture—elles ont dû retourner en France, et revenir au pays, avec M. de Champlain. On sait, d'ailleurs, que dès l'année 1628, le fondateur de Québec, voyant les proportions que prenait la famine, voulut renvoyer à Gaspé plusieurs personnes, afin de les faire reconduire en France : “ au nombre de ceux qui devaient retourner l'on mettait deux familles qui n'avaient pouce de terre, pour se pouvoir nourrir, étant entretenues des vivres du magasin, car tout cela ne nous servait de rien, qu'à manger nos vivres, dix personnes qu'ils étaient en ces deux familles, hormis les deux hommes qui pouvaient être employés l'un bou-langer, l'autre matelot.” *Œuvres de Champlain*, vol VII, page 167.

Pouvons nous croire, raisonnablement, que ces deux familles demeurèrent au pays après la prise de Québec en 1629 ? Ainsi, dès 1628, on voulait les renvoyer en France. Mais, quelles étaient donc ces familles ? Selon M. Laverdière, ce devait être la famille Martin et celle de Des Portes.... Elles

privées, les magasins et les comptoirs étaient en bas, pour la commodité du commerce, sur une lisière de terrain qui devait paraître bien plus étroite qu'aujourd'hui, surtout à marée haute, alors que la vague venait expirer au pied des maisons : ça et là, partout, quelques quais, de forme plus ou moins primitive, destinés à faciliter le déchargement des marchandises sur la plage, ou à amarrer les nombreuses embarcations ou canots d'écorce, qui étaient alors d'une utilité journalière. La basse-ville se dessinait d'une manière bien plus tranchée qu'aujourd'hui d'avec la haute-ville, toutes deux se trouvaient reliées par un chemin que la nature elle-même semblait avoir tracé.

“ Sur la colline, plus près de l'escarpement que le Vieux-Château actuel, le solide Fort en pierre, bâti par Champlain, garni de meurtrières et de canons, — *arx bello munitissima*, comme l'appelait Mgr de

n'avaient pas un pouce de terre défrichée, d'ailleurs, toutes les autres, à l'exception de la famille Couillard, étaient dans le même cas. Si l'intention de M. de Champlain était de les renvoyer, dès 1628, parce qu'elles étaient à charge à la compagnie, pouvons-nous affirmer que les Kerk se soient engagés à les nourrir pendant l'absence des Français? Donc, il paraît fort douteux que d'autres familles soient restées à Québec de 1629 à 1632.

Comment expliquer autrement les passages suivants des Relations des Jésuites. 1° La Relation de 1632 dit, en parlant des familles Hébert et Couillard : c'est l'unique famille française habitée au Canada.

La Relation de 1636 : Entrant dans le pays, nous n'y trouvâmes qu'une seule famille qui cherchait passage en France, pour y vivre selon les lois de la sainte religion.

“ De son côté, l'abbé Ferland ajoute : “ Il ne paraît pas qu'à la prise de Québec par les Anglais, il y soit resté d'autres familles que celle de la veuve Hébert, mariée à Guillaume Huhoust, et celle de son gendre, Guillaume Couillard; les deux familles habitaient la même maison. Il pourrait se faire que la famille d'Abraham Martin ne fut point retournée alors en France. Le chirurgien Adrien Duchesne, oncle de Charles Le Moine, passa alors quelque temps à Québec avec sa femme.” Registre de N.-D. de Québec, l'abbé Ferland, *Histoire du Canada*, I vol., page 257, II vol., page 6.

Laval—donnait déjà à Québec un certain aspect militaire. Le moulin de M. Denis, situé plus haut, sur le Cap Diamant, formait avec cette forteresse un singulier contraste.

“ En face du Fort, la place d'armes, au milieu de laquelle on avait planté un mai : sur ce mai flottait, aux grandes fêtes, le drapeau aux fleurs de lis. De l'autre côté de la place d'armes, la vaste maison des Cent Associés. Les rues Saint-Louis et de la Fabrique, les Ursulines, l'église paroissiale, l'Hôtel-Dieu, tout cela était à peu près aux mêmes endroits qu'aujourd'hui ; et, au delà, le couvent et la chapelle des Jésuites. La maison Couillard devait être à peu près où se trouve l'entrée du séminaire sur le jardin, tel qu'il était avant les nouvelles constructions.

“ Du reste, il y avait alors beaucoup d'accidents de terrain que l'on ne voit plus ; et les défrichements n'avaient pas encore fait disparaître complètement cette épaisse forêt, qui couvrait jadis le promontoire de Québec : ce qui en restait devait donner à notre ville naissante je ne sais quel cachet mystérieux de grandeur. La forêt s'étendait sur les bords de la rivière Saint-Charles, jusqu'aux défrichements faits par les Récollets, et à leur ancien monastère de Notre-Dame-des-Anges.

“ Du côté de Lévis, la forêt était à peu près intacte, et le spectacle de cette vaste nappe de verdure, aux nuances si variées, qui s'élevait en amphithéâtre en face de Québec, devait être beau à voir : sur le rivage, ça et là, quelques coins défrichés, et des cabanes sauvages... Il n'y avait pas, à cette époque, plus de cinq cents habitants à Québec ; et la population française

de tout le Canada, dispersée sur une étendue d'environ quatre-vingt lieues, n'excédait guère 2,200 âmes..."(1).

Elle était encore bien humble en 1663, la colonie dont Couillard avait vu. les développements quotidiens, grâce à l'énergie de ses premiers habitants. Elle ne renfermait que cinq ou six cents personnes. C'était bien peu après un travail de plus de cinquante ans. Mais ce développement de la population si restreint fut-il, ne doit-on pas l'attribuer à une attention toute particulière de la Providence, à l'égard de notre jeune patrie? Qui sait ce qui serait arrivé avec une immigration plus considérable? Il est vrai, que la colonie fut bien des fois exposée à périr sous les coups de ses trop nombreux ennemis; mais si la lutte fut longue, n'est-il point consolant de voir que les plus purs sentiments de foi et de patriotisme se sont développés même au milieu de ces combats opiniâtres?

On s'étonne moins en voyant tant de courage dans les premiers colons, que leurs fils, au lendemain de la conquête du pays par les Anglais, soient restés si fidèles à leur foi et à leur langue, en dépit des plus rudes épreuves et des plus cruelles persécutions.

C'est qu'ils avaient puisé au sein de leur famille ces vieilles traditions de foi, qu'aucun souffle impie n'avait souillé.

Au témoignage du Père Charlevoix, "ceux qui arrivaient chaque année, sur les bords du St-Laurent, étaient ou des ouvriers ou des personnes de bonnes familles, qui s'y transportaient dans la seule vue d'y

(1) *L'abbé Gosselin, Vie de Mgr de Laval, I vol.*

vivre plus tranquillement qu'en Europe, et d'y conserver plus sûrement leur religion. La source, de presque toutes les familles qui vinrent s'établir au Canada, est pure de toute tache que l'opulence et la richesse ont bien de la peine à effacer."

C'était donc l'élite des familles françaises que l'on envoyait dans cette Nouvelle-France. Ces familles qui vinrent rejoindre celle du premier colon, se sont montrées dignes de la confiance que le roi avait placée en elles : " Que de nobles natures, écrit encore l'abbé Ferland, se sont développées parmi les Français du Canada, dans la lutte entre la civilisation et le naturalisme sauvage des aborigènes ! "

Il semble que Guillaume Couillard ne pouvait, après cela, s'empêcher de remercier le ciel de la protection toute visible, dont Dieu avait entouré la colonie à son berceau. Il devait aimer :

" Par les beaux soirs,

Ayant autour de lui sa famille assemblée,

A raconter aux siens sa jeunesse envolée,

Et ses luttes d'antan, et ses nombreux espoirs "(1).

Comme tous les vieillards, il devait aimer à raconter les luttes longues et pénibles que les premiers colons eurent à livrer contre les Iroquois.

Les souffrances, les privations qu'il avait si vaillamment endurées pour le salut de la Nouvelle-France, devaient exciter, sans aucun doute, l'admiration de ses nombreux petits-fils qui l'écoutaient. Car, dit le poète :

" Aux récits de l'aïeul les petits-fils frissonnent :

Si belle fut sa vie et son passé si beau ! "

(1) Fragment de poésie : *M. Antonio Pelletier.*

Les spectres de ses hiers, sortant de leur tombeau, Apparaissent alors si fameux qu'ils étonnent."

L'évocation de ces souvenirs lointains préparait le cœur de cette vaillante jeunesse pour les luttes à venir et pour les sacrifices que la patrie devait un jour exiger d'eux. En effet.

" Aimant ces souvenirs, pensive, dans la nuit,
La génération des jeunes qui se lève,
Se sent prise d'ardeur, et dit : La vie est brève,
Du grand'père, imitons l'exemple qui séduit!"... (1)

* * *

Les dernières années de Guillaume Couillard furent attristées par un double deuil. Nicolas et Guillaume, ses fils, tombèrent sous les coups des Iroquois. Le premier, on s'en souvient, appelé sieur de Belle-Rive, fut du nombre des victimes qui périrent sur l'île d'Orléans, avec M. Jean de Lauson, en voulant porter secours à son frère, Louis Couillard. Nicolas Couillard fut inhumé le 24 juin 1661 dans l'église de Québec. Il avait vingt ans; ayant été baptisé le 6 avril 1641.

Le second, Guillaume Couillard Deschênes, avait été baptisé le 16 janvier 1635. Il avait eu pour parrain, Robert Giffard, seigneur de Beauport, et pour marraine, Hélène des Portes. Il fut tué à Tadoussac, le 5 octobre 1662, avec un de ses compagnons. Il fut enterré dans l'église de Québec. Il était âgé de 27 ans.

* * *

Guillaume Couillard mourut le 4 mars 1663. Il fut inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec.

(1) Antonio Pelletier.

Nous n'avons rien sur les derniers moments de ce vieillard ; mais ce dut être avec confiance qu'il ferma les yeux à la lumière, et qu'il dit adieu à ses chers enfants rassemblés autour de son lit. Car, n'avait-il pas employé la plus grande partie de sa vie, à secourir les sauvages, et à inculquer à ses enfants l'amour et la pratique de la charité. Il dut, comme autrefois Louis Hébert, les bénir, afin d'attirer sur eux et leur postérité les faveurs célestes. Il put ensuite se présenter à son Dieu, ayant sur les lèvres ces paroles du serviteur fidèle, "Seigneur, vous m'aviez donné cinq talents, voici que je vous en apporte cinq autres."—Et en retour, le Dieu des miséricordes dut lui répondre : "Serviteur bon et fidèle entre dans la joie de ton Dieu."

Il convient de terminer cette courte esquisse biographique, par ces paroles que le poète lui adresse :

" Ta foi, ton humble labeur font ta gloire,
Tes descendants, gardent de toi, mémoire !" (1).

A sa mort, Guillaume Couillard laissait sa famille dans une situation sociale des plus enviabiles. Alliés aux familles les plus influentes du Canada, jouissant des biens de la fortune, les descendants de Couillard

(1) Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame de Québec, pour l'année mil six cent soixante-trois :

" L'an mil six cent soixante-trois, le quatre mars, mourut en sa maison après avoir reçu les sacrements d'Eucharistie et d'extrême-onction, monsieur Guillaume Couillard, ancien habitant de ce pays et le lend-main cinquième du même mois, il a été inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu de ce pays, par le clergé de cette paroisse."

Lequel extrait, nous, vicaire de Notre-Dame de Québec, soussigné, certifions être vrai et conforme au registre original déposé dans les archives de la Cure de Québec.

Expédié à Québec, le trois du mois de février mil neuf cent quatre.

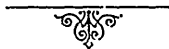
A. Faucher, Ptre,

jouèrent dans les affaires de la colonie un rôle des plus considérables.

Parmi ceux de la famille Couillard ou de ses alliés, qui furent membres du Conseil Souverain, de Québec, nous rencontrons, en 1678, Claude Bermen de la Martinière, époux d'Anne Després, veuve de Jean de Lauson. Charles Aubert, sieur de la Chesnaye, Charles Macard, fils de Nicolas Macard, et de Marguerite Couillard. Il devint Procureur Général. Plus tard nous rencontrons les noms de Paul Dupuis, seigneur de l'Île-aux-Oies, époux de Jeanne Couillard, fille de Louis Couillard, sieur de Lespinay, et enfin le fils de ce dernier, Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, mort lieutenant général de l'amirauté, et lieutenant de la prévôté, à Québec.

Ce tableau suffit pour nous montrer combien Dieu s'est plu à faire prospérer les descendants de ce brave colon canadien.

Guillaume Couillard, en mourant, ne légua pas seulement à ses enfants les biens périssables de la fortune, il leur laissait aussi les exemples des vertus solides et d'une vie vraiment chrétienne et sans reproche.



CHAPITRE XXXI.

DERNIÈRES ANNÉES DE GUILLEMETTE HÉBERT, MGR FRANÇOIS DE LAVAL-MONTMORENCY, LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC, MORT DE GUILLEMETTE HÉBERT.

Un an après la mort de son époux, madame Couillard donnait en mariage sa fille, Catherine-Gertrude, à Charles Aubert, sieur de la Chesnaye. Ce dernier était le fils de Jacques Aubert de la Chesnaye, conseiller du roi, et contrôleur général des fortifications des villes et citadelles d'Amiens, et de demoiselle Marie Goupy.

Le contrat de mariage fut passé (1) dans la maison de madame Couillard, devant le notaire Fillion, le 3 février 1664.

(1) Parmi les personnes qui signèrent ce document, on remarque : Louis Couillard de Lespinay, et Geneviève Després, son épouse ; François Bissot, sieur de la Rivière et Marie Couillard, son épouse ; Jean Guyon, sieur du Buisson et Elizabeth Couillard, son épouse ; Dame Barbe de Boulogne, veuve de feu Louis d'Ailleboust, ci-devant gouverneur et lieutenant général pour le roy et Charles Couillard, sieur des Islets. Messire Augustin de Mézy, chevalier, Gouverneur de la Nouvelle-France ; le Révérendissime Père en Dieu, messire François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique, messire Charles de Lauzon, escuyer, prêtre, seigneur de Charny, grand vicaire ; Nicolas Gaudais, escuyer, sieur du Chartran, Jean Bourdon, escuyer, seigneur de Saint-François, procureur du roi, et Dame Anne Gasnier, son épouse, et le sieur Jacques de La Mothe, marchand.

Il y avait en faveur des époux stipulation de communauté de biens, au cas où le mari serait mort le premier, l'épouse avait droit à une rente viagère de 200 livres tournois, à prendre sur les biens de l'époux. Sa dot s'élevait à 3000 livres... Cette union dura peu. Gertrude Couillard décéda l'année même de son mariage, en donnant le jour à un enfant. Elle fut inhumée le 18 novembre 1664, dans l'église de Québec, sous la chapelle St-Joseph. Charles Aubert de La Chesnaye, son fils, mourut à l'âge de 21 ans.

*
* *

On sait qu'en 1659 la Nouvelle-France vit arriver son premier évêque. Ce fut le 13 avril, le jour de Pâques, que Mgr François de Montmorency-Laval de Montigny s'embarqua au port de La Rochelle, pour les missions lointaines de l'Amérique. Après une traversée orageuse, le digne prélat arriva à Québec le 16 juin suivant. "Quelles furent, dit son historien, les impressions du grand évêque, en remontant le cours de notre fleuve, en voyant se dérouler de chaque côté ces tableaux admirables d'une nature encore sauvage, en approchant surtout de Québec, en voyant se dessiner ce qu'on lui dit être sa ville épiscopale? Il n'a pris la peine de les communiquer à personne. Nous en sommes réduits aux conjectures, et ne croyons mieux faire que de reproduire les impressions mêmes que lui prêtait naguère son quinzième successeur, le cardinal Taschereau, ainsi que le songe allégorique qu'il lui attribuait à son arrivée à Québec : c'est un tableau achevé d'histoire, autant qu'une belle page de littérature.

“ Au-delà de deux siècles, dit-il, se sont écoulés, depuis que le premier évêque du Canada, l'illustre et saint Mgr de Montmorency-Laval, remontait le Saint-Laurent. Pendant un mois entier que dura ce voyage, il eut le loisir de contempler les deux rives de ce fleuve majestueux, dont la sublime grandeur lui faisait deviner l'immensité du pays qu'il devait évangéliser. Son œil d'apôtre se fixait ardemment et avec anxiété sur ces vastes forêts, abritant d'innombrables peuplades *assises à l'ombre de la mort*, et plongées dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie. (1)

“ Plus d'une fois peut-être, un nuage de découragement et de frayeur fit passer une ombre sur cette grande âme, que le zèle, la foi et la charité la plus ardente ne pouvaient soustraire à l'infirmité humaine.

“ Un jour donc, que Mgr de Laval avait longtemps prié pour attirer les bénédictions célestes sur lui-même, sur ses missionnaires et sur cette multitude d'âmes au salut desquelles il s'était généreusement dévoué, un sommeil profond vint le surprendre. Tout à coup lui apparaît un homme portant un vêtement fait de poil de chameau et une ceinture de cuir, tel que l'Évangile nous dépeint le Précurseur du Messie. “ Ne crains point, dit-il, à l'apôtre du Canada : Je suis Jean-Baptiste le Patron des Canadiens ; je suis envoyé vers toi pour te montrer ce que deviendra ce pays.

“ Ouvre les yeux et porte tes regards sur les rives de ce grand fleuve. Vois-tu ces champs fertiles qui ont remplacé les forêts dont le sombre aspect t'ef-

(1) Ps. CVI, 10.

frayait tout à l'heure ? Les maisons échelonnées sur les rives abritent des familles nombreuses et contentes de leur sort.

“ Regarde ces villages rapprochés les uns des autres, entourant le temple où le Sauveur du monde reçoit les hommages des fidèles, et verse sur eux les trésors de sa miséricorde et de son amour. Entre dans cette église de campagne, et admire le sentiment profond de ces hommes, dont la générosité n'a pas de borne quand il s'agit de contribuer à la magnificence de la maison de Dieu.

“ Dans quelques instants apparaîtra cette ville naissante, où le vicaire de Jésus-Christ a placé le siège épiscopal que tu dois occuper. C'est là que, pendant un demi siècle d'épiscopat, tu travailleras à la vigne du Seigneur. Compte, si tu peux, les provinces et les diocèses qui, sur ce vaste continent, regarderont l'Eglise de Québec comme leur mère.

“ Regarde ces rochers couronnés par une citadelle imprenable : vois ce que sera dans deux siècles cette cité où doivent reposer tes cendres ; contemple ces nombreux asiles de la piété et de la science. Voistu ces immenses constructions ? Voici ton Séminaire, voici l'Université qui se glorifiera de porter ton nom. Ecoute les accents de la joie universelle, qui, dans deux siècles, retentiront dans tout le Canada, parce que ton quinzième successeur aura été revêtu de la pourpre (1) ; prends part avec moi à cette réjouissance.....
.....

(1) Son Eminence le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau descend de Guillaume Cojillard.

“ Le Canada, si petit aujourd’hui, et qui compte à peine quelques centaines de Français; le Canada s’étendra alors d’un océan à l’autre, et ces océans seront reliés par un chemin de fer, sur lequel rouleront des palais emportés par le feu et l’eau. . . Un siècle après ton arrivée, il y aura une guerre terrible entre les deux plus grandes puissances du temps. Voisines sur ce continent nouveau, comme sur l’ancien, elles y transporteront leurs querelles européennes, et le Canada, après une résistance héroïque, passera sous la domination de l’Angleterre. . . Console-toi, pauvre famille orpheline, la Providence veille sur toi, et ce sera précisément cette douloureuse séparation qui fera ton salut et ton bonheur.

“ La France sera bouleversée de fond en comble, et elle sera comme une ville bâtie sur un volcan toujours prêt à l’anéantir. Pendant ce temps, la famille canadienne aura sans doute ses jours d’épreuves et de luttes, mais à la tempête succédera le calme; elle grandira avec une rapidité étonnante; elle envahira pacifiquement ces immenses forêts, puis se répandra peu à peu d’un océan à l’autre, et jusque dans une grande république voisine; et tout cela, parce que, sous l’égide de la puissante Angleterre, elle jouira de toute la liberté religieuse et politique qu’il est possible de désirer. . . . A peine saint Jean-Baptiste, le plus canadien des Canadiens, a-t-il prononcé ces paroles. . . . qu’un coup de canon annonce l’entrée au port. Mgr de Laval se réveille, tout consolé et émerveillé de cette vision, et se prépare à prendre possession de cette terre, qui est devenue sa patrie. . . ” (1)

(1) L’abbé Gosselin, vie de Mgr de Laval, I vol, page 146 et suivantes.

Mgr de Laval, né le 3 avril 1632, appartenait à la branche cadette de la maison de Montmorency. Appelé par le souverain pontife au vicariat apostolique de la Nouvelle-France, il fut sacré évêque de Pétrée, le 8 décembre 1658, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Lorsqu'il débarqua sur le sol canadien, il avait à peine atteint sa trente-septième année. Ce jeune et saint évêque fut reçu par les colons avec toutes les marques du plus profond respect. Mais laissons pour le moment, la plume à l'abbé Gosselin qui nous raconte, dans les termes suivants, l'arrivée du premier évêque canadien. " Il était déjà tard, six heures du soir, lorsque le vaisseau qui portait Mgr de Laval mouilla devant Québec. La nouvelle se répandit bientôt dans la ville que le vicaire apostolique envoyé par le souverain pontife venait d'arriver, et ce fut une agréable surprise pour tout le monde... Il fut résolu que le prélat attendrait au lendemain pour descendre à terre avec ses compagnons, et faire son entrée solennelle dans la ville.....

" Ce dut être pour lui un moment de grande joie, mêlée de surprise, lorsque le 17 juin au matin, il aperçut la procession qui descendait de la haute-ville, aux sons de toutes les cloches, et s'avancait vers le fleuve à sa rencontre. En avant les Pères Jésuites, avec les élèves de leur collège, revêtus de surplis et chantant des hymnes, précédés de la croix de procession, et musique en tête. A côté du P. De Quen, supérieur de la Compagnie de Jésus, l'on voyait le pieux gouverneur général du Canada, M. d'Argenson, en habit militaire, accompagné de ses officiers. Venaient ensuite les principaux dignitaires et fonc-



MGR DE LAVAL,
PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

tionnaires du gouvernement civil de l'époque, puis les chefs des tribus sauvages, auxquels les Pères de la Compagnie de Jésus n'avaient point manqué de donner une place d'honneur en cette circonstance. En arrière la foule, sans distinction, hommes, femmes et enfants, Français et sauvages, mêlés dans une commune joie et dans le même empressement de voir leur nouvel évêque. Toute la colonie de Québec était accourue, à la voix des révérends Pères, au-devant de son premier pasteur.

“ A peine Mgr de Laval eut-il mis pied à terre, que le canon du Fort se fit entendre; et le prélat revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, fit descendre du ciel sur cette foule agenouillée dans la poussière, la première bénédiction épiscopale dont ces lieux furent témoins.

“ Il reçut ensuite les hommages du gouverneur, du supérieur des Jésuites et de tous les principaux personnages présents; puis la procession se mit en marche vers l'église paroissiale, le prélat s'avancant majestueusement, accompagné du gouverneur, et du supérieur des Jésuites, et continuant à bénir les fidèles qui accouraient sur son passage pour le voir. “ Il paraissait, dit le P. Lallement, comme un ange du paradis, et avec tant de majesté, que nos Canadiens ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne ”(1).

Telle fut l'entrée vraiment triomphale de ce serviteur de Dieu qui, ce jour-là, était loin de prévoir les luttes qu'il aurait à livrer pour conserver dans sa ferveur primitive le troupeau que Dieu venait de lui confier.

(1) *L'abbé Gosselin, Vie de Mgr de Laval*, page 151 et suivantes.

Nous ne pouvons nous arrêter plus longuement sur l'histoire de cet évêque qui présida au développement de notre jeune patrie. Grand évêque, il le fut par ses vertus, par son zèle, son dévouement et encore par la fermeté de son caractère. Plusieurs fois durant les longues années de son épiscopat, il eut à compter avec la mauvaise volonté des gouverneurs qui, malheureusement, ne furent point toujours à la hauteur de leur mission. Ce fut principalement sur la question de la vente de l'eau-de-vie que Mgr de Laval rencontra les plus grandes difficultés. Voyant qu'il lui était impossible de faire cesser les désordres occasionnés par la vente de cette liqueur aux sauvages, il résolut d'aller lui-même porter ses plaintes à la cour.

Pendant son absence, la Nouvelle-France fut visitée par un tremblement de terre qui dura six longs mois. Les récits de cette époque nous font assister à d'effroyables bouleversements. La nature tout entière semblait en révolte. Les secousses du tremblement de terre furent si violentes, que des arbres furent déracinés, et des montagnes, des rochers escarpés s'abîmèrent dans la mer, ou dans les rivières dont le lit fut changé de place. En même temps, on vit apparaître des météores qui glacèrent d'effroi les habitants de la colonie. Près de la baie Saint-Paul, une colline s'enfonça sous les eaux et devint un îlot.

« Au mois de juin, dit l'abbé Ferland, la chaloupe du sieur de Lespinay remontait à Québec, portant le secrétaire du gouverneur M. de Mazé, qui s'était embarqué à Gaspé. Lorsqu'elle approchait de Tadoussac, elle commença tout à coup à trembler et à s'agiter d'une manière étrange, le flot la soulevant fort haut et la laissant retomber à des intervalles fort

irréguliers. Au milieu de leur étonnement, ils tournèrent les yeux vers la terre, et virent une montagne s'ébranler, tourner, et s'abîmer, de sorte que le sommet se trouvait au niveau du sol environnant. Dans leur frayeur, ils se hâtèrent de gagner le large, craignant que quelques débris ne fussent lancés jusque sur leur chaloupe. Un grand navire, suivant la même route peu de temps après, fut fortement ébranlé; saisis de terreur, les matelots, les passagers se jetèrent à genoux pour se préparer à la mort. Ils voyaient les eaux du fleuve agitées, tourmentées dans toutes les directions, et ils ne pouvaient s'expliquer un mouvement qu'ils n'avaient jamais remarqué auparavant" (1).

Personne néanmoins ne périt au milieu de ce désordre de la nature. Ce que Mgr de Laval n'avait pu obtenir par la douceur ni par les menaces, Dieu l'obtint, en montrant à tous les habitants de la Nouvelle-France, qu'il était le maître de la vie et de la mort. Aussi, nombreuses furent les conversions. A son retour, le digne évêque de Québec trouva les cœurs mieux disposés que jamais. Cependant, le gouverneur qu'il s'était choisi ne répondit point aux espérances qu'il avait fondées sur lui. Non seulement il ne voulut point obéir aux ordres de son évêque, mais il poussa l'esprit de révolte jusqu'à commander à ses soldats de faire feu sur le vénérable prélat; ceux-ci, loin d'obéir à un ordre aussi insensé, présentèrent les armes à Mgr de Laval. M. de Mézy, confus et humilié, se retira. Il mourut après s'être réconcilié avec l'évêque de Québec, qui n'avait

(1) *L'abbé Ferland, Histoire du Canada*, I vol., page 489.

cessé de prier pour sa conversion, et donna sur son lit de mort des marques d'un repentir vrai et sincère. Mgr de Laval mourut en odeur de sainteté. L'Eglise lui a décerné le titre de vénérable. Espérons que bientôt nous aurons le bonheur de voir placé sur nos autels le premier évêque de la Nouvelle-France.

*
* *

Mgr de Laval, l'année même de la mort de Guillaume Couillard, jeta les bases du séminaire de Québec. Le roi de France, au mois d'avril suivant, confirma par des lettres patentes l'établissement de cette belle institution qui a rendu de si éminents services à notre chère patrie. L'œuvre du grand évêque ne devait point s'arrêter là. Il comprit bien vite la nécessité de recruter son clergé. Il avait besoin d'un petit séminaire pour préparer, par un cours d'études approfondies, les élèves qui devaient diriger leurs pas vers le sanctuaire. Aussi voulut-il doter sa ville épiscopale d'une de ces maisons, qui, dans notre pays, sont de véritables pépinières de prêtres. Mais pour conduire cette œuvre à bonne fin, il fallait des ressources ! Mgr de Laval compta sur la Providence. Une maison devenait nécessaire pour recevoir ces jeunes élèves ! N'y avait-il point près de sa demeure épiscopale un grand terrain vacant... et la maison que Louis Hébert avait érigée ne suffirait-elle point pour les premières années ?

Mgr de Laval ne pouvait souhaiter d'endroit plus favorable pour asseoir cette nouvelle institution. Le grand terrain Couillard, en partie défriché, joignait



UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC.



LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

celui de la fabrique et celui de l'Hôtel-Dieu. Son site, l'un des plus beaux des environs, offrait une vue superbe sur la rade de Québec, sur l'île d'Orléans, la Pointe-Lévis et la rivière Saint-Charles.

Une question restait à résoudre, madame Couillard consentirait-elle à se départir d'une si belle propriété? Cette vieille maison, construite par le premier colon canadien, ne renfermait-elle point tous les souvenirs chers à son cœur? Cette terre qui produisait des récoltes abondantes, mais n'était-ce pas son père, Louis Hébert, n'était-ce point son mari, qui, jour par jour l'avaient défrichée? Elle-même n'avait-elle point élevé dans cette demeure toute sa famille? Et les enfants de madame Couillard consentiraient-ils à la vente d'un domaine que le roi avait accordé à leur aïeul en fief noble et seigneurie? Ces questions, Mgr de Laval a dû se les poser bien des fois! Mais, il était réservé à la maison de Louis Hébert, le berceau de la première famille française au Canada, l'honneur d'être aussi le berceau du petit séminaire de Québec. Heureuse coïncidence qui transforma ce foyer chrétien, le premier établi sur nos bords, en un foyer de science dont la gloire rejaillit, non seulement sur notre cher pays, mais sur le continent américain tout entier.

*
* *

Le contrat de vente fut passé le 10 avril 1666, par le notaire Romain Becquet, en présence de Charles Basire et de Claude Charpentier. Madame Couillard vendit son terrain 8,000 livres. Afin de donner toutes les facilités de paiement elle n'exigea tout d'abord que 1,000 livres de Mgr de Laval, qui s'en-

gageait à lui payer 3,000 livres au mois de septembre suivant (1), de même que l'intérêt annuel sur les 4,000 livres restant. L'œuvre du petit séminaire fut inaugurée en 1668, dans la maison de madame Couillard. On l'accommoda du mieux que l'on put et les élèves firent leur entrée le 10 octobre 1668. Dix ans plus tard, Mgr de Laval fit démolir cette vieille maison devenue alors insuffisante, et commença la construction d'un édifice plus spacieux.

Les enfants de madame Couillard n'approuvèrent point, à ce qu'il paraît, la vente de ce terrain. Ils auraient voulu vivre et mourir dans cette demeure où ils avaient coulé les années de leur enfance et de leur jeunesse. Cette vente, tout en les privant du revenu des cens et rentes que le titre de concession leur accordait, les obligeait à commencer sur des concessions nouvelles les mêmes travaux de défrichement que Louis Hébert et Guillaume Couillard avaient entrepris. C'est d'ailleurs ce qu'ils firent, puisque Louis Couillard de Lespinay, en 1669, acquit la seigneurie de la rivière du Sud, comme nous l'avons vu plus haut, tandis que son frère Charles devenait propriétaire de la seigneurie de Beaumont.

Ces raisons bien légitimes furent la cause de froissements qui attristèrent les dernières années de madame Couillard. Toutefois cette digne fille de Louis Hébert ne se laissa point arrêter par l'intérêt personnel ni par les protestations de ses enfants. Elle prévoyait sans doute que le séminaire de Québec rendrait des services signalés à la religion chrétienne et à la cause française au Canada. C'est pour-

(1) En 1671, madame Couillard reconnaît avoir reçu 3,000 livres. Le 5 février 1688, les 4,000 livres restant furent payées aux héritiers.

quoi elle consentit à vendre son riche domaine, moyennant une somme relativement peu considérable, afin de garantir à cette institution naissante des revenus qui, d'années en années, devaient servir à l'entretien des prêtres du séminaire et des missionnaires. En contribuant ainsi, d'une manière permanente, au soutien de cette institution, madame Couillard(1) ajoutait un digne couronnement à l'œuvre que Louis Hébert avait si noblement entreprise sur les bords du St-Laurent : l'évangélisation des sauvages.

*
* *

Pour nous, lorsqu'il nous fut donné de visiter pour la première fois ce coin de terre bénie où tout nous parle des travaux, des luttes et des souffrances de nos pères, lorsqu'il nous fut donné de parcourir les jardins du Séminaire de Québec et de l'Université Laval, nous nous sommes demandé si un jour la bonne

(1) Le 25 octobre 1666, cette dernière révoqua une donation qu'elle avait faite conjointement avec son mari, à Jean Guyon du Buisson, époux d'Elisabeth Couillard, "pour cause d'ingratitude et de mesre:connaissance...."

Romain Becquet

Le vingt-six d'octobre, après midy, mil sept cent sept, en l'étude et par devant le notaire royal à Québec, soussigné, ayant les papiers et inventaire de feu M. Romain Becquet vivant, notaire en cette ville de Québec, est comparu, M. J.-B. Couillar sieur de Lespinay, Procureur du Roy, Commis au Siège de la Prévôté de cette ville, lequel après avoir lu et entendu la lecture du contrat de vente fait et passé par desdite Dame Guillemette Hébert veuve Couillard, son aïeule, à Monseigneur l'Evêque de Pétrée, depuis ancien Evêque de ce pais, par devant le dit feu R. Becquet, en date du 6 avril 1666, a dit et déclaré qu'en tout ce qui le peut concerner, il agrée approuve et ratifie de sa part le dit contrat de vente en tout son contenu, consent et veut qu'il sorte son plein et entier effet, se départant même entièrement de toutes prétentions et droits sur les choses vendues, par le dit contrat, si aucun il avait ou pouvait avoir de quelque manière que ce soit. Fait et passé en présence des Sieurs Etienne Guichon et Jean Martel....

Genaple.

ville de Québec ne songerait point à élever un monument à la mémoire de Louis Hébert et de Guillaume Couillard qui ont tant fait pour la colonie, à son berceau.

Madame Couillard mourut en 1684. Elle avait atteint sa 78^{me} année. Sa dépouille mortelle fut inhumée dans la chapelle des sœurs de l'Hôtel-Dieu, ainsi que l'atteste l'acte suivant :

Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la Paroisse de Québec, pour l'année 1684.

Le vingtième jour du mois d'octobre de l'an mil six cens quatre-vingt-quatre, Marie Guillemette Hébert, veufve de defunt le sieur Guillaume Couillard, âgée de soixante et dix-huit ans, ou environ, en la Salle des pauvres de l'hôpital, est décédée en la communion de Notre Mère la Ste Eglise, après avoir reçu les saints Sacrements de Pénitence, de Viatique et d'Extrême-Onction, de laquelle le corps a été inhumé le jour suivant dans l'Eglise des Religieuses du dit hôpital, et ont assisté à son inhumation le sieur Lucien Boutteville, marchand, et Estienne Marandeu, huissier en la Prévosté de Québec, lesquels ont signé ainsi :

Boutteville, Marandeu,
H. de Bernières,

Signé: Esp. Chenet, prêtre vicaire.



CONCLUSION.

Les pages que nous avons consacrées à la première famille française, au Canada, nous ont été dictées par le désir de faire aimer la religion et la patrie. Si nous n'avons point atteint le but que nous nous proposons, nous devons attribuer cet insuccès à notre propre inexpérience. Toutefois, malgré les défauts qui se sont glissés sous notre plume, nous avons l'espoir que cet ouvrage, tout imparfait qu'il est, aura son utilité... Rappeler les souvenirs du passé n'est-ce point rappeler les plus beaux exemples de foi que nos pères nous ont laissés ? Honneur à ces premiers colons ! d'abord à Louis Hébert qui abandonna son pays pour venir travailler à la conversion des sauvages du Canada. Honneur à Guillaume Couillard qui à si bien secondé Louis Hébert dans son œuvre. Les premiers arrivés sur nos bords ils ont été à la peine, il est juste qu'on s'en souvienne, et qu'ils soient à l'honneur. Honneur encore à ces bonnes familles chrétiennes, qui, plus tard, traversèrent les mers, pour se joindre à la famille du premier colon... ! Elles ont donné, elles aussi, des preuves de leur vaillance et de leur foi. Aimons à rappeler le nom de ces preux : symbole de courage et d'héroïsme. En cela, nous montrerons que nous sommes demeurés dignes d'eux ; car aimer les ancêtres c'est aimer la patrie. Dans ce siècle de progrès et de prospérité on est quelquefois tenté de mépriser ces sou-

venirs qui, pourtant, font du bien à l'âme et rallument dans les cœurs bien nés les plus beaux sentiments de patriotisme. Aimons cette patrie canadienne, ce sont nos pères qui l'ont conquise sur la barbarie ; ce sont eux qui l'ont défrichée de leurs mains, arrosée de leurs sueurs, et défendue avec leur sang... Nous sommes vraiment chez nous sur ce coin de terre d'Amérique ! La Providence a veillé avec un soin jaloux sur cette portion d'héritage qui nous appartient de droit. A nous donc de travailler au développement de notre patrie et de la conduire à la véritable grandeur.

Aimer la patrie c'est aimer la religion. Ici, grâce à Dieu, sur ce sol béni, les mots religion et patrie sont si intimement unis l'un à l'autre qu'on ne saurait les séparer sans prouver notre dégénérescence. Car, nos pères qui implantèrent la croix sur le sol de la Nouvelle-France, ont su rester fidèles à cette religion qui les a guidés et protégés. C'est l'Eglise qui, par ses intrépides missionnaires, a porté à travers tout le continent les bienfaits de la civilisation chrétienne. C'est elle qui a encouragé et soutenu nos pères dans leurs travaux de défrichement. Au lendemain de la conquête elle a consolé de sa parole sainte les 60,000 colons abandonnés sur nos rives par la mère-patrie, et les a soutenus contre les persécuteurs qui voulaient leur enlever et leur langue et leur foi. M. Le Play (1) fait de notre clergé et des premières familles canadiennes un si bel éloge que nous ne pouvons nous empêcher de le rapporter ici :

“ Aucun peuple, dit-il, n'a mieux mis en lumière,

(1) Le Play, économiste français, mort en 1882.

par sa propre histoire, les forces incomparables que l'humanité trouve dans le catholicisme, quand celui-ci dispose d'un clergé pauvre et dévoué à sa mission. Dès l'origine le clergé s'est mis à la tête de la colonie ; il a exploré le pays dans toutes les directions, et, tout en préparant les succès des colons, il a travaillé à l'amélioration morale des indigènes, autant que l'ont permis les rivalités des Européens. Les prêtres séculiers, secondés souvent par les Jésuites, ont dirigé toutes les entreprises de défrichement ; ils ont présidé à la création des villages, en joignant à leur fonction principale, celle du législateur, du juge, de l'architecte et du médecin. Au milieu des souffrances provenant de la guerre, des épidémies, des famines, des désordres atmosphériques et de l'abandon de la mère-patrie, les clercs ont constamment soutenu les courages et conservé l'esprit national. Quand sont venus de meilleurs jours, sous la domination Britannique, ce sont également les clercs qui ont lié indissolublement à la langue française l'enseignement de la religion, la culture des arts, des sciences et des lettres. Si les voyageurs français trouvent aujourd'hui hors d'Europe une province qui leur rappelle leur patrie, ils doivent cette satisfaction au clergé du Canada, et à la solide organisation des familles qui fournirent les premiers colons...

Pouvons-nous, après ces faits, ne point aimer notre chère Eglise catholique ? elle nous a donné tant de preuves de désintéressement et d'amour ! Pouvons-nous ne point rester unis de cœur et d'âme à ces prêtres... véritables et uniques défenseurs de nos droits ? Ne nous laissons point tromper par les sophismes et les mensonges que les ennemis de notre

foi et de notre race ne cessent de répandre contre l'Eglise pour diminuer chez nous son influence salutaire. Le spectacle désolant que nous donne aujourd'hui notre ancienne mère-patrie doit nous servir de leçon... Pauvre France! elle qu'on appelait avec amour la fille aînée de l'Eglise... elle que nous avons appris à vénérer sur les genoux de nos mères, elle dont nous admirions les nobles et sublimes sentiments... ses ennemis veulent la perdre et la déchristianiser... Ils ont entrepris de lui faire renier le Dieu de ses pères! Partout dans ce pays de nos aïeux on cherche à abattre la croix, symbole de la rédemption, symbole d'amour et de charité... On la chasse cette croix des hôpitaux, des prétoires, des écoles... on l'arrache même de la poitrine des petits enfants, véritables héros qui ne craignent point de proclamer hautement leur foi... Il suffit qu'un fonctionnaire public, fidèle à sa conscience, refuse de participer à ces sacrilèges honteux, pour qu'on lui enlève sa position et le pain de ses enfants. Ces persécutions dont nos frères catholiques sont l'objet nous présentent de beaux exemples de foi et de vertu. Que d'officiers, refusant d'obéir aux ordres insensés qu'on leur donne, brisent leur épée et leur carrière plutôt que de souiller leur conscience et leur nom. Que d'hommes publics abandonnent des positions lucratives pour le même sentiment chrétien (1)! Honneur à ces braves, honneur à ces persécutés! Ils sont doublement nos frères et nous reconnaissons en eux les dignes fils de la France de nos aïeux...

(1) Lettre d'un maire qui s'est opposé à l'enlèvement du crucifix dans une école. M. le Comte de Rouge, ayant été suspendu de ses fonctions de maire de Villers-aux-Erables (Somme), pour s'être opposé à l'enlèvement du cru-

Pour nous qui avons le bonheur de jouir (dans notre province du moins) des libertés et des droits que nous ont conquis nos pères... soyons sur nos gardes et travaillons à les conserver... Car si l'en-

cifix de l'école, vit cette mesure changée en une brutale révocation par M. Combes. L'honorable maire a envoyé au sous-préfet de Montdidier, sous forme d'accusé de réception, l'énergique protestation suivante :

Montdidier, 24 décembre 1905.

Monsieur le Sous-Préfet,

Vous m'avez, il y a un mois, transmis un arrêté de M. le préfet de la Somme me suspendant de mes fonctions de maire de Villers-aux-Erables pour avoir refusé de laisser enlever le crucifix dont un long usage avait consacré la présence dans l'école communale. Aujourd'hui vous me communiquez un décret de M. le président de la République qui, pour la même cause, a trouvé plus efficace de signer ma révocation. Je sais gré à M. le président de la république de m'avoir jugé digne de ce coup spécial, soldat perdu que je suis dans la lutte engagée, et je vous sais gré vous-même d'avoir, en le provoquant, pensé à juste titre, que si le soldat blessé revient, aussitôt remis, prendre place au combat, je pourrais, moi aussi, me trouver dans quelques jours debout entre la croix et vous.

Ma révocation écarte, pour un temps du moins, un obstacle gênant ; il est loisible d'exécuter, dans la commune dont je n'ai fait que défendre les droits, l'œuvre basse et déshonorante qu'est l'enlèvement du crucifix. De l'école à l'hôpital c'est la guerre, infâme à l'hôpital, peut-être plus odieuse encore à l'école, car elle s'attaque à des enfants, et il y a contre elle des malédictions terribles dans un petit livre qui a laissé sous la poussière les œuvres des philosophes et qui a changé le monde. Cependant, l'issue de la lutte n'est pas douteuse. Au pied de la croix et du Crucifié du Calvaire, dix-neuf siècles ont jeté les cadavres des persécuteurs ; l'intelligence, la force, et la ruse ont rôlé tour à tour ; et quand, à certaines heures de l'histoire, comme aujourd'hui dans notre France, la croix semble vaciller, ça toujours été, ça sera toujours pour mieux faire resplendir l'éclat de ses rayons.

Que mon accusé de réception soit donc, monsieur le sous-préfet, un hommage public rendu à cette croix qu'on veut faire disparaître parce qu'elle contrarie les bas instincts de l'humanité, à cette croix qui, dès l'aurore de la vie, orne les berceaux, qui, plus tard, anoblit les joies, console les douleurs, suscite les grands dévouements et les plus nobles sacrifices, décore la poitrine des braves, et qui, seule enfin, illumine d'espérance la tristesse des tombes.

Croyez, monsieur le sous-préfet, à mes sentiments distingués.

Comte J. de Rouge

Maire révoqué de Villers-aux-Erables.

nemi de notre foi et de notre nationalité n'a pu réussir à nous les enlever, les sophismes, les préjugés, les mensonges (1) peuvent briser l'harmonie, la concorde

(1) Nous croyons être utile à nos lecteurs en publiant, en partie, une lettre qu'un vénérable curé de France écrivait dernièrement à Mgr Em.-H. Guibert, curé de St-Ours. Nous ne pouvons dévoiler le nom de l'auteur, de crainte que les MM. du gouvernement français ne lui fassent un mauvais parti. Cette lettre dira jusqu'à quel point nos frères catholiques de là-bas sont persécutés par leurs propres compatriotes...

Le 8 novembre 1906.

Cher prélat et ami,

Je vous demande mille excuses pour le long retard que j'ai mis à répondre à votre intéressante lettre du 23 février. Mais j'ai eu le plaisir de vous écrire depuis cette date pour vous mettre au courant des élections de France. Vous avez certainement reçu ma lettre puisque vous avez procuré mes documents au journal..... Un des rédacteurs..... m'a écrit quelque temps après pour me remercier et me faire savoir très aimablement que les colonnes du journal m'étaient ouvertes. J'en ai profité en lui envoyant depuis, deux ou trois articles. Les a-t-il reçus? Je l'ignore, car je n'en ai point entendu parler. Vous serez bien aimable de vous en informer auprès de lui, quand vous aurez l'occasion de le voir ou de lui écrire. La poste française à son cabinet noir et bien des lettres sont arrêtées par elle. Il n'en faut point être surpris, car nous sommes sous l'abjecte domination de la Franc-Maçonnerie.

Que va faire Clémenceau? Je n'en espère rien de bon.....

Priez pour nous, fervents catholiques du Canada, afin que Dieu ait pitié de notre pauvre pays. Il est dans la déconfiture matérielle et morale. Tout est à refaire. La tâche est pénible; mais elle ne nous effraie pas, car nous savons que nous travaillons pour Dieu et qu'il nous récompensera. Ah! mon cher ami, que vos confrères veillent bien sur le troupeau qui leur est confié!! Qu'ils ne laissent pas l'ignorance religieuse faire les ravages dans les intelligences, car elle ouvre la porte à l'impiété, à l'immoralité. Les peuples tombent vite en décadence, quand ils sont sur la pente du vice. Épargnez cette avanie à votre pays: que notre exemple vous serve à vous. Répandez partout les bons journaux. La France a été perdue par la mauvaise presse. Multipliez les conférences aux hommes sur des questions historiques, religieuses et sociales. Que la vérité enfin brille toujours à leurs yeux, soit dans la chaire chrétienne, soit dans la presse, soit dans les réunions. Qu'une forte association les unisse entre eux et leur donne le courage et l'amour-propre de leurs convictions religieuses. La Franc-Maçonnerie travaille avec une ardeur fébrile dans tous les pays. Le vôtre n'est pas à l'abri de son action funeste. *Vigilate et orate.* Veillez sur lui, et priez pour nous. Dieu vous écouterà, car vous le méritez par votre fidélité. Que Dieu vous garde et qu'il veuille bien, à cause de vous, protéger la vieille France.....!!

qui nous a toujours unis à notre clergé, défenseur attitré de nos droits. Aimons d'un amour vrai et sincère la religion de nos pères ! Soyons attachés à notre belle langue française qui nous aide à la conserver ! Que ces mots RELIGION et PATRIE soient le mobile de nos pensées, de nos actions ! Nous aurons alors droit de nous enorgueillir de notre glorieux passé, puisque nous pourrons, sans rougir, transmettre à la génération qui se lève ce : trois mots, gardiens de notre nationalité :

Je me souviens.



TABLE DES MATIERES

	PAGE	
DÉDICACE	3	
PRÉFACE	7	
CHAPITRE I.—L'Acadie	11	
" II.—Premier voyage en Acadie	16	
" III.—Deuxième voyage des français en Acadie	22	
" IV.—Fondation de Québec. Description du pays, ses beautés, ses richesses. Autrefois et aujour- d'hui	40	
" V.—Arrivée de Louis Hébert à Québec	52	
" VI.—Premiers défrichements à Québec	60	
" VII.—Les premières françaises à Québec	66	
" VIII.—Louis Hébert et le système féodal	71	
" IX.—Mort de Louis Hébert	80	
" X.—Guillaume Couillard	85	
" XI.—Premières attaques des Iro- quois contre Québec	98	
" XII.—La famine à Québec	103	

	PAGE
CHAPITRE XIII.—Prise de Québec par les frères Kertk	112
“ XIV.—Départ de M. de Champlain	116
“ XV.—Retour des français à Québec	122
“ XVI.—Zèle des colons pour la conversion des sauvages	126
“ XVII.—Olivier Le Tardif	134
“ XVIII.—Jean Nicolet	144
“ XIX.—Mort de M. de Champlain. Arrivée des familles Le Gardeur et de la Potherie	156
“ XX.—Arrivée des Ursulines et des Hospitalières	176
“ XXI.—Fondation de Ville-Marie	183
“ XXII.—Fêtes religieuses et réjouissances publiques, à Québec, au dix-septième siècle Peines infligées aux criminels	189
“ XXIII.—Guillaume Couillard, de 1632 à 1650	200
“ XXIV.—Marguerite Couillard, ses enfants. Quelques alliés et descendants. Les familles Mercard, Le Gardeur, d'Alogny de la Grois, Béquart, de Joybert, de Longueuil, de Beaujeu, des Champs de Boishébert, de Ramesay, de Saint-Ours, Kierzkowski, Durion, Rolland, Taschereau	208
“ XXV.—Louis Couillard de Lespinay. Les familles des Prés, DuPlessis-Guillemot de Querbodot, de Lauson	251

CHAPITRE XXVI.—Louis Couillard, seigneur de la Rivière du Sud. Sa mort, ses enfants, quelques descendants. Les Couillard de Lespinay, Després, Dupuis, des Essars, l'Islois	“	291
“ XXVII.—Elisabeth Couillard	“	310
“ XXVIII.—Marie Couillard	“	317
“ XXIX.—Charles Couillard des Isles de Beaumont	“	322
“ XXX.—Etat de la colonie en 1663. Dernières années de Guillaume Couillard. Sa mort	“	329
“ XXXI.—Dernières années de Guillemette Hébert, Mgr François de Laval-Montmorency, le Séminaire de Québec, mort de Guillemette Hébert.	“	339
CONCLUSION	“	353



AVERTISSEMENT.

En donnant le nom de saint à quelques personnages, l'auteur de cet ouvrage déclare ne point vouloir prévenir le jugement de l'Église ; et entendu se conformer entièrement aux prescriptions du pape Urbain VIII, dans sa constitution *Sanctissimus*.

ERRATA.

Préface, page 8, 25ième ligne, lisez furent nobles, au lieu de ils furent.

Page 18, lisez Jacques Cartier.

“ 21, 14ième ligne, lisez apothicaire.

“ 32, 16ième ligne, lisez l'affection, au lieu de la confiance.

“ 33, 16ième ligne, lisez: Gilbert, au lieu de Gilbet,

“ 41, 16ième ligne lisez de, au lieu de ne.

“ 48, 17ième ligne combien de villages, combien de belles et riches fermes cachés et disséminés, au lieu de cachées et disséminées.

“ 69, note, lisez Ursulines.

“ 78, note, lisez sol canadien.

“ 108, note, lisez meurtre.

“ 114, 20ième ligne, lisez exercices.

“ 141, 20ième ligne, lisez se sont montrés.

“ 162, 26ième ligne et page 164, 1ère ligne, lisez 4 juillet, au lieu de 11 et de 9.

“ 164, note, lisez illustre et Ville-Marie.

EN PRÉPARATION ET POUR FAIRE SUITE À CET OUVRAGE :

LA SEIGNEURIE DE LA RIVIERE DU SUD.

Dans ce travail l'auteur se propose de donner la généalogie des descendants de Guillaume Couillard, de 1621 à nos jours. Cet ouvrage contiendra des documents inédits et des notes historiques importantes sur les nombreuses familles alliées aux descendants de nos premiers colons. L'auteur recevra avec reconnaissance les documents et renseignements qui pourront faciliter ses recherches. Edition limitée au nombre des souscripteurs.